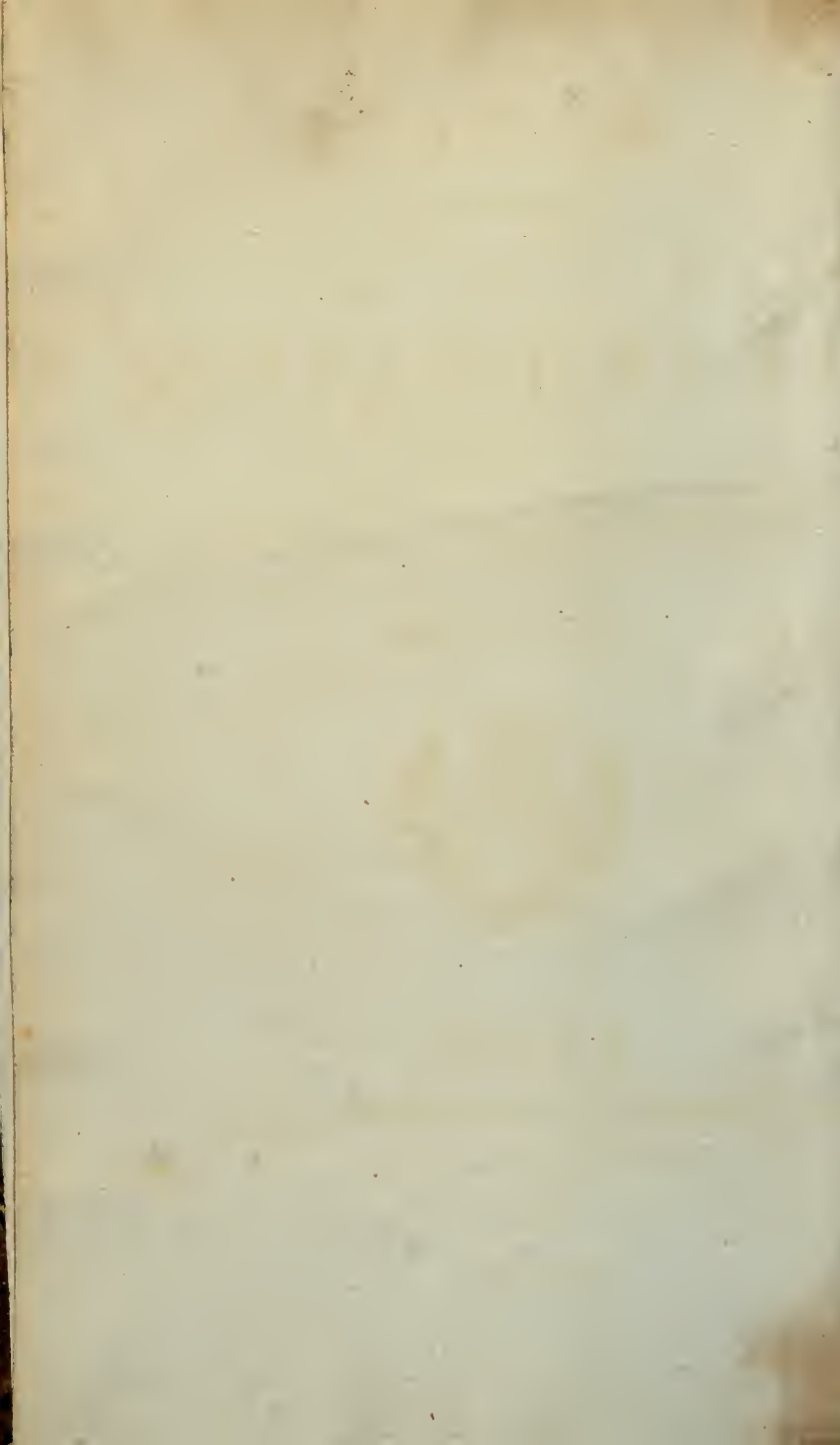




LIBRARY
ST. MICHAELS COLLEGE



OEUVRES

COMPLÈTES

DE

JEAN RACINE,

AVEC

LE COMMENTAIRE DE LA HARPE.

TOME SEPTIÈME.

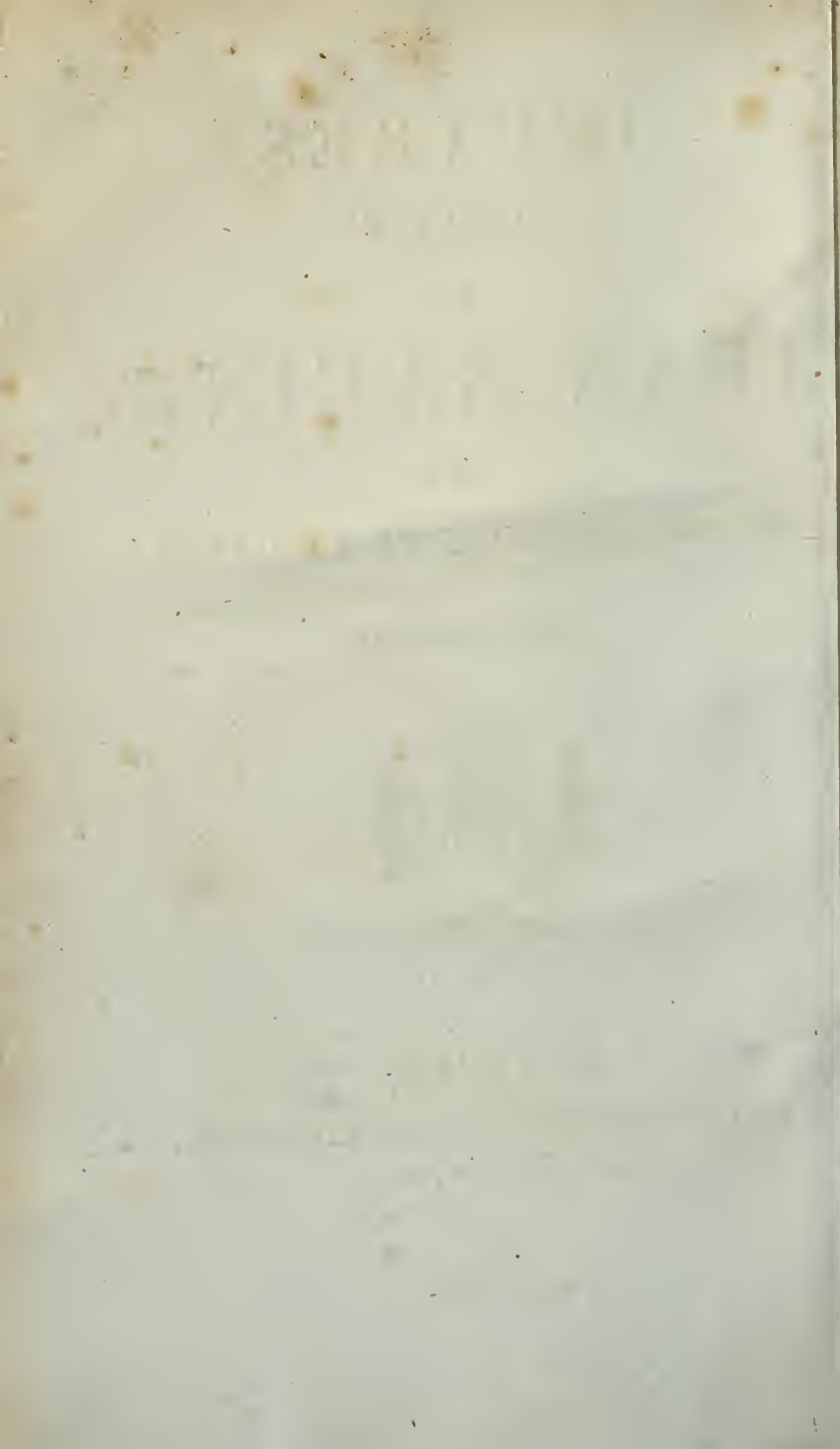


A PARIS,

A LA LIBRAIRIE NATIONALE ET ÉTRANGÈRE,

Quai des Augustins, N^o. 17.

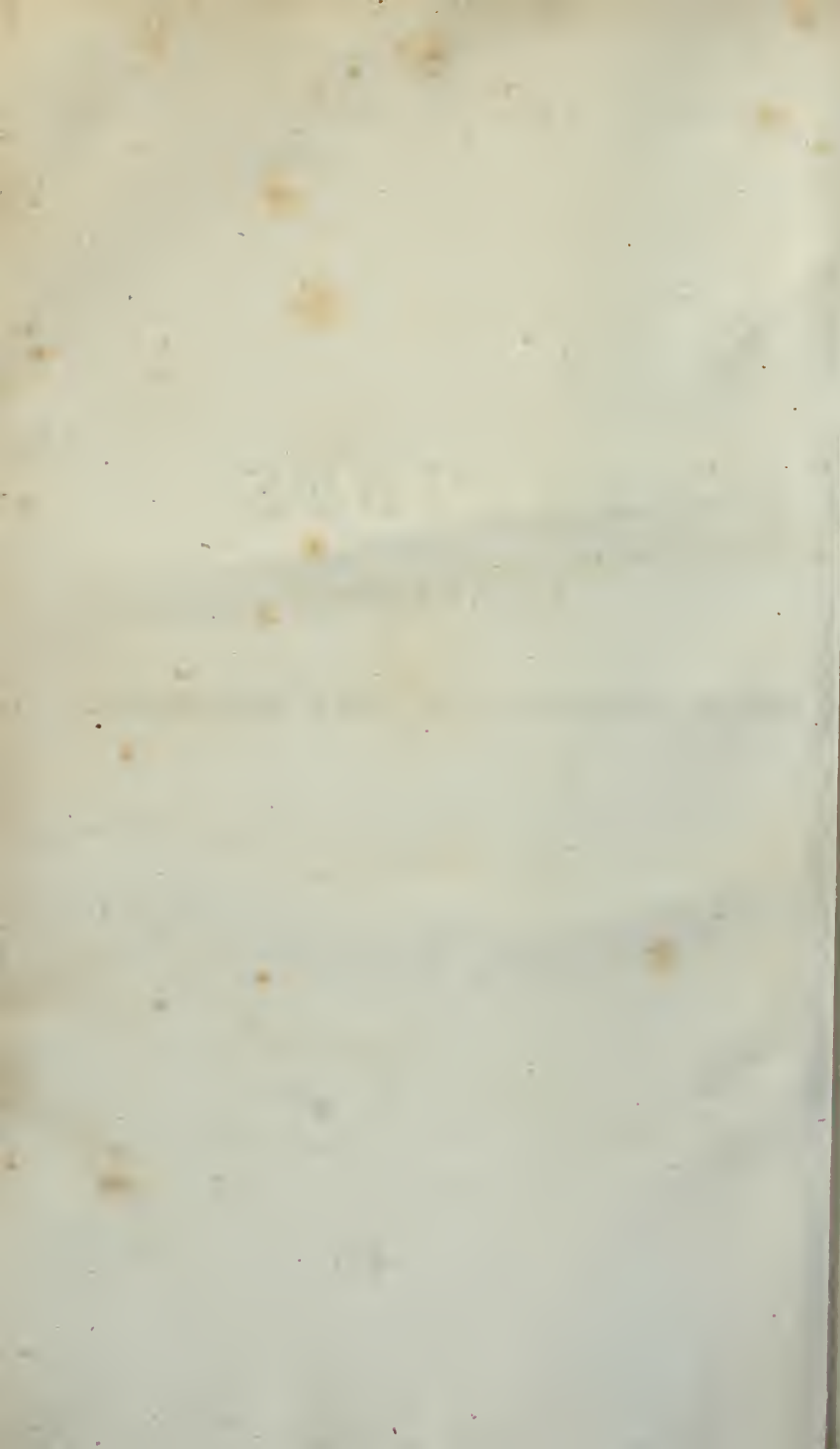
MDCCCXXII.



LETRES

A L'AUTEUR

DES IMAGINAIRES ET DES DEUX VISIONNAIRES.



AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR

SUR LA PREMIÈRE LETTRE A L'AUTEUR DES IMAGINAIRES
ET DES VISIONNAIRES.

DANS le tems où un parti de théologiens, à la tête duquel était la société de Port-Royal, soutenait avec tant de chaleur que les cinq propositions condamnées par la cour de Rome en 1653, ne se trouvaient pas dans le livre de *Jansénius*, et disputait sur la soumission due à l'autorité du pape dans les matières de fait, il parut en 1664 et 1665, en faveur de ce parti, un écrit anonyme, intitulé *Les Imaginaires*, ou *Lettres sur l'hérésie imaginaire*, qui fut généralement attribué au célèbre *Nicole*¹. En janvier 1666, les *Imaginaires*, qui

¹ *Pierre Nicole*, connu principalement par ses *Essais*

étaient composées de dix lettres, furent suivies de deux autres lettres du même auteur, intitulées *Les Visionnaires*. Ces deux dernières étaient dirigées contre *Desmarêts de Saint-Sorlin* ¹, qui s'était déclaré l'un des plus fougueux persécuteurs des jansénistes, et avait publié contre eux un libelle rempli des visions les plus extravagantes, sous le titre d'*Avis du Saint-Esprit au Roi*. Il venait d'écrire une *Réponse à l'Apologie des religieuses de Port-Royal*, ouvrage fait en commun par *Arnauld* ² et *Nicole*; et celui-ci s'était proposé de venger ces religieuses des injures qui leur étaient adressées dans la *Réponse à l'Apologie*. Comme *Desmarêts*

de morale. Les Imaginaires eurent un succès qui se soutint long-tems, comme on le peut voir par les *Lettres de madame de Sévigné*, du 8 janvier 1690 et 5 février suivant.

¹ *Jean Desmarêts de Saint-Sorlin*, de l'Académie française, mort en 1676. Sa comédie des *Visionnaires* avait eu un succès prodigieux.

² *Antoine Arnauld*, dont nous avons parlé, tom. VI, pag. 5.

avait passé toute sa vie à faire des comédies et des romans, et qu'il était assez extraordinaire de le voir ainsi, sur la fin de ses jours, se lancer avec tant de violence dans des querelles théologiques, l'auteur des *Lettres* lui avait reproché ses premiers ouvrages dans les termes suivans :

« Chacun sait que sa première profession a été
» de faire des romans et des pièces de théâtre, et
» que c'est par où il a commencé à se faire con-
» naître dans le monde. Ces qualités, qui ne sont
» pas fort honorables au jugement des honnêtes
» gens, sont horribles, étant considérées selon les
» principes de la religion chrétienne et les règles
» de l'Évangile. Un faiseur de romans et un poète
» de théâtre est un empoisonneur public, non des
» corps, mais des ames des fidèles, qui se doit
» regarder comme coupable d'une infinité d'ho-
» micides spirituels, ou qu'il a causés en effet,
» ou qu'il a pu causer par ses écrits pernicieux.
» Plus il a eu soin de couvrir d'un voile d'honnê-
» teté les passions criminelles qu'il y décrit, plus
» il les a rendues dangereuses, et capables de
» surprendre et de corrompre les ames simples et

» innocentes. Ces sortes de péchés sont d'autant
 » plus effroyables, qu'ils sont toujours subsistans,
 » parce que ces livres ne périssent pas, et qu'ils
 » répandent toujours le même venin dans ceux
 » qui les lisent. » (*Visionnaires, lettre I.*)

Racine, qui reconnut dans cette invective le style et le ton des réprimandes sévères que sa tante de Port-Royal lui adressait à lui-même, et qui était déjà irrité de ce que son goût pour le théâtre lui avait fait interdire l'entrée de cette maison, comme on le voit par une lettre que nous donnerons dans le tome VIII ¹, s'imagina que l'auteur des *Visionnaires* l'avait eu en vue; et ce qui pouvait fortifier cette idée, c'est que le reproche de *couvrir d'un voile d'honnêteté* les images dangereuses ne pouvait guère s'appliquer à *Desmarêts* ². Mon père prit cela pour lui (dit *Jean-Baptiste Racine*, dans ses notes manuscrites);

¹ *Lettres*, VI^e. Recueil.

² Voyez la réponse de du Bois, page 24 de ce volume.
 « Les romans de *Desmarêts*, où les passions sont toutes
 » nues, etc. »

» il écouta un peu trop sa vivacité naturelle ;
» il prit la plume, et, sans rien dire à personne ;
» il fit, et répandit dans le public une lettre
» sans nom d'auteur, où il turlupinait ces
» Messieurs de la manière du monde la plus
» sanglante et la plus amère. La lettre fit grand
» bruit ; les molinistes y battirent des mains,
» et furent charmés d'avoir enfin trouvé ce qu'ils
» cherchaient depuis si long - tems et si inutile-
» ment, c'est-à-dire, un homme dont ils pussent
» opposer la plume à celle de M. *Pascal*, bien
» fâchés cependant de ne pas connaître l'auteur
» de la *Lettre*. L'abbé *Testu*¹, qui vit que personne
» ne la réclamait, crut qu'il pouvait bien se l'ap-
» propriier, et il s'en déclara tout haut l'auteur.
» Cela acheva de piquer mon père, qui ne put
» souffrir une pareille impudence, et ne fit plus
» difficulté de se nommer. Ce fut sans doute dans
» ce tems-là que l'archevêque de Paris² le fit sol-

¹ *Jacques Testu*, abbé de Belval, de l'Académie française, mort en 1706.

² *Hardouin de Beaumont de Péréfixe*.

» liciter d'écrire contre Port-Royal, et lui fit même
» offrir pour cela un canonicat. Je ne garantis
» pourtant pas ce fait, et je me contente de rap-
» porter simplement ce que j'ai ouï dire. »

Cette *première lettre* parut au mois de jan-
vier 1666.

PREMIÈRE LETTRE

A L'AUTEUR

DES IMAGINAIRES ET DES DEUX VISIONNAIRES.

MONSIEUR,

Je vous déclare que je ne prends point de parti entre M. *Desmarêts* et vous. Je laisse à juger au monde quel est le *visionnaire* de vous deux. J'ai lu jusqu'ici vos Lettres avec assez d'indifférence, quelquefois avec plaisir, quelquefois avec dégoût, selon qu'elles me semblaient bien ou mal écrites. Je remarquais que vous prétendiez prendre la place de l'auteur des *petites Lettres*¹; mais je remarquais en même tems que vous étiez beaucoup au-dessous de lui, et qu'il y avait une grande différence entre une *Provinciale* et une *Imaginaire*.

¹ *Les Provinciales*. Elles avaient paru en 1656. *Pascal* mourut en 1662.

Je m'étonnais même de voir le Port-Royal aux mains avec MM. *Chamillard*¹ et *Desmarêts*. Où est cette fierté, disais-je, qui n'en voulait qu'au Pape, aux Archevêques et aux Jésuites? et j'admirais en secret la conduite de ces pères, qui vous ont fait prendre le change, et qui ne sont plus maintenant que les spectateurs de vos querelles. Ne croyez pas pour cela que je vous blâme de les laisser en repos. Au contraire, si j'ai à vous blâmer de quelque chose, c'est d'étendre vos inimitiés trop loin, et d'intéresser dans le démêlé que vous avez avec *Desmarêts*, cent autres personnes dont vous n'avez aucun sujet de vous plaindre.

Et qu'est-ce que les *romans* et les *comédies* peuvent avoir de commun avec le jansénisme? Pourquoi voulez-vous que ces ouvrages d'esprit soient une occupation *peu honorable devant les hommes*, et *horrible devant Dieu*? Faut-il, parce que *Desmarêts* a fait autrefois un roman et des comédies, que vous preniez en aversion tous ceux qui se sont mêlés d'en faire? Vous avez assez d'en-

¹ *Chamillard*, docteur de Sorbonne, et l'un des adversaires les plus déclarés du jansénisme. Il sera question de lui dans l'*Histoire de Port-Royal*.

nemis : pourquoi en chercher de nouveaux ? Oh ! que le *Provincial* était bien plus sage que vous ! Voyez comme il flatte l'Académie¹, dans le tems même qu'il persécute la Sorbonne. Il n'a pas voulu se mettre tout le monde sur les bras ; il a ménagé les *faiseurs de romans*. Il s'est fait violence pour les louer ; car Dieu merci, vous ne louez jamais que ce que vous faites. Et, croyez-moi, ce sont peut-être les seules gens qui vous étaient favorables.

Mais si vous n'étiez pas content d'eux, il ne fallait pas tout d'un coup les injurier. Vous pouviez employer des termes plus doux que ces mots d'*empoisonneurs publics*, et de *gens horribles parmi les chrétiens*. Pensez-vous que l'on vous en croie sur votre parole ? Non, non, Monsieur, on n'est point accoutumé à vous croire si légèrement. Il y a vingt ans que vous dites tous les jours que les cinq propositions ne sont pas dans *Jansénius* ; cependant on ne vous croit pas encore.

Mais nous connaissons l'austérité de votre morale. Nous ne trouvons point étrange que vous

¹ *Un de Messieurs de l'Académie, des plus illustres entre ces hommes tous illustres. Lettres provinciales, édit. de Cologne, 1657, pag. 27.*

damniez les poètes; vous en damnez bien d'autres qu'eux. Ce qui nous surprend, c'est de voir que vous voulez empêcher les hommes de les honorer. Hé! Monsieur, contentez-vous de donner les rangs dans l'autre monde : ne réglez point les récompenses de celui-ci. Vous l'avez quitté il y a longtemps. Laissez-le juger des choses qui lui appartiennent. Plaignez-le, si vous voulez, d'aimer des bagatelles, et d'estimer ceux qui les font; mais ne leur envie point de misérables honneurs auxquels vous avez renoncé.

Aussi bien il ne vous sera pas facile de les leur ôter. Ils en sont en possession depuis trop de siècles. *Sophocle*, *Euripide*, *Térence*, *Homère* et *Virgile* nous sont encore en vénération, comme ils l'ont été dans Athènes et dans Rome. Le tems, qui a abattu les statues qu'on leur a élevées à tous, et les temples même qu'on a élevés à quelques-uns d'eux, n'a pas empêché que leur mémoire ne vînt jusqu'à nous. Notre siècle, qui ne croit pas être obligé de suivre votre jugement en toutes choses, nous donne tous les jours des marques de l'estime qu'il fait de ces sortes d'ouvrages, dont vous parlez avec tant de mépris; et malgré toutes ces maximes sévères que toujours quelque passion vous inspire, il ose prendre la liberté de considé-

rer toutes les personnes en qui l'on voit luire quelques étincelles du feu qui échauffa autrefois ces grands génies de l'antiquité.

Vous croyez sans doute qu'il est bien plus honorable de faire des *Enluminures*, des *Chamillardes*, des *Onguents pour la brûlure*¹, etc. Que voulez-vous? Tout le monde n'est pas capable de s'occuper à des choses si importantes; tout le monde ne peut pas écrire contre les Jésuites. On peut arriver à la gloire par plus d'une voie

Mais, direz-vous, il n'y a plus maintenant de gloire à composer des romans et des comédies. Ce que les païens ont honoré, est devenu *horrible parmi les chrétiens*. Je ne suis pas un théologien comme vous; je prendrai pourtant la liberté de vous dire que l'Église ne nous défend point de

¹ Ce sont les titres de divers écrits du tems, relatifs aux querelles du jansénisme.

Les Enluminures du fameux Almanach des Révérends Pères Jésuites avaient paru en 1654. Ce livre était sorti de Port-Royal, et on l'attribue à *le Maître de Sacy*.

Les Chamillardes sont des lettres adressées au docteur *Chamillard*.

L'Onguent pour la brûlure, ou le Secret d'empêcher aux Jésuites de brûler les livres, est une espèce de satire en vers. Ce dernier pamphlet avait paru en 1664, et il est de *Barbier d'Aucourt*. (Voyez page 51 de ce volume.)

lire les poètes ; qu'elle ne nous commande point de les avoir en horreur. C'est en partie dans leur lecture que les anciens pères se sont formés. *Saint Grégoire de Nazianze* n'a pas fait de difficulté de mettre la passion de Notre-Seigneur en tragédie. *Saint Augustin* cite *Virgile* aussi souvent que vous citez *Saint Augustin*.

Je sais bien qu'il s'accuse de s'être laissé attendrir à la comédie, et d'avoir pleuré en lisant *Virgile*. Qu'est-ce que vous concluez de là ? Direz-vous qu'il ne faut plus lire *Virgile*, et ne plus aller à la comédie ? Mais *Saint Augustin* s'accuse aussi d'avoir pris trop de plaisir aux chants de l'Église. Est-ce à dire qu'il ne faut plus aller à l'église ?

Et vous autres, qui avez succédé à ces pères, de quoi vous êtes-vous avisés de mettre en français les comédies de *Térence* ? Fallait-il interrompre vos saintes occupations pour devenir des traducteurs de comédies ? Encore, si vous nous les aviez données avec leurs grâces, le public vous serait obligé de la peine que vous avez prise. Vous direz peut-être que vous en avez retranché

¹ Cette traduction des comédies de *Térence* est de le *Maistre de Sacy*.

quelques libertés. Mais vous dites aussi que *le soin qu'on prend de couvrir les passions d'un voile d'honnêteté, ne sert qu'à les rendre plus dangereuses*. Ainsi, vous voilà vous-mêmes au rang des *empoisonneurs*.

Est-ce que vous êtes maintenant plus saints que vous n'étiez en ce tems-là? Point du tout. Mais en ce tems-là *Desmaréts* n'avait pas écrit contre vous. Le crime du poëte vous a irrités contre la poësie. Vous n'avez pas considéré que ni M. d'*Urfé*, ni *Corneille*, ni *Gomberville* votre ancien ami¹, n'étaient point responsables de la conduite de *Desmaréts*. Vous les avez tous enveloppés dans sa disgrâce. Vous avez même oublié que *mademoiselle de Scudéry* avait fait une peinture avantageuse du Port-Royal dans sa *Clélie*. Cependant j'avais ouï dire que vous aviez souffert patiemment qu'on vous eût loués dans ce livre horrible. L'on fit venir au désert le volume qui parlait de vous; il y courut de main en main, et tous les solitaires voulurent voir l'endroit où ils étaient traités d'*illustres*. Ne lui a-t-on pas même rendu ses louanges

¹ D'*Urfé* (*Honoré*), auteur de l'*Astrée*. *Le Roi de Gomberville*, auteur du roman de *Polixandre* et de plusieurs autres, mourut à Paris en 1674.

dans l'une des *Provinciales*, et n'est-ce pas elle que l'auteur entend, lorsqu'il parle d'une *personne qu'il admire sans la connaître* ¹ ?

Mais, Monsieur, si je m'en souviens, on a loué même *Desmarêts* dans ces *Lettres*. D'abord l'auteur en avait parlé avec mépris, sur le bruit qui courait qu'il travaillait aux *Apologies des Jésuites*. Il vous fit savoir qu'il n'y avait point de part. Aussitôt il fut loué comme un homme d'honneur, et comme un homme d'esprit ².

Tout de bon, Monsieur, ne vous semble-t-il pas qu'on pourrait faire sur ce procédé les mêmes réflexions que vous avez faites tant de fois sur le procédé des Jésuites ? Vous les accusez de n'envisager dans les personnes, que la haine ou l'amour qu'on avait pour leur compagnie. Vous deviez éviter de leur ressembler. Cependant on vous a vu de tout tems louer et blâmer le même homme, selon que vous étiez content ou mal satisfait de lui. Sur quoi je vous ferai souvenir d'une petite histoire que m'a contée autrefois un de vos amis ; elle marque assez bien votre caractère.

¹ *Lettres provinciales*, page 28 de l'édition de 1657.

² Cette rétractation est à la fin de la XVI^e. *Lettre au Provincial*, page 328.

Il disait qu'un jour deux Capucins arrivèrent à Port-Royal, et y demandèrent l'hospitalité. On les reçut d'abord assez froidement, comme tous les religieux y étaient reçus. Mais enfin il était tard, et l'on ne put pas se dispenser de les recevoir. On les mit tous deux dans une chambre, et on leur porta à souper. Comme ils étaient à table, le diable, qui ne voulait pas que ces bons pères soupassent à leur aise, mit dans la tête de quelqu'un de vos messieurs, que l'un de ces Capucins était un certain père *Maillard*, qui s'était depuis peu signalé à Rome en sollicitant la bulle du Pape contre *Jansénius*. Ce bruit vint aux oreilles de la mère *Angélique*¹. Elle accourt au parloir avec précipitation, et demande qu'est-ce qu'on a servi aux Capucins, quel pain et quel vin on leur a donné? La tourière lui répond qu'on leur a donné du pain blanc et du vin des *Messieurs*. Cette supérieure zélée commande qu'on le leur ôte, et que l'on mette devant eux du pain des valets et du cidre. L'ordre s'exécute. Ces bons pères, qui

¹ La mère *Angélique Arnauld*, abbesse et réformatrice de Port-Royal-des-Champs, était sœur du docteur *Arnauld* et d'*Arnauld d'Andilly*. Elle était morte en 1661. Voyez l'*Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*.

avaient bu chacun un coup, sont bien étonnés de ce changement. Ils prennent pourtant la chose en patience, et se couchent, non sans admirer le soin qu'on prenait de leur faire faire pénitence. Le lendemain ils demandèrent à dire la messe; ce qu'on ne put pas leur refuser. Comme ils la disaient, M. de Bagnols¹ entra dans l'église, et fut bien surpris de trouver le visage d'un Capucin de ses parens, dans celui que l'on prenait pour le père Maillard. M. de Bagnols avertit la mère Angélique de son erreur, et l'assura que ce père était un fort bon religieux, et même dans le cœur assez *ami de la vérité*. Que fit la mère Angélique? Elle donna des ordres tout contraires à ceux du jour de devant. Les Capucins furent conduits avec honneur de l'église dans le réfectoire, où ils trouvèrent un bon déjeûner qui les attendait, et qu'ils mangèrent de fort bon cœur, bénissant Dieu, qui ne leur avait pas fait manger leur pain blanc le premier.

Voilà, Monsieur, comme vous avez traité *Desmarêts*, et comme vous avez toujours traité tout

¹ *Guillaume du Gué de Bagnols*, maître des requêtes, qui s'était retiré à Port-Royal, et y était mort en 1657, à l'âge de quarante-un ans.

le monde. Qu'une femme fût dans le désordre¹, qu'un homme fût dans la débauche, s'ils se disaient de vos amis, vous espériez toujours de leur salut; s'ils vous étaient peu favorables, quelque vertueux qu'ils fussent, vous appréhendiez toujours le jugement de Dieu pour eux. La science était traitée comme la vertu : ce n'était pas assez, pour être savant, d'avoir étudié toute sa vie, d'avoir lu tous les auteurs; il fallait avoir lu *Jan-sénius*, et n'y avoir point lu les propositions.

Je ne doute point que vous ne vous justifiiez par l'exemple de quelque Père; car qu'est-ce que vous ne trouvez point dans les Pères? Vous nous direz que *Saint Jérôme* a loué *Rufin* comme le plus savant homme de son siècle, tant qu'il a été son ami; et qu'il traita le même *Rufin* comme le plus ignorant de son siècle, depuis qu'il se fut jeté dans le parti d'*Origène*. Mais vous m'avouerez que ce n'est pas cette inégalité de sentimens

¹ On a pu croire qu'ici l'auteur avait eu en vue la duchesse de *Longueville*. Cette princesse, si fameuse par ses intrigues pendant les troubles de la Fronde, s'était jetée depuis peu de tems dans la vie pénitente, sous la direction de MM. *Singlin* et de *Sacy*, et tous les amis de Port-Royal la prênaient comme un modèle de sagesse et de piété.

qui l'a mis au rang des saints et des docteurs de l'Église.

Et, sans sortir encore de l'exemple de *Desmarêts*, quelles exclamations ne faites-vous point, sur ce qu'un homme qui a fait autrefois des romans, et qui confesse, à ce que vous dites, qu'il a mené une vie dérégulée, a la hardiesse d'écrire sur les matières de la religion? Dites-moi, Monsieur, que faisait dans le monde M. le *Maistre*¹? Il plaidait, il faisait des vers : tout cela est également profane, selon vos maximes. Il avoue aussi dans une lettre, qu'il a été dans le dérèglement, et qu'il s'est retiré chez vous pour pleurer ses crimes. Comment donc avez-vous souffert qu'il ait tant fait de traductions, tant de livres sur les matières de la grâce? Ho! ho! direz-vous, il a fait auparavant une longue et sérieuse pénitence. Il a été deux ans entiers à bêcher le jardin, à faucher les prés, à laver les vaisselles. Voilà ce qui l'a rendu digne de la doctrine de *Saint Augustin*. Mais, Monsieur, vous ne savez pas quelle a été la pénitence de *Desmarêts*. Peut-être a-t-il fait plus

¹ *Antoine le Maistre*, avocat célèbre, neveu du docteur *Arnauld*, et l'un des solitaires de Port-Royal. Il était mort en 1658.

que tout cela. Croyez-moi, vous n'y regarderiez point de si près, s'il avait écrit en votre faveur : c'était là le seul moyen de sanctifier une plume profanée par des *romans* et des *comédies*.

Enfin, je vous demanderais volontiers ce qu'il faut que nous lisions, si ces sortes d'ouvrages nous sont défendus : encore faut-il que l'esprit se délasse quelquefois ; nous ne pouvons pas toujours lire vos livres. Et puis, à vous dire la vérité, vos livres ne se font plus lire comme ils faisaient. Il y a long-tems que vous ne dites plus rien de nouveau. En combien de façons avez-vous conté l'histoire du pape *Honorius* ¹ ? Que l'on regarde ce que vous avez fait depuis dix ans, vos *disquisitions* ; vos *dissertations*, vos *réflexions*, vos *considérations*, vos *observations*, on n'y trouvera aucune chose, sinon que les propositions ne sont pas dans *Jansénius*. Hé ! Messieurs, demeurez-en là ; ne le dites plus. Aussi bien, à vous parler franchement, nous sommes résolus d'en croire plutôt le Pape et le clergé de France, que vous.

Pour vous, Monsieur, qui entrez maintenant

¹ Le pape *Honorius I*, qui vivait dans le septième siècle, et dont les lettres ont été condamnées par le sixième concile, comme infectées de *monothélisme*.

en lice contre *Desmaréts*, nous ne refusons point de lire vos *Lettres*. Poussez votre ennemi à toute rigueur; examinez chrétiennement ses mœurs et ses livres; feuillotez les registres du Châtelet; employez l'autorité de *Saint Augustin* et de *Saint Bernard*, pour le déclarer *visionnaire*; établissez de bonnes règles pour nous aider à reconnaître les fous; nous nous en servirons en tems et lieu. Mais ne lui portez point de coups qui puissent retomber sur les autres; surtout, je vous le répète, gardez-vous bien de croire vos lettres aussi bonnes que les *Lettres provinciales*: ce serait une étrange vision que celle-là. Je vois bien que vous voulez attraper ce genre d'écrire: l'enjouement de M. *Pascal* a plus servi à votre parti, que tout le sérieux de M. *Arnauld*. Mais cet enjouement n'est point du tout votre caractère: vous retombez dans les froides plaisanteries des *Enlumineurs*; vos bons mots ne sont d'ordinaire que de basses allusions. Vous croyez dire, par exemple, quelque chose de fort agréable, quand vous dites, sur une exclamation que fait M. *Chamillard*, que son grand O n'est qu'un o en chiffre; et quand vous l'avertissez de ne pas suivre le grand nombre, de peur d'être un docteur à la douzaine, on

voit bien que vous vous efforcez d'être plaisant ; mais ce n'est pas le moyen de l'être.

Retranchez-vous donc sur le sérieux, remplissez vos lettres de longues et doctes périodes, citez les Pères, jetez-vous souvent sur les injures, et presque toujours sur les antithèses : vous êtes appelé à ce style, il faut que chacun suive sa vocation.

Je suis, etc.

PREMIÈRE RÉPONSE

A LA LETTRE PRÉCÉDENTE,

PAR DU BOIS.¹

MONSIEUR,

J'ai lu ce que vous répondez à l'auteur des *Imaginaires* et des *Visionnaires*. Vous déclarez d'abord que vous ne prenez point de parti entre lui et *Desmaréts* ; je vous déclare aussi que je n'y en prends point ; mais je ne veux pas dire, comme vous, que je laisse à juger au monde lequel des deux est le visionnaire. Je ne voudrais pas que le monde crût que je ne susse pas faire un jugement si aisé, et que, voyant d'un côté l'auteur des *Lettres*, qui ne cite que les saints Pères, comme vous lui reprochez, et de l'autre côté *Desmaréts*,

¹ *Philippe Goisbaut du Bois*, de l'Académie française, mort en 1694. Il a fait des traductions de *Cicéron* et de *Saint Augustin*. Madame de Sévigné en parle comme d'un homme d'esprit et d'une agréable conversation.

qui ne dit que des folies, je ne pusse pas discerner que c'est ce dernier qui est le *visionnaire* et le fanatique. Mais cela ne doit pas vous faire croire que je *prends parti*, puisque c'est au contraire une preuve que je n'en prends point, et que je suis seulement pour la vérité.

Je vous dirai donc, sans aucun intérêt particulier, que le monde rit de vous entendre parler si négligemment d'un ouvrage qui a été généralement approuvé, et qui ne pouvait pas manquer de l'être sous le nom de tant de saints Pères qui le remplissent de leurs plus beaux sentimens. *J'ai lu vos Lettres*, dites-vous, *avec assez d'indifférence, quelquefois avec plaisir, quelquefois avec dégoût, selon qu'elles me semblaient bien ou mal écrites*, c'est-à-dire, selon que vous étiez de bonne ou mauvaise humeur. Mais je ne m'arrête point à cela, et je crois que c'est seulement un préambule pour venir à votre but, qui est de venger la *poésie* d'un affront que vous prétendez qu'elle a reçu. *Le crime du poète*, dites-vous à tout Port-Royal, *vous a irrité contre la poésie*.

Mais, Monsieur, s'il se trouvait qu'en effet on ne l'eût point offensée, n'aurait-on pas grand sujet de se moquer des efforts que vous faites pour la défendre? Voyez donc tout à loisir si on peut

lui avoir fait quelque outrage, puisqu'on n'a pas seulement parlé d'elle. On n'a pas nommé la *poësie* dans toute la lettre; et tout ce qu'on y dit ne regardant que les *poètes de théâtre*, si c'est une injure, elle ne peut offenser que la *comédie* seulement, et non pas la *poësie*. Croyez-vous que ce soit la même chose, et prenez-vous ainsi l'espèce pour le genre?

On voit bien dès là que vous êtes un *poète de théâtre*, et que vous défendez votre propre cause; car vous auriez vu plus clair dans celle d'un autre, et vous n'auriez pas confondu deux choses qui sont aussi différentes que le bien et le mal. Mais enfin, puisqu'on a seulement parlé des *poètes de théâtre*, qu'a-t-on dit contre eux qui puisse vous mettre si fort en colère? On les a appelés *empoisonneurs des ames*; c'est ce qui vous offense, et je ne sais pourquoi; car jusqu'ici ces poètes n'ont point accoutumé de s'en offenser. Peut-être avez-vous oublié, en écrivant votre lettre, que la comédie n'a point d'autre fin que d'inspirer des passions aux spectateurs, et que les passions, dans le sentiment même des philosophes païens, sont les maladies et les poisons des ames.

Au moins apprenez-moi comme il faut agir avec vous; car je vois qu'on vous fâche quand on

dit que les *poètes empoisonnent* : et je crois qu'on vous fâcherait encore davantage, si l'on vous disait que vous n'*empoisonnez* point, que votre muse est une innocente, qu'elle n'est pas capable de faire aucun mal, qu'elle ne donne pas la moindre tentation, qu'elle ne touche pas seulement le cœur, et qu'elle le laisse dans le même état où elle le trouve.

Ce discours vous devrait flatter bien sensiblement, puisqu'il est tout contraire à celui qui vous a si rudement choqué. Mais, si je ne me trompe, il vous déplaît encore plus que tout ce qu'a pu dire l'auteur des *Lettres*, et peut-être voudriez-vous à présent ne vous être pas piqué si mal-à-propos de ce qu'il a dit, que les *poètes de théâtre* sont des *empoisonneurs d'ames*.

Je ne pense pas aussi que ces poètes s'en offensent, et je crois qu'après vous il n'y en a point qui ne sachent que l'art du théâtre consiste principalement dans la composition de ces *poisons* spirituels. N'ont-ils pas toujours nommé la comédie *l'art de charmer*, et n'ont-ils pas cru, en lui donnant cette qualité, la mettre au-dessus de tous les arts? Ne voit-on pas que leurs ouvrages sont composés d'un mélange agréable d'intrigues, d'intérêts, de passions et de personnes, où ils ne

considèrent point ce qui est véritable, mais seulement ce qui est propre pour toucher les spectateurs, et pour faire couler dans leurs cœurs des passions qui les *empoisonnent* de telle sorte qu'ils s'oublient eux-mêmes, et qu'ils prennent un intérêt sensible dans des aventures imaginaires?

Mais cet *empoisonnement* des cœurs, qui les rend ou gais ou tristes, au gré des poètes, est le plus puissant effet de la comédie; et les poètes n'ont garde de s'offenser quand on leur dit qu'ils *empoisonnent*, puisque c'est leur dire qu'ils excellent dans leur art, et qu'ils font tout ce qu'ils veulent faire.

Pourquoi donc trouvez-vous si mauvais ce que tous les autres ne trouvent point désagréable? Et pourquoi n'avez-vous pu souffrir que l'auteur des *Lettres* ait dit, en passant, que les pièces de théâtre sont *horribles*, étant considérées selon les principes de la religion chrétienne et les règles de l'*Évangile*? Il me semble que la vérité et la politique devaient vous obliger de souffrir cela patiemment; car enfin, puisque tout le monde sait que l'esprit du christianisme n'agit que pour éteindre les passions, et que l'esprit du théâtre ne travaille qu'à les allumer, quand il arrive que quelqu'un dit un peu rudement que ces deux esprits

sont contraires, il est certain que le meilleur pour les poètes, c'est de ne point répondre, afin qu'on ne réplique pas; et de ne point nier, afin qu'on ne prouve pas plus fortement ce qu'on avait seulement proposé.

Est-ce que vous croyez que l'auteur des *Lettres* ne puisse prouver ce qu'il avance? Pensez-vous que dans l'Évangile, qui condamne jusqu'aux paroles oisives, il ne puisse trouver la condamnation de ces paroles enflammées, de ces accens passionnés, et de ces soupirs ardents qui font le style de la comédie? Et doutez-vous qu'il ne soit bien aisé de faire voir que le christianisme a de l'horreur pour le théâtre, puisque d'ailleurs le théâtre a tant d'horreur pour le christianisme?

L'esprit de pénitence, qui paraît dans l'Évangile, ne fait-il pas peur à ces esprits enjoués qui aiment la comédie? Les vertus des chrétiens ne sont-ce pas les vices de vos héros? Et pourrait-on leur pardonner une patience et une humilité évangélique? La religion chrétienne, qui règle jusqu'aux désirs et aux pensées, ne condamne-t-elle pas ces vastes projets d'ambition, ces grands desseins de vengeance, et toutes ces aventures d'amour, qui forment les plus belles idées des poètes? Ne semble-t-il pas aussi que l'on sorte du

christianisme, quand on entre à la comédie ? On n'y voit que la morale des païens, et l'on n'y entend que le nom des faux dieux.

Je ne veux pas pousser ces raisons plus loin, et ce que j'en ai dit est seulement pour vous faire connaître à quoi vous vous exposez d'écrire contre l'auteur des *Lettres*, qui peut bien en dire davantage, lui qui sait les Pères, et qui les cite si à propos.

Vous eussiez mieux fait sans doute de ne point relever ce qu'il a dit, et de laisser tout tomber sur *Desmarêts*, à qui on ne pouvait parler moins fortement, puisqu'il est assez *visionnaire* pour dire lui-même qu'il a fait les aventures d'un roman avec *l'esprit de la grâce*, et pour s'imaginer qu'il peut traiter les mystères de la grâce avec une imagination de roman.

Vous deviez, ce me semble, penser à cela, et prendre garde aussi à qui vous aviez à faire, parce qu'il y a des gens de toute sorte. Ce que vous dites serait bon de poëte à poëte ; mais il n'est rien de moins judicieux que de le dire à l'auteur des *Lettres*, et à ceux que vous joignez avec lui.

Ce sont des *solitaires*, dites-vous, *des austères qui ont quitté le monde* ; et parce qu'ils ont écrit cinq ou six mots contre la comédie, vous invecti-

vez aussitôt contre eux , et vous irritez cette austérité chrétienne , qui pourrait vous dire des vérités dont vous seriez peu satisfait.

Je ne comprends point par quelle raison vous avez voulu leur répondre , et il me semble qu'un poëte un peu politique ne les aurait pas seulement entendus. Est-ce que vous ne voulez pas qu'il soit permis à qui que ce soit de parler mal de la comédie ? Entendrez-vous tous ceux qui ne l'approuveront pas ? Vous aurez donc bien des apologies à faire , puisque tous les jours les plus grands prédicateurs la condamnent publiquement aux yeux des chrétiens et à la face des autels.

Mais vous n'avez pas songé à tant de choses , et vous êtes venu dire tout d'un coup : *Qu'est-ce que les romans et les comédies peuvent avoir de commun avec le jansénisme ?* Rien du tout , Monsieur , et c'est pourquoi vous ne devez pas trouver fort étrange si le jansénisme n'approuve pas la comédie. Ce n'est pas , après tout , que l'auteur des *Lettres* ait rien dit que vous ne disiez encore plus fortement ; et vous prouvez positivement tout ce qu'il avance , quoique vous ayez dessein de prouver le contraire. Il dit que les poëtes de théâtre ne travaillent pas selon les règles de l'Évangile , et vous soutenez qu'on leur a bâti des temples ,

dressé des autels, et élevé des statues : il faut donc conclure que les poètes ont rendu les peuples idolâtres, et qu'eux-mêmes ont été les idoles. Peut-on dire plus fortement qu'ils sont des *empoisonneurs publics*, et que leurs ouvrages sont *horribles*, étant considérés selon les principes de la religion et les règles de l'Évangile ?

Tout ce que vous dites ensuite, vos raisonnemens, vos comparaisons, vos histoires et vos railleries sont des preuves particulières de ce que l'auteur des *Lettres* n'a dit qu'en général ; et il n'y a personne qui n'en pût dire bien davantage, s'il voulait juger des autres poètes par vous-même.

Que pensez-vous qu'on puisse croire de votre esprit, quand on vous entend parler des saints Pères avec un mépris si outrageant, et quand vous dites à tout Port-Royal : *Qu'est-ce que vous ne trouvez point dans les Pères ?* Comme si les Pères étaient de faux témoins, et qu'ils fussent capables de dire toutes choses. Ils ne disent pourtant pas que la comédie soit une occupation chrétienne, et vous ne trouverez pas non plus dans leurs livres cette manière méprisante dont vous traitez les saints que l'Église honore. Mais vous croyez avoir grande raison, et vous apportez l'exemple de *Saint Jérôme*, comme si ceux de Port-Royal

avaient dessein de s'en servir pour justifier une prétendue contradiction dont vous accusez leur conduite. *Vous nous direz, leur dites-vous, que Saint Jérôme a loué Rufin comme le plus savant homme de son siècle, tant qu'il a été son ami; et qu'il traita le même Rufin comme le plus ignorant homme de son siècle, depuis qu'il se fut jeté dans le parti d'Origène.* Vous devinez mal; ils ne vous diront point cela : ce n'est point leur pensée, c'est la vôtre. Mais quand ils auraient voulu dire une si mauvaise raison, et d'une manière si injurieuse à *Saint Jérôme*, vous deviez attendre qu'ils l'eussent dite; et alors vous auriez eu raison de vous railler d'eux, au lieu qu'ils ont sujet de se moquer de vous.

Après ce raisonnement, vous en faites un autre pour justifier la comédie, et il y a plaisir de vous le voir pousser à votre mode. Vous croyez qu'il est invincible; et parce que vous n'en voyez point la réponse, vous ne pouvez concevoir qu'il y en ait. Vous la demandez hardiment à l'auteur des *Lettres*, comme s'il ne pouvait la donner, et comme s'il était impossible de savoir ce que vous ne savez pas. *Saint Augustin*, dites-vous, *s'accuse de s'être laissé attendrir à la comédie; qu'est-ce que vous concluez de là? Dites-vous qu'il ne*

faut point aller à la comédie ? Mais Saint Augustin s'accuse aussi d'avoir pris trop de plaisir au chant de l'Église. Est-ce à dire qu'il ne faut point aller à l'église ?

Ce raisonnement prouve invinciblement ce que vous dites six ou sept lignes plus haut, que *vous n'êtes point théologien* : on ne peut pas en douter après cela ; mais on doutera peut-être si vous êtes chrétien , puisque vous osez comparer le chant de l'Église avec les déclamations du théâtre.

Qui ne sait que la divine psalmodie est une chose si bonne d'elle-même , qu'elle ne peut devenir mauvaise que par le même abus qui rend quelquefois les sacremens mauvais ? Et qui ne sait au contraire que la comédie est naturellement si mauvaise , qu'il n'y a point de détour d'intention qui puisse la rendre bonne ?

Avec quel esprit avez-vous donc joint deux choses plus contraires que n'étaient l'Arche d'alliance et l'idole de *Dagon* , et qui sont aussi éloignées que le ciel l'est de l'enfer ? Quoi ! vous comparez l'Église avec le Théâtre ! les divins cantiques avec les cris des bacchantes ! les saintes écritures avec des discours impudiques ! les lumières des prophètes avec des imaginations de poètes ! l'esprit de Dieu avec le démon de la comédie !

Ne rougissez-vous pas et ne tremblez-vous pas d'un excès si horrible ?

Non, vous n'en êtes pas seulement ému, et votre muse n'a point peur de cette effroyable impiété, ni des effets malheureux qu'elle peut produire. *Nous ne trouvons pas étrange*, dites-vous, *que vous damniez les poètes : ce qui nous surprend, c'est que vous voulez empêcher les hommes de les honorer* ; c'est-à-dire que ce misérable honneur que vous cherchez parmi les hommes, vous est plus précieux que votre salut : vous ne trouvez pas étrange qu'on vous damne, vous ne pouvez souffrir qu'on ne vous estime pas ; vous renoncez à la communion des saints, et vous n'aspirez qu'aux partages des *Sophocle* et des *Virgile*. Qu'on dise de vous tout ce qu'on voudra, mais qu'on ne dise point que vous n'avez pas *quelques étincelles de ce feu qui échauffa autrefois ces grands génies de l'antiquité* ; vous ne craignez point de mourir comme eux, après avoir vécu comme eux ; et vous ne pensez pas au misérable état de ces malheureux *génies* que vous regardez avec tant d'envie et d'admiration : ils brûlent perpétuellement où ils sont, et on les loue seulement où ils ne sont pas.

C'est ainsi que les saints Pères en parlent ; mais

il vous importe peu de ce qu'ils disent : ce ne sont point vos auteurs, et vous ne les citez que pour les accuser. Vous n'avez cité *Saint Jérôme* que pour faire voir qu'il avait l'esprit inégal ; vous n'avez cité *Saint Augustin* que pour montrer qu'il avait le cœur trop sensible ; et vous ne citez *Saint Grégoire de Nazianze* que pour abuser de son autorité en faveur de la comédie. *Saint Grégoire de Nazianze*, dites-vous, *n'a pas fait de difficulté de mettre la Passion de Notre-Seigneur en tragédie*. Mais, quoi qu'il en soit, si vous prétendez vous servir de cet exemple, il faut vous résoudre à passer pour un *poète de la Passion*, et à renoncer à toute l'antiquité païenne. Voyez donc ce que vous avez à faire. Voulez-vous quitter ces grands héros ? Voulez-vous abandonner ces fameuses héroïnes ? Si vous ne le faites, *Saint Grégoire de Nazianze* ne fera rien pour vous, et vous l'aurez cité contre vous-même. Si vous ne suivez son exemple, vous ne pouvez employer son autorité, et vous ne sauriez dire que, parce qu'il a fait une tragédie sainte, il vous est permis d'en faire de profanes. Tout ce qu'on peut conclure de là, c'est que la poésie est bonne d'elle-même, qu'elle est capable de servir aux divins mystères, qu'elle peut chanter les louanges de Dieu, et qu'elle

serait très-innocente si les poètes ne l'avaient point corrompue.

Cette seule raison détruit tous les faux raisonnemens que vous faites et que vous concluez, en disant à tous les gens de Port-Royal, *que le crime du poète les a irrités contre la poésie*. On voit bien que vous avez voulu faire une pointe, mais vous l'avez faite de travers; et vous deviez dire au contraire que le crime de la poésie les a irrités contre le poète; car ils n'ont parlé que des poètes profanes, qui abusent de leur art, et ils n'ont rien dit qui pût offenser la poésie. Ils savent qu'elle n'est point mauvaise de sa nature, et qu'elle est sanctifiée par les Prophètes, par les Patriarches et par les Pères. *David, Salomon, Saint Prosper*, ont fait des poésies; et, à leur exemple, ceux de Port-Royal en font aussi; ils ont mis en vers français les plus augustes mystères de la religion chrétienne, les plus saintes maximes de la morale chrétienne, les hymnes, les proses, les cantiques de l'Église; et ils ont fait de saints concerts que les fidèles chantent, et que les anges peuvent chanter.

Il n'y a donc point de conséquence ni de proportion de ce qu'ils font avec ce qu'ils condamnent; et c'est vainement que vous tâchez d'y en

trouver, et que vous comparez la conduite de M. le *Maistre* avec celle de *Desmaréts*. En vérité, vous ne pouviez rien faire de plus contraire à cette gloire que vous poursuivez si ardemment; car quelle estime peut-on avoir pour vous, quand on voit que vous comparez si injustement deux personnes dont les actions sont autant opposées qu'elles le peuvent être?

Tout le monde sait que M. le *Maistre* a fait des *plaidoyers* que les jurisconsultes admirent, où l'éloquence défend la justice, où l'Écriture instruit, où les Pères prononcent, où les conciles décident. Et vous comparez ces *plaidoyers* aux romans de *Desmaréts*, qu'on ne peut lire sans horreur, où les passions sont toutes nues, et où les vices paraissent effrontément et sans pudeur!

Pour qui pensez-vous donc passer, et quel jugement croyez-vous qu'on fasse de votre conduite, quand vous offensez tous les juges en comparant le palais avec le théâtre, la jurisprudence avec la comédie, l'histoire avec la fable, et un très-célèbre avocat avec un très-mauvais poète?

Pouvez-vous dire que M. le *Maistre* a fait dans sa retraite *tant de traductions des Pères*, et le comparer avec *Desmaréts*, qui fait gloire de ne rien traduire, et qui ne produit que des visions

chimériques? Il faut pourtant que vous acheviez cette comparaison si odieuse à tout le monde; et parce que *Desmaréts* avoue des crimes qu'il ne peut nier, vous en accusez aussi M. le *Maistre*; vous abusez indignement de son humilité, qui lui a fait dire qu'il avait été dans le dérèglement, et vous ne prenez pas garde que ce qu'il appelle dérèglement, c'est ce que vous appelez *souverain bien*, c'est cet honneur du siècle que vous cherchez avec tant de passion, et qu'il a fui avec tant de force. Il s'est déroché à la gloire du monde qui l'environnait, et il est vrai que, pour s'en éloigner davantage, il a fait toutes les actions qui lui sont le plus contraires.

Mais s'il a *béché la terre*, comme vous dites, avec quel esprit osez-vous en parler comme vous faites? Et quel sentiment pouvez-vous avoir des vertus chrétiennes, puisque vous raillez publiquement ceux qui les pratiquent? Vous parleriez sérieusement et avec éloge de ces anciens Romains, qui savaient cultiver la terre et conquérir les provinces, que l'on voyait à la tête d'une armée après les avoir vus à la queue d'une charrue: et vous vous moquez d'un chrétien qui a *béché la terre* avec la même main dont il a écrit les *Vies des Saints* et les traductions des Pères. Vous ne

sauriez voir, sans rire, un homme véritablement chrétien, véritablement humble, et véritablement savant de cette science qui n'enfle point, qui n'empêchait pas l'apôtre de travailler de ses mains au même tems qu'il prêchait l'Évangile.

Mais après que vous avez bien raillé d'une *longue et sérieuse pénitence*, vous dites, pour achever votre comparaison, que *Desmarêts a peut-être fait plus que tout cela*. Je voudrais de tout mon cœur le pouvoir dire, mais je me tromperais, et je le démentirais en le disant. Il n'a garde de se repentir d'avoir fait des romans, puisqu'il assure lui-même qu'il les a faits avec l'esprit de Dieu. Il proteste, en parlant de son roman envers, qui est rempli de fables impertinentes et de fictions impures, *que Dieu l'a si sensiblement assisté pour lui faire finir ce grand ouvrage, qu'il n'ose dire en combien peu de tems il l'a achevé*. Il attribue au Saint-Esprit tous les égaremens de son imagination, il prend pour des grâces divines, les corruptions, les profanations et les violemens qu'il fait de la parole divine. Si on le veut croire, ce n'est plus lui qui parle, c'est Dieu qui parle en lui. Il est l'organe des vérités cé-

¹ *Clovis, ou la France chrétienne, poëme de Desmarêts.*

lestes et adorables : c'est un *David*, c'est un *prophète*, c'est un *Michaël*, c'est un *Éliacin*, c'est enfin tout ce qu'un fou s'imagine. Mais il ne se l'imagine pas seulement, il l'écrit, il l'imprime, il le publie, et on le peut voir dans les endroits de ses livres que l'auteur des *Lettres* a cités.

Si vous aviez fait réflexion sur toutes ces choses, je ne pense pas que vous eussiez pu comparer *Desmaréts* avec aucun des mortels; il est sans doute incomparable, et il le dit lui-même; et s'élevant plus haut que l'apôtre n'a jamais été, il parle bien plus hardiment que lui des choses divines. Il ne s'écrie point : *O altitudo!* rien ne l'épouvante, et il entre sans crainte dans les mystères incompréhensibles de l'Apocalypse : c'est son livre : il se plaît à dissiper, par ses lumières, les ombres mystérieuses que Dieu a répandues sur ces saintes vérités; et comme avec l'ombre et la lumière on fait toutes sortes de figures, aussi *Desmaréts*, avec le feu de son imagination et l'obscurité de l'Apocalypse, forme toutes sortes de visions et de fantômes.

C'est ainsi qu'il a fait cette grande armée de cent quarante-quatre mille personnes, dont il parle tant dans ses *Avis du Saint-Esprit au Roi*; et c'est ainsi qu'il a formé toutes ses conceptions

chimériques et monstrueuses que l'auteur des *Lettres* a rapportées, et que vous témoignez avoir lues.

Mais, en vérité, pouvez-vous les avoir lues, et parler de *Desmarêts* comme vous faites, le défendre publiquement, et inventer pour lui tant de fausses raisons ? Ne craignez-vous point qu'on dise que vous êtes un soldat de son *armée*, et qu'on mette dans le rang de ses visions la comparaison que vous faites de M. le *Maistre* avec lui ? Je vois bien que tout vous est égal, la vérité et le mensonge, la sagesse et la folie, et qu'il n'y a rien de si contraire que vous n'ajustiez dans vos comparaisons.

Pour vos histoires, elles sont poétiques ; vous les avez accommodées au théâtre, et il n'y a personne qui ne sache que vous avez changé un *Cordelier* en *Capucin*. Mais cette fausseté, qui est si publiquement reconnue, et qui ôte la vraisemblance à tout le reste, décrédite encore moins votre histoire, que la conduite que vous attribuez à la mère *Angélique*. On voit bien que ce n'est pas elle qui parle, et que cette sainte religieuse était bien éloignée de penser à ce que vous lui faites dire dans un conte si ridicule ; aussi n'empêcherez-vous jamais, par de telles supposi-

tions , qu'il ne soit véritable que tous les religieux ont toujours été bien reçus à Port-Royal ; et l'on n'a que trop de témoins de la charité et de la générosité avec laquelle on y a reçu les Jésuites mêmes , dans un tems où il semblait qu'ils n'y étaient venus que pour voir les marques funestes des maux qu'ils ont faits , et pour insulter à l'affliction de ces pauvres filles. On ne peut pas demander une plus grande preuve de l'hospitalité de Port-Royal , ni souhaiter une conviction plus forte de la fausseté de votre histoire. Je ne pense pas aussi que vous l'ayez dite pour la faire croire , mais seulement pour faire rire ; et vous n'avez été trompé qu'en ce que vous croyiez qu'on rirait de l'histoire , et qu'on ne rit que de celui qui l'a inventée.

On jugera si vos reproches sont plus raisonnables : voici le plus grand que vous faites à ceux de Port-Royal , et par lequel vous prétendez les rendre coupables des mêmes choses qu'ils condamnent dans les poètes de théâtre. *De quoi vous êtes-vous avisés , leur dites-vous , de mettre en français les comédies de Térence ?* Ils se sont avisés , Monsieur , d'instruire la jeunesse dans la langue latine , qui est nécessaire pour les plus justes emplois des hommes , et de donner aux en-

fans une traduction pure et chaste d'un auteur qui excelle dans la pureté de cette langue. Mais, vous-même, *de quoi vous-êtes vous avisé* de leur reprocher cette traduction, plutôt que celle des autres livres de grammaire qu'ils ont donnés au public, puisqu'ils ont tous une même fin, qui est l'instruction des enfans, et qu'ils viennent d'un même principe, qui est la charité?

Vous voulez abuser du mot de *comédies*, et confondre celui qui les fait pour le théâtre, avec celui qui les traduit seulement pour les écoles; mais il y a tant de différence entre eux, qu'on ne peut pas tirer de conséquence de l'un à l'autre. Le traducteur n'a dans l'esprit que des règles de grammaire qui ne sont point mauvaises par elles-mêmes, et qu'un bon dessein peut rendre très-bonnes; mais le poëte a bien d'autres idées dans l'imagination; il sent toutes les passions qu'il conçoit et il s'efforce même de les sentir, afin de les mieux concevoir; il s'échauffe, il s'emporte, il se flatte, il s'offense et se passionne jusqu'à sortir de lui-même pour entrer dans le sentiment des personnes qu'il représente; il est quelquefois Turc, quelquefois Maure, tantôt homme, tantôt femme, et il ne quitte une passion que pour en prendre une autre; de l'amour il tombe dans la haine; de

la colère il passe à la vengeance , et toujours il veut faire sentir aux autres les mouvemens qu'il souffre lui-même ; il est fâché quand il ne réussit pas dans ce malheureux dessein ; il s'attriste du mal qu'il n'a pas fait.

Quelquefois ses vers peuvent être assez innocens , mais la volonté du poëte est toujours criminelle : les vers n'ont pas toujours assez de charmes pour *empoisonner* , mais le poëte veut toujours qu'ils *empoisonnent* ; il veut toujours que l'action soit passionnée , et qu'elle excite du trouble dans le cœur des spectateurs.

Quel rapport trouvez-vous donc entre un poëte de théâtre et le traducteur de *Térence* ? L'un traduit un auteur pour l'instruction des enfans , qui est un bien nécessaire ; l'autre fait des comédies , dont la meilleure qualité est d'être inutile. L'un travaille à éclaircir la langue de l'Église , l'autre enseigne à parler le langage des fables et des idôlâtres ; l'un ôte tout le poison que les païens ont mis dans leurs comédies , l'autre en compose de nouvelles , et tâche d'y mettre de nouveaux poisons ; l'un enfin fait un sacrifice à Dieu en travaillant utilement pour le bien de l'état et de l'Église , et l'autre fait un sacrifice au démon , comme dit *Saint Augustin* , en lui donnant des armes pour

perdre les ames. Cependant vous égalez ces deux esprits, vous ne mettez point de différence entre leurs ouvrages, et vous obligez toutes les personnes justes de vous dire, avec *Saint Jérôme*, qu'il n'est rien de plus honteux que de confondre ce qui se fait pour le plaisir inutile des hommes, avec ce qui se fait pour l'instruction des enfans ; *et quod in pueris necessitatis est, crimen in se facere voluptatis.*

Reconnaissez donc, Monsieur, que la traduction de *Térence* est bien différente des comédies de *Desmaréts* ; et qu'une traduction si pure, qui est une preuve de doctrine et un effet de charité, ne saurait jamais être un fondement raisonnable du reproche que vous faites à ceux que vous attaquez.

Mais vous les accusez encore avec plus d'injustice et plus d'imprudence, quand vous leur dites : *En combien de façons avez-vous conté l'histoire du pape Honorius ?* N'est-ce pas là un reproche bien judicieux ? Vous ne dites point que cette histoire soit fautive, vous ne dites point qu'ils la rapportent mal, et vous les accusez seulement de l'avoir souvent rapportée. Mais je vous demande qui est le plus coupable, ou celui qui prêche toujours la vérité, ou celui qui résiste

toujours à la vérité? Et qui doit-on accuser, ou le Port-Royal qui a dit tant de fois une histoire véritable, ou les ennemis de Port-Royal qui n'ont jamais répondu à cette histoire, et qui bien souvent ont fait semblant de ne la pas entendre?

N'est-ce point cette surdité politique que vous trouvez si admirable dans les Jésuites, et qui vous fait dire : *J'admirais en secret la conduite de ces Pères, qui vous ont fait prendre le change, et qui ne sont plus maintenant que les spectateurs de vos querelles?* On ne peut pas vous répondre plus doucement qu'en disant qu'il est très-faux que les Jésuites aient fait prendre le change à Port-Royal, et qu'au contraire le Port-Royal a toujours eu une constance invincible en défendant la vérité contre tous ceux qui l'attaquent. Que si depuis quelque tems les écrits ne s'adressent pas directement aux Jésuites, et s'ils ne sont plus, comme vous dites, que les spectateurs du combat, c'est parce qu'on les a mis hors d'état de combattre. On a ruiné leurs desseins; on a renversé leurs prétentions; on a découvert leur secret; on a éclairci leurs équivoques; on les a enfin réduits à ne plus répondre, et assurément vous n'avez rien à reprocher à Port-Royal de ce côté-là.

Vous tournez d'un autre, et vous dites à l'au-

teur des *Imaginaires* , qu'il a affecté le style des *Provinciales*. C'est par là que vous commencez et que vous finissez votre lettre. *Vous prétendiez* , lui dites-vous, *prendre la place de l'auteur des petites Lettres*. Je vois bien que vous voulez attraper ce genre d'écrire ; mais cet enjouement n'est point du tout votre caractère. Je ne vous répons pas ce que tout le monde sait, que les sujets sont bien différens, et qu'un enjouement perpétuel serait peut-être un aussi grand défaut dans les *Imaginaires* , comme il est une grande grâce dans les *Provinciales*. Je vous demande seulement pourquoi vous jugez des intentions d'un auteur, qui vous sont cachées, et pourquoi vous n'avez pas voulu juger des actions et des livres de *Desmarêts* , qui sont visibles à tout le monde ? Ce ne peut être que par une raison fort mauvaise pour vous ; n'obligez personne à la découvrir, et ne dites point de vous-même que l'auteur des *Lettres* a voulu écrire comme M. *Pascal*. Il n'a voulu faire que ce qu'il a fait ; il a voulu convaincre ses lecteurs de la fausseté d'une prétendue hérésie, et il les en a convaincus d'une manière qui, sans comparaison, est forte, évidente, agréable et très-facile.

On peut en juger par les efforts que vous avez faits contre lui, puisque vous avez été chercher des

railleries jusques dans l'Écriture sainte. *Jetez-vous sur les injures*, lui dites-vous; *vous êtes appelé à ce style*, et il faut que chacun suive sa vocation. Vous pensez donc que la vocation porte au mal et aux injures. La Sorbonne dirait assurément que c'est une erreur; mais pour moi, je dis seulement que c'est une mauvaise raillerie; et peut-être que vous serez plus touché d'avoir fait un mensonge ridicule, que d'avoir outragé la vérité.

Il paraît assez, par la profession que vous faites, et par la manière dont vous écrivez, que vous craignez moins d'offenser Dieu, que de ne plaire pas aux hommes, puisque, pour flatter la passion de quelques-uns, vous vous moquez de l'Écriture, des conciles, des saints Pères, et des personnes qui tâchent d'imiter leurs vertus.

Pour justifier la comédie, qui est une source de corruption, vous raillez la pénitence, qui est le principe de la vie spirituelle; vous riez de l'humilité que *Saint Bernard* appelle la vertu de Jésus-Christ, et vous parlez, avec une vanité de païen, des actions les plus saintes, et des ouvrages les plus chrétiens. Vous pensez qu'en nommant seulement les livres de Port-Royal, vous les avez entièrement détruits; et vous croyez avoir suffisam-

ment répondu à tous les anciens conciles, en disant seulement qu'ils ne sont pas nouveaux.

Désabusez-vous, Monsieur, et ne vous imaginez point que le monde soit assez injuste pour juger selon votre passion : il n'y a personne au contraire qui n'ait horreur de voir que votre haine va déterrer les morts, et outrager lâchement la mémoire de M. le *Maistre* et de la mère *Angélique* par des railleries méprisantes et des calomnies ridicules.

Mais, quoi que vous disiez contre des personnes d'un mérite si connu dans le monde et dans l'Église, ce sera par leur vertu qu'on jugera de vos discours : on joindra le mépris que vous avez pour elles, avec les abus que vous faites de l'Écriture et des saints Pères; et l'on verra qu'il faut que vous soyez étrangement passionné, et que ceux contre qui vous écrivez soient bien innocens, puisque vous n'avez pu les accuser sans vous railler de ce qu'il y a de plus saint dans la religion, et de plus inviolable parmi les hommes, et sans blesser en même tems la raison, la justice, l'innocence et la piété.

Ce 22 mars 1666.

SECONDE RÉPONSE

PAR

BARBIER D'AUCOURT.¹

MONSIEUR,

Je ne sais si l'auteur des *Imaginaires* jugera à propos de vous faire réponse. Je connais des gens qui auraient sujet de se plaindre, s'il le faisait.

¹ *Jean Barbier*, qui depuis ajouta à son nom celui de *d'Aucourt*, était alors un jeune avocat, dont la plume était estimée, et qui écrivait en faveur de Port-Royal par haine pour les Jésuites. Huit ans après cette lettre, il fit contre *Racine* une méchante satire en vers. Ennemi déclaré du grand poëte, depuis la querelle des *Imaginaires*, il signala sa haine à l'occasion de l'*Iphigénie* qui venait de paraître, par cette satire qui fut publiée sous le titre d'*Apollon vendeur de Mithridate*, par allusion à la précédente tragédie de *Racine*, et qui depuis fut souvent réimprimée sous le titre d'*Apollon charlatan*. Dans ces vers, dépourvus d'esprit autant que de raison, Barbier d'Aucourt a accumulé les plus plates injures contre le caractère personnel de *Racine*, et les plus absurdes critiques contre ses ouvrages qu'il a passés en revue jusqu'à *Iphigénie*, qui était alors le dernier de

Ils ont souffert avec patience qu'on ait répondu à M. *Desmaréts*, et je ne m'en étonne pas : un prophète mézite quelque préférence. Mais vous, Monsieur, qui n'avez pas encore prophétisé, il y aurait de l'injustice à vous traiter mieux qu'on ne les a traités. Pour moi, qui ne suis point de Port-Royal, et qui n'ai de part à tout ceci qu'autant

tous. Pour en donner une idée, nous citerons quelques vers relatifs à cette tragédie :

Aussi, quel triste objet qu'une reine éplorée
 Qui vient livrer sa fille au couteau de Calchas,
 Parce que, dès les premiers pas,
 A faute d'un bon guide, elle s'est égarée!

.....

 Est-il rien de si pitoyable?
 Pour ne nous régaler d'un si triste entretien,
 Au lieu de deux beautés, dont l'une est si coupable,
 Une seule suffisait bien.

.....

Mais la fille d'Agamemnon
 N'est donc pas la victime?..... Oh! non.
 La *Racine* est assez hardie
 Pour la garantir du trépas.
 Une autre doit mourir, quoi que Calchas en die;
 Le sujet de la tragédie
 Est celle qui ne mourra pas.

Barbier d'Aucourt fut reçu à l'Académie française en 1683, et mourut en 1694, âgé de cinquante-trois ans.

que j'y en veux prendre, je crois que, sans vous faire d'affaire avec le Père *du Bosc* ni avec *M. de Marandé*¹, je vous puis dire un mot sur le sujet de votre lettre; j'espère que cela ne sera pas inutile pour en faire connaître le prix. Le monde passe quelquefois trop légèrement sur les choses; il est bon de les lui faire remarquer.

Vous avez grand soin, pour vous mettre bien dans l'esprit du lecteur, de l'avertir, avant toutes choses, que vous *ne prenez point le parti de M. Desmaréts*. C'est fort prudemment fait; vous avez bien senti qu'il n'y a point d'honneur à gagner. Il commence à être connu dans le monde, et vous savez ce qu'on en a dit en assez bon lieu. Mais, sans mentir, cette prudence ne dure guères. Et comment peut-on dire, dans les trois premières lignes d'une lettre, qu'on ne se déclare point pour *Desmaréts*, et qu'on laisse à juger au monde lequel est le *visionnaire*, de lui ou de l'auteur des *Imaginaires*? En vérité, tout homme qui peut parler de cette sorte est bien déclaré. Cela n'était pas difficile à voir; mais l'envie de dire un bon mot vous a emporté; et cette manière de dire

¹ Deux adversaires de Port-Royal, aux écrits desquels il n'avait pas été fait de réponse.

à celui que vous attaquez, qu'il est *visionnaire*, vous a paru si heureuse et si galante, que vous n'avez su vous retenir.

Mais, Monsieur, croyez-vous qu'il n'y ait qu'à dire des injures aux gens, et ne savez-vous pas qu'il y a un choix d'injures comme de louanges ; qu'il faut que les unes et les autres conviennent, et qu'il n'y a rien de si misérable que de les appliquer au hasard ? On a pu traiter *Desmarêts* de *visionnaire*, parce qu'il est reconnu pour tel, et qu'il a eu soin d'en donner d'assez belles marques. Vous voudriez bien lui faire avoir sa revanche, mais la voie que vous prenez ne vous réussira pas ; on dira que vous ne vous connaissez pas en *visionnaires*, et que, si jamais vous le devenez, il y a sujet de craindre que vous ne le soyez long-tems avant que de vous en apercevoir. Tout le monde convient, jusqu'aux ennemis de Port-Royal, et aux Jésuites mêmes, que l'auteur des *Imaginaires* n'à rien qui ressente la *vision*. On ne s'est encore guères avisé de l'attaquer sur cela ; et ceux même qui l'ont accusé d'hérésie, se sont bien gardés de l'accuser d'extravagance ; car, en matière d'hérésie, il est plus aisé d'en faire accroire, et surtout quand il s'agit d'une hérésie aussi mince et aussi difficile à apercevoir, que celle qu'on reproche

aux Jansénistes. Il y a peu de gens capables de démêler les choses : on dispute, on embrouille ; l'accusateur se sauve dans l'obscurité. Mais, en matière de folie, dès qu'il y a une accusation formée, il est sûr qu'il y aura quelqu'un de condamné. Le monde s'y connaît ; il juge, il fait justice ; mais il veut des preuves, et des preuves qui concluent, sinon votre accusation sans preuves devient une preuve contre vous.

Vous voilà donc, Monsieur, réduit à la nécessité de prouver ce que vous avez avancé contre l'auteur des *Imaginaires* ; autrement vous voyez bien où cela va, et vous n'en serez pas quitte pour dire que vous n'avez point jugé, que vous vous êtes contenté de laisser à juger aux autres, et que vous n'avez point appliqué les règles que vous voulez qu'on établisse. Le monde entend ce langage ; et si vous n'avez que cela pour vous sauver, je vous tiens en grand danger.

Mais ce n'est pas votre manière, que d'entrer dans le détail et de vous embarrasser à chercher des preuves ; et cela est aisé à voir, quand vous dites à l'auteur des *Imaginaires*, que vous avez lu ses Lettres, *tantôt avec plaisir, tantôt avec dégoût, selon qu'elles vous semblaient bien ou mal écrites*. Je vois bien ce que vous voulez qu'on entende par là, c'est-à-dire, que vous louez ce qu'il

y a de bon, et que vous blâmez ce qu'il y a de mauvais. Cette sorte de critique est fort prudente : tant que vous parlerez comme cela, vous ne vous commettrez point. Toutefois vous prenez courage, et pour faire voir que vous êtes homme de bon goût, et que vous vous y connaissez, vous vous avancez jusqu'à dire qu'il y a grande différence entre les *Imaginaires* et les *Lettres au Provincial*. Voilà un grand effort de jugement, et qui vous a bien coûté. Mais encore, Monsieur, ne nous direz-vous rien de plus précis et ne marquerez-vous point ce que vous trouvez à redire dans les *Imaginaires*? Vous nous le faites attendre long-tems, et vous ne vous expliquez là-dessus que vers la fin de votre lettre. Mais enfin vous faites bien voir que vous savez approfondir quand il vous plaît. Veut-on donc savoir ce qu'il y a de mauvais dans les *Lettres sur l'hérésie imaginaire*? Le voici : c'est que *les bons mois* (des Chamillardes) *ne sont d'ordinaire que de basses allusions, comme quand on dit que le grand O de M. Chamillard n'est qu'un o en chiffre; et qu'il ne doit pas suivre le grand nombre, de peur d'être docteur à la douzaine.* Il n'y a personne qui n'y fût attrapé, et on ne se serait jamais avisé qu'on pût prouver qu'il y a trop de pointes dans les épi-

grammes de *Catulle*, parce que celles de *Martial* en sont pleines. Quoi donc, Monsieur ! est-il possible que vous n'avez pas connu la différence qu'il y a des *Imaginaires* aux *Chamillardes* ? Et comment avez-vous pu croire qu'elles fussent du même auteur, et même que ces dernières vînssent de Port-Royal ? Faut-il donc que vous soyez si malheureux, que tous les efforts que vous avez faits contre les *Imaginaires*, se réduisent à faire voir que vous n'êtes pas capable de connaître une différence aussi visible et aussi marquée que celle-là ? Je ne sais si cela ne ferait point entrer les gens en soupçon sur les louanges que vous donnez aux *Provinciales* ; on croira que vous les louez sur la foi d'autrui, et que vous seriez peut-être aussi embarrassé à en marquer les beautés, que vous avez été peu heureux à trouver les défauts des *Imaginaires*. Quiconque aura bien senti les grâces des premières, aimera celles-ci, et verra bien que, s'il y a quelque chose qui se puisse soutenir auprès des *Provinciales*, ce sont les *Imaginaires*.

Il est certain que les *petites Lettres* sont inimitables. Il y a des grâces, des finesses, des délicatesses qu'on ne saurait assez admirer ; mais il est vrai aussi qu'il n'y a pas eu de sujet plus heureux que celui de M. *Pascal*. On n'en trouve pas toujours qui

soient capables de ces sortes d'agrémens ; et quoique ce soit une extravagance insigne que de prétendre qu'on soit obligé à la créance intérieure du *fait* de Jansénius , et qu'on puisse traiter comme *hérétiques* ceux qui n'en sont pas persuadés, cela ne se fait pas sentir, et ne divertit pas comme les décisions des casuistes. C'est une grande faute de jugement , de demander partout le même caractère et le même air ; et c'est avec beaucoup de raison que l'auteur des *Imaginaires* , bien loin de vouloir attraper ce genre d'écrire , comme vous lui reprochez à perte de vue , a pris une manière plus grave et plus sérieuse. Cependant , lorsqu'il lui tombe quelque chose entre les mains qui mérite d'être joué , peut-on s'y prendre plus finement , et y donner un meilleur tour ? Et quelque sujet qui se présente , peut-on démêler les choses embrouillées avec plus d'adresse et de netteté ? Peut-on mieux mettre les vérités dans leur jour ? Peut-on mieux pénétrer les replis du cœur humain , et en faire mieux connaître les ruses ?

Je ne prétends pas marquer tout ce qu'il y a de beau dans les *Lettres sur l'hérésie imaginaire* ; cela serait fort superflu pour les gens qui ont le goût bon , et fort peu utile pour les autres ; et pour vous , Monsieur , je ne sais si vous en profiteriez.

C'est une mauvaise marque de finesse de sentiment, que d'avoir confondu les *Chamillardes* avec les *Imaginaires*, et les *Enluminures* avec l'*On-guent à la brûlure*; et si vous avez eu si peu de discernement en cela, il est difficile que vous en ayez beaucoup en d'autres choses.

D'ailleurs, je crois qu'on aurait de la peine à vous faire entendre raison sur le sujet de l'auteur des *Imaginaires*; il vous a touché par où vous étiez le plus sensible. Le moyen de souffrir que l'on maltraite ainsi impunément les *faiseurs de romans* et les *poètes de théâtre*! Il est aisé à voir que vous plaidez votre propre cause, et que ce que vous dites sur ce sujet ne vous a guères coûté: cette tirade d'éloquence, ou plutôt ce lieu commun de deux pages, représente parfaitement un poète qui se fâche, mais encore est-il bon de savoir pourquoi. Dites-nous donc, Monsieur, prétendez-vous que les *faiseurs de romans* et de *comédies* soient des gens de grande édification parmi les chrétiens? Croyez-vous que la lecture de leurs ouvrages soit fort propre à faire mourir en nous le vieil homme, à éteindre les passions, et à les soumettre à la raison? Il me semble qu'eux-mêmes s'en expliquent assez, et qu'ils font consister tout leur art et toute leur industrie à toucher l'ame, à l'attendrir, à imprimer

dans le cœur de leurs lecteurs toutes les passions qu'ils peignent dans les personnes qu'ils représentent, c'est-à-dire, à rendre semblables à leurs héros ceux qui doivent regarder *Jésus - Christ* comme leur modèle, et se rendre semblables à lui. Si ce n'est là tout le contraire de l'Évangile, j'avoue que je ne m'y connais pas; et il faut entendre la religion comme *Desmaréts* entend l'Apocalypse, pour trouver mauvais qu'un théologien, étant obligé de parler sur cette matière, appelle ces gens-là des *empoisonneurs publics*, et tâche de donner aux chrétiens de l'horreur pour leurs ouvrages.

Mais bien loin que cela les offense, n'y trouvent-ils pas même quelque chose qui les flatte? Et n'est-ce pas les louer selon leur goût, que de leur reprocher de faire ce qu'ils prétendent? Les injures n'offensent que lorsqu'elles nous exposent aux mépris, ou des autres, ou de nous-mêmes. Or, personne ne croit qu'on ait droit de le mépriser, ni de se mépriser soi-même, pour pécher contre des règles contraires à celles qu'il s'est proposé de suivre. Ainsi nous voyons que ceux qui cherchent à s'agrandir dans le monde, ne s'offensent point des injures que leur disent les philosophes contemplatifs qui prêchent la vie retirée;

ils les regardent dans un ordre dont ils ne sont pas, et où l'on juge autrement des choses.

Voilà donc les bons poètes hors d'intérêt. Les autres devraient prendre peu de part à cette injure ; car ils n'*empoisonnent* guères ; ils ne sont coupables que par l'intention. Cependant ils murmurent , par un secret dépit , de voir qu'ils n'ont part qu'à la malédiction du péché , et qu'ils n'en recueillent point le fruit : on les reconnaît par là , et je crois qu'on peut presque établir pour règle , que , dès qu'on en voit quelqu'un qui fait ces sortes de plaintes , on peut lire ses ouvrages en sûreté de conscience.

Que s'il y a quelque gloire à bien faire des comédies et des romans , comme il y en peut avoir en mettant le christianisme à part , et à ne considérer que cette malheureuse gloire que les hommes reçoivent les uns des autres , et qui est si contraire à l'esprit de la foi , selon les paroles de *Jésus-Christ* , l'auteur des *Imaginaires* ne veut point la ravir à ceux à qui elle est due , quoiqu'à dire vrai , cette gloire consiste plutôt à se connaître à ces choses et à être capable de les faire , qu'à les faire effectivement : elle ne mérite pas qu'on y emploie son tems et son travail ; et s'il était permis d'agir pour la gloire , ce n'est pas celle-là

qu'il faudrait se proposer. La véritable gloire, s'il y en a parmi les hommes, est attachée à des occupations plus sérieuses et plus importantes; car ils ont eu cette justice de régler les récompenses selon l'utilité des emplois, et ils savent bien faire la différence de ceux qui leur procurent des biens réels et solides, et de ceux qui ne contribuent qu'à leur divertissement. C'est ce qu'a voulu dire l'auteur des *Imaginaires*, quand il a dit que cette occupation était peu *honorable*, même devant les hommes

Mais enfin il n'empêche pas qu'on ne connaisse ce qu'il y a de beau dans les ouvrages de *Sophocle*, d'*Euripide*, de *Térence* et de *Corneille*, et qu'on ne l'estime son prix: on peut même dire qu'ils s'y connaît, qu'il sait les règles par où il en faut juger. Il n'ignore pas que ce qu'il y a de plus fin dans l'éloquence, les grâces les plus naturelles, les manières les plus tendres et les plus capables de toucher, se trouvent dans ces sortes d'ouvrages: mais c'est pour cela même qu'ils sont plus dangereux. Plus ceux qui les composent sont habiles, plus on a droit de les traiter d'*empoisonneurs*; et plus vous vous efforcez de les louer, plus vous les rendez dignes de ce reproche.

Que voulez-vous donc dire, et que prétendez-

vous par cette grande exagération qui fait la moitié de votre lettre ? Que signifient tous ces beaux traits : *Que les romans et les comédies n'ont rien de commun avec le Jansénisme ; qu'on se doit contenter de donner les rangs en l'autre monde , sans régler les récompenses de celui-ci ; qu'on ne doit point envier à ceux qui s'amuse à ces bagatelles , de misérables honneurs auxquels on a renoncé ,* etc. pour ne rien dire du reste , car il faudrait tout copier ? En vérité , le zèle de la poésie vous emporte ; il est dangereux de s'y laisser aller : on n'en revient pas comme on veut ; cela n'aide pas à penser juste ; et toute votre lettre se ressent de cette émotion qui vous a pris dès le commencement ; car, dites-moi , Monsieur , à quoi songez-vous quand vous avancez , que , si l'on concluait *qu'il ne faut pas aller à la comédie , parce que Saint Augustin s'accuse de s'y être laissé attendrir , il faudrait aussi conclure , de ce que le même saint s'accuse d'avoir trop pris de plaisir aux chants de l'Église , qu'il ne faut plus aller à l'église ?* Quoi ! s'il faut quitter les choses qui sont mauvaises , et dont nous ne saurions faire un bon usage , faut-il aussi quitter les bonnes , parce que nous en pouvons faire un mauvais ? Est-ce ainsi que vous raisonnez ? Mais si cette fougue n'est pas heureuse

pour le raisonnement, au moins elle sert à embellir les histoires, et il est aisé de connaître celles qui ont passé par les mains de ceux qui savent faire des-dessins de romans.

On voit bien que vous avez travaillé à celle des deux Capucins. Mais ce n'est pas assez; il est juste que chacun profite de ce qui lui appartient, et que le monde sache ce qu'il y a de votre invention dans le récit de cette aventure. Je ne vous déroberai rien; ce qui n'est point de vous est fort peu de chose, et vous allez être fort bien partagé.

Il est vrai (car j'ai eu soin de m'en informer) que deux Capucins, dont l'un était parent de M. de Bagnols, vinrent un jour à Port-Royal demander l'hospitalité. On en donna avis à la mère *Angélique*; et comme on lui demanda si l'on ne leur ferait point quelque réception extraordinaire à cause de M. de Bagnols, elle répondit qu'on ne devait rien ajouter pour cela à la manière dont on avait accoutumé de recevoir les religieux, et que M. de Bagnols ne voulait point qu'en sa considération on changeât, même dans les moindres choses, les pratiques du monastère.

Voilà, Monsieur, comment la chose se passa: de sorte que cette imagination que l'un des Capucins fut le Père *Maillard* ou *Mulart*; cet empres-

sement avec lequel la mère *Angélique court au parler* ; ce *cidre* et ce *pain des valets* mis à la place du *pain blanc* et du *vin des Messieurs* ; cette reconnaissance du prétendu Père *Maillard* en disant la messe ; tout cela est de votre cru , sans compter l'application des proverbes et les autres gentilleses de la narration.

Cela ne va pas mal pour une petite histoire ; et, sur ce pied-là, du moindre sujet du monde vous feriez un fort gros roman. Ce que j'y trouve à redire est que la vraisemblance n'est pas tout-à-fait bien gardée , et qu'il eût été difficile qu'à Port-Royal, où l'on était bien averti que c'était le Père *Mulart*, Cordelier, qui avait sollicité à Rome la constitution du pape *Innocent X* contre les *cinq propositions*, on eût pu prendre un Capucin pour cet homme-là. Mais vous n'y regardez pas de si près, et d'ailleurs c'est là tout le nœud de l'affaire. Car si ce Capucin ne passe tantôt pour le Père *Mulart*, et tantôt pour le parent de *M. de Bagnols* ; et si, d'après cela, on ne lui fait boire tantôt du cidre, tantôt du *vin des Messieurs*, à quoi aboutira l'histoire ? Il faut songer à tout. Vous aviez besoin de quelque chose qui prouvât qu'on a vu de tout tems ceux de *Port-Royal* louer et blâmer le même homme, selon qu'ils étaient contens ou mal satis-

faits de lui. Car, en vérité, l'exemple de *Desmarêts* ne suffisait pas ; et si vous prétendez qu'on l'ait loué pour une simple excuse de civilité que lui fait *M. Pascal*, d'avoir cru qu'il était l'auteur des *Apologies des Jésuites*, vous n'êtes pas difficile en panégyriques.

Pour l'histoire du volume de *Clélie*, peut-être qu'en réduisant tous les solitaires à un seul, qui n'était pas de ceux qu'on pouvait appeler de ce nom-là, et le plaisir que vous supposez qu'ils prirent à se voir traiter d'*illustres*, à la complaisance qu'il ne put se défendre d'avoir pour un de ses amis qui lui envoya ce livre, et qui l'obligea de voir l'endroit dont il s'agit; peut-être, dis-je, que cette histoire approcherait de la vérité : mais je ne vois pas qu'en cet état-là elle vous pût servir de grand' chose.

Que vous reste-t-il donc qui puisse donner quelque couleur aux reproches que vous faites à ceux de Port-Royal, de ne juger des choses que selon leur intérêt? *On a bien souffert*, dites-vous, *que M. le Maistre ait fait des traductions et des livres sur la matière de la grâce, et on trouve étrange que Desmarêts en fasse sur des matières de religion.* Sans mentir, la comparaison est bien choisie ! *M. le Maistre*, après avoir passé plu-

sieurs années dans une grande retraite, et dans la pratique de plusieurs exercices de pénitence et de piété chrétienne, et après avoir joint à ses talens naturels des connaissances qui le rendaient très-capable d'écrire sur les plus grandes vérités de la religion, ne s'en est pas toutefois jugé digne, par cette même humilité qui fait qu'il s'accuse de dérèglement, quoique, même avant sa retraite, sa vie eût toujours été fort réglée. Il n'a jamais écrit sur les matières de la *grâce*, et n'a rien entrepris que de simples traductions et des histoires pieuses. Et *Desmarêts*, après avoir passé sa vie à faire des romans et des comédies, a sauté tout d'un coup jusqu'au plus haut degré de la contemplation et de la spiritualité la plus fine; et, sur le témoignage qu'il a rendu lui-même qu'il était envoyé pour donner aux hommes l'intelligence des mystères, il a commencé à se mettre en possession du titre et du ministère de prophète, à établir le nouvel ordre des *victimes*, à leur donner les règles de sa nouvelle théologie mystique, enfin à débiter cet amas et ce mélange horrible de profanations et d'extravagances qui paraissent dans ses ouvrages. Que dites-vous de ce parallèle? Trouvez-vous que cette réserve et cette modestie si chrétienne de *M. le Maître*, soit fort propre pour autoriser les

égaremens de *Desmarêts* ? Je ne sais s'il vous saura bon gré de vous être avisé de cette comparaison. Il faut qu'il ait soin de se tenir toujours dans cette élévation de l'ordre prophétique, pour n'en pas sentir le mauvais effet ; et, pour peu qu'il voulût revenir à la condition des autres hommes, il verrait que c'est un mauvais lustre pour lui que *M. le Maistre*.

Vous voyez donc, Monsieur, que vous ne faites rien moins que ce que vous prétendez, et je ne pense pas que personne demeure convaincu, sur l'histoire des deux Capucins, sur les louanges qu'on a données à *M. Desmarêts*, ni sur l'exemple de *M. le Maistre*, que ceux de Port-Royal ne jugent que selon leurs intérêts. Votre première saillie vous a mis en malheur. Quand on est échauffé, on s'éblouit soi-même de ce qu'on écrit, et l'on se persuade aisément que les choses sont bien prouvées, pourvu qu'elles soient soutenues d'amplifications et de lieux communs. Pour cela, vous vous en servez admirablement. Peut-on rien voir de mieux poussé que celui-ci ? *Qu'une femme fût dans le désordre, qu'un homme fût dans la débauche, s'ils se disaient de vos amis, vous espéreriez toujours de leur salut ; s'ils vous étaient peu favorables, quelque vertueux qu'ils fussent, vous*

appréhendiez toujours le jugement de Dieu pour eux. Ce n'était pas assez, pour être savant, d'avoir étudié toute sa vie, d'avoir lu tous les auteurs, il fallait avoir lu Jansénius, et n'y point avoir lu les propositions.

Il ne manque rien à cela que d'être vrai. Mais nous en parlons bien à notre aise, nous qui le regardons de sang-froid. Si nous étions piqués au jeu, et que nous nous sentissions enveloppés dans la disgrâce commune des poètes de théâtre et des faiseurs de romans, cela nous paraîtrait vrai comme une démonstration de mathématiques. L'imagination change terriblement les objets. Quand on est plein de la douleur d'une telle injure, il n'est pas aisé de s'en défaire. On a beau parler d'autre chose, on ne songe qu'à celle-là, et l'on y revient toujours. Y a-t-il rien de plus naturel que cette demande qui sort de la plénitude de votre cœur? *Enfin, que faut-il que nous lisions, si ces sortes d'ouvrages sont défendus?* Il n'y a personne qui ne crût que c'est là la conclusion d'un discours qu'on aurait fait pour soutenir qu'il est permis de lire des romans et des comédies. Point du tout, il ne s'agit point de cela; mais c'est un cœur pressé qui se décharge, et qui fait tout venir à propos.

Cette question me fait souvenir de ce qu'un homme disait à un évêque qui ne voulait pas le recevoir aux ordres : *Que voulez-vous donc que je fasse , Monseigneur ? que j'aie volé sur les grands chemins ?* Cet homme ne connaissait que deux conditions dans le monde , celle de *prêtre* et celle de *voleur de grands chemins*. Et vous , vous ne connaissez qu'une sorte de plaisir dans la vie , la lecture des romans et des comédies. Mon Dieu ! Monsieur , qu'il me semble que vous auriez de choses à faire avant que de songer à lire des romans ! Mais vous avez pris votre parti , et il y a grande apparence que vous n'en reviendrez pas sitôt. Je vois à peu près ce qu'il vous faut , et je ne m'étonne pas si les *disquisitions* et les *dissertations* vous ennuiant. Vous n'avez pas besoin d'une fort grande soumission pour vous rapporter de tout cela au pape et au clergé de France. Ce n'est pas là ce qui vous intéresse. Vous trouvez bon tout ce que fera l'auteur des *Imaginaires* ; vous lui donnez tout pouvoir , et vous lui abandonnez même M. *Desmarêts* , pourvu qu'il ne lui porte point de coups qui puissent retomber sur les autres (car c'est là ce qui vous tient au cœur) , et qu'il vous laisse jouir en paix de cette petite étincelle du feu qui échauffa autrefois les grands génies de

l'antiquité, qui vous est tombée en partage.

Mais, Monsieur, il semble qu'un homme aussi tendre et aussi sensible que vous l'êtes, ne devrait songer qu'à vivre doucement, et à éviter les rencontres fâcheuses. Et comment est-ce que vous n'avez pas mieux aimé dissimuler la part que vous auriez pu prendre à l'injure commune, que de vous mettre au hasard de vous attirer une querelle particulière? Cependant vous ne vous contentez pas d'attaquer celui dont vous croyez avoir sujet de vous plaindre; vous étendez votre ressentiment contre tous ceux qui ont quelque liaison avec lui. Il semble qu'ils soient en communauté de péchés, et qu'en faisant le procès au premier qui se présente, on le fait à tous.

Voudriez-vous répondre comme cela pour tous vos confrères, et n'auriez-vous point assez de votre iniquité à porter? Il est vrai que, si vous ne vous étiez avisé de cet expédient, votre lettre aurait été un peu courte. Il a fallu mettre tous les jansénistes en un, et même avoir recours à des choses où ils n'ont point de part, pour trouver de quoi la grossir. Encore avec tout cela n'avez-vous pas eu grand'chose à dire, et peut-être qu'après avoir bien tout considéré, on trouvera que vous n'avez rien dit. Vous voyez bien à quoi se réduit

ce que nous avons vu de votre lettre jusqu'ici.

Et croyez-vous encore dire quelque chose, quand vous alléguiez la traduction de *Térence*? N'est-ce pas un beau moyen pour repousser le reproche d'*empoisonneurs*, et pour rendre ceux de Port-Royal coupables du mal que ce livre peut faire, que de dire qu'ils ont tâché d'y apporter le remède, et qu'ils ont pris pour cela la meilleure voie qu'on pouvait prendre? Les comédies de *Térence* sont entre les mains de tout le monde, et particulièrement de ceux qui apprennent la langue latine. Il faut qu'ils passent par là; c'est une nécessité qu'on ne saurait éviter. On l'a même reconnu au concile de Trente; et dans l'*Index des livres défendus*, on a excepté expressément ceux que le besoin qu'on a d'apprendre le latin a rendus nécessaires. Que peut-on donc faire de mieux pour les jeunes gens qui ont ce livre entre les mains, et qui tâchent de l'entendre, que de leur donner une traduction qui le leur explique de telle sorte, qu'elle les fasse passer par-dessus les endroits qui seraient capables de les corrompre, qui leur ôte de devant les yeux tout ce qu'il y a de trop libre, et qui supprime à ce dessein des comédies tout entières? S'il y en a qui s'attachent à ce livre par le plaisir qu'ils y prennent

sans se mettre en peine du péril où ils s'exposent, on ne saurait les en empêcher. Mais peut-on nier que cette traduction ne soit un excellent moyen pour conserver la pureté et l'innocence de ceux qui, ne cherchant dans cet ouvrage que ce qu'on y doit chercher, qui est d'y prendre une teinture de l'air et du style de cet auteur, et d'y apprendre la pureté de sa langue, se tiennent à ce que la traduction leur explique, et sont détournés de lire le reste où le secours de cette traduction leur manque, par la peine qu'ils auraient à l'entendre? Que peut-on donc dire de celui qui, pour avoir un prétexte de traiter d'*empoisonneur* l'auteur de cette traduction, et d'envelopper dans ce reproche tous ceux de Port-Royal, selon le nouveau privilège qu'il se donne, tâche lui-même d'*empoisonner* un dessein qui n'est pas seulement très-innocent, mais qui est encore très-louable et très-utile.

Vous avez bien connu qu'il y avait là un peu de mauvaise foi; et c'est pour cela que vous avez voulu essayer de prévenir la réponse qu'on vous pourrait faire; mais vous vous y prenez d'une manière qui mérite d'être remarquée. Vous vous êtes souvenu qu'on avait dit quelque part, que le *soin qu'on prend de couvrir les passions d'un*

voile d'honnêteté, ne sert qu'à les rendre plus dangereuses ; et sans savoir trop bien ce que cela signifie, vous avez cru que vous vous sauveriez par là, comme si, en retranchant les libertés des comédies de *Térence*, on avait rendu les passions qui y sont représentées, plus dangereuses *en les couvrant d'un voile d'honnêteté*. C'est le plus grand hasard du monde, quand on applique bien ce qu'on n'entend pas. *Couvrir les passions d'un voile d'honnêteté*, ce n'est pas ôter d'un livre ce qu'il y a d'impur et de déshonnête ; un même livre peut avoir des endroits trop libres, et d'autres où les passions soient *couvertes d'un voile d'honnêteté*, c'est-à-dire, où elles soient exprimées par des voies qui ne blessent point la pudeur ni la bienséance, qui fassent beaucoup entendre en disant peu, et qui, sans rien perdre de ce qu'elles ont de doux et de capable de toucher, leur donnent encore l'agrément de la retenue et de la modestie. Ce ne sont pas ces endroits déshonnêtes qui empêchent le mal que ceux-ci peuvent faire ; ce serait un plaisant scrupule que de n'oser les ôter, de peur de rendre le livre plus dangereux ; et je ne connais que vous qui les y voulussiez remettre par principe de conscience.

Mais d'ailleurs, ce n'est pas par ces passions

couvertes et déguisées que *Térance* est dangereux, surtout dans les comédies qu'on a traduites ; il a des délicatesses admirables, mais elles ne sont pas de ce genre-là ; et dès qu'on en a retranché ce qu'il y a de trop libre, il n'est plus capable de nuire.

Je pourrais ajouter à cela, qu'encore que toutes les comédies soient dangereuses, et qu'il fût à souhaiter qu'on les pût supprimer toutes, celles des Anciens le sont beaucoup moins que celles qu'on fait aujourd'hui. Ces dernières nous émeuvent d'ordinaire tout autrement, parce qu'elles sont prises sur notre air et sur notre tour ; que les personnes qu'elles nous représentent, sont faites comme celles avec qui nous vivons, et que presque tout ce que nous y voyons, ou nous prépare à recevoir les impressions de quelque chose de semblable que nous trouverons bientôt, ou renouvelle celles que nous avons déjà reçues.

Mais nous retomberions insensiblement sur un sujet qui vous importune, et vous ne prenez pas plaisir qu'on parle contre les comédies et les romans. D'ailleurs, je vois que vous n'aimez pas que l'on soit long-tems sur une même matière ; c'est ce qui vous a dégoûté des écrits de Port-Royal, et qui fait que vous vous plaignez qu'ils ne disent

plus rien de nouveau. Cela ne me surprend point ; je commence à connaître votre humeur ; vous jugez à peu près de ces écrits comme des romans ; vous croyez qu'ils ne sont faits que pour divertir le monde, et que, comme il aime les choses nouvelles, on doit avoir soin de n'y rien dire que de nouveau. Il y a d'autres gens qui les lisent dans une disposition un peu différente de la vôtre ; ils y cherchent l'éclaircissement des contestations ; ils tâchent à profiter des vérités dont on se sert, pour soutenir la cause que l'on défend ; ils remarquent comment on démêle les difficultés et les équivoques ; ils sont surpris d'y voir que, tandis que ceux qui disent que les *propositions* sont dans *Jansénius*, demeurent sans preuve sur une chose dont les yeux sont juges, ceux qui nient qu'elles y soient, quoiqu'ils fussent déchargés de la preuve, selon la règle de droit, ont prouvé cent et cent fois cette négative d'une manière invincible ; enfin, ils aiment à voir dissiper tout ce qu'on allègue pour la créance du *fait* de *Jansénius*, en le réduisant à l'espèce de celui d'*Honorius* : et au lieu que la répétition de cette histoire vous ennuie, ils voient avec plaisir qu'il n'y a qu'à la répéter pour faire évanouir le fantôme de la *nouvelle hérésie*, toutes les fois qu'on le ramène. N'est-il pas

vrai, Monsieur, que vous avez bien de la peine à comprendre comment il peut y avoir des gens de cette humeur-là? Quoi! on ne se lasse point de lire les écrits de théologie, *pleins de longues et de doctes périodes*, où l'on ne fait autre chose que *citer les Pères*, et où l'on *justifie sa conduite par leurs exemples!* On peut souffrir des gens qui trouvent dans *les Pères* tout ce qu'ils veulent, qui *examinent chrétiennement les mœurs et les livres*, et qui vont chercher dans *Saint Bernard* et dans *Saint Augustin* des *règles* pour discerner ceux qui sont véritablement sages, d'avec ceux qui ne le sont pas!

Je crois, Monsieur, qu'il est bon de vous avertir que, si les meilleurs amis de ceux de Port-Royal les voulaient louer, ils ne diraient que ce que vous dites. Je vois bien que vous n'y prenez pas garde; et sous ombre qu'on ne loue point de cette sorte ni les romans ni ceux qui les font, vous croyez ne les point louer. Voilà ce que c'est que de vous être rempli la tête de ces belles idées! Vous ne concevez rien de grand que ces sortes d'ouvrages et leurs auteurs, et vous ne connaissez point d'autres louanges que celles qui leur conviennent. Cet entêtement pourrait bien vous jouer quelque mauvais tour, et vous ne feriez pas mal

de vous en défaire. Mais au moins, tant qu'il durera, prenez bien garde qui vous louerez; autrement, en pensant louer quelque Père de l'Église ou quelque théologien, vous courez risque de faire insensiblement l'éloge de *la Calprénède*¹; cela vaut la peine que vous y songiez.

Cependant, Monsieur, je crois que l'auteur des *Imaginaires* peut se tenir en repos, et qu'à moins qu'il ne se fasse en vous un changement aussi prompt et aussi extraordinaire que celui qui s'est fait dans M. *Desmaréts*, vous ne lui ferez pas grand mal, non plus qu'à tous les autres que vous intéressez dans la querelle que vous lui faites. Vous auriez pu chercher quelque autre voie *pour arriver à la gloire*; et quand vous y aurez bien pensé, vous trouverez sans doute que celle-ci n'est pas la plus aisée ni la plus sûre.

Ce premier avril 1666.

¹ *Gautier de Costes de la Calprénède*, auteur des romans de *Cassandre*, de *Cléopâtre* et de *Pharamond*. Il était mort en 1661.

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR

SUR LA SECONDE LETTRE ET SUR SA PRÉFACE.

LES deux lettres de *du Bois* et de *Barbier d'Aucourt* arrachèrent à *Racine* une réplique qu'il se contenta de lire à quelques amis, mais qu'il ne fit point imprimer. Cependant, sur la fin de l'année suivante (1667), *Nicole*, sous le nom supposé de *Damvilliers*, ayant fait faire à Liége une nouvelle édition de ses *Imaginaires*, dans laquelle il fit insérer ces deux *Lettres* avec de grands éloges, aux dépens du jeune auteur qui avait pris la défense du théâtre ¹, *Racine*, piqué de cette nouvelle provocation, se disposa alors à publier sa

¹ Nous insérons ici ce passage, parce qu'il ne se trouve que dans l'édition de 1667, attendu que *Nicole* s'étant

seconde Lettre à la suite de la *première*, en faisant précéder cette édition de la *Préface* que nous donnons ici. Mais *Boileau*, à qui il communiqua son

réconcilié avec *Racine*, tout ce morceau fut supprimé dans l'édition des *Imaginaires*, faite en 1683.

« Pendant qu'on démêlait cette querelle avec le sieur
 » *Desmaréts*, on en fit une à l'auteur des *Visionnaires*
 » sur quelques mots qu'il avait dits, en passant, dans la
 » première de ces Lettres, contre les romans et les co-
 » médies. Un jeune poète s'étant chargé de l'intérêt com-
 » mun de tout le théâtre, l'attaqua par une Lettre qui
 » courut fort dans le monde, où il contait des histoires
 » faites à plaisir; et il enveloppait tout le Port-Royal
 » dans ce différend particulier qu'il avait avec l'auteur
 » des *Visionnaires*; car il y déchirait feu M. le *Maistre*,
 » la feue mère *Angélique*, l'auteur des *Enluminures*
 » et de la *traduction de Térence*. Tout était faux dans
 » cette Lettre, et contre le bon sens, depuis le commen-
 » cement jusques à la fin. Elle avait néanmoins un certain
 » éclat, qui la rendait assez proportionnée aux petits es-
 » prits dont le monde est plein; de sorte qu'il y eut deux
 » personnes qui crurent à propos d'y répondre, et ils le
 » firent en effet d'une telle manière, que ceux qui avaient
 » témoigné quelque estime pour cette Lettre, eurent
 » honte d'en avoir ainsi jugé. On a cru que l'on serait
 » bien aise que l'on conservât ces deux réponses en les

projet, n'eut pas de peine à le lui faire abandonner. Ainsi l'on peut assurer que cette *seconde Lettre* ne fut jamais publiée du vivant de l'auteur, quoique les journalistes de Trévoux aient avancé le contraire. A leur assertion dénuée de fondement, nous opposons le témoignage écrit de la main de *Jean-Baptiste Racine*:

« Mon père, dit-il, se préparait à faire imprimer sa *seconde Lettre* à la suite de l'autre, et il y pensait si sérieusement, que j'ai entre les mains une *Préface* écrite de sa main, qu'il voulait mettre en tête de l'édition. Son ami, M. Des-

» insérant dans ce recueil, d'autant plus que le monde fut partagé dans le jugement qu'il en fit; les uns ayant plus estimé celle qui parut la première, et qui par cette raison est imprimée la première dans ce recueil, et les autres s'étant hautement déclarés pour la seconde. Je ne préviendrai point le jugement des lecteurs, en me déclarant plus pour l'une que pour l'autre; mais il est vrai néanmoins que je ne suis aucunement partagé entre ces deux pièces, et qu'il me semble qu'elles sont assez visiblement inégales, pour ne pas douter de celle à qui l'on doit donner l'avantage. » (*Avertissement* du tom. II, pag. 20.)

» *préaux*, qui n'était point pour lors à Paris, ar-
» riva heureusement comme il se disposait à don-
» ner cette édition. Mon père fut aussitôt lui
» communiquer le tout; l'autre écouta de grand
» sang-froid, loua extrêmement le tour et l'esprit
» de l'ouvrage, et finit en disant : *Cela est fort joli-*
» *ment écrit, mais vous ne songez pas que vous écrivez*
» *contre les plus honnêtes gens du monde.* Cette parole
» fit aussitôt rentrer mon père en lui-même; et
» comme c'était l'homme du monde le plus éloigné
» de toute ingratitude et le plus pénétré des devoirs
» de l'honnête homme, les obligations qu'il avait à
» ces Messieurs lui revinrent toutes à l'esprit; il
» supprima sa *seconde Lettre* et sa *Préface*, et re-
» tira le plus qu'il put des exemplaires de la *pre-*
» *mière Lettre*; ce qui la rend si difficile à trou-
» ver, que je ne l'ai jamais vue qu'une seule fois,
» et cela dans un *Recueil de pièces fugitives* fait
» dans le tems. Si jamais faute a pu être réparée
» par un repentir sincère, ç'a été certainement
» celle-là. J'ai été témoin du regret qu'il en a eu
» toute sa vie; il n'en parlait qu'avec une humilité
» et une confusion capables seules de l'effacer.
» L'abbé *Tallemant* s'avisa un jour, en pleine Aca-

» démie, de lui reprocher cette faute. *Oui, Mon-*
» *sieur*, lui répondit mon père, *vous avez raison ;*
» *c'est l'endroit le plus honteux de ma vie, et je don-*
» *nerais tout mon sang pour l'effacer ;* ce qui fit
» taire l'abbé *Tallemant*, et tous les rieurs qui com-
» mençaient à lui applaudir. » *J.-B. Racine* a
ajouté après cette note : « Ces deux Lettres ont
» depuis été publiées, d'abord dans les OEuvres
» de M. *Déspréaux*, je ne sais pas trop à quel
» titre, car on ne pouvait les mettre en un endroit
» où elles fussent plus déplacées; et ensuite dans
» la dernière édition des œuvres de mon père;
» mais le public doit bien être persuadé que je
» n'y ai aucune part, non plus qu'à toutes les
» autres pièces qu'on y a fourrées..... et j'espère
» aussi que, bien loin de me savoir mauvais gré
» de ce que je ne lui donne pas ici la *Préface* en
» question, il me pardonnera mon scrupule, et
» n'exigera jamais rien de moi qui puisse aller
» contre le respect dû à la mémoire d'un père
» que l'amitié me rendra toujours présent, tout
» mort qu'il est. Quelque chose qu'on me dise,
» et quelques raisons qu'on puisse m'alléguer,
» jamais je ne consentirai à régaler le public du
» sujet de ses larmes. »

Après la mort de *Jean-Baptiste Racine*, arrivée en 1747, cette *Préface* passa dans les mains de *Louis Racine*, qui en inséra quelques phrases dans ses *Mémoires* sur la Vie de son père, et qui en 1756 la déposa, avec plusieurs autres manuscrits, à la Bibliothèque Royale, où elle existe encore.

Quant à la *seconde Lettre*, elle fut trouvée en manuscrit dans les papiers de l'abbé *du Pin*, ami et parent de *Racine*, en 1719; et c'est ainsi qu'elle arriva, pour la première fois, à l'impression.

PRÉFACE

POUR UNE ÉDITION DES DEUX LETTRES
A L'AUTEUR DES IMAGINAIRES, etc.

JE ne crois pas faire un grand présent au public en lui donnant ces deux *Lettres*. Il en a vu une, il y a un an, et je lui aurais abandonné l'autre bientôt après, si quelques considérations ne m'avaient obligé de la retenir. Je n'avais point prétendu m'engager dans une longue querelle, en prenant l'intérêt de la comédie : mon dessein était seulement d'avertir l'auteur des *Imaginaires* d'être un peu plus réservé à prononcer contre plusieurs personnes innocentes. Je crus qu'un homme qui se mêlait de railler tant de monde, était obligé d'entendre raillerie, et j'eus regret de la liberté que j'avais prise, dès qu'on m'eut dit qu'il prenait l'affaire sérieusement.

Ce n'est pas que je crusse que son ressentiment

dût aller loin. J'avais vu ma Lettre entre les mains de quelques gens de sa connaissance, qui en avaient ri comme les autres, mais qui l'avaient regardée comme une bagatelle qui ne pouvait nuire à personne; et Dieu sait si j'en avais eu la moindre pensée. Je savais que le Port-Royal n'avait pas accoutumé de répondre à tout le monde. Ils se vantaient assez souvent de n'avoir jamais daigné accorder cet honneur à des personnes qui le briguaient depuis dix ans, et je fus fort étonné quand je vis deux Lettres qu'ils prirent la peine de publier contre la mienne.

J'avoue qu'elles m'encouragèrent à en faire une seconde; mais lorsque j'étais prêt à la laisser imprimer, quelques-uns de mes amis me firent comprendre qu'il n'y avait point de plaisir à rire avec des gens délicats qui se plaignent qu'on les *déchire* dès qu'on les nomme; qu'il ne fallait pas trouver étrange que l'auteur des *Imaginaires* eût écrit contre la comédie, et qu'il n'y avait presque point de régent dans les collèges, qui n'exhortât ses écoliers à n'y point aller; et d'autres des leurs me dirent que les Lettres qu'on avait faites contre moi étaient désavouées de tout le Port-Royal,

qu'elles étaient même assez inconnues dans le monde, et qu'il n'y avait rien de plus incommode que de se défendre devant mille gens qui ne savent pas seulement que l'on nous ait attaqués. Enfin, ils m'assurèrent que ces Messieurs n'en garderaient pas la moindre animosité contre moi, et me promirent de leur part un silence que je ne n'avais pas songé à leur demander.

Je me rendis facilement à ces raisons; je crus qu'il ne serait plus parlé ni de la Lettre ni des Réponses: et sans m'intéresser davantage dans le parti des comédies ni des tragédies, je me résolus de leur laisser jouer à leur aise celles qu'ils nous donnent tous les jours avec *Desmarêts* et les Jésuites. Mais je vois bien que ces bons solitaires sont aussi sensibles que les gens du monde; qu'ils ne souffrent volontiers que les mortifications qu'ils se sont imposées à eux-mêmes, et qu'ils ne sont pas si fort occupés au bien commun de l'Église, qu'ils ne songent de tems en tems aux petits déplaisirs qui les regardent en particulier.

Ils ont publié depuis huit jours un Recueil de toutes leurs *Visionnaires*, imprimé en Hollande. Ce n'est pas qu'on leur demandât cette seconde

édition avec beaucoup d'empressement; la première, quoique défendue, n'a pas encore été débitée à Paris. Mais l'auteur s'est imaginé peut-être qu'on lirait plus volontiers en deux volumes des *Lettres* qu'on n'avait pas voulu lire en deux feuilles. Il a eu soin de les faire imprimer en même caractère que les dix-huit *Lettres provinciales*, comme il avait eu soin de les pousser jusqu'à la dix-huitième, sans nécessité, et il avait impatience de servir de seconde partie à M. *Pascal*.

Il dit déjà dans l'une de ses Préfaces, que *quelques personnes ont voulu égaler ses Lettres aux Provinciales*. Il leur répond modestement, à la vérité, mais on trouve qu'il y avait plus de modestie à lui, et même plus de bon sens, de ne point du tout parler de cette objection, qui apparemment ne lui avait été faite que par lui-même. On voit peu de fondement à cette ressemblance affectée; et l'on commence à dire que la seconde partie de M. *Pascal* sera aussi peu lue que la suite du *Cid* et le supplément de *Virgile* ¹. Quoi qu'il en

¹ En 1637, il parut une tragi-comédie d'*Urbain Che-*

soit, les *réponses* qu'on m'avait faites, n'avaient pas assez persuadé le monde que je n'avais pas de *bon sens*. On n'avait point encore *honte d'avoir ri en lisant ma Lettre*. Mais aussi ne fallait-il pas qu'un homme d'autorité, comme l'auteur des *Imaginaires*, se donnât la peine de prouver ce qui en était. C'est bien assez pour lui de prononcer; il n'importe que ce soit dans sa propre cause; l'intérêt n'est pas capable de séduire de si grands hommes; ils sont les seuls infailibles. Il dit donc que *je suis un jeune poëte*; il déclare que *tout est faux dans ma Lettre, et contre le bon sens, depuis le commencement jusqu'à la fin*. Cela est décisif. Cependant elle fut lue de plusieurs personnes qui n'y remarquèrent rien contre le sens commun. Mais ces personnes étaient sans doute *de ces petits esprits dont le monde est plein*; ils n'ont que le sens commun en partage; ils ne savent pas qu'il y a un véritable bon sens qui n'est pas donné à

vreau, intitulée *la Suite et le Mariage du Cid*. La même année, *Des Fontaines* fit jouer *la vraie Suite du Cid*. Le supplément de *Virgile* est un poëme latin faisant suite au XII^e. livre de *l'Énéide*; il est de *Maffée Vegio*, mort en 1458.

tout le monde, et qui est réservé à ceux qui connaissent le véritable sens de *Jansénius*.

A l'égard des faussetés qu'il m'impute, je demanderais volontiers à ce vénérable théologien en quoi j'ai erré; si c'est dans le *droit*, ou dans le *fait*¹. J'ai avancé que la comédie était innocente; le Port-Royal dit qu'elle est criminelle; mais je ne crois pas qu'on puisse taxer ma proposition d'*hérésie*; c'est bien assez de la taxer de *témérité*. Pour le *fait*, ils n'ont nié que celui des Capucins, encore ne l'ont-ils pas nié tout entier. Mais ils en croiront tout ce qu'ils voudront; je sais bien que quand ils se sont mis en tête de nier un *fait*, toute la terre ne les obligerait pas de l'avouer.

Toute la grâce que je lui demande, c'est qu'il ne m'oblige pas non plus à croire un fait qu'il avance, lorsqu'il dit que le monde fut partagé entre les *Réponses* qu'on fit à ma *Lettre*, et qu'on disputa long-tems laquelle des deux était

¹ Distinction sur laquelle se retranchaient alors les opposans au formulaire. Les cinq propositions sont-elles condamnables? C'était le *droit*. Sont-elles dans le livre de *Jansénius*? C'était le *fait*.

la plus belle. Il n'y eut pas la moindre dispute là-dessus, et d'une commune voix elles furent jugées aussi froides l'une que l'autre. Il ne fallait pas qu'il les redonnât au public, s'il avait envie de les faire passer pour bonnes; il eût parlé de loin, et on l'aurait pu croire sur sa parole.

Mais tout ce qu'on fait pour ces Messieurs a toujours un caractère de bonté que tout le monde ne connaît pas. Il n'importe que l'on compare dans un écrit les *fêtes retranchées* avec les *auvents retranchés*¹; il suffit que cet écrit soit contre M. l'Archevêque, ils le placeront tôt ou tard dans leurs *recueils*: ces impiétés ont toujours quelque chose d'utile à l'Église.

¹ Un arrêt du Conseil, du 19 novembre 1666, rendu sur une ordonnance du prévôt de Paris, avait fixé la hauteur et la saillie des auvents qu'on était alors dans l'usage de construire au-devant des boutiques dans les rues de Paris. Ce fut dans ce même temps que parut l'ordonnance de l'Archevêque de Paris, qui supprimait un certain nombre de fêtes. L'auteur d'une *Lettre* sur l'ordonnance de l'Archevêque avait cru trouver une plaisanterie ingénieuse en faisant le rapprochement de ces deux circonstances. Cette *Lettre* était en vers, et elle fut attribuée à *Barbier d'Aucourt*.

Enfin, il est aisé de connaître, par le soin qu'ils ont pris d'immortaliser ces *Réponses*, qu'ils y avaient plus de part qu'ils ne disaient. A la vérité, ce n'est pas leur coutume de laisser rien imprimer pour eux qu'ils n'y mettent quelque chose du leur. On les a vus plus d'une fois porter aux docteurs les *approbations* toutes dressées. La louange de leurs livres leur est une chose trop précieuse; ils ne s'en fient pas à la louange de la Sorbonne. Les *avis de l'imprimeur* sont d'ordinaire des éloges qu'ils se donnent à eux-mêmes, et l'on scellerait à la chancellerie des *privilèges* fort éloquens, si leurs livres s'imprimaient avec *privilège*.

SÉCONDE LETTRE

DE RACINE,

EN RÉPLIQUE AUX DEUX RÉPONSES PRÉCÉDENTES. ¹

JE pourrais, Messieurs, vous faire le même compliment que vous me faites ; je pourrais vous dire qu'on vous fait beaucoup d'honneur de vous répondre : mais j'ai une plus haute idée de tout ce qui sort de Port-Royal, et je me tiens au contraire fort honoré d'entretenir quelque commerce avec ceux qui approchent de si grands hommes. Toute la grâce que je vous demande, c'est qu'il me soit permis de vous répondre en même tems à tous deux ; car, quoique vos Lettres soient écrites d'une manière bien différente, il suffit que vous combattiez pour la même cause ; je n'ai point d'égard à l'inégalité de vos humeurs, et je ferais

¹ Cette seconde lettre est du 10 mai 1666.

conscience de séparer deux Jansénistes. Aussi bien, je vois que vous me reprochez à peu près les mêmes crimes : toute la différence qu'il y a, c'est que l'un me les reproche avec chagrin, et tâche partout d'émouvoir la pitié et l'indignation de ses lecteurs, au lieu que l'autre s'est chargé de les réjouir. Il est vrai que vous n'êtes pas venus à bout de votre dessein ; le monde vous a laissé rire et pleurer tout seuls. Mais le monde est d'une étrange humeur ; il ne vous rend point justice. Pour moi, qui fais profession de vous la rendre, je vous puis assurer au moins que le mélancolique m'a fait rire, et que le plaisant m'a fait pitié. Ce n'est pas que vous demeuriez toujours dans les bornes de votre partage : il prend quelquefois envie au plaisant de se fâcher, et au mélancolique de s'égayer ; car, sans compter la manière ingénieuse dont il nous peint ces Romains qu'on voyait *à la tête d'une armée et à la queue d'une charrue*, il me dit assez galamment, *que si je veux me servir de l'autorité de Saint Grégoire en faveur de la tragédie, il faut me résoudre à être toute ma vie le poète de la Passion*. Voyez à quoi l'on s'expose quand on force son naturel : il n'a pu rire sans abuser du plus saint de nos mystères, et la seule plaisanterie qu'il fait, est une impiété.

Mais vous vous accordez surtout dans la pensée que je suis un poëte de théâtre , vous en êtes pleinement persuadés ; et c'est le sujet de toutes vos réflexions sévères et enjouées. Où en seriez-vous, Messieurs, si l'on découvrait que je n'ai point fait de comédies ? Voilà bien des lieux communs hasardés, et vous auriez pénétré inutilement tous les replis du cœur d'un poëte.

Par exemple, Messieurs, si je supposais que vous êtes deux grands docteurs, si je prenais mes mesures là-dessus, et qu'ensuite (car il arrive des choses plus extraordinaires) on vînt à découvrir que vous n'êtes rien moins tous deux que de savans théologiens, que ne diriez-vous point de moi ? Vous ne manqueriez pas encore de vous écrier que je ne me connais point en auteurs, *que je confonds les Chamillardes avec les Visionnaires*, et que je prends des hommes fort communs pour de grands-hommes. Aussi ne prétendez pas que je vous donne cet avantage sur moi ; j'aime mieux croire sur votre parole, que vous ne savez pas les Pères, et que vous n'êtes tout au plus que les très-humbles serviteurs de l'auteur des *Imaginaires*.

Je croirai même, si vous voulez, que vous n'êtes point de Port-Royal, comme le dit un de

vous, quoiqu'à dire le vrai, j'aie peine à comprendre qu'il ait renoncé de gaîté de cœur à sa plus belle qualité. Combien de gens ont lu sa Lettre, qui ne l'eussent pas regardée si le Port-Royal ne l'eût adoptée, si ces Messieurs ne l'eussent distribuée avec les mêmes éloges qu'un de leurs écrits ! Il a voulu peut-être imiter M. *Pascal*, qui dit, dans quelque-une de ses *Lettres*, qu'il n'est point de Port-Royal. Mais, Messieurs, vous ne considérez pas que M. *Pascal* faisait honneur à Port-Royal, et que Port-Royal vous fait beaucoup d'honneur à tous deux. Croyez-moi, si vous en êtes, ne faites point de difficulté de l'avouer ; et si vous n'en êtes point, faites tout ce que vous pourrez pour y être reçus : vous n'avez que cette voie pour vous distinguer. Le nombre de ceux qui condamnent *Jansénius* est trop grand ; le moyen de se faire connaître dans la foule ! Jetez-vous dans le petit nombre de ses défenseurs ; commencez à faire les importans ; mettez-vous dans la tête que l'on ne parle que de vous, et que l'on vous cherche partout pour vous arrêter ; délogez souvent ; changez de nom ¹, si vous ne l'avez déjà

¹ Allusion à l'usage où étaient la plupart des écrivains de Port-Royal, de prendre des noms supposés. *Nicole* avait pris

fait ; ou plutôt n'en changez point du tout , vous ne sauriez être moins connus qu'avec le vôtre : surtout louez vos Messieurs , et ne les louez pas avec retenue. Vous les placez justement après *David* et *Salomon* ; ce n'est pas assez : mettez-les devant ; vous ferez un peu souffrir leur humilité ; mais ne craignez rien , ils sont accoutumés à bénir tous ceux qui les font souffrir.

Aussi vous vous en acquittez assez bien ; vous les voulez obliger à quelque prix que ce soit. C'est peu de les préférer à tous ceux qui ont jamais paru dans le monde , vous les préférez même à ceux qui se sont le plus signalés dans leur parti ; vous rabaissez M. *Pascal* pour relever l'auteur des *Imaginaires* ; vous dites que M. *Pascal* n'a que l'avantage d'avoir eu des sujets plus heureux que lui. Mais, Monsieur, vous qui êtes plaisant, et qui croyez vous connaître en plaisanterie, croyez-vous que le *pouvoir prochain* et la *grâce suffisante* fussent des sujets plus divertissans que tout

celui de *Damvilliers*, de *Paul Irénée*, de *Wendrock*, etc. ; de *Sacy* avait traduit les *Fables de Phèdre*, sous le nom du sieur de *Saint-Aubin* ; il prit depuis les noms de *Gournay*, de *Royaumont*, de *du Beuil*, etc. On a cru mal à propos que ce trait était dirigé contre *Barbier*, puisque celui-ci ne prit le surnom de *d'Aucourt* que dix ans après la date de cette Lettre.

ce que vous appelez les visions de *Desmarêts* ? Cependant vous ne nous persuaderez pas que les dernières *Imaginaires* soient aussi agréables que les premières *Provinciales* : tout le monde lisait les unes, et vos meilleurs amis peuvent à peine lire les autres.

Pensez-vous vous-mêmes que je fasse une grande injustice à ce dernier de lui attribuer une *Chamillarde* ? Savez-vous qu'il y a d'assez bonnes choses dans ces *Chamillardes* ? Cet homme ne manque point de hardiesse ; il possède assez bien le caractère de Port-Royal ; il traite le Pape familièrement ; il parle aux docteurs avec autorité. Que dis-je ? Savez-vous qu'il a fait un grand écrit qui a mérité d'être brûlé ¹ ? Mais cela serait plaisant, que je prisse contre vous le parti de tous vos auteurs ; c'est bien assez d'avoir défendu M. *Pascal*. Il est vrai que j'ai eu quelque pitié de voir traiter l'auteur des *Chamillardes* avec tant d'inhumanité, et tout cela parce qu'on l'a convaincu de quelques fautes ; il fera mieux une au-

¹ Le *Journal de Gorin de Saint-Amour*, imprimé en 1662, avait été condamné par arrêt du Conseil d'État, de 1664, à être brûlé par la main du bourreau. Ce livre a été rédigé par MM. *Arnauld* et de *Sacy* sur les Mémoires de *Saint-Amour*.

tre fois ; il a bonne intention. Il s'est fait cent querelles pour vos amis ; voulez-vous qu'il soit mal avec tout le monde , et qu'il ne soit estimé des Jésuites ni des Jansénistes ? Ne craignez-vous point que l'on vous fasse le même traitement ? Car qui empêchera quelqu'un de me répondre , et de me dire , en parlant de vous : Quoi ! Monsieur , vous avez pu croire que Messieurs de Port-Royal avaient adopté une lettre si peu digne d'eux ! Ne voyez-vous point qu'elle rebat cent fois la même chose ? qu'elle est obscure en beaucoup d'endroits , et froide partout ? Ils me diront ces raisons et d'autres encore , et j'en serai fâché pour vous ; car votre belle humeur tient à peu de chose : la moindre mortification la suspendra , et vous retombez dans la mélancolie de votre confrère.

Mais il s'ennuierait peut-être , si je le laissais plus long-tems sans l'entretenir ; il faut revenir à lui , et faire tout ce que je pourrai pour le divertir. J'avoue que ce n'est pas une petite entreprise ; car que dire à un homme qui ne prend rien en raillerie , et qui trouve partout des sujets de se fâcher ? Ce n'est pas que je condamne sa mauvaise humeur ; il a ses raisons ; c'est un homme qui s'intéresse sérieusement dans le succès de vos affaires ; il voit qu'elles vont de pis en pis , et qu'il n'est

pas tems de se réjouir ; c'est sans doute ce qui fait qu'il s'emporte tant contre la comédie. Comment peut-on aller au théâtre ? Comment peut-on se divertir, lorsque la vérité est persécutée, lorsque la fin du monde s'approche, lorsque tout le monde a tantôt *signé* ? Voilà ce qu'il pense, et c'est ce qu'alléguait un jour fort à propos un de vos confrères ; car je ne dis rien de moi-même.

C'était chez une personne qui, en ce tems-là ; était fort de vos amies ; elle avait eu beaucoup d'envie d'entendre lire le *Tartuffe*, et l'on ne s'opposa point à sa curiosité : on vous avait dit que les Jésuites étaient joués dans cette comédie ; les Jésuites au contraire se flattaient qu'on en voulait aux Jansénistes. Mais il n'importe ; la compagnie était assemblée. *Molière* allait commencer lorsqu'on vit arriver un homme fort échauffé, qui dit tout bas à cette personne : Quoi ! Madame, vous entendrez une comédie le jour que le mystère de l'iniquité s'accomplit ! ce jour qu'on nous ôte nos mères ! Cette raison parut convaincante ; la compagnie fut congédiée ; *Molière* s'en retourna bien étonné de l'empressement qu'on avait eu pour le faire venir, et de celui qu'on avait pour le renvoyer..... En effet, Messieurs, quand vous raisonnerez de la sorte, nous n'aurons rien à répon-

dre ; il faudra se rendre ; car de me demander , comme vous faites , si je crois la comédie une chose sainte , si je la crois propre à faire mourir le vieil homme , je dirai que non ; mais je vous dirai en même tems qu'il y a des choses qui ne sont pas saintes , et qui sont pourtant innocentes . Je vous demanderai si la chasse , la musique , le plaisir de faire des sabots , et quelques autres plaisirs que vous ne vous refusez pas à vous-mêmes , sont fort propres à faire mourir le vieil homme ; s'il faut renoncer à tout ce qui divertit ; s'il faut pleurer à toute heure ? Hélas ! oui , dira le mélancolique . Mais que dira le plaisant ? Il voudra qu'il lui soit permis de rire quelquefois , quand ce ne serait que d'un Jésuite ; il vous prouvera , comme ont fait vos amis , que la raillerie est permise , que les Pères ont ri , que Dieu même a raillé . Et vous semble-t-il que les *Lettres provinciales* soient autre chose que des comédies ? Dites-moi , Messieurs , qu'est-ce qui se passe dans les comédies ? On y joue un valet fourbe , un bourgeois avare , un marquis extravagant , et tout ce qu'il y a dans le monde de plus digne de risée . J'avoue que le *Provincial* a mieux choisi ses personnages ; il les a cherchés dans les couvens et dans la Sorbonne ; il introduit sur la scène , tantôt des Jacobins , tantôt

des Docteurs, et toujours des Jésuites. Combien de rôles leur fait-il jouer ! Tantôt il amène un Jésuite bonhomme, tantôt un Jésuite méchant, et toujours un Jésuite ridicule. Le monde en a ri pendant quelque tems, et le plus austère Janséniste aurait cru trahir la vérité que de n'en pas rire.

Reconnaissez donc, Monsieur, que puisque nos comédies ressemblent si fort aux vôtres, il faut bien qu'elles ne soient pas si criminelles que vous le dites. Pour les Pères, c'est à vous de nous les citer ; c'est à vous, ou à vos amis, de nous convaincre par une foule de passages, que l'Église nous interdit absolument la comédie en l'état qu'elle est : alors nous cesserons d'y aller, et nous attendrons patiemment que le tems vienne de mettre les Jésuites sur le théâtre.

J'en pourrais dire autant des romans, et il semble que vous ne les condamnez pas tout-à-fait. *Mon Dieu ! Monsieur*, me dit l'un de vous, *que vous avez de choses à faire avant que de lire des romans !* Vous voyez qu'il ne me défend pas de les lire, mais il veut auparavant que je m'y prépare sérieusement. Pour moi, je n'en avais pas une idée si haute ; je croyais que ces sortes d'ouvrages n'étaient bons que pour désennuyer l'esprit, pour l'accoutumer à la lecture, et pour le

faire passer ensuite à des choses plus solides. En effet, quel moyen de retourner aux romans, quand on a lu une fois les *Voyages de Saint-Amour*, *Wendrock*, *Palasfox*¹, et tous vos auteurs? Sans mentir, ils ont toute une autre manière d'écrire que les faiseurs de romans; ils ont toute une autre adresse pour embellir la vérité; ainsi vous avez grand tort quand vous m'accusez de les comparer avec les autres.

Je n'ai point prétendu égaler *Desmarêts* à M. le *Maistre*; il ne faut point pour cela que vous souleviez les juges et le palais contre moi; je reconnais de bonne foi que les plaidoyers de ce dernier sont, sans comparaison, plus dévots que les romans du premier. Je crois bien que si *Desmarêts* avait revu ses romans depuis sa conversion, comme on dit que M. le *Maistre* a revu ses plaidoyers, il y aurait peut-être mis de la spiritualité; mais il a cru qu'un pénitent devait oublier tout ce qu'il a fait pour le monde. Quel pénitent, dites-vous, qui fait des livres de lui-même, au lieu que M. le

¹ *Wendrock* (*Guillaume*) est un nom supposé sous lequel *Nicole* a publié des notes sur les *Provinciales*.

Jean de Palasfox, évêque de *Los Angelos* en Amérique, auteur de *Traité mystiques* et de quelques livres d'Histoire, est mort en 1659.

Maistre n'a jamais osé faire que des traductions ! Mais, Messieurs, il n'est pas que M. *le Maistre* n'ait fait des Préfaces, et vos Préfaces sont fort souvent de fort gros livres. Il faut bien se hasarder quelquefois : si les saints n'avaient fait que traduire, vous ne traduiriez que des traductions.

Vous vous étendez fort au long sur celle qu'on a faite de *Térence* ; vous dites que je n'en puis tirer aucun avantage, et que le traducteur a rendu un grand service à l'État et à l'Église en expliquant un auteur nécessaire pour apprendre la langue latine. Je le veux bien ; mais pourquoi choisir *Térence* ? *Cicéron* n'est pas moins nécessaire que lui ; il est plus en usage dans les collèges ; il est assurément moins dangereux ; car, quand vous nous dites qu'on ne trouve point dans *Térence* ces passions couvertes que vous craignez tant, il faut bien que vous n'ayez jamais lu la première et la cinquième scène de l'*Andrienne*, et tant d'autres endroits des comédies que l'on a traduites ; vous y auriez vu ces passions naïvement exprimées ; ou plutôt il faut que vous ne les ayez lus que dans le français, et en ce cas j'avoue que vous les avez pu lire sans danger.

Voilà, Messieurs, tout ce que je voulais vous dire ; car pour l'histoire des Capucins, il paraît

bien, par la manière dont vous la niez, que vous la croyez véritable. L'un de vous me reproche seulement d'avoir pris des Capucins pour des Cordeliers. L'autre me veut faire croire que j'ai voulu parler du Père *Mulart*. Non, Messieurs, je sais combien ce Cordelier est décrié parmi vous. On se plaignait encore en ce tems-là d'un Capucin, et ce sont des Capucins qui ont bu le cidre. Il se peut faire que celui qui m'a conté cette aventure, et qui y était présent, n'a pas retenu exactement le nom du Père dont on se plaignait; mais cela ne fait pas que le reste ne soit véritable. Et pourquoi le nier? Quel tort cela fait-il à la mère *Angélique*? Cela ne doit point empêcher vos amis d'achever sa Vie qu'ils ont commencée; ils pourront même se servir de cette histoire, et ils en feront un chapitre particulier qu'ils intituleront : *De l'esprit de discernement que Dieu avait donné à la sainte mère.*

Vous voyez bien que je ne cherche pas à faire de longues Lettres : je ne manquerais pas de matières pour grossir celle-ci ; je pourrais vous rapporter cent de vos passages, comme vous rapportez presque tous les miens; mais ou ils seraient ennuyeux, et je ne veux pas que vous vous ennuyiez vous-mêmes; ou ils seraient divertissans,

et je ne veux pas qu'on me reproche , comme à vous, que je ne divertis que par les passages des autres. Je prévois même que je ne vous écrirai pas davantage. Je ne refuse point de lire vos *Apolo- gies* , ni d'être spectateur de vos disputes , mais je ne veux point y être mêlé. Ce serait une chose étrange que , pour un avis que j'ai donné en passant , je me fusse attiré sur les bras tous les disciples de *Saint Augustin*. Ils n'y trouveraient pas leur compte ; ils n'ont point accoutumé d'avoir affaire à des inconnus. Il leur faut des gens connus et des plus élevés en dignité ; je ne suis ni l'un ni l'autre , et par conséquent je crains peu ces vérités dont vous me menacez. Il se pourrait faire qu'en voulant me dire des injures , vous en diriez au meilleur de vos amis : croyez-moi , retournez aux Jésuites ; ce sont vos ennemis naturels.

Je suis, etc.

MORCEAUX

D'HISTOIRE.



AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR

SUR LE PRÉCIS HISTORIQUE DES CAMPAGNES DE LOUIS XIV,
DE 1672 A 1678.

DANS l'intervalle de tranquillité qui suivit la paix de Nimègue, *Louis XIV* agréa le projet d'un ouvrage où les événemens mémorables de la guerre que cette paix avait terminée, devaient être représentés dans une suite d'estampes dessinées et gravées par les premiers artistes. Ce livre, destiné à être donné en présent à ceux à qui le Roi jugerait à propos d'accorder cette faveur, devait commencer par un *Précis historique* des faits ainsi représentés. Cette dernière partie du travail fut confiée à *Racine* et à *Boileau*; et la place d'historiographes du Roi, qui leur avait été donnée dès 1677, ne permettait pas qu'aucun autre qu'eux en fût chargé. Ce fut à cette occasion que

Racine, celui des deux qui tenait ordinairement la plume, composa l'écrit suivant. Mais cet écrit eut une destinée si singulière, que nous devons en rendre compte.

La guerre qui ne tarda pas à se rallumer, arrêta l'exécution de ce projet, qui fut repris dans la suite d'une autre manière, et qui se termina par le *Recueil de médailles*, publié en 1702, dans lequel les *explications historiques* furent aussi, pour la plupart, rédigées par *Racine* et *Boileau*, qui s'adjoignirent dans ce travail plusieurs de leurs confrères de l'Académie des inscriptions. Quant au *Précis historique de la guerre de 1672*, il resta dans les papiers de *Racine* jusques à sa mort, et ensuite il passa successivement dans les mains de *Boileau* et dans celles de *Valincour*, avec tous les autres papiers relatifs à l'histoire du Roi. On sait quel fut le sort de ces papiers, et que tous périrent dans l'incendie de la maison de *Valincour*, à Saint-Cloud en 1726. Les seuls qui purent échapper au désastre furent ceux qui se trouvaient alors dans des mains tierces. Tel fut le *Précis historique* que *Valincour* avait communiqué à l'abbé *Vatry*, qui travaillait alors au *Journal des Savans*, et qui fut peu après principal au collège de Rheims, et

livré à d'autres études. *Valincour* mourut en 1730.

Cependant, cette même année 1730, le libraire *Mesnier* fit imprimer ce *Précis* sous le titre de *Campagne de Louis XIV*, par *M. Pélisson*¹, sans qu'aucune pièce préliminaire indiquât comment le manuscrit lui était parvenu, ni sur quel fondement il l'attribuait à *Pélisson*, mort alors depuis trente-sept ans.

En 1749, l'abbé *Lemascrier* donna une édition de l'*Histoire de Louis XIV*, par *Pélisson*, dans laquelle il essaya de remplir lui-même quelques lacunes qui se trouvaient dans les premiers livres. Ensuite il donna, comme un dixième livre de cette Histoire, le *Précis historique de la guerre de 1672*, après avoir eu la précaution d'en retrancher les dernières pages, qui auraient appris à quelle occasion cet ouvrage avait été originairement composé.

Ce prétendu *dixième livre* cependant s'ajustait

¹ L'auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, publié en 1806, rapporte ce livre sous le n^o. 7984, avec la note suivante : « Des personnes instruites » assurent que cette *Campagne de Louis XIV*, a été » écrite par *Racine* et *Boileau*. »

mal avec le neuvième ; car ce dernier n'a pas même été terminé par *Péllisson*. Une partie des événemens de l'année 1670, tous ceux de l'année suivante, et notamment les importans traités qui furent alors conclus, ne s'y trouvent point racontés, en sorte qu'il existe un vide considérable entre l'ouvrage de *Péllisson*, et celui qu'on donne comme en étant la suite.

La différence seule du style des deux auteurs aurait dû prévenir l'Éditeur contre une telle méprise. Quoique *Péllisson* soit sans doute un des meilleurs écrivains du siècle de Louis XIV, cependant il a des défauts qui lui sont particuliers, et ces défauts sont ceux dont *Racine* s'est le plus éloigné. L'abbé *Lemascrier*, très-juste admirateur du talent de son auteur, ne s'est pas néanmoins dissimulé les reproches auxquels celui-ci était exposé. « On dira que ses termes pèchent » dans l'arrangement ; qu'il y a des phrases longues, des membres étrangers qui coupent le » sens des phrases et peinent l'attention du lecteur. » (*Préface de l'Éditeur*, pag. 43.) Or, ce qu'on admire principalement dans la prose de *Racine*, c'est son élégante simplicité, l'arrangement le plus naturel et le plus facile, le choix le plus

heureux dans le tour et dans l'expression, enfin un soin extrême à éviter les ornemens étrangers, les réflexions hors de place, les longues périodes, et tout ce qui peut distraire ou fatiguer l'attention; qualités si précieuses dans un historien, et qui produisent nécessairement une narration claire, rapide, animée, et singulièrement entraînante.

Mais si ces caractères du style peuvent être matière à dispute, ce qui est certainement incontestable, c'est qu'un travail dont la destination est aussi clairement indiquée, ne pouvait être, à cette époque, confié à *Péllisson*. On sait qu'il avait encouru l'inimitié de madame de *Montespan*, et que, long-tems avant l'époque de la paix de Nimègue, on lui avait ôté les fonctions d'historiographe. Comment donc supposer que pour un ouvrage entrepris postérieurement à 1678, dont madame de *Montespan* avait eu la première idée, et auquel on voulait donner tant d'éclat, on eût eu recours à la plume de *Péllisson*, au préjudice des deux célèbres écrivains qui avaient pour eux les titres réunis de la place, du talent et de la faveur? L'erreur de l'abbé *Lemascrier* est d'autant moins excusable, qu'ayant en communication les

manuscris de *Péllisson*, il n'y avait rien trouvé de relatif à la guerre de 1672, comme il en convient dans sa *Préface* (page 41), et que ce n'est que sur des conjectures qu'il s'est appuyé pour attribuer à cet historien l'ouvrage de *Racine*.

Enfin, en 1784, un autre Éditeur, qu'on croit être *Fréron* le fils, fit imprimer chez *Bleuet*, à Paris, ce *Précis historique*, sous le titre d'*Éloge historique de Louis XIV, sur ses conquêtes*, depuis 1672 jusqu'en 1678, par *Racine* et *Boileau*. Cet Éditeur, qui ignorait que la même pièce eut déjà été imprimée en 1730 et en 1749, l'annonça, dans son Avertissement, comme la découverte récente d'un morceau jusqu'alors inconnu, trouvé parmi les papiers de feu l'abbé *Vatry*, à qui il avait été confié par *Valincour*. Il est, dans cette édition de 1784, presque entièrement semblable à celle de *Mesnier*, de 1730; et on y retrouve les dernières pages que l'abbé *Lemascrier* avait jugé à propos de supprimer, et qui constatent à quelle occasion et pour quel objet les deux illustres historiographes l'ont entrepris.

PRÉCIS HISTORIQUE

DES CAMPAGNES

DE LOUIS XIV,

Depuis 1672 jusqu'en 1678.

AVANT que le Roi déclarât la guerre aux États des Provinces - Unies, sa réputation avait déjà donné de la jalousie à tous les princes de l'Europe. Le repos de ses peuples affermi, l'ordre rétabli dans ses finances, ses ambassadeurs vengés, Dunkerque retirée des mains des Anglais, et l'Empire si glorieusement secouru, étaient des preuves illustres de sa sagesse et de sa conduite ; et, par la rapidité de ses conquêtes en Flandre et en Franche-Comté, il avait fait voir qu'il n'était pas moins excellent capitaine que grand politique.

Ainsi, révéré de ses sujets, craint de ses ennemis, admiré de toute la terre, il semblait n'avoir

plus qu'à jouir en paix d'une gloire si solidement établie , quand la Hollande lui offrit encore de nouvelles occasions de se signaler par des actions dont la mémoire ne saurait jamais périr parmi les hommes.

Cette petite république , si faiblée dans ses commencemens , s'étant un peu accrue par le secours de la France et par la valeur des princes de la maison de Nassau , était montée à un excès d'abondance et de richesses qui la rendaient formidable à tous ses voisins : elle avait plusieurs fois envahi leurs terres , pris leurs villes et ravagé leurs frontières ; elle passait pour le pays qui savait le mieux faire la guerre ; c'était comme une école où se formaient les soldats et les capitaines ; et les étrangers y allaient apprendre l'art d'assiéger les places et de les défendre. Elle faisait tout le commerce des Indes orientales , où elle avait presque entièrement détruit la puissance des Portugais : elle traitait d'égale avec l'Angleterre , sur qui elle avait même remporté de glorieux avantages , et dont elle avait tout récemment brûlé les vaisseaux dans la Tamise ; et enfin , aveuglée de sa prospérité , elle commença à méconnaître la main qui l'avait tant de fois affermie et soutenue. Elle prétendit faire la loi à l'Europe : elle se ligua avec les en-

nemis de la France , et se vanta qu'elle seule avait mis des bornes aux conquêtes du Roi. Elle opprima les catholiques dans tous les pays de sa domination , et s'opposa au commerce des Français dans les Indes : en un mot , elle n'oublia rien de tout ce qui pouvait attirer sur elle l'orage qui la vint inonder.

Le Roi, las de souffrir ses insolences , résolut de les prévenir. Il déclara la guerre aux Hollandais sur le commencement du printemps ¹, et marcha aussitôt contre eux.

Le bruit de sa marche les étonna. Quelque coupables qu'ils fussent, ils ne pensaient pas que la punition dût suivre de si près l'offense. Ils avaient peine à imaginer qu'un prince jeune, né avec toutes les grâces de l'esprit et du corps, dans l'abondance de toutes choses, au milieu des délices et des plaisirs qui semblaient le chercher en foule, pût s'en débarrasser si aisément pour aller, loin de son royaume, s'exposer aux périls et aux fatigues d'une guerre longue et fâcheuse, et dont le succès était incertain. Ils se rassuraient pourtant sur le bon état où ils croyaient avoir mis leurs places.

En effet, comme le tonnerre avait grondé fort

¹ Le 7 avril 1672.

long-tems, ils avaient eu le loisir de les remplir d'hommes, de munitions et de vivres. Ils avaient fortifié tous les bords de l'Issel : le prince d'Orange, pour défendre ce passage, s'y était campé avec une armée nombreuse. Le Rhin, de tous les autres côtés, couvrait leur pays : l'Europe était dans l'attente de ce qui allait arriver. Ceux qui connaissaient les forces de la Hollande, et la bonté des places qui la défendaient, ne pensaient pas qu'on la pût seulement aborder ; et ils publiaient que la gloire du Roi serait assez grande si, en toute sa campagne, il pouvait emporter une seule de ces places. Quel fut donc leur étonnement, ou plutôt quelle fut la surprise de tout le monde, lorsque l'on apprit qu'il avait mis le siège devant quatre fortes villes en même tems, et que, sans qu'il eût fait ni lignes de circonvallation ni de contrevallation, ces quatre villes s'étaient rendues à discrétion au premier jour de tranchée ¹ ?

Un exploit si extraordinaire, si peu attendu, jeta la terreur dans tous les pays que les Hollandais occupaient le long du Rhin. On apportait au Roi de tous côtés les clés des places. A peine les gouverneurs avaient-ils le tems de se sauver sur

¹ Orsoi, Rhinberg, Burick et Wesel.

des barques avec leurs familles épouvantées, et une partie de leurs bagages : sa marche était un continuel triomphe. Ils'avança de la sorte auprès de Tolhuis. Le Rhin, qui en cet endroit est fort large et fort profond, semblait opposer une barrière invincible à l'impétuosité des Français. Le Roi pourtant se préparait à le passer : son dessein était d'abord d'y faire un pont de bateaux ; mais comme cela ne se pouvait exécuter qu'avec lenteur , et que d'ailleurs les ennemis commençaient à se montrer sur l'autre bord , il résolut d'aller à eux avec une promptitude qui acheva de les étonner. Il commande à sa cavalerie d'entrer dans le fleuve : l'ordre s'exécute¹. Il faisait ce jour-là un vent fort impétueux , qui , agitant les eaux du Rhin , en rendait l'aspect beaucoup plus terrible. Il marche néanmoins ; aucun ne s'écarte de son rang , et le terrain venant à manquer sous les pieds de leurs chevaux , ils les font nager , et approchent avec une audace que la présence du Roi pouvait seule leur inspirer. Cependant trois escadrons paraissent de l'autre côté du fleuve ; ils entrent même dans l'eau , et font une décharge qui tue quelques-uns des plus avancés et en blessent d'autres. Mal-

¹ Le 12 juin.

gré cet obstacle, les Français abordent, et l'eau ayant mis leurs armes à feu hors d'état de servir, ils fondent sur ces escadrons l'épée à la main. Les ennemis n'osent les attendre; ils fuient à toute bride, et se renversant les uns sur les autres, vont porter, jusqu'au fond de la Hollande, la nouvelle que le Roi était passé.

Alors il n'y eut plus rien qui osât faire résistance. Le prince d'Orange craignant d'être enveloppé, abandonna aussitôt les bords de l'Issel, et le Roi y campa, peu de jours après, dans ses fortifications, dont le seul récit jetait l'épouvante.

Arnheim se rendit; Doësbourg suivit son exemple; le fort de Skenck, si fameux par les longs sièges qu'il a autrefois soutenus, n'attendit pas l'ouverture de la tranchée. Utrecht, ancienne capitale de Hollande, envoya aussitôt ses clés. Coëvorden pris, Naerden emporté, tout reçoit le joug tout cède à la rapidité du torrent. Amsterdam commence à trembler; cette ville, si superbe dans la prospérité, maintenant humble dans l'infortune, songe déjà à faire sa capitulation. On voit ses ambassadeurs qui, quelques mois auparavant donnaient au Roi le choix de la paix ou de la guerre on voit, dis-je, ces mêmes ambassadeurs tremblant et soumis, implorer la clémence du vainqueur.

Cependant la division se met parmi les chefs de la république. Les uns souhaitent la paix ; les autres , dévoués au prince d'Orange, veulent empêcher la négociation. Le Pensionnaire est assassiné : ce n'est que confusion et que trouble. Le parti du prince d'Orange demeure enfin le plus fort : ce prince prend son tems , et pour sauver son pays de l'inondation des Français, ne sait point d'autre expédient que de le noyer dans les eaux de la mer , et lâche les écluses de l'Océan. Voilà Amsterdam au milieu des eaux , et les Hollandais tout de nouveau renfermés dans le fond de ces marais d'où nos pères les avaient autrefois tirés.

Tandis que le Roi poussait ainsi sa victoire jusqu'aux derniers confins de la Hollande, le duc d'Orléans assiégeait Zutphen, qu'il prit en moins de huit jours ¹. Nimégué se défendit un peu mieux contre le vicomte de Turenne. Le Roi lui avait donné la conduite de l'armée que commandait le prince de Condé, qui avait été blessé au passage du Rhin. Nimégué enfin se rendit aux mêmes conditions que Zutphen ² ; et sa prise, qui fut suivie

¹ Le 25 juin.

² Le 9 juillet.

de celle de Grave et de Crevecœur, mit tout le Bétou et toute l'île de Bommel sous le pouvoir des Français. Ainsi les armes du Roi triomphaient également partout; et le duc de Luxembourg, ayant joint l'évêque de Munster, n'eut pas de succès moins glorieux que les autres capitaines. Le nombre des prisonniers de guerre était si grand, que les temples et les lieux publics ne pouvaient plus les contenir, et il y en avait de quoi composer une armée presque aussi nombreuse que celle de France.

Par là on peut voir qu'il y a quelquefois des choses vraies qui ne sont pas vraisemblables aux yeux des hommes, et que nous traitons souvent de fabuleux dans les histoires, des événemens qui, tout incroyables qu'ils sont, ne laissent pas d'être véritables. En effet, comment la postérité pourrat-elle croire qu'un prince, en moins de deux mois, ait pris quarante villes fortifiées régulièrement; qu'il ait conquis une si grande étendue de pays en aussi peu de tems qu'il en faut pour faire le voyage, et que la destruction d'une des plus redoutables puissances de l'Europe n'ait été que l'ouvrage de sept semaines?

Le Roi ayant ainsi conquis presque toute la Hollande, il pouvait exercer sur les villes qu'il

avait prises une vengeance légitime ; mais la soumission des vaincus avait désarmé sa colère. Il y rétablit seulement l'exercice de la religion catholique : et après avoir mis partout des gouverneurs et des garnisons , il reprit le chemin de France. On lui préparait des entrées et des triomphes , mais il ne voulut point les accepter : il se contenta des acclamations des peuples et de la joie universelle que son retour excita dans le royaume.

Son absence et les approches de l'hiver donnèrent quelque relâche aux Hollandais , à qui la mer avait été un peu plus favorable que la terre. Le prince d'Orange , déclaré généralissime de leurs armées , voulut signaler sa nouvelle dignité ; il sut le peu d'hommes qu'il y avait dans Coëvorden , et se servant de l'occasion , il alla mettre le siège devant cette ville ¹. Il s'était campé de telle sorte qu'on ne pouvait aller à lui que par un grand marais où il y avait une chaussée très-étroite. Mais les Français, quoiqu'en petit nombre, se jetant dans l'eau, allèrent l'attaquer jusques dans ses retranchemens , au travers d'un feu épouvantable que faisait son infanterie. Au même tems, la garnison de la ville étant sortie sur eux , il s'en

¹ Le 12 octobre.

fit un carnage horrible, et tous les marais des environs furent teints du sang des malheureux Hollandais.

Depuis cette défaite, le prince d'Orange n'osa plus rien tenter du côté de la Hollande. Il ne perd pas néanmoins tout-à-fait courage : il va en Flandre joindre les Espagnols, et songe avec leur secours à faire aux Français quelque insulte, qui pût en quelque sorte effacer l'ignominie de son pays. Charleroy semble lui en offrir l'occasion. Montal, gouverneur, avait eu ordre d'en sortir pour aller à Tongres. Le prince d'Orange propose aux Espagnols de mettre le siège devant cette ville, persuadé qu'elle serait prise avant qu'on fût en état de la secourir. Le dessein leur plaît ; ils l'investissent avec tout ce qu'ils avaient de forces. Mais le Roi s'étant approché de la frontière avec six cents hommes seulement¹, la terreur se met dans leurs troupes, déjà rebutées par la rigueur de la saison. Cette nuée se dissipa avec la même vitesse qu'elle s'était amassée, et les Espagnols ne remportèrent de cet exploit, que la honte d'avoir donné atteinte au traité qu'ils avaient fait avec la France.

¹ Le 22 décembre.

Cependant l'électeur de Brandebourg s'était mis en campagne¹ avec les troupes de l'Empereur, dans l'espérance de faire, plus que les Hollandais, quelque chose d'éclatant. Mais le vicomte de Turenne lui coupa le chemin dans la Westphalie, et l'ayant repoussé dans son pays, l'obligea à demander honteusement la paix, que l'année suivante il rompit plus honteusement encore.

Un si grand nombre de victoires entassées les unes sur les autres, devaient avoir abattu entièrement le courage des ennemis. Maëstricht pourtant restait encore; et tandis qu'ils étaient maîtres d'une ville de cette réputation, ils ne pouvaient se croire absolument ruinés. Le Roi l'avait déjà comme bloquée par les postes qu'il avait pris aux environs, et il pouvait peu à peu l'affamer s'il eût voulu. Mais cette manière lente de faire la guerre s'accommodait peu à l'humeur impatiente d'un conquérant : il résolut d'ôter tout d'un coup aux Hollandais ce reste d'espérance qui nourrissait leur orgueil, et alla en personne l'assiéger. Les ennemis, qui s'attendaient à ce siège, n'avaient épargné ni soins ni dépense. Il n'était parlé que

¹ En janvier 1673.

des grands préparatifs qu'ils avaient faits pour se mettre en état de le soutenir.

Il y avait dans la place sept mille hommes de guerre, et parmi eux des régimens d'Espagnols et d'Italiens, tous vieux soldats dont la valeur s'était rendue célèbre dans les guerres précédentes. Farjaux les commandait; officier d'une expérience consommée, que les Hollandais avaient demandé aux Espagnols, et qui s'était signalé à la défense de Valenciennes, dont les Français avaient autrefois été contraints de lever le siège. Les ennemis s'attendaient de voir la même chose à Maëstricht. Jamais ville en effet ne fit d'abord une résistance plus vigoureuse, ni un feu plus continuel et plus terrible. On y épuisa de part et d'autre toutes les finesses du métier. Mais que peuvent la force et l'industrie contre une armée de Français animés par la présence de leur roi? Cette ville, si bien défendue, mieux attaquée encore, tint à peine treize jours. On se rend maître des dehors, toutes les défenses de la place sont ruinées : le Roi y entre victorieux, et la garnison se crut trop glorieuse de pouvoir sortir tambour battant et enseignes déployées ¹.

¹ Le 1^{er}. juillet.

La prise de Maëstricht n'étonna pas seulement les Hollandais, elle épouvanta toute l'Allemagne. L'Empereur, qui avait déjà en quelque sorte rompu avec la France, par les secours qu'il avait prêtés à l'électeur de Brandebourg, chercha des prétextes pour se liguier ouvertement avec les Hollandais. Il portait impatiemment la prospérité d'un prince trop redoutable à la maison d'Autriche, et appréhendait que ce torrent ayant emporté tout le Pays-Bas, ne se répandît enfin sur l'Allemagne même. Ainsi la frayeur, la jalousie, et l'argent des Hollandais prodigué à ses ministres, le déterminèrent à la guerre.

D'autre côté, les Espagnols voyant la ligue si bien formée, et enorgueillis de la prise de Naerden, dont le prince d'Orange, par leur moyen, venait de se ressaisir, songèrent aussi à se déclarer. Le Roi, instruit des desseins de ses ennemis, se met en état de les prévenir, et s'empare de la ville de Treves¹. Alors l'Empereur crut qu'il était tems d'éclater; il ne se souvint plus des engagements qu'il avait faits avec le Roi, ni du traité qu'il avait signé. Il oublie que les Français, quelques années auparavant, sur les bords du Raab, avaient

¹ Le 15 novembre 1673.

sauvé l'Empire de la fureur des infidèles. Il fait des plaintes et des manifestes remplis d'injures , et publie partout que le roi de France veut usurper la couronne impériale, et aspire à la monarchie universelle. Il emploie enfin, pour le rendre odieux, tout ce que la passion peut inspirer de plus violent et de plus aigre. Il fait même des protestations dans Vienne, aux pieds des autels; il se montre aux chefs de ses troupes, un crucifix à la main, et les exhorte à rappeler leur courage pour défendre la chrétienté opprimée; il oublie, en ce moment, que les Hollandais qu'il prenait sous sa protection, étaient les plus constans ennemis de la religion catholique; et que le Roi, non-seulement la rétablissait dans toutes les places qu'il prenait sur eux, mais qu'il leur avait même en partie déclaré la guerre pour défendre deux princes ecclésiastiques de leur injuste oppression.

Les plaintes de l'Empereur, toutes frivoles qu'elles étaient, ne laissèrent pas de faire impression sur l'esprit des Allemands, naturellement envieux de la gloire des Français. Le duc de Bavière et le duc d'Hanovre furent les seuls qui demeurèrent neutres; tous les autres se déclarèrent peu à peu contre la France. Ni les raisons d'intérêt ni les plus étroites alliances ne purent les retenir;

et la plupart de ces mêmes princes qu'on avait vus si tardifs et si paresseux à secourir l'Empire contre l'invasion des Turcs, se hâtèrent de rassembler leurs forces pour s'opposer au progrès des Français qu'ils ne pouvaient souffrir pour voisins, et dont la prospérité commençait à leur donner trop d'ombrage. C'était la première fois qu'on avait vu toutes ces puissances unies de la sorte avec l'Empereur. L'Angleterre même, qui s'était d'abord liguée avec la France pour abattre la fierté des Hollandais trop riches et trop puissans, commença à regarder d'un œil de pitié les Hollandais vaincus et détruits, et quelques mois après fit son traité avec eux.

Jamais la France ne se vit à la fois tant d'ennemis sur les bras ¹. Les Allemands la regardaient déjà comme un butin qu'ils allaient partager entre eux. On crut que le Roi se tiendrait sur la défensive; et les étrangers l'estimaient assez heureux s'il pouvait sauver ses frontières de l'inondation qui les menaçait.

Cependant il méditait en ce tems-là même la conquête de la Franche-Comté. Il s'était déjà emparé une fois de cette province, au milieu des

¹ En l'année 1674.

glaces, des neiges et des rigueurs de l'hiver, avec une vitesse qui surprit toute l'Europe. Mais comme il ne l'avait conquise que pour forcer ses ennemis à accepter les conditions qu'il leur offrait, il la leur avait rendue par le traité d'Aix-la-Chapelle. Les Espagnols, devenus sages par l'expérience du passé, avaient tout de nouveau fait fortifier leurs places, et pensaient les avoir mises en état de ne plus redouter une pareille insulte.

Surtout Besançon passait alors pour une des meilleures places du monde, et la citadelle, bâtie sur un roc inaccessible, semblait n'avoir rien à craindre que la surprise et la trahison. L'élite de leurs troupes était là : le prince de Vaudemont s'y était jeté avec plusieurs officiers, résolus de se défendre jusqu'aux dernières extrémités. La saison semblait conspirer avec eux. Le Roi ayant assiégé cette ville, le tems se rendit insupportable. La rivière du Doubs, qui passe aux pieds des remparts, devint extrêmement grosse et rapide, et il fit de si grandes pluies, que, dans la tranchée et dans le camp, les soldats étaient dans l'eau jusqu'aux genoux. Il n'y a point de troupes qui ne se fussent rebutées : à peine les soldats pouvaient-ils porter leurs armes. Le Roi avait soin que l'argent ne leur fût point épargné; mais ils ne deman-

daient que du soleil. Enfin, l'exemple du Roi, qui s'exposait à tous les périls et essayait toutes les fatigues, leur fit vaincre ces obstacles.

La ville fut obligée de se rendre, et la garnison se renferma dans la citadelle. On n'en pouvait approcher qu'en se rendant maître du fort Saint-Étienne. Ce fort était comme une autre citadelle : on ne pouvait l'aborder qu'à découvert et avec des difficultés incroyables. Une poignée de Français entreprend de l'emporter en plein midi ; ils grimpent sur le roc en se donnant la main les uns aux autres ; ils rompent ou arrachent les palissades : les ennemis prennent l'épouvante, et cèdent plutôt à l'audace qu'à la force. Le Roi avait si bien fait placer son artillerie, qu'elle battait en ruine la citadelle et le fort. Il la fit tourner alors contre la citadelle seule : l'effet du canon fut si prodigieux, qu'en peu de tems une partie du roc en fut brisée ; les éclats en volaient avec tant de violence, que les assiégés n'osaient paraître sur les remparts, et ne pouvaient même, dans la place, trouver un lieu pour s'en garantir : tellement qu'au bout de deux jours ils furent contraints de capituler ; et cette forteresse imprenable fut prise sans qu'il en coûtât un seul homme aux Français.

Dole, Salins et toutes les autres villes de la

province furent attaquées avec le même succès , quoique l'armée du Roi fût si fort diminuée par les détachemens qu'il avait été obligé de faire , que les assiégés étaient bien souvent , en nombre , égaux aux assiégeans.

Voilà donc le Roi encore une fois maître de la Franche-Comté : et pour comble de gloire il reçut la nouvelle que le vicomte de Turenne avait battu les ennemis à Sintzheim.

Cependant le comte de Souches , à la tête des troupes de l'Empereur , avait joint en Flandre le prince d'Orange et les Espagnols. Ces trois armées faisaient ensemble un corps de soixante mille hommes , qui ne se promettait pas moins que de conquérir la Picardie et la Champagne : mais il fallait auparavant vaincre le prince de Condé , qui commandait l'armée de France. Ce prince ayant grossi ses troupes des garnisons de plusieurs places de Hollande , que le maréchal de Bellefond , par ordre du roi , avait fait raser , vint se camper vis-à-vis des ennemis , proche le village de Senef ¹ , et s'étant posté avantageusement , les fatigua de telle sorte qu'il les obligea de décamper. On ne fait point impunément une fausse dé-

¹ Le 11 août.

marche en présence d'un tel capitaine : à peine ils commençaient à marcher, qu'il fond sur leur arrière-garde et la taille en pièces. Il poursuit sa victoire, et c'était fait de leur nombreuse armée, sans une ravine où le comte de Souches plaça des troupes, et fit mettre en diligence du canon. Par cette prévoyance, il mit ses soldats en état d'entretenir le combat jusqu'à la nuit qui était proche. Alors ils se retirèrent à grande hâte, laissant les Français maîtres du champ de bataille, de tout le bagage et d'un fort grand nombre de prisonniers.

Les ennemis, honteux de cette déroute, la voulaient faire oublier par quelque entreprise plus heureuse. Ils vont devant Oudenarde, et mènent un grand nombre de travailleurs pour presser le siège : ils ne pensaient pas que le prince de Condé pût arriver à tems pour la secourir ; mais il y fut presque aussitôt qu'eux ; et tout ce qu'ils purent faire, ce fut de se retirer fort vite à la faveur d'un brouillard, auquel ce jour-là ils furent redevables de leur salut. Ainsi tous ces beaux projets de conquérir la Picardie et la Champagne s'en allèrent en fumée, et ces trois grandes puissances, jointes ensemble, purent à peine résister à une partie des forces du Roi.

La division se mit parmi les généraux; ils se séparèrent; et le prince d'Orange, avec le reste de ses troupes, s'en alla devant Grave pour hâter la prise de cette ville, que les Hollandais assiégeaient depuis trois mois avec une lenteur et une infortune qui les exposaient à la risée de toute l'Europe. Ils ne faisaient point de travaux qui ne fussent ruinés un moment après, point d'attaque où ils ne fussent repoussés. Les choses vinrent à tel point, que les assiégeans étaient devenus les assiégés. La place était pleine de déserteurs qui ne se croyaient pas en sûreté dans leur camp, et s'étaient réfugiés dans la ville : ils demandaient tous les jours des suspensions d'armes pour avoir la liberté d'enterrer leurs morts.

Le prince d'Orange étant donc arrivé, crut à son abord que tout allait changer de face. Il eut pourtant la douleur de faire lui-même plusieurs attaques inutiles, et de voir périr à ses yeux ses meilleures troupes.

Cependant l'hiver approchait : Grave, dont la prise n'avait pas coûté au Roi un seul homme, coûtait déjà douze mille hommes aux Hollandais. Et quoique leur canon eût presque abattu toutes les maisons de la ville, la plupart des dehors étaient encore dans leur entier, lorsque le gouver-

neur reçut ordre de capituler. Le Roi , touché de la valeur de tant de braves soldats, et ayant appris que la maladie se mettait parmi eux , ne voulut pas les exposer davantage pour une place qui lui était inutile. Le gouverneur fit sa capitulation à telle condition qu'il lui plut d'imposer aux assiégeans.

Tandis que ces choses se passaient dans le Pays-Bas , le vicomte de Turenne s'était avancé vers le Rhin , où il faisait tête lui seul aux armées de l'Empereur et des confédérés. Il les chassait de tous leurs postes ; il rompait toutes leurs mesures ; il les avait déjà mis en fuite à Ladembourg , et depuis que les habitans de Strasbourg leur eurent donné passage sur leur pont , il avait encore été à Ensheim , où il avait défait leur avant-garde , et les avait contraints de se retirer. Enfin leur armée s'étant grossie des troupes de l'électeur de Brandebourg et de celles des ducs de Zell , ce déluge d'Allemands se répandit de tous côtés dans la Haute-Alsace , résolut d'y prendre ses quartiers d'hiver, et de fondre à la première occasion dans la Franche-Comté.

Le vicomte de Turenne , avec un petit nombre de troupes fatiguées , n'était pas en état de les arrêter : mais dans ce tems-là même il reçut un dé-

tachement que le Roi avait fait heureusement partir de Flandre aussitôt après la levée du siège d'Oudenarde. Avec ce secours le vicomte de Turenne, malgré les rigueurs et les incommodités de la saison, fait une marche effroyable au travers des montagnes des Vauges, et se présente tout d'un coup à eux. Il renverse tout ce qui s'offre à son passage, et leur enlève des régimens tout entiers. La terreur et la division se mettent dans leur armée : vingt mille hommes en chassent cinquante mille ; toute cette multitude repasse le Rhin en désordre, et entraîne avec elle six mille hommes de renfort qu'elle rencontre, et qui, au lieu de lui faire rebrousser chemin, deviennent eux-mêmes les compagnons de sa fuite.

La fortune ne favorisait pas moins les Français sur la mer. La flotte des Hollandais, délivrée de la crainte des Anglais, et forte de plus de cent voiles, après avoir vainement couru le long des côtes de France, avait tourné enfin ses projets du côté de l'Amérique ; mais elle ne fut pas plus heureuse dans le Nouveau-Monde que dans l'Ancien ; car ayant assiégé la Martinique, elle fut contrainte de lever honteusement le siège. Elle revint de ce long voyage sans avoir fait autre chose que donner des preuves de sa faiblesse. Il n'en fut

pas de même de l'armée navale de France sur la Méditerranée. Les Messinois en Sicile avaient secoué le joug d'Espagne ; on les environna aussitôt de tous côtés : Messine fut bientôt affamée ; ses malheureux habitans étaient déjà réduits à manger des cuirs. Enfin , résolus de périr plutôt que de tomber sous le gouvernement tyrannique d'une nation qui ne pardonne jamais, ils arborèrent l'étendard de France et implorèrent le secours du Roi. Il y envoya quatre vaisseaux et six cents hommes de guerre , avec ordre de se saisir des châteaux qui commandent la ville. Il s'assura ainsi des Messinois , et en même tems fit partir le duc de Vivonne, général des galères. Ce général, trouvant la flotte espagnole à la vue de Messine, l'attaque , la met en fuite, et entre triomphant dans la ville. On ne saurait concevoir la joie de ce misérable peuple , qui se voyait délivré dans le tems qu'il n'avait plus que l'image des supplices et de la mort devant les yeux. Ses exclamations, ses transports faisaient assez voir qu'ils croyaient devoir au Roi quelque chose de plus que la vie.

Ainsi la victoire menait les Français comme par la main dans tous les pays des Espagnols, qui avaient même de la peine à se défendre du côté de la Catalogne, où ils avaient été repoussés plu-

sieurs fois au-delà des Pyrénées. Toutefois ces orgueilleux ennemis, voyant la France destituée du secours de ses alliés, ne désespéraient pas encore de se racquitter de leurs pertes. En effet, les Suédois, qui étaient les seuls qui tenaient pour elle, n'avaient pas eu des succès heureux contre l'électeur de Brandebourg. Les Espagnols firent donc de nouveaux efforts; ils attendaient à la prochaine campagne pour se venger de tous les affronts qu'ils avaient reçus. Mais à peine le printems parut, qu'ils se virent encore dépouillés d'une de leurs meilleures provinces par la prise de Limbourg. Le Roi s'étant emparé de Dinant et de Huy ¹, emporta cette place avec sa promptitude ordinaire, avant que les ennemis fussent en état de s'opposer à ses desseins.

La fortune néanmoins sembla un peu balancer du côté de l'Allemagne. Le vicomte de Turenne allant reconnaître une hauteur sur le point de donner bataille, est emporté d'un coup de canon. L'armée française était alors fort avancée dans le pays ennemi; et toute l'Europe la crut perdue par la perte d'un chef de cette importance, qui était mort sans communiquer ses desseins. Les en-

¹ En mai et juin 1675.

nemis s'attendaient à l'exterminer tout entière, et ne croyaient pas qu'un seul des Français leur pût échapper. Toutefois le comte de Lorges et le marquis de Vaubrun, lieutenans-généraux, qui en avaient pris la conduite, ne s'étonnèrent point. Ils rassurèrent les soldats affligés de la mort de leur général; mais animés d'un juste désir de la venger, ils se rapprochent aussitôt du Rhin, et se mettent en devoir de le repasser. Par là ils obligent les ennemis à sortir de leur camp pour les charger dans leur retraite. Alors ils marchent à eux et rompent leur arrière-garde. L'armée française se retire en bon ordre, et rapporte en-deçà du Rhin les dépouilles et les drapeaux de ceux qui prétendaient lui en empêcher le passage. Peu de tems après, le prince de Condé, par ordre du Roi, partit de Flandre pour aller prendre le commandement de l'armée. La présence et la réputation de ce prince achevèrent de rétablir toutes choses. Le comte de Montécuculli, qui avait passé le Rhin à Strasbourg, à la tête de trente mille hommes, sembla n'être entré en Alsace que pour y faire une montre inutile de son armée; car après avoir tenté vainement le siège de deux villes¹, il

¹ Haguenau et Saverne.

se retira ; et les Allemands furent encore obligés, pour cet hiver, d'aller loger sur les terres de leurs alliés.

Bien que la retraite des Français ne fût pas une de leurs moins vigoureuses actions , néanmoins ils s'étaient retirés, et c'était assez pour enfler le courage des ennemis qui avaient toujours fui devant eux. Les Espagnols en triomphaient dans leurs relations. Mais le Roi rabaissa bientôt cet orgueil par la prise de Condé , qu'il emporta d'assaut au commencement de la campagne ¹. Le prince d'Orange , justement alarmé de cette conquête , s'avance à grandes journées pour secourir Bouchain qu'assiégeait le duc d'Orléans. Il campe sous le canon de Valenciennes ; mais le Roi se met entre lui et le duc d'Orléans. Bouchain est pris sans que le prince d'Orange ose sortir de dessous les remparts qui le couvraient, et il semble ne s'être approché si près que pour être spectateur des réjouissances que fit l'armée du Roi pour la prise de cette place.

Voyons maintenant ce qui se passe sur la mer. Le duc de Vivonne avait pris la forteresse d'Agouste : c'est un des plus fameux ports de la Si-

¹ En avril 1676.

cile. Les Espagnols effrayés ont recours aux Hollandais. Ruyter reçoit ordre de passer le détroit. Quelle apparence que les Français puissent tenir la mer devant les flottes d'Espagne et de Hollande jointes ensemble, et commandées par un capitaine de cette réputation ? La fortune toutefois en décida autrement. Duquesne, lieutenant-général, ayant deux fois rencontré les ennemis, eut toutes les deux fois l'avantage ; et Ruyter, au second combat, reçut une blessure dont il mourut peu de jours après. C'était la plus grande perte que les Hollandais pussent faire. Aussi le duc de Vivonne, qui était alors dans Messine, crut qu'il se fallait hâter de profiter de cette mort, et du trouble qu'elle avait sans doute jeté parmi les ennemis. Dès que l'armée eut pris un peu de repos, il se met en mer, et les va chercher, résolu de les combattre partout où il pourra les trouver. Leur flotte était à l'ancre devant Palerme. Les ennemis le reçoivent d'abord avec assez de résolution ; mais ils n'avaient point de chef à opposer au duc de Vivonne. Les Français les pressent de tous côtés ; ils les poursuivent jusques dans le port : jamais on ne vit une déroute et un fracas si épouvantables. Les vaisseaux foudroyés par le canon, ou embrasés par les brûlots, sautant en l'air avec

toute leur charge et retombant sur la ville , écrasent et brûlent une grande partie des maisons. Enfin le duc de Vivonne, après avoir ainsi mis en cendres ou coulé à fond quatorze vaisseaux et six galères, tué près de cinq mille hommes, entre autres le vice-amiral d'Espagne, et mis le feu dans Palerme, retourna à Messine, d'où il envoya au Roi les nouvelles de cette victoire, la plus complète que les Français remportèrent jamais sur mer.

Cependant le prince d'Orange, las de n'être que le spectateur des victoires de ses ennemis, forma enfin un dessein qui devait faire oublier toutes ses disgraces. Maëstricht était la place qui incommodait le plus les Hollandais, à cause des contributions que sa garnison levait jusqu'aux portes de Nîmègue : il va l'assiéger, et voyant l'armée française fort éloignée, il s'apprête à faire les derniers efforts pour s'en emparer. Le Roi apprit la nouvelle de ce siège à Saint-Germain : il songea aussitôt à profiter de l'imprudence de ses ennemis, et tandis qu'ils épuisaient leurs armées autour de Maëstricht, il donna ordre au maréchal d'Humières d'aller assiéger Aire. Comme cette ville est une des plus importantes places du Pays-Bas, on crut d'abord que, désespérant en quelque sorte de

sauver Maëstricht , il voulait contrebalancer sa perte par la prise d'une ville non moins forte , et beaucoup plus à sa bienséance. Mais il avait bien de plus grands desseins : et connaissant , comme il faisait , l'état de ses places et la valeur de ses troupes , il ne douta point qu'après avoir pris Aire , son armée n'eût encore assez de tcms pour aller secourir Maëstricht. La chose réussit comme il se l'était imaginée contre toutes les apparences humaines , et la ville se rendit au cinquième jour de tranchée ouverte ¹.

Aussitôt le maréchal de Schomberg eut ordre de marcher vers Maëstricht. Les Hollandais , contre leur ordinaire , y avaient fait des actions d'une fort grande valeur ; le prince d'Orange y avait été blessé , et toutefois à peine étaient-ils encore sous la contrescarpe. Aussitôt que les premiers coureurs français parurent , les ennemis levèrent le siège ; ils se retirèrent en diligence , et ne songèrent qu'à sauver le débris de leur armée , dont la fatigue , les maladies et les sorties continues des assiégés avaient emporté plus de la moitié. Il semblait que la fortune de la France dût se borner là pour cette année. Cependant

¹ Le 31 juillet.

quelques mois après, le Roi apprit que le maréchal de Vivonne avait pris Taormine et la Scalette, et que toute la Sicile était disposée à suivre l'exemple de Messine.

Jamais les Français n'avaient peut-être fait une campagne qui leur fût ni plus glorieuse ni plus utile. Néanmoins la prise de Philisbourg, qui, après trois mois de siège, fut obligée de se rendre, et les avantages que le prince de Lunebourg avait remportés l'année précédente dans l'évêché de Trèves, avaient persuadé aux ennemis, que les Français pouvaient être quelquefois vaincus. Ils croyaient qu'il en serait de la fortune du Roi comme de toutes les autres choses du monde, qui, étant parvenues à un certain point, ne sauraient plus croître. En effet, après tout ce que ce prince avait fait en Hollande, en Flandre, en Bourgogne et en Allemagne, il n'y avait pas d'apparence que sa gloire pût augmenter. Elle augmenta pourtant : toutes ces conquêtes et tant de victoires qu'il a remportées, n'ont été ensemble qu'un acheminement aux grandes choses qu'il fit l'année suivante ; car bien que les villes qu'il avait prises, fussent d'une grande réputation, il y en avait pourtant de plus fortes, et sur lesquelles les Espagnols faisaient un plus grand fondement.

Valenciennes était de ce nombre. Elle est riche et fort peuplée : ses habitans s'étaient rendus célèbres par la haine qu'ils ont toujours eue pour les Français ; et ses fortifications passaient dans l'opinion du monde pour une merveille. Le Roi, qui, dès le commencement de la guerre, méditait de les assiéger, s'était saisi des villes voisines, et avait ordonné de grands magasins ; si bien que dès la fin de l'hiver, et même avant qu'il y eût du fourrage à la campagne, il fut en état d'agir et y alla mettre le siège¹. Il y avait dans la place une très-forte garnison : la noblesse voisine s'y était jetée, et les habitans, pleins de leur ancienne animosité, présumaient qu'eux seuls, sans autre secours, pouvaient la défendre. Il n'y avait point de bravades qu'ils ne fissent d'abord ; ils donnaient le bal sur leurs remparts ; ils disaient que leur ville était le fatal écueil où la fortune des Français venait toujours échouer ; et fiers de leur avoir autrefois fait lever le siège, ils leur demandaient s'ils venaient autour de Valenciennes chercher les os de leurs pères. Cependant les Français avançaient leurs travaux.

Valenciennes, du côté que le Roi la fit attaquer,

¹ En février 1677.

était défendue par un grand nombre de dehors qu'il fallait forcer pied à pied, et qui, selon toutes les règles de la guerre, ne pouvaient être emportés sans qu'il en coûtât plusieurs millions d'hommes. Il fallait, entre autres choses, franchir quatre grands fossés, dont il y en avait deux que la rivière de l'Escaut formait, et où elle coulait avec beaucoup de rapidité. Le Roi, après avoir fait battre par le canon les premiers dehors, ordonna qu'on fît l'attaque. Aussitôt les mousquetaires, accompagnés des grenadiers, et les autres troupes commandées, partent de leurs postes différens avec une égale hardiesse : ils se rendent maîtres de la contrescarpe ; ils entrent dans un ouvrage couronné qui faisait la plus forte défense de la place, et passent au fil de l'épée huit cents hommes, de deux mille qui étaient dans cet ouvrage. Le reste des ennemis, se voyant attaqué par le front et par les flancs, ne songe plus qu'à se sauver : ils se pressent, ils se poussent ; une partie tombe dans le fossé, l'autre se retire de fortification en fortification ; ils étaient suivis de si près, qu'ils n'eurent pas le tems de lever les ponts qui communiquaient avec la ville, ni même de fermer les portes qui étaient dans leur chemin. Une de ces portes se trouva extrêmement basse et à demi bouchée de corps morts des ennemis : les

Français marchent sur ces corps sanglans, et passent pêle-mêle avec les fuyards, et sans s'amuser à se couvrir ni à se l'oger, les poursuivent jusqu'au corps de la place.

C'est là qu'ils font ce qu'on n'a jamais lu que dans les romans et dans les histoires inventées à plaisir. Ils trouvent un petit degré presque dans l'épaisseur du mur : ce degré conduisait sur le rempart ; ils montent un à un ; les voilà sur la muraille. A peine ils y sont, que les uns se saisissent du canon et le tournent contre la ville ; les autres descendent dans la rue, s'y barricadent, et rompent les portes de la ville à coups de hache. Tout cela se fit avec tant de vitesse, que les bourgeois les prirent d'abord pour les soldats de la garnison. Le Roi, qui les suivait de près pour donner ses ordres à mesure qu'ils avançaient, apprit que ses troupes étaient dans Valenciennes. La première chose qu'il fit, ce fut d'envoyer défendre le pillage qui était déjà commencé, et qui cessa aussitôt. Ce n'est pas sans doute une chose peu étonnante, qu'une des plus fortes villes de Flandre ait été ainsi emportée d'assaut en moins d'une demi-heure : mais ce n'est pas un moindre miracle qu'elle ait pu être sauvée du pillage, et que l'ordre du Roi ait pu être sitôt écouté par des soldats achar-

nés au meurtre, au milieu du bruit et des fureurs de la victoire. On peut dire que jamais troupes n'ont donné une plus grande preuve d'obéissance et de discipline.

Il y avait dans la ville, outre les bourgeois qui étaient en armes, cinq mille hommes d'infanterie et douze cents chevaux, qui furent trop heureux de se rendre à discrétion. Le Roi, par le droit de la guerre, pouvait traiter les habitans avec les dernières rigueurs, et jamais peuple n'avait mieux mérité de servir d'exemple. Mais ce n'était pas contre des malheureux, et des malheureux soumis, que le Roi exerçait sa vengeance : il les traita avec les mêmes douceurs que s'ils eussent fait de bonne heure leur composition, et leur conserva presque tous leurs privilèges.

Mais sans faire de séjour dans cette ville, il marche aussitôt et se prépare à de nouvelles conquêtes. Cambrai et Saint-Omer étaient les deux plus forts boulevards que les Espagnols eussent en Flandre. Ces villes, situées toutes deux sur les frontières de la France, lui servaient comme de fraise, et lui faisaient la loi au milieu de ses triomphes : Cambrai surtout s'était rendu redoutable. Les rois d'Espagne estimaient plus cette place seule, que tout le reste de la Flandre en-

semble. Elle était fameuse par le nombre des affronts qu'elle avait fait souffrir aux Français, qui l'avaient plus d'une fois attaquée, et qui avaient toujours été obligés de lever le siège. Elle faisait contribuer presque toute la Picardie; et sa garnison avait autrefois fait des courses, et porté le ravage et la flamme jusques dans l'Île-de-France et dans les lieux voisins de Paris. Ainsi, pendant que le Roi étendait ses conquêtes au-delà du Rhin, une ville ennemie levait des tributs dans son royaume, et le bravait pour ainsi dire aux portes de sa capitale. Il voulut donc pour jamais assurer le repos de ses frontières, et assiégea en personne cette place avec la moitié de son armée, tandis que le duc d'Orléans, avec l'autre, alla investir Saint-Omer. Ces deux sièges si difficiles, entrepris en même tems, étonnèrent tout le monde. On jugea que les Espagnols feraient les derniers efforts pour sauver deux villes dont la perte allait apparemment entraîner tout le reste du Pays-Bas. Cambrai toutefois ne fit pas une résistance digne de sa réputation. Le gouverneur, quoique très-brave, ne voulut point perdre ses troupes en s'opiniâtrant à défendre plus long-tems la ville où il craignait la révolte des ha-

bitans que l'exemple de Valenciennes faisait trembler. Il se retira dans la citadelle; mais avant de s'y renfermer, il fit mettre à pied la plupart de sa cavalerie, et fit tuer les chevaux. Il exigea de ses soldats de nouveaux sermens de fidélité, et donna enfin toute les marques d'un homme qui, par une défense extraordinaire, voulait rétablir l'honneur de sa nation.

Saint-Omer, de son côté, se défendait courageusement, et le prince d'Orange, qui avait solennellement promis aux Espagnols d'en faire lever le siège, eut le tems de s'avancer. Le Roi, informé de sa marche, envoya ordre au duc d'Orléans d'aller au devant des ennemis, et de s'emparer des postes qu'il croyait les plus avantageux pour les combattre. En même tems il fit un grand détachement de son armée pour renforcer celle de ce prince. Le duc d'Orléans, suivant cet ordre, s'avança vers le Mont-Cassel. A peine y était-il campé, qu'il vit paraître les ennemis. Comme il avait laissé une partie de ses troupes devant Saint-Omer, il fut d'abord un peu incertain du parti qu'il devait prendre, ne se croyant pas en état, avec si peu de forces, de donner bataille. Mais le Roi avait pris ses mesures si justes, que dans cet

instant même le renfort qu'il lui envoyait, arriva. Alors il ne balança plus, et, plein de joie et de confiance, il résolut de combattre.

Les deux armées n'étaient séparées que par un petit ruisseau. Le lendemain¹, dès le point du jour, le duc d'Orléans mit son armée en bataille; et voyant que les ennemis commençaient à faire un mouvement, il passa le ruisseau et marcha à eux. Leur armée était au moins de trente mille hommes : ils soutinrent le premier choc des Français avec une fort grande vigueur, et renversèrent même plusieurs de leurs escadrons. La victoire fut plus de deux heures en balance : mais la présence du duc d'Orléans, qui fit ce jour-là partout l'office de soldat et de capitaine, força la fortune à se déclarer de son parti. Alors les Français, irrités d'une si longue résistance, firent un grand massacre des ennemis. La déroute fut générale, et il y demeura de leur côté plus de six mille hommes sur la place : leur canon fut pris, et tout leur bagage entièrement pillé. Aussitôt le duc d'Orléans retourna devant Saint-Omer, et eut soin de faire savoir aux assiégés le succès de la bataille.

Cependant le Roi, quoiqu'avec un petit nombre

¹ 11 avril.

d'hommes, pressait fortement la citadelle de Cambrai, et malgré les sorties continuelles des assiégés, qui étaient au nombre de quatre mille, il avait emporté tous les dehors, s'était approché du corps de la place, où il avait fait attacher les mineurs. Les assiégés néanmoins refusaient encore de se rendre : mais la mine ayant fait une brèche, et le canon d'un autre côté ayant ruiné un bastion tout entier, ils demandèrent à capituler, et n'osèrent s'exposer au hasard d'un assaut. Quoiqu'ils eussent attendu cette extrémité, le Roi ne laissa pas de leur accorder une composition honorable, et le gouverneur eut la triste consolation de sortir de sa citadelle par la brèche¹. Saint-Omer, privé de toute espérance de secours, ne tarda guère à suivre l'exemple de Cambrai². Ainsi le Roi réduisit, en six semaines, trois places qui avaient été long-tems la terreur et le fléau de ses frontières, et dont la moindre n'aurait pas paru trop achetée par un siège de six semaines et par les travaux de toute une campagne.

Toutefois les ennemis trouvaient encore des raisons pour excuser leurs disgraces. Ils publiè-

¹ Le 17 avril.

² Le 20.

rent que la prise de ces trois villes n'était pas tant un effet de la valeur des Français, que de la prévoyance du Roi, qui, en faisant de bonne heure des magasins, prévenait toujours ses ennemis; que les choses changeraient bientôt de face, et que la fin de la campagne serait pour eux aussi favorable que le commencement avait été malheureux.

Déjà le prince Charles de Lorraine était sur les bords du Rhin avec vingt-quatre mille hommes : fier de se voir à la tête de toutes ces forces de l'Empire, plus fier encore de l'espérance d'être dans peu beau-frère de l'Empereur, il triomphait en idée des plus fortes places de la Lorraine et de la Champagne, où il avait résolu de prendre ses quartiers d'hiver; et où il se tenait si assuré de la victoire, qu'il avait fait mettre sur ses drapeaux : *Ou maintenant, ou jamais*. Il passe la Sarré, il entre dans la Lorraine, et vient se camper fort près de l'armée de France, commandée par le maréchal de Créqui. Les Français, quoique beaucoup inférieurs en nombre, brûlaient de combattre; mais le Roi ne voulut point faire dépendre de l'incertitude d'une bataille, une victoire qu'il pouvait remporter sans combat : il commanda au maréchal de Créqui de les fatiguer le plus qu'il

pourrait, et de ne combattre qu'avec avantage.

Cependant le prince d'Orange rassemblait une autre armée beaucoup plus nombreuse que la première ; et l'ayant grossie des troupes des princes de la Basse-Allemagne, il formait, à son ordinaire, de grands desseins. Enfin, après avoir long-tems consulté, avec le gouverneur des Pays-Bas, quelle place serait le plus à leur bienséance, il vint avec soixante mille hommes, tenter une seconde fois la fortune devant Charleroy. On crut qu'il ne retournerait pas devant cette place sans avoir bien pris ses mesures pour n'y pas recevoir un second affront. Déjà les lignes de circonvallation étaient achevées ; déjà le prince Charles, qui le devait joindre avec toutes ses troupes, était sur le bord de la Meuse : le duc de Luxembourg eut ordre de s'avancer vers la place. On se croyait de part et d'autre à la veille de quelque grand événement ; plusieurs braves volontaires s'étaient rendus en diligence dans l'armée de ce général, où ils étaient accourus comme à une occasion infail-
lible de se signaler. Le prince d'Orange et le gouverneur des Pays-Bas avaient fait une bonne provision de poudre, de bombes, de grenades et de tout ce qui est nécessaire pour un siège : mais ils trouvèrent tout à coup que le pain leur manquait ;

c'était la seule provision à laquelle ils n'avaient pas songé. Le duc de Luxembourg s'était placé entre eux et Bruxelles ; et le maréchal d'Humières, de l'autre côté, leur fermait le chemin de Mons et de Namur, et de leurs autres places ; de sorte que , voyant leur armée en danger de mourir de faim , ils décampèrent au grand étonnement de tout le monde, et après avoir tourné leur furie contre le bourg de Binche, leur consolation ordinaire quand ils ont manqué Charleroy. Ils employèrent le reste de la campagne à faire des manifestes l'un contre l'autre.

Les Allemands, de leur côté, n'étaient pas plus heureux. Le maréchal de Créqui les suivait toujours, campant à leur vue, toujours maître de donner bataille ou de la refuser ; quelquefois son canon les foudroyait jusques dans leurs tentes ; il leur coupait les vivres et arrêtait leurs convois ; il leur enlevait leurs chevaux au fourrage ; tout ce qui s'écartait du gros de l'armée tombait entre les mains des soldats, ou des paysans, plus terribles encore que les soldats. Le prince Charles reconnut alors son imprudence : son armée à demi défaite, repassa en diligence et la Moselle et la Sarre, et abandonna, en se retirant, une partie de son bagage.

Dans ce même moment l'armée des Cercles, commandée par le prince de Saxe-Eisenac, était de l'autre côté du Rhin, et ne pouvait se débarrasser du baron de Montclar, qui la tenait comme assiégée en pleine campagne. Pour comble d'effroi, le maréchal de Créqui s'avance et repasse le Rhin. L'armée des Cercles, entourée de tous côtés, se retire en hâte, et, laissant sur le chemin un grand nombre de morts et de prisonniers, arrive effrayée au pont de Strasbourg, et se réfugie dans une île qui est vers le milieu de ce pont. Les habitans de Strasbourg, touchés du péril des Allemands qu'ils voyaient exposés à la boucherie, s'employèrent pour eux, et demandèrent au maréchal un passe-port pour des malheureux qui ne cherchaient qu'à s'enfuir. La demande est accordée, et l'on vit l'heure que l'armée et le général se mettaient en chemin, conduits par un garde que le maréchal avait chargé du passe-port. Mais le prince Charles, qui était accouru au même tems, leur épargna cette honte. Toutefois il acheta cher la gloire de les avoir délivrés; car à quelques jours de là l'aile droite de sa cavalerie fut taillée en pièces, et tout ce qu'il

¹ Le 7 octobre.

put faire fut de regagner promptement les lieux d'où il était parti, et de songer à couvrir Sarbruck que les Français semblaient menacer. Le maréchal profite de cette erreur ; il fait semblant de mettre ses troupes en quartier d'hiver aux environs de Schélestat ; mais , ayant appris que les Allemands avaient déjà disposé les leurs en plusieurs quartiers , il passe encore le Rhin, et va assiéger Fribourg.

Le prince Charles, étrangement alarmé de cette nouvelle , se représente l'étonnement de toute l'Allemagne et l'indignation de l'Empereur, si on lui enlève une place de cette importance. Qui pourra désormais empêcher les Français d'entrer dans la Souabe et dans le Wirtemberg, et de ravager les terres impériales ? Il rassemble donc ses troupes ; il marche à grandes journées , et arrive à une lieue de Fribourg. Mais trouvant tous les passages fermés , il demeure sans rien entreprendre : toutefois il ne voulut point s'en retourner qu'il n'eût vu de ses propres yeux que la place était rendue ¹. Pour surcroît de malheur il arriva que les troupes que le Roi entretenait dans la Hongrie avaient battu celles de l'Empereur, dont il était de-

¹ Le 15 novembre.

meuré sur le champ de bataille plus de trois mille hommes.

Les ennemis , voyant approcher la fin de l'année , croyaient avec apparence être aussi à la fin de leurs disgraces. Ils comptaient en une seule campagne quatre de leurs meilleures villes emportées , deux batailles perdues , un siège honteusement levé , deux grandes armées ruinées , et le pays de leurs alliés entièrement désolé. Le Roi pourtant ne put se résoudre à les laisser en repos. Il commande au maréchal d'Humières d'assembler des troupes , et d'aller mettre le siège devant Saint-Guillain. Quand il n'y aurait pas eu dans la place une garnison de douze cents hommes , les pluies , les neiges , et les marais dont elle est environnée , semblaient être seuls capables de la défendre. Mais le soldat , animé par tant de victoires , l'emporte en moins de huit jours ¹ ; et il était déjà maître des portes quand le gouverneur des Pays - Bas donna le signal qu'il était arrivé à Mons pour la secourir.

La prise de cette place acheva de consterner les ennemis. Ils commencèrent à changer de langage. Ce n'était plus des menaces , comme autrefois , et

¹ Le 19 décembre.

des espérances de victoire; ils reconnurent de bonne foi leur faiblesse. Tant de puissances liguées contre un seul homme, l'Espagne, la Hollande, l'Allemagne, ne se croient pas assez fortes pour lui faire tête. Ils vont mendier de nouveaux secours; ils cherchent à faire pitié aux Anglais, et n'oublient rien de tout ce qui peut réveiller cette ancienne jalousie qui a tant de fois armé l'Angleterre contre la France.

Le prince d'Orange, qui venait d'épouser la fille du duc d'Yorck, et qui était regardé comme l'héritier présomptif de la couronne, fait sa brigade auprès des grands et auprès du peuple. Il leur représente la perte infaillible des Pays-Bas, les Français maîtres bientôt de toutes les côtes de la Manche, et en état de faire la loi à l'Océan; la religion protestante en péril, l'Europe entière menacée d'une dangereuse servitude. Le peuple murmure, le parlement demande qu'on sauve la Flandre, le roi d'Angleterre lui-même est ébranlé. Les Espagnols, désespérant de pouvoir conserver leurs places, parlent de les lui abandonner : enfin on ne doute point qu'il ne quitte le personnage de médiateur pour prendre celui d'ennemi. Sur cette espérance, les confédérés reprennent courage, ils veulent continuer la guerre, ou pres-

crire eux-mêmes les conditions de la paix ; ils se flattent que le Roi va laisser au moins la Flandre en repos, et qu'ils n'auront plus à couvrir que les provinces voisines de l'Allemagne. Le Roi contribue à les entretenir dans cette erreur. Il venait de prendre Saint-Guillain pour leur faire croire qu'il voulait attaquer Mons, et achever la conquête du Hainaut.

Enfin il se met en campagne, et part avec toute sa cour au commencement de février pour s'en aller à Metz¹. Au bout de quelques jours il semble tourner vers Nanci, puis tout à coup il se rend à Metz, où il avait mandé au maréchal de Créqui de le venir trouver. Il y avait quelques jours que ce maréchal avait eu ordre de passer le Rhin, et d'aller avec un corps d'armée dans le Brisgaw, tandis que d'autres troupes se tiendraient aux environs de Metz. Tout cela avait fait juger que l'orage tomberait vraisemblablement du côté de l'Allemagne. Cette opinion augmente lorsque l'on voit arriver à Metz le maréchal, tout malade qu'il était, pour confirmer entièrement ce bruit. Le Roi lui commande de marcher vers Thionville, et fait semblant lui-même d'y vouloir

¹ En 1678.

aller. Les ennemis, alarmés et incertains de sa marche, sont dans une continuelle agitation. Les Allemands, qui à peine avaient pris leurs quartiers d'hiver, sont contraints d'en sortir pour se rassembler. La ville de Strasbourg parle d'envoyer des députés ; Trèves se croit déjà voir au pillage ; Luxembourg ne doute plus d'être assiégé.

Cependant le Roi rebrousse chemin, et se rend à Verdun, faisant courir le bruit qu'il allait assiéger Namur. Le gouverneur des Pays-Bas ne sait plus de quel côté tourner : il voit aller et venir de toutes parts les armées françaises ; il voit que depuis le fond de la Flandre jusqu'au Rhin, le Roi a partout des magasins ; il ne sait quelle place abandonner ni défendre ; s'il en assure une, il en expose vingt autres. Il court enfin au plus pressé, et, rappelant toutes les troupes qu'il avait en Flandre, il en remplit toutes les villes du Hainaut et du Luxembourg.

A peine il a pris ces précautions, qu'on vient lui dire que le maréchal d'Humières s'approche d'Ypres : il y jette la meilleure garnison de Gand. Il respire alors, et pense avoir bien pourvu à toutes choses. Mais en un même jour il apprend, de six couriers différens, qu'il y a six grandes villes investies, Mons, Namur, Charlemont, Luxem-

bourg, Ypres, et enfin que Gand même est assiégé. Cette dernière nouvelle est pour lui un coup de foudre : il est long-tems sans pouvoir y ajouter foi. Quelle apparence que le Roi, qu'il croit en Lorraine, vienne assiéger, au fort de l'hiver, la plus grande ville des Pays-Bas, et entreprenne de faire une circonvallation de plus de huit lieues dans un pays de marécages et facile à inonder, coupé de quatre rivières et de deux larges canaux ? Cependant la chose se trouve vraie. Plus de soixante mille hommes, partis de différens endroits, étaient arrivés à une même heure devant cette grande ville, et l'avaient investie sans savoir eux-mêmes qu'ils l'investissaient. Le Roi, ayant supputé le tems que ses ordres pouvaient être exécutés, laisse la Reine à Stenay, monte à cheval, traverse en trois jours plus de soixante lieues de pays, et joint son armée qui est devant Gand.

Il trouve en arrivant la circonvallation presque achevée, et tous les quartiers déjà disposés, suivant le plan qu'il en avait lui-même dressé à Saint-Germain. Les ennemis avaient lâché leurs écluses ; mais il y eut bientôt partout des digues et des ponts de communication. La tranchée est ouverte dès le soir ; bientôt les dehors sont emportés l'épée à la main : la ville se rend ; et la citadelle, quoi-

que très-forte et environnée de larges fossés , capitale deux jours après ¹. Ainsi le Roi, par sa conduite, se rend en six jours maître de cette ville si renommée , qui faisait autrefois la loi à ses princes mêmes , et qui prétendait égaler Paris par la grandeur de son enceinte et par le nombre de ses habitans. A peine est-elle prise, que le maréchal de Lorges a ordre de s'avancer vers Bruges avec un corps de cavalerie. Aussitôt deux bataillons espagnols de la garnison d'Ypres s'y jettent : mais tout à coup voilà le Roi devant Ypres. Il y avait long-tems qu'il avait dessein sur cette place importante par elle-même, et parce que sa prise achevait d'assurer toutes ses conquêtes. Il y restait encore trois mille hommes de guerre, qui se défendirent d'abord courageusement ; mais les approches étant faites, la contrescarpe , bordée d'une double palissade, est forcée en une nuit, et le lendemain dès la pointe du jour la citadelle et la ville envoyèrent des otages et signèrent la capitulation ².

Ces deux dernières conquêtes changèrent toute la face des affaires. Le Roi est à deux lieus des

¹ Les 9 et 12 mars.

² Le 25 mars.

places des Hollandais, et ils pensent à toute heure le revoir encore aux portes de leur capitale. Mais quelle douleur pour les Espagnols de perdre tout un grand pays dont ils tiraient toute leur subsistance, et de le voir en proie aux armées de leurs ennemis? Les Anglais se troublent à cette nouvelle : c'est en vain qu'ils sont déjà dans Bruges et dans Ostende. Par quel chemin iront-ils rejoindre les Espagnols? Tous les passages leur sont fermés : les voilà désormais resserrés dans un très-petit espace de pays ; et les seules garnisons d'Ypres et de Gand sont capables de ruiner leur armée. On arme pourtant à Londres ; on délivre des commissions pour lever des troupes ; on équipe des vaisseaux ; on défend tout commerce avec la France, et on veut que les Hollandais fassent de pareilles défenses chez eux. Mais les Hollandais ne veulent point renoncer aux avantages qu'ils tirent du commerce. La dispute s'échauffe, l'alliance n'est pas encore signée, et les voilà déjà brouillés. Le Roi, instruit de leur division, compte pour vaincus des ennemis qui s'accordent si mal ensemble. Toutefois, comme il voit sa gloire au point de ne pouvoir plus croître, ses frontières entièrement assurées, son Empire accru de tous côtés, il songe au repos et à la félicité de ses peu-

ples. Cette seule ambition peut désormais flatter son courage : il se résout donc à donner la paix à l'Europe , mais c'est aux conditions qu'il veut bien imposer lui-même. Il trace un petit projet de paix et l'envoie à Nimégué. Ce projet , rendu public , fait l'effet qu'il s'était imaginé.

Les ennemis commencent à ouvrir les yeux. Les peuples de Hollande , épuisés d'argent et de forces , et las d'entretenir des armées qui peuvent les opprimer un jour , songent à assurer leur repos et leur liberté. Les propositions du Roi sont dans la justice ; et il faut ou de l'aveuglement ou de l'opiniâtreté pour les refuser. Enfin , si on ne fait la paix , ils déclarent qu'ils ne fourniront plus aux frais de la guerre. Les États-Généraux s'assemblent ; mais le terme que le Roi leur a donné , expire bientôt. Il leur semble à tout moment qu'il va partir , et ils demandent du tems pour délibérer. Il leur accorde trois semaines , et va lui-même attendre à Gand leur réponse à la tête de son armée. Tandis qu'ils consultent et que les choses sont en balance , il leur envoie un trompette pour achever de leur expliquer les intentions favorables qu'il a pour eux. Alors les Hollandais ne pouvant plus se contenir , la mémoire de tant de bienfaits qu'ils ont autrefois reçus de

la France se réveille en eux. Ils avouent leurs ingrattitudes; ils crient que les Français sont leurs vrais alliés; que le Roi est leur naturel protecteur. On entend partout retentir dans la Haie : Vive le roi de France ! Vive le grand prince qui veut bien nous donner la paix ! En même tems ils lui envoient des députés pour lui témoigner leur juste reconnaissance.

Le prince d'Orange est le seul qui ne prend point de part à la joie publique. Quoique la guerre jusqu'alors lui ait été si contraire, il ne peut souffrir une paix qui va lui ôter le commandement des armées : il n'y a point d'adresse qu'il n'emploie, point de machine qu'il ne remue. Il fait agir ses créatures ; il envoie en Angleterre ; il jette l'alarme dans toutes les cours des alliés. On voit arriver de toutes parts à Nîmègue des courriers chargés de plaintes contre les États. L'Empereur éclate surtout en reproches, et les accuse d'abandonner la cause commune : c'est pour eux que l'Allemagne est engagée dans une guerre qui lui est si onéreuse ; que deviendront maintenant leurs alliés ? et comment soutiendront-ils séparément une puissance que tous ensemble ils n'ont pu soutenir ? D'autre part les Anglais achèvent de lever le masque ; ils se dé-

clarent ouvertement contre la France, et sont désormais ses plus grands ennemis. Il n'y a rien qu'ils ne fassent pour empêcher les Hollandais de se réconcilier avec elle; ils leur offrent de l'argent, des vaisseaux, des troupes, et les engagent enfin à signer un traité de ligue offensive et défensive avec eux.

Le Roi, de retour à Saint-Germain, apprend sans s'émouvoir toutes ces ligues nouvelles. Il a ses mesures prises; il est si assuré de faire la loi à ses ennemis, qu'il a déjà par avance déchargé ses peuples de six millions de tailles. Il semble même que, dans le tems qu'il offre la paix, la fortune de tous côtés prenne plaisir à favoriser ses armées: trois cents hommes de la garnison de Maëstricht emportent d'assaut, en une nuit, une place du Brabant¹, que trente mille hommes oseraient à peine assiéger. Le duc de Navailles, malgré des difficultés incroyables, et presque à la vue de l'armée d'Espagne, prend la capitale de la Cerdagne², et s'ouvre l'entrée dans la Catalogne. Le maréchal de Créqui défait une partie des meilleures troupes de l'Empire, et les pousse avec grand carnage jusques dans les fossés de Rin-

¹ Leuve, prise le 4 mai.

² Puicerda, le 28.

feld¹ ; il brûle le pont de Strasbourg, et s'empare de tous les forts qui le défendaient. Le duc de Luxembourg de son côté ne demeure pas oisif. Après avoir tenu long-tems Bruxelles comme assiégée, il entre dans le Hainaut, et va bloquer Mons. Le prince d'Orange, ayant grossi son armée de plusieurs troupes anglaises et allemandes, marche en diligence pour secourir cette grande ville, et les armées sont en présence.

Cependant les Hollandais, plus touchés de leur véritable intérêt que des vaines promesses des Anglais et de leurs autres alliés, ordonnent à leurs plénipotentiaires d'achever le traité qu'ils ont commencé avec la France. La paix est signée à Nimègue², et un courrier en porte la nouvelle au prince d'Orange. Néanmoins ce prince malheureux ne perd pas encore l'espérance d'empêcher la ratification. Il se résout de tenter encore une fois la fortune en attaquant promptement les Français, et songe, par un dernier effort, ou à rompre la paix, ou du moins à terminer la guerre avec éclat. Le lendemain, dès la pointe du jour, il passe les défilés qui séparent les deux armées, et atta-

¹ Le 6 juillet.

² Le 10 août.

que les Français dans leurs postes. Comme il combattait en homme désespéré, sa témérité eut d'abord quelque succès : il renverse quelques gardes avancées, et les poursuit jusques vers l'endroit où le gros de l'armée était en bataille. Mais alors la fortune changea de face : les Français fondent sur les ennemis avec leur impétuosité ordinaire, et les mettent en déroute; près de quatre mille hommes demeurèrent sur la place. Le prince d'Orange fut trop heureux le jour suivant de publier lui-même la nouvelle de la paix. C'était le seul moyen de délivrer Mons.

Les plénipotentiaires d'Espagne la signèrent bientôt après ¹. Mais quand le traité parut à Madrid, et qu'il fallut le ratifier, la plume tomba des mains à tout le conseil. Ces politiques, si accoutumés à regagner par les traités ce qu'ils ont perdu dans la guerre, ne savent plus où ils en sont lorsqu'ils voient tout ce qu'il leur faut abandonner par celui-ci : Cambrai, Valenciennes, tant d'autres places fameuses, de grandes provinces, ou pour mieux dire, des royaumes entiers, et surtout cette Bourgogne qui leur donnait voix dans les diètes de l'Empire. Mais cependant les armées

¹ Le 17 septembre.

de France sont aux portes de Bruxelles : il n'est pas tems de délibérer. Le roi d'Espagne envoie à Nimégue le traité ratifié de sa main , avec ordre à ses ministres d'obtenir des conditions meilleures s'ils peuvent , sinon de le publier tel qu'il était.

Que fera désormais l'Empereur, destitué du secours des Hollandais et des Espagnols ? Il croit d'abord, en traînant la négociation, rendre son traité plus avantageux ; mais à mesure qu'il retarde, le Roi lui fait de nouvelles demandes. Il se hâte donc de conclure ; et sans s'arrêter aux vaines protestations de ceux de ses alliés qui différeraient de souscrire, il accepte la paix aux conditions qu'on lui avait prescrites ¹.

Ainsi le Roi, qui avait vu tous les princes de l'Europe se déclarer l'un après l'autre contre lui, voit ces mêmes princes rechercher son amitié, recevoir en quelque sorte la loi de lui, et signer une paix qui laisse à douter s'il a plus glorieusement fait la guerre, ou s'il l'a terminée avec plus d'éclat.

Voilà, en abrégé, une partie des actions d'un prince que la fortune a pris, ce semble, plaisir à élever au plus haut degré de la gloire où puis-

¹ Le 5 février 1679.

sent monter les hommes ; si toutefois on peut dire que la fortune ait eu quelque part dans ses succès, qui n'ont été que la suite infallible d'une conduite toute merveilleuse. En effet, jamais capitaine n'a été plus caché dans ses desseins, ni plus clairvoyant dans ceux de ses ennemis. Il a toujours vu en toute chose ce qu'il fallait voir, toujours fait ce qu'il fallait faire. Avant que la guerre fût commencée, il avait aguerri ses troupes dès long-tems par de continuels exercices, par l'exacte discipline qu'il leur faisait observer. Il a toujours prévenu ses ennemis par la promptitude de ses exploits. Dans le tems qu'ils faisaient des préparatifs pour l'attaquer, il les a souvent réduits à la nécessité de se défendre, et leur a quelquefois enlevé trois villes pendant qu'ils délibéraient d'en assiéger une.

Il ne s'est point trompé dans ses mesures. Quand il entra dans la Franche-Comté, il avait pris ses précautions si justes du côté de l'Allemagne, qu'en une province ouverte de toutes parts, les ennemis ne purent, dans une occasion si pressante, se faire un passage pour y jeter le moindre secours. Il n'a point fait de conquêtes qu'il n'ait méditées long-tems auparavant, et où il ne se soit acheminé comme par degrés. En prenant Condé et

Bouchain, il se mit en état d'assiéger Valenciennes et Cambrai : par la prise d'Aire, il s'ouvrit le chemin à Saint-Omer ; et c'est en partie à la conquête de Saint - Guillaïn qu'il doit la conquête de Gand et d'Ypres.

Jamais prince n'observa si religieusement sa parole ; il l'a toujours exactement tenue à ses ennemis mêmes : et dans la paix d'Aix-la-Chapelle, il aima mieux, en rendant la Franche-Comté, renoncer à la plus glorieuse et à la plus utile de ses conquêtes, que de manquer à la parole qu'il avait donnée de la rendre. Ce n'est pas une chose concevable, que, dans la fidélité qu'il a gardée à ses alliés, il a toujours eu plus de soin de leurs intérêts que des siens propres.

Dans le projet de paix qu'il envoya à Nimégue, il y avait pour premier article, qu'avant toutes choses on restituerait aux Suédois tout ce qui avait été pris sur eux : et quoiqu'il vît toute l'Europe en armes contre lui, ce ne fut qu'à l'instante prière des mêmes Suédois qu'il souffrit que la paix se fît avec la Hollande, avant la restitution. Jamais un mouvement de colère ne lui a fait faire une fausse démarche. Quand l'Angleterre, qui s'était liée avec lui, se détacha tout à coup de ses intérêts, il ne s'emporta ni en plaintes ni en reproches ; il n'en

témoigna au roi d'Angleterre aucune froideur ; et en lui montrant au contraire qu'il était toujours persuadé de son amitié, il l'engagea à demeurer toujours son ami.

Il a appelé aux emplois de la guerre les hommes qui en étaient les plus dignes, et n'a jamais laissé une belle action sans récompense : aussi jamais prince ne fut servi avec tant d'ardeur par ses soldats. Cette ardeur a passé à de tels excès, qu'il a eu besoin de toute son autorité pour la réprimer. Quand il a pu voir une chose par ses yeux, il ne s'est point fié aux yeux d'autrui. Il a toujours reconnu lui-même les places qu'il a voulu attaquer ; et en cette noble fonction de capitaine, il a eu plusieurs fois des hommes tués et blessés à côté de lui. Judicieux dans toutes ses entreprises, intrépide dans le péril, infatigable dans le travail, on ne saurait rien lui reprocher que d'avoir souvent exposé sa personne avec trop peu de précaution.

Cependant il est merveilleux que parmi les soins d'une guerre qui a dû, ce semble, l'occuper tout entier, ce prince soit encore entré dans le détail du gouvernement de son État, et qu'on l'ait vu aussi appliqué aux besoins particuliers de ses sujets, que si toutes ses pensées avaient été renfer-

mées au dedans de son royaume. De là vient que dans un tems que toute l'Europe était en feu, la France ne laissait pas de jouir de toute la tranquillité et de tous les avantages d'une paix profonde : jamais elle ne fut si florissante, jamais la justice ne fut exercée avec tant d'exactitude, jamais les sciences, jamais les beaux-arts n'y ont été cultivés avec tant de soin. Il a lui seul plus fait bâtir de somptueux édifices, que tous les rois qui l'ont précédé. Il n'est pas croyable combien de citadelles il a fait construire, combien il en a réparé, de combien de nouveaux bastions il a fortifié ses places. Les Français, il y a quinze ans, passaient pour n'avoir aucune connaissance de la navigation ; ils pouvaient à peine mettre en mer six vaisseaux de guerre et quatre galères ; maintenant la France compte dans ses ports vingt-six galères et cent-vingt gros vaisseaux, et un nombre prodigieux d'autres bâtimens : elle s'est rendue si savante dans la marine, qu'elle donne aujourd'hui aux étrangers et des pilotes et des matelots.

Il n'y a point de génie un peu élevé au-dessus des autres, dans quelque profession que ce soit, que le Roi, par ses largesses, n'ait excité à travailler. Aussi la France, sous son règne, ne se ressent en rien ni de l'air grossier de nos pères, ni de

la rudesse qu'une longue guerre apporte d'ordinaire avec soi : on y voit briller une politesse que les nations étrangères prennent pour modèle et s'efforcent d'imiter. Mais ce ne sont point les seuls bienfaits du Roi qui ont produit tant de miracles, et qui ont porté toutes choses à ce degré de perfection : la finesse de son discernement y a plus contribué que ses libéralités ; les plus grands génies, les plus savans artistes ont remarqué que, pour trouver le plus haut point de leur art, il leur suffisait d'étudier le goût de ce prince. La plupart des chefs-d'œuvre qu'on admire dans ses palais, doivent leur naissance aux idées qu'il en a fournies. Toutes ces grâces, toute cette disposition si merveilleuse, qui surprend, qui enchante dans ses magnifiques jardins, n'est bien souvent que l'effet de quelque ordre qu'il a donné en les visitant.

Il est donc juste que les sciences, que les beaux-arts s'emploient à éterniser la mémoire d'un prince à qui ils sont tant redevables : il est juste que les écrivains les plus illustres le prennent pour l'objet de toutes leurs veilles : que les peintres et sculpteurs s'exercent sur un si noble sujet. Mais tandis qu'ils travaillent à remplir les places et les édifices publics d'excellens ouvrages

où ses victoires sont représentées, quelques personnes zélées plus particulièrement pour sa gloire, ont voulu avoir dans leur cabinet un abrégé en tableaux des plus grandes actions de ce prince ; c'est ce qui a donné occasion à ce volume. Elles ont choisi un pinceau délicat qui pût renfermer tant de merveilles en très-peu d'espace , et leur mettre à tout moment devant les yeux ce qui fait la plus chère occupation de leurs pensées.

RELATION

DE CE QUI S'EST PASSÉ

AU SIÈGE DE NAMUR.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS 309

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

L'ORDRE des événemens place naturellement ici cette *Relation*, qu'on doit regarder comme une sorte de Bulletin officiel que *Louis XIV* voulut donner au public, et qu'il fit rédiger par *Racine*, qui, en qualité d'historiographe, l'avait suivi au siège de Namur. Elle fut imprimée dès 1692, par ordre du Roi, chez *Thierry*, en un volume, petit in-folio, orné de trois plans. Si l'on put avoir dans le tems quelque incertitude sur l'auteur, c'est qu'on avait peine à concevoir comment le premier des poètes avait su se pénétrer de ses devoirs d'historien, au point de tout sacrifier à l'avantage d'être exact, clair et précis. Elle n'avait point été depuis réimprimée, lorsque *Louis Racine* la joignit aux autres écrits de son père, publiés en 1747, à la suite de ses *Mémoires*.

Dans cette seconde édition, comme dans toutes celles qui l'ont suivie, (entre autres celle de Geofroy, que les hommes de goût et les gens de lettres ont si justement condamnée à un profond oubli), les divers morceaux d'histoire étaient tous remplis de fautes graves, telles que mutilations, altérations dans le texte, interpolations, noms propres défigurés, etc. Nous avons soigneusement corrigé toutes ces fautes, et le texte de la *Relation du siège de Namur*, ainsi que des autres morceaux d'histoire, s'offre enfin au lecteur dans toute sa pureté.

RELATION

DE CE QUI S'EST PASSÉ

AU SIÈGE DE NAMUR.

IL y avait près de quatre ans que la France soutenait la guerre contre toutes les puissances, pour ainsi dire, de l'Europe, avec un succès bien différent de celui dont ses ennemis s'étaient flattés. Elle avait non-seulement renversé tous les projets de la fameuse ligue d'Augsbourg, mais même, par la sagesse de sa conduite et par la vigueur de sa résistance; elle avait réduit les confédérés, d'agresseurs qu'ils étaient, à la honteuse nécessité de se défendre. Tout le monde voyait avec étonnement qu'une nation attaquée par tant de peuples conjurés contre elle, et dont ils avaient par avance partagé la dépouille, eût si heureusement fait retomber sur eux les malheurs qu'ils lui préparaient; qu'elle eût vaincu dans tous les lieux où ils l'avaient obligée de porter ses armes; et qu'enfin tant de puissances, réunies pour l'accabler,

n'eussent fait que fournir partout de la matière à ses conquêtes et à ses triomphes.

En effet, depuis cette dernière guerre, sans parler des célèbres journées de Fleurus, de Staffarde et de Leuze, où ils avaient perdu leurs meilleures troupes ; sans compter aussi plusieurs de leurs places prises et rasées, ils avaient vu passer sous la domination de la France, Philisbourg en Allemagne, Nice et Montmélian en Savoie, et enfin Mons dans les Pays-Bas.

Mais, malgré les avantages continuels que le Roi remportait sur eux, ils se flattaient tous les ans de quelque révolution en leur faveur ; ils croyaient que la fortune se lasserait de suivre toujours le même parti, et qu'enfin la France serait contrainte de succomber, et à la force ouverte qu'ils lui opposaient au dehors, et aux atteintes secrètes qu'ils tâchaient de lui porter au dedans.

La principale espérance de leur ligue était fondée sur la haute opinion que tous ceux qui la composent, avaient du grand génie du prince d'Orange, qui en est comme le chef et le premier mobile ; et lui-même ne manquait pas de les flatter par toutes les illusions dont il les croyait capables de se laisser prévenir. Il leur avait fait espérer d'abord que le premier effet de son éta-

blissement sur le trône d'Angleterre serait l'abaissement de la France ; il s'était depuis excusé du peu de secours qu'ils avaient reçu de lui, sur la nécessité où il s'était vu d'employer à la réduction de l'Irlande, la meilleure partie de ses forces. Mais enfin se voyant paisible possesseur des trois royaumes, et en état de se donner tout entier à la cause commune, il avait marqué l'année 1692 comme l'année fatale à la France, et où les révolutions si long-tems attendues devaient arriver. Pour joindre l'exécution aux promesses, il employait, aux grands apprêts de la campagne prochaine, les sommes excessives qu'il tirait des Anglais et des Hollandais ; et, à son exemple, ses alliés faisaient aussi tous les efforts possibles pour profiter d'une si favorable conjoncture.

Le Roi, vers la fin de l'année 1691, instruit de leurs préparatifs, jugea qu'il fallait non-seulement opposer la force à la force pour parer les coups dont ils le menaçaient, mais qu'il fallait même leur en porter, auxquels ils ne s'attendaient pas, et les forcer, par quelque entreprise éclatante, ou à faire la paix, ou à ne pouvoir faire la guerre qu'avec d'extrêmes difficultés. Il était exactement informé de l'état de leurs forces tant de terre que de mer. Il n'ignorait pas que le prince d'Orange,

dans les Pays-Bas, pouvait, avec ses troupes et avec celles de ses alliés, mettre ensemble jusqu'à six-vingt mille hommes; mais connaissant ses propres forces, il crut que ce nombre, quelque grand qu'il fût, ne serait pas capable d'arrêter ses progrès; et, résolu d'ailleurs de combattre ses ennemis s'ils se présentaient, il ne douta point de les vaincre.

Il ne crut pas même devoir se borner à une médiocre conquête; et Namur étant la plus importante place qui leur restât, et celle dont la prise pouvait le plus contribuer à les affaiblir et à rehausser la réputation de ses armes, il résolut d'en former le siège.

Namur, capitale de l'une des dix-sept provinces des Pays-Bas, à laquelle elle a donné le nom, avait été regardée de tout tems par nos ennemis comme le plus fort rempart, non-seulement du Brabant, mais encore du pays de Liège, des Provinces-Unies, et d'une partie de la Basse-Allemagne. En effet, outre qu'elle assurait la communication de toutes ces provinces, on peut dire que, par sa situation au confluent de la Sambre et de la Meuse, qui la rend maîtresse de ces deux rivières, elle était également bien placée, et pour arrêter les entreprises que la France pourrait faire

contre les pays que je viens de nommer, et pour faciliter celles qu'on pourrait faire contre la France même. Ajoutez à ces avantages l'assiette merveilleuse de son château escarpé et fortifié de toutes parts, et estimé imprenable ; mais surtout la disposition du pays, aussi inaccessible à ceux qui voudraient attaquer la place, que favorable pour les secours ; et enfin le grand nombre de toutes sortes de provisions que les confédérés y avaient jetées, et qu'ils avaient dessein d'y jeter encore pour la subsistance de leurs armées.

Le Roi, après avoir examiné toutes les difficultés qui se présentaient dans cette entreprise, donna ses ordres, tant pour établir de grands magasins de vivres et de munitions le long de la Meuse et dans ses places frontières des Pays-Bas, que pour faire hiverner commodément dans les provinces voisines de grands corps de troupes, sous prétexte d'observer celles des ennemis qui y grossissaient continuellement. Il fit aussi des augmentations considérables de cavalerie et d'infanterie, et disposa enfin toutes choses avec sa prévoyance ordinaire. Mais en même tems il préparait une puissante diversion du côté de l'Angleterre, où il prenait des mesures pour y rétablir sur le trône le légitime souverain.

Les alliés, de leur côté, ne formaient pas, comme j'ai dit, de petits projets. Le prince d'Orange, en passant la mer, l'avait aussi fait repasser à ses meilleures troupes, et en rassemblait de toutes parts un grand nombre d'autres qu'il établissait dans toutes les places de son parti les plus proches de celles de France. Il avait soin surtout d'en remplir les places des Espagnols, desquelles, par ce moyen, il se proposait de se rendre insensiblement le maître.

Il se tenait de continuelles conférences à la Haie entre lui et les autres confédérés, sur l'emploi qu'ils devaient faire de leurs forces, ne se promettant pas moins que de faire une irruption en France au commencement du printems. Dans cette vue, ils faisaient travailler à un prodigieux amas de tout ce qui est nécessaire pour une grande expédition, et se tenaient tellement sûrs du succès, qu'ils ne daignaient pas même cacher les délibérations qui se prenaient dans leurs assemblées.

Ces conférences finies, le prince d'Orange s'était retiré à Loô, maison de plaisance qu'il a dans le pays de Gueldres, lieu solitaire et conforme à son humeur sombre et mélancolique, où d'ailleurs il trouvait le plus de facilité pour entretenir ses correspondances secrètes. Le déplaisir qu'il

avait eul'année précédente de voir prendre Mons en sa présence, sans avoir pu rien faire pour le secourir, donnait lieu de croire qu'il prendrait des mesures pour se mettre hors d'état de recevoir un pareil affront. Et en effet, il prétendait avoir si bien disposé toutes choses, qu'il pouvait assembler en peu de jours toutes les forces de son parti, ou pour tomber sur les places dont il jugerait à propos de faire le siège, ou pour courir au secours de celles que la France entreprendrait d'attaquer.

Ainsi, en attendant la saison propre pour agir, il affectait de mener à Loô une vie fort tranquille, y prenant presque tous les jours le divertissement de la chasse, et paraissant aussi peu ému de tous les avis qu'il recevait des grands préparatifs de la France sur mer et sur terre, que si elle eût été hors d'état de rien entreprendre, ou qu'il eût été le maître des événemens. Cette tranquillité apparente, à la veille d'une campagne si importante pour les deux partis, était fort vantée par ses admirateurs, qui l'attribuaient à une grandeur d'ame extraordinaire; et ses alliés la croyant un effet de sa pénétration et de la justesse des mesures qu'ils avait prises pour assurer le succès de ses desseins, se moquaient eux-mêmes de toutes

les inquiétudes qu'on leur voulait donner , et demeureraient dans une pleine confiance qu'il ne leur pouvait arriver aucun mal.

Au commencement du mois de mai, ils apprirent que le Roi, suivi de toute sa cour, était arrivé auprès de Mons, où était le rendez-vous de ses armées de Flandre. En même tems ils surent qu'une autre armée était sur les côtes de Normandie, prête à passer la mer avec le roi d'Angleterre ; qu'un grand nombre de bâtimens de charge étaient à la Hogue, avec toutes les provisions nécessaires pour faire une descente dans ce royaume ; et qu'enfin une flotte de soixante gros vaisseaux, destinée pour appuyer le passage et le débarquement des troupes, n'attendait à Brest, et dans les autres ports, qu'un vent favorable pour entrer dans la Manche.

Le prince d'Orange commença alors à se repentir de sa fausse confiance. D'un côté, il prévit l'orage qui allait fondre dans les Pays-Bas, et jugea dès-lors qu'il lui serait fort difficile de l'empêcher. De l'autre, il n'ignorait pas que tous les ports d'Angleterre étaient ouverts, qu'il n'avait encore ni flottes pour couvrir les côtes du royaume, ni armée pour combattre les Français à la descente ; qu'il leur serait aisé d'aller jusqu'à Lon-

dres , où ils trouveraient la plupart des seigneurs mécontents de lui , et les peuples fatigués des grandes sommes qu'il exigeait d'eux ; en un mot , il appréhendait que le roi son beau-père ne trouvât autant de facilité à se rétablir sur le trône, qu'il lui avait été facile de l'en chasser. Dans cet embarras, il feignit pourtant de ne songer qu'à sauver la Flandre, et assembla en diligence et avec grand bruit un corps de troupes sous Bruxelles. Mais en même tems il dépêcha le lord Portland à Londres, pour concerter avec la princesse d'Orange, et avec son conseil les moyens de garantir l'Angleterre de l'invasion des Français. Il donna ordre qu'on armât toutes les milices du royaume, et qu'on y fit repasser les troupes restées en Écosse et en Irlande ; qu'on arrêtât toutes les personnes soupçonnées d'intelligence avec les ennemis, et qu'enfin on rassemblât la plus nombreuse armée qu'on pourrait, tant pour contenir le dedans du royaume, que pour border les côtes où l'on soupçonnait que les Français voudraient tenter la descente ; surtout il pressa l'armement de ses flottes, et voulut qu'on y travaillât nuit et jour, n'épargnant pour cela ni l'argent des Anglais et des Hollandais, ni celui de tous ses alliés. Non content de ces précautions, il fit remarquer à Wil-

lemstat, entre l'embouchure de l'Escaut et de la Meuse, une partie des régimens qu'il avait amenés d'Angleterre, pour être en état d'y repasser au premier ordre, et commanda qu'on lui tînt un vaisseau tout prêt pour y repasser lui-même. Toutes ces précautions étaient un peu tardives, et couraient risque de lui être absolument inutiles, si les vents eussent été alors aussi favorables aux Français qu'ils leur étaient contraires.

Sur ces entrefaites le Roi, durant cinq jours, ayant assemblé ses armées dans les plaines de Gevries, entre les rivières de Haisne et de Trouille, il en fit, le vingt-unième de mai, la revue générale. Il les trouva complètes et dans le meilleur état qu'il pouvait souhaiter; il trouva aussi que, conformément à ses ordres, on avait chargé à Mons de munitions de guerre et de bouche plus de six mille chariots tirés des pays conquis, tellement qu'il se vit en état de se mettre en marche deux jours après cette revue.

L'armée destinée pour faire le siège de Namur, et qu'il avait résolu de commander en personne, était de quarante bataillons, et de quatre-vingt-dix escadrons. L'autre armée, commandée par le maréchal duc de Luxembourg, composée de soixante-six bataillons et de deux cent-neuf esca-

drons, devait tenir la campagne et observer les ennemis, qui, à cause de cela, l'ont depuis appelée *l'armée d'observation*.

Les lieutenans-généraux de l'armée du Roi étaient le duc de Bourbon, le comte d'Auvergne, le duc de Villeroy, le prince de Soubise, les marquis de Tilladet et de Boufflers, et le sieur de Rubentel. Le marquis de Boufflers était nommé aussi pour commander une autre armée, que dans ce tems-là même il assemblait dans le Condroz. Les maréchaux-de-camp étaient le duc de Roquelaure, le marquis de Montrevel, le sieur de Congis, les comtes de Montchevreuil, de Gacé et de Guiscard, et le baron de Brezé. Au reste, le dauphin de France, le duc d'Orléans, le prince de Condé et le maréchal d'Humières avaient le principal commandement sous le Roi. Le sieur de Vauban, lieutenant-général, était chargé de la direction des attaques.

Le maréchal de Luxembourg avait pour lieutenans-généraux le prince de Conti, le duc du Maine, le duc de Vendôme, le duc de Choiseul, le comte de Montal, et le comte de Rosen, mestre-de-camp-général de la cavalerie légère; et pour maréchaux-de-camp, le chevalier de Vendôme, grand-prieur de France; les marquis de la

Valette et de Coigny, les sieurs de Vatteville et de Polastron. Le baron de Busca, aussi maréchal-de-camp, commandait particulièrement la Maison du Roi. Le corps de réserve était commandé par le duc de Chartres.

Ces deux armées partirent donc le vingt-troisième de mai. Celle du maréchal, qui était campée le long du ruisseau des Estines, alla passer la Haisne entre Marlanwelz sous Marimont et Mouraige, et campa le soir à Féluï et à Arquennes, proche de Nivelles. Celle du Roi traversa les plaines de Binche, et ayant passé la Haisne à Carnière, alla camper à Capelle d'Herlaimont, le long du ruisseau de Piéton. Le Roi menait avec lui une partie de son artillerie et de ses munitions; l'autre partie, accompagnée d'une grosse escorte, alla passer la Sambre à la Bussière, pour marcher à Philippeville, et de là au siège qui devait être formé.

Le lendemain vingt-quatrième, le maréchal alla camper entre l'abbaye de Villey et Marbais, proche de la grande chaussée; et le Roi, dans la plaine de Saint-Amand, entre Ligny et Fleurus.

La nuit suivante, il détacha le prince de Condé avec six mille chevaux et quinze cents hommes de pied pour aller investir Namur, entre le ruisseau

de Risnes et la Meuse, du côté de la Hesbaye. Le sieur Quadt, avec sa brigade de cavalerie, l'investit depuis ce ruisseau jusqu'à la Sambre. Le marquis de Boufflers, avec quatorze bataillons et quarante-huit escadrons faisant partie de l'armée qu'il assemblait, parut en même tems devant la place, de l'autre côté de la Meuse : et enfin, le sieur Ximénès, avec les troupes qu'il venait de tirer de Philippeville et de Dinant, auxquelles le marquis de Boufflers ajouta encore douze escadrons, investit la place du côté du château, occupant tout le terrain qui est entre la Sambre et la Meuse; en telle sorte que Namur se trouva en même tems entouré de tous côtés.

Le vingt-cinquième, l'armée du maréchal de Luxembourg alla camper sur le ruisseau d'Aurenault, dans la plaine de Gemblours, et celle du Roi auprès de Milmont et de Golzenne, au-delà des Mazis, d'où il envoya ordre au maréchal de détacher le comte de Montal, avec quatre mille chevaux, pour aller se poster au Long-champ et à Genevoux, proche des sources de la Méhaigne; et le comte de Coigny, avec un pareil détachement, pour aller se poster à Chasselet, près de Charleroy. Le premier devait couvrir le camp du Roi du côté du Brabant, et l'autre favoriser

les convois de Maubeuge , de Philippeville et de Dinant , et tenir en bride la garnison de Charleroy et les corps de troupes que les ennemis y pourraient envoyer.

Le vingt-sixième, le Roi arriva sur les six heures du matin devant Namur. Il reconnut d'abord les environs de la place depuis la Sambre jusqu'au ruisseau de Wédrin , examina la disposition du pays , les hauteurs qu'il fallait occuper , et les endroits par où il fallait faire passer les lignes. Il donna ses ordres pour la construction des ponts de bateaux sur la Sambre et sur la Meuse, et régla enfin tout ce qui concernait l'établissement et la sûreté des quartiers. Il choisit le sien entre le village de Flawine et une métairie appelée *la Rouge-Cense*, un peu au dessus de l'abbaye de Salzenne. Ensuite il s'avança sur la hauteur de cette abbaye, pour considérer la situation de la place et les ouvrages qui la couvraient de ce côté-là. En reconnaissant tous ces endroits, il admira sa bonne fortune et le peu de prévoyance des ennemis, et confessa lui-même qu'en postant seulement de bonne heure quinze mille hommes, ou sur les hauteurs du château, ou sur celles du ruisseau de Wédrin, ils auraient pu faire avorter tous ses desseins, et mettre Namur hors d'état d'être attaqué. Il or-

donna au comte d'Auvergne de se saisir de l'abbaye de Salzenne et des moulins qui en sont proche ; ce qui fut aussitôt exécuté. Le marquis de Tilladet eut aussi ordre de visiter tous les gués qu'il pouvait y avoir dans la Sambre , depuis le quartier du Roi jusqu'à la place ; et le marquis d'Alègre , avec un corps de dragons , fut envoyé pour se saisir du passage de Gerbizé , poste important sur le chemin de Huy et de Liège , du côté de la Hesbaye.

Cependant l'alarme était parmi les ennemis. Comme ils ignoraient encore où aboutirait la marche du Roi , ils se hâtèrent de renforcer les garnisons de toutes leurs places ; ils craignaient surtout pour Charleroy , pour Ath , pour Liège et pour Bruxelles même. Mais à l'égard de Namur , l'électeur de Bavière , se confiant et à la bonté de la place et à la grosse garnison qui était dedans , souhaitait qu'il prît envie au Roi de l'assiéger. Le rendez-vous de leur armée était aux environs de Bruxelles , et il y arrivait tous les jours un fort grand nombre de troupes de toutes sortes de nations ; elles faisaient déjà près de cent mille hommes , dont le principal commandement et la direction presque absolue étaient entre les

main du prince d'Orange, l'électeur de Bavière n'ayant dans cette armée qu'une autorité comme subalterne. On peut juger combien des forces si prodigieuses enflaient le cœur des confédérés. Ils demandaient qu'on les fît marcher au plus vite, et se tenaient sûrs de rechasser le Roi jusques dans le cœur de son royaume. Il était d'heure en heure exactement informé et de leur marche et de leur nombre, et se mettait de son côté en état de les bien recevoir.

L'armée devant Namur était séparée par les deux rivières en trois principaux quartiers, dont le premier, c'est à savoir celui du Roi, occupait tout le côté du Brabant depuis la Sambre jusqu'à la Meuse; le second, qui était celui du marquis de Boufflers, s'étendait dans le Condroz depuis la Meuse, au dessous de Namur, jusqu'à cette même rivière au dessus; et le troisième, sous le sieur de Ximénès, tenait le pays d'entre la Sambre et la Meuse. Au reste, le quartier du Roi était divisé en plusieurs autres quartiers; car, outre le dauphin et le duc d'Orléans qui campaient tout auprès de sa personne, il avait aussi dans son quartier le prince de Condé, le maréchal d'Humières, et tous les lieutenans-généraux, à la ré-

serve du marquis de Boufflers; et ils y avaient chacun leur poste ou leur quartier le long des lignes de circonvallation.

Le Roi, dès le premier jour, donna ses ordres pour faire tracer ces lignes sur un circuit au moins de cinq lieues; elles commençaient à la Sambre du côté du Brabant; un peu au dessus du village de Flawine, et traversant un fort grand nombre de bois, de villages et de ruisseaux, en-deçà et au-delà de la Meuse, passaient dans la forêt de Margagne, et revenaient finir à la Sambre, entre l'abbaye de Malogne et une espèce de petit château qu'on appelait *la Blanche-Maison*.

Le vingt-septième, c'est-à-dire, le lendemain de l'arrivée du Roi devant la place, il alla visiter le quartier du prince de Condé, entre le ruisseau de Wédrin et la Meuse, et y vit les parcs d'artillerie et de munitions. De là s'étant avancé avec le sieur de Vauban, sur la hauteur du Quesne de Bouge, qui commande d'assez près la ville, entre la porte de Fer et celle de Saint-Nicolas, la résolution fut prise d'attaquer cette dernière porte. Ce même jour, les ponts de bateaux furent partout achevés, et la communication des quartiers entièrement établie.

Il restait encore les quartiers de Boufflers et de

Ximénès à visiter. Le Roi s'y transporta donc le vingt-huitième, et ayant passé la Sambre à la Blanche-Maison, et la Meuse au-dessous du village de Huépion, reconnut tout le côté de la place qui regarde le Condroz, reconnut aussi le faubourg de Jambe, où les ennemis s'étaient retranchés au bout du pont de pierre qu'ils y avaient sur la Meuse; et ayant remarqué le long de cette rivière une petite hauteur d'où on voyait à revers les ouvrages de la porte Saint-Nicolas, qui est de l'autre côté, il commanda qu'on y élevât des batteries. Ces derniers jours, et les suivans, les convois d'artillerie et de toutes sortes de munitions arrivèrent de Philippeville par terre, et de Dinant par la Meuse, et on commença à cuire le pain dans le camp pour la subsistance des deux armées.

Ce fut vers ce tems-là que plusieurs dames de qualité de la province, qui s'étaient réfugiées dans Namur, et plusieurs des dames mêmes de la ville, firent demander par un trompette la permission d'en sortir, ce qu'on ne jugea pas à propos de leur accorder. Mais ces pauvres dames se confiant à la générosité du Roi, et la peur des bombes l'emportant en elles sur tout autre considération, elles sortirent à pied par la porte du

château , suivies seulement de quelques-unes de leurs femmes qui portaient leurs hardes et leurs enfans , et se présentèrent à la garde prochaine. Les soldats les menèrent d'abord à la Blanche-Maison , près des ponts qu'on avait faits sur la Sambre , d'où le Roi , qui eut pitié d'elles , et qui les fit traiter favorablement , les fit conduire le lendemain à l'abbaye de Malogne , et de là à Philippeville.

Vingt mille pionniers , commandés dans les provinces conquises , étant arrivés alors à l'armée , ils furent aussitôt employés aux lignes de circonvallation , aux abatis de bois et aux réparations des chemins.

Les assiégés avaient encore quelque infanterie dans les bois au dessus des moulins à papier de Saint-Servais ; mais le Roi ayant ordonné qu'on l'en chassât , elle ne tint point , et se renferma fort vite dans la ville.

La garnison était de neuf mille deux cent-quatre-vingts hommes en dix-sept régimens d'infanterie de plusieurs nations ; savoir : cinq allemands des troupes de Brandebourg et de Lunembourg , cinq hollandais , trois espagnols , quatre wallons , et en un régiment de cavalerie et quelques compagnies franches. Le prince de Barban-

çon, gouverneur de la province, l'était aussi de la ville et du château, et toutes ces troupes avaient ordre de lui obéir. On ne doutait pas qu'étant pourvue de toutes les choses nécessaires pour soutenir un long siège, et ayant à défendre une place de cette réputation, également bien fortifiée et par l'art et par la nature, une garnison si nombreuse ne se signalât par une vigoureuse résistance, d'autant plus qu'elle n'ignorait pas les grands apprêts qui se faisaient pour la secourir.

Le Roi, pour ne point accabler ses troupes de trop de travail, n'attaqua d'abord que la ville seule. On y fit deux attaques différentes; mais il y en avait une qui n'était proprement qu'une fausse attaque, et c'était celle qui était de delà la Meuse; la véritable était en-deçà. Il fut résolu d'y ouvrir trois tranchées qui se rejoindraient ensuite par des lignes parallèles; la première le long du bord de la Meuse; la seconde, à mi-côte de la hauteur de Bouge; et la troisième, par un grand fond qui aboutissait à la place du côté de la porte de Fer.

Toutes choses étant donc préparées, la tranchée fut ouverte la nuit du vingt-neuvième au trentième mai. Trois bataillons, avec un lieutenant-général et un brigadier, montèrent à la vé-

ritable attaque et deux à la fausse avec un maréchal-de-camp ; ce qui fut continué jusqu'à la prise de la ville. Le comte d'Auvergne, comme le plus ancien lieutenant-général, monta la première garde. Dès cette nuit on avança le travail jusqu'à quatre-vingts toises du glacis : on travailla en même tems avec tant de diligence aux batteries, tant sur la hauteur de Bouge que de l'autre côté de la Meuse, que les unes et les autres se trouvèrent bientôt en état de tirer et de prendre la supériorité sur le canon de la place.

La nuit suivante, le travail qu'on avait fait fut perfectionné.

La nuit du trente-unième mai on travailla à s'étendre du côté de la Meuse, pour resserrer d'autant plus les assiégés, et les empêcher de faire des sorties.

Le premier de juin on continua les travaux à la sappe : l'artillerie ruinant cependant les défenses des assiégés, qui étant vus de front et à revers de plusieurs endroits, n'osaient déjà plus paraître dans leurs ouvrages.

La nuit du premier au deuxième juin on se logea sur un avant-chemin couvert, en-deçà de l'avant-fossé que formaient les eaux des ruisseaux de Wédrin et de Risne. On tira ensuite une ligne

parallèle pour faire la communication de toutes les attaques, et on éleva de l'autre côté de la Meuse, sur le bord de l'eau, deux batteries qui commencèrent à tirer dès la pointe du jour contre la branche du demi-bastion et contre la muraille qui règne le long de cette rivière. Ce même jour, sur les huit heures du matin, le marquis de Boufflers fit attaquer le faubourg de Jambe, que les ennemis occupaient encore, et s'en rendit maître. Sur le midi, l'avant-fossé de la porte de Saint-Nicolas se trouvant comblé, et toutes choses disposées pour attaquer la contrescarpe, les Gardes-Suisses et le régiment de Stoppa de la même nation, qui étaient de tranchée sous le marquis de Tilladet, lieutenant-général de jour, y marchèrent l'épée à la main, et l'emportèrent. Ils prirent aussi une petite lunette revêtue qui défendait la contrescarpe, et se logèrent en très-peu de tems sur ces dehors, sans que les ennemis, qui faisaient de leurs autres ouvrages un fort grand feu, osassent faire aucune tentative pour s'y établir. On leur tua beaucoup de monde en cette action.

Le soir du deuxième juin, le marquis de Boufflers étant de garde à la tranchée, on s'aperçut que les assiégés avaient aussi abandonné une demi-lune de terre qui couvrait la porte de Saint-Nico-

las. Comme le fossé n'en était pas fort profond, il fut bientôt comblé; et quoique la demi-lune fût fort exposée, et que les ennemis tirassent sans discontinuer de dessus le rempart, on se logea encore dans cette demi-lune sans beaucoup de perte.

Les batteries basses de la Meuse continuaient cependant à battre en ruine la branche du demi-bastion et la muraille, qui étaient, comme j'ai dit, le long de cette rivière. Comme ses eaux étaient alors assez basses, on s'était flatté de pouvoir conduire une tranchée le long d'une langue de terre qu'elle laissait à découvert au pied du rempart, et on aurait ainsi attaché bientôt le mineur au corps de la place. Mais la Meuse s'étant enflée tout à coup par les grandes pluies qui survinrent, et qui ne discontinuèrent presque plus jusqu'à la fin du siège, on fut obligé d'abandonner ce dessein, et de s'attacher uniquement aux ouvrages que l'on avait devant soi.

L'artillerie ne cessa, pendant le troisième et le quatrième juin, de battre en brèche la face et la branche du demi-bastion de la Meuse, et y fit enfin une ouverture considérable. Les assiégés témoignaient à leur air beaucoup de résolution, et travaillaient même à se retrancher en dedans;

mais on les voyait qui, dans la crainte vraisemblablement d'un assaut, transportaient dans le château leurs munitions et leurs meilleurs effets. A la fin, comme ils virent qu'on était déjà logé sur la pointe du demi-bastion, le cinquième de juin au matin, le duc *de Bourbon* étant de jour, ils battirent tout à coup la chamade, et demandèrent à capituler. Après quelques propositions qui furent rejetées par le Roi, on convint, entre autres articles, que les soldats de la garnison entreraient dans le château avec leurs familles et leurs effets, qu'il y aurait pour cela une trêve de deux jours, et que, pendant tout le reste du siège, on ne tirerait point ni de la ville sur le château, ni du château sur la ville, avec liberté aux deux partis de rompre ce dernier article lorsqu'ils le jugeraient à propos, en avertissant néanmoins qu'ils ne le voulaient plus tenir.

La capitulation signée, le régiment des Gardes prit aussitôt possession de la porte Saint-Nicolas. Ainsi la fameuse ville de Namur, défendue par neuf mille hommes de garnison, fut, en six jours d'attaque, rendue à trois ou quatre bataillons de tranchée, ou, pour mieux dire, à un seul bataillon, puisqu'il n'y en eut jamais plus d'un à la tranchée le long de la Meuse, qui fut celle par

où la place fut emportée. On peut même remarquer qu'on n'eut pas le tems de perfectionner les lignes de circonvallation, et qu'à peine on achevait d'y mettre la dernière main, que la ville étant prise, l'on fut obligé de les raser, pour transporter les troupes de l'autre côté de la Sambre.

Pendant que la ville capitulait, on eut nouvelle qu'enfin les alliés s'avançaient tout de bon pour faire lever le siège. Au premier bruit que le Roi était devant Namur, ils s'étaient hâtés d'unir ensemble toutes leurs forces; ils avaient dépêché aux généraux Fleming et Tzerclaës, dont le premier assemblait les troupes de Brandebourg aux environs d'Aix-la-Chapelle, et l'autre celles de Liège dans le voisinage de cette ville, avec ordre de les venir joindre; et le prince d'Orange avec l'électeur de Bavière à la tête de l'armée confédérée, ayant passé le canal de Bruxelles, était venu camper à Dighom, puis à Lefdaël et à Wossem, de là à l'abbaye du Parc et au château d'Heverle près de Louvain. Il séjourna quelque tems dans ce dernier camp, ou pour donner le tems à toutes ses forces de le joindre, ou n'osant s'engager trop avant dans le pays, ni s'éloigner de la mer, dans l'inquiétude où il était de la descente dont l'An-

gleterre était menacée. Il apprit enfin que sa flotte, jointe à celle de Hollande, faisant ensemble quatre-vingt-dix vaisseaux de guerre, était à la mer avec un vent favorable ; et qu'au contraire le comte de Tourville n'ayant pu être joint par les escadres du comte d'Estrées, du comte de Château-Regnaud et du marquis de la Porte, n'avait que quarante-quatre vaisseaux, avec lesquels il s'efforçait d'entrer dans la Manche. Alors voyant ses affaires vraisemblablement en sûreté de ce côté-là, il feignit de n'y plus songer, et ne parla plus que d'aller secourir Namur.

Il partit des environs de Louvain le cinquième juin, et vint camper à Meldert et à de Bauechem. Il campa le lendemain sixième auprès de Hougaerde et de Tirlemont : le septième entre Orp et Montenackem, au-delà de la rivière de Ghete ; et enfin le huitième, sur la grande chaussée entre Thinnes et Breff, à la vue du maréchal de Luxembourg. La prise de la ville ayant mis le Roi en état de faire des détachemens de son armée, il avait envoyé à ce maréchal le comte d'Auvergne et le duc de Villeroy, lieutenans-généraux, avec une partie des troupes qui se trouvaient campées du côté du Brabant.

Pour lui, la trêve qu'il avait accordée aux assié-

gés étant expirée , il avait passé de l'autre côté de la Sambre , avec ce qui lui était resté de troupes au-delà de cette rivière. C'était le septième de juin qu'il quitta son premier camp pour en venir prendre un autre entre Sambre et Meuse , dans la forêt de Marlagne. Voici de quelle manière ce nouveau camp était disposé. Le quartier du Roi était auprès d'un couvent de Carmes , qu'on appelait *le Désert* ; il y avait une ligne de troupes qui s'étendait depuis l'abbaye de Malogne sur la Sambre , jusqu'au pont construit sur la Meuse à Huépion. Une autre ligne de dix bataillons qui composaient la brigade du régiment du Roi, eut son camp marqué sur les hauteurs du château , pour en occuper tout le front , qui est fort resserré par les deux rivières , et pour rejeter ainsi les ennemis dans leurs ouvrages. Mais il n'était pas facile de les déposer de ces hauteurs , et moins encore des retranchemens qu'ils y avaient faits à la faveur de quelques maisons , et entre autres d'un hermitage qu'ils avaient fortifié en forme de redoute. Néanmoins la brigade du Roi eut ordre de les aller attaquer.

Les troupes , qui avaient cru ce jour-là n'avoir autre chose à faire qu'à s'établir paisiblement dans leur nouveau camp , et qui , dans ce mo-

ment-là, portaient leurs tentes et leurs autres hardes sur leurs épaules, jetèrent aussitôt à terre tout ce qui les embarrassait, pour ne garder que leurs armes, et grimpant en bon ordre et sur un même front malgré l'extrême roideur d'un terrain raboteux et inégal, arrivèrent sur la crête de la montagne, au travers d'une grêle de coups de mousquet que les ennemis leur tiraient avec tout l'avantage qu'on peut s'imaginer. Le soldat, quoique tout hors d'haleine, renversa leurs postes avancés, et les poursuivit jusqu'à une seconde hauteur, non moins escarpée que la première, où leurs bataillons étaient rangés en bon ordre pour les soutenir. Mais rien ne put arrêter la furie des Français. Les bataillons furent aussi chassés de ce second poste, et menés battant, l'épée dans les reins, jusqu'à leurs retranchemens, qui même couraient risque d'être forcés, si le prince de Soubise, lieutenant-général de jour, et le sieur de Vauban, rappelant les troupes, ne les eussent obligées de se contenter du poste qu'elles avaient occupé. Cette action, qui fut fort vive et fort brillante dans toutes ses circonstances, coûta à la brigade du Roi douze ou quinze officiers, et quelque cent ou six vingts soldats, ou tués ou blessés.

Aussitôt on travailla à se bien établir sur cette hauteur, et on y ouvrit une tranchée, laquelle fut, tous les jours, relevée par sept bataillons. Il ne fut pas possible, les jours suivans, d'avancer beaucoup le travail, tant à cause du terrain pier-
reux et difficile qu'on rencontra en plusieurs endroits, que des orages effroyables et des pluies continuelles qui rompèrent tous les chemins, et les mirent presque hors d'état d'y pouvoir conduire le canon. On ne put aussi achever les batteries qu'avec d'extrêmes difficultés. Cependant les assiégés profitèrent peu de tous ces obstacles, et firent seulement quelques sorties sans aucun effet.

Enfin, le treizième juin, les travaux ayant été poussés jusqu'aux retranchemens, il fut résolu de les attaquer. La contenance fière des ennemis, qu'on voyait en bataille, en plusieurs endroits derrière ces retranchemens, et qui avaient tout l'air de se préparer à une résistance vigoureuse obligea le Roi de leur opposer ses meilleures troupes, et de se transporter lui-même sur la hauteur pour régler l'ordre et l'attaque.

Le signal donné sur le midi, deux cents mousquetaires du Roi à la droite, les grenadiers à cheval à la gauche, et huit compagnies de grenadiers

d'infanterie au milieu , marchèrent aux ennemis l'épée à la main , soutenus des sept bataillons de tranchée et des dix de la brigade du Roi , qu'il avait fait mettre en bataille sur la hauteur à la tête de leur camp. Les assiégés , jusqu'alors si fiers , s'effrayèrent bientôt ; ils firent seulement leur décharge , et , abandonnant la redoute et les retranchemens , se retirèrent en désordre dans les chemins couverts des ouvrages qu'ils avaient derrière eux. Ils perdirent plus de quatre cents hommes , la plupart tués de coups de main , et entre autres plusieurs officiers et plusieurs gens de distinction. Les Français eurent quelque cent trente hommes , et quarante , tant officiers que mousquetaires , tués ou blessés.

Le comte de Toulouse , amiral de France , jeune prince âgé de quatorze ans , reçut une contusion au bras à côté du Roi , et plusieurs personnes de la cour furent aussi blessées autour de lui. Le duc de Bourbon , qui était lieutenant-général de jour , donna ses ordres avec non moins de sagesse que de valeur. Les troupes , animées par la présence du Roi , se signalèrent à l'envi l'une de l'autre , et les moindres grenadiers de l'armée disputèrent d'audace avec les mousquetaires , de l'aveu des mousquetaires mêmes. On ac-

corda aux assiégés une suspension pour venir retirer leurs morts ; mais on ne laissa pas , pendant cette trêve , d'assurer le logement et dans la redoute et dans tous les retranchemens qu'on venait d'emporter.

Entre ces retranchemens et la première enveloppe du château , nommée par les Espagnols *Terra-Nova* , on trouvait , sur le côté de la montagne qui descend vers la Sambre , un ouvrage irrégulier que le prince d'Orange avait fait construire l'année précédente , et qu'on appelait , à cause de cela , le *Fort-Neuf* ou le *Fort-Guillaume* ; il était situé de telle façon que , bien qu'il parût moins élevé que les hauteurs qu'on avait gagnées , il n'en était pourtant point commandé ; et il semblait se dérober et au canon et à la vue des assiégeans à mesure qu'ils s'en approchaient. Ce fut , de toutes les fortifications de la place , celle dont la prise coûta le plus de tems et de peine , à cause de la grande quantité de travaux qu'il fallut faire pour l'embrasser.

La nuit qui suivit l'attaque dont nous venons de parler , le travail fut avancé plus de cinq cents pas vers la gorge de ce fort. Le quatorzième on s'étendit sur la droite , et l'on y dressa deux batteries , tant contre le *Fort-Neuf* que contre le

vieux château. Ce même jour les assiégés abandonnèrent une maison retranchée qui leur restait encore sur la montagne ; et ainsi on n'eut plus rien devant soi que les ouvrages que je viens de dire.

Le quinzième, les nouvelles batteries démontrèrent presque entièrement le canon des assiégés, mais elles ne firent que très-peu d'effet contre le Fort-Neuf.

La nuit suivante on ouvrit, au-dessus de l'abbaye de Salzenne, une nouvelle tranchée pour embrasser ce fort par la gauche, et le travail fut poussé environ quatre cents pas.

Pendant qu'on pressait avec cette vigueur le château de Namur, le prince d'Orange était, comme j'ai dit, arrivé sur la Méhaigne. Il donna d'abord toutes les marques d'un homme qui voulait passer cette rivière, et attaquer l'armée du maréchal de Luxembourg, pour s'ouvrir un chemin à Namur. Plusieurs raisons ne laissaient pas lieu de douter qu'il n'eût ce dessein : son intérêt et celui de ses alliés, l'état de ses forces, sa réputation, à laquelle la prise de Mons avait déjà donné quelque atteinte ; en un mot, les vœux unanimes de son parti, et surtout les pressantes sollicitations de l'électeur de Bavière, qui ne pouvait digérer l'affront de se voir, à son arrivée

dans les Pays-Bas , enlever la plus forte place du gouvernement qu'il venait d'accepter.

Ajoutez à toutes ces raisons les bonnes nouvelles que les alliés avaient reçues de la bataille qui s'était donnée sur mer ; car bien que le combat n'eût pas été fort glorieux pour les Hollandais et pour les Anglais , mais surtout pour ces derniers , et qu'il fût jusqu'alors inoui qu'une armée de quatre-vingt-dix vaisseaux , attaquée par une autre de quarante-quatre , n'eût fait pour ainsi dire que soutenir le choc , sans pouvoir , pendant douze heures , remporter aucun avantage ; néanmoins comme le vent , en séparant la flotte de France , leur avait en quelque sorte livré quinze de ses vaisseaux qui avaient été obligés de se faire échouer , et où ils avaient mis le feu , il y avait toute sorte d'apparence que le prince d'Orange saisirait le moment favorable où il semblait que la fortune commençât à se déclarer contre les Français. Il reconnut donc , en arrivant , tous les environs de la Méhaigne , fit sonder les gués , posta son infanterie dans les villages et dans tous les endroits qui pouvaient favoriser son passage , et enfin fit jeter une infinité de ponts sur cette rivière. On remarqua pourtant avec surprise que , dans le tems qu'il faisait construire cette grande

quantité de ponts de bois , il faisait démolir tous les ponts de pierre qui se trouvaient sur la Méhaigne.

Une autre circonstance fit encore mieux voir qu'il n'avait pas grande envie de combattre. Le Roi, qui ne voulait point qu'on engageât, d'un bord de rivière à l'autre, un combat où sa cavalerie n'aurait point eu de part, manda au duc de Luxembourg de se retirer un peu en arrière, et de laisser le passage libre aux ennemis; et la chose fut ainsi exécutée. C'était en quelque sorte les défier, et leur ouvrir le champ pour donner bataille s'ils voulaient. Mais le prince d'Orange demeura toujours dans son premier poste, tantôt s'excusant sur les pluies qui firent déborder la Méhaigne pendant deux jours, tantôt publiant qu'il ferait périr l'armée du maréchal sans la combattre, ou du moins qu'il la réduirait à décamper faute de subsistances.

Il forma néanmoins un projet qui aurait été de quelque éclat s'il eût réussi. Il détacha le comte Tzerclaës de Tilly avec cinq ou six mille chevaux du côté d'Huy. Ce général ayant pris encore dans cette place un détachement considérable de l'infanterie de la garnison, passa la Meuse, qu'il fit remonter à son infanterie, dans le dessein de

couper le pont de bateaux qui était sous Namur, et qui faisait la communication de nos deux armées. Lui cependant marcha avec sa cavalerie pour attaquer le quartier du marquis de Boufflers, et brûler le pont de la haute Meuse, avec toutes les munitions qui se trouveraient sur le port, et qu'on avait fait descendre par cette rivière. Le Roi eut bientôt avis de ce dessein; il fit fortifier la garde des ponts et le quartier de Boufflers; et ayant rappelé un corps de cavalerie de l'armée du maréchal, il fit sortir ses troupes hors des lignes, et les rangea lui-même en bataille. Mais Tzerclaës, qui en eut vent, retourna fort vite passer la Meuse, et alla rejoindre l'armée confédérée.

Le prince d'Orange, après avoir demeuré inutilement quelques jours sur la Méhaigne, en décampa tout à coup, et, remontant le long de cette rivière jusques vers sa source, vint camper, sa droite à la cense de Glinne, près du village d'Asche; et sa gauche au-dessus de celui de Branchon.

Le maréchal de Luxembourg, qui observait tous les mouvemens des ennemis pour régler les siens, ne les vit pas plutôt en marche, que de son côté il remonta aussi la rivière; en telle sorte que ces

deux grandes armées , séparées seulement par un médiocre ruisseau , marchaient à la vue l'une de l'autre , éloignées seulement d'une demi-portée de canon. Celle de France campa , la droite à Hanrech , la gauche à Temploux , ayant à peu près dans son centre le village de Saint-Denis.

Le prince d'Orange fit encore en cet endroit des démonstrations de vouloir décider du sort de Namur par une bataille. Il fit élargir les chemins qui étaient entre les deux armées , et envoya l'électeur de Bavière pour reconnaître lui-même le camp des Français. L'électeur passa la rivière à l'abbaye de Bonneff , et se mit en devoir d'observer l'armée du maréchal ; mais on ne lui laissa pas le tems de satisfaire sa curiosité , et il fut obligé de repasser fort brusquement la Méhaigne , à l'approche de quelques troupes de carabiniers qu'on avait détachées pour l'éloigner de la vue des lignes.

A dire vrai , le maréchal ne fut pas fâché d'ôter aux ennemis la connaissance de la disposition de son camp , coupé de plusieurs ruisseaux et de petits marais qui rendaient la communication de ses deux ailes fort difficile , et d'ailleurs commandé de la hauteur de Saint-Denis , d'où les ennemis auraient pu incommoder de leur canou

le centre de son armée , et engager enfin , dans un pays serré et embarrassé de bois , un combat particulier d'infanterie , où ils auraient eu tout l'avantage du lieu. Le Roi , qui sut l'inquiétude où il était , lui envoya proposer un autre poste que le maréchal alla reconnaître , et il le trouva si avantageux , que , sans attendre de nouveaux ordres , il y fit aussitôt marcher son armée ; il n'attendit pas même son artillerie , dont les chevaux se trouvaient alors au fourrage , et se contenta de laisser une partie de son infanterie pour la garder. Il plaça sa gauche au château de Milmont , la couvrant du ruisseau d'Aurenault , et étendit sa droite par Temploux et par le château de la Falise , jusqu'auprès du ruisseau de Wédrin , au-delà duquel il jeta son corps de réserve ; de sorte qu'il se trouvait tout proche de l'armée du Roi , et tout proche aussi de la Sambre et de la Meuse , dont il tirait la subsistance de sa cavalerie , couvrait entièrement la place , et réduisait les ennemis à venir l'attaquer dans son front par des plaines ouvertes et propres à faire mouvoir sa cavalerie , qui était supérieure en toutes choses à celle des ennemis.

Il fit en plein jour cette marche sans qu'il se missent en devoir de l'inquiéter , et sans qu'ils se

présentassent seulement pour charger son arrière-garde. Le prince d'Orange décampa quelques jours après. Il passa, le vingt-deuxième de juin, le bois des Cinq-Étoiles, et ayant fait faire à ses troupes une extrême diligence, alla se poster, la droite à Sombreff, et la gauche proche de Marbais, sur la grande chaussée.

Cette démarche, qui le mettait en état de passer en un jour la Sambre pour tomber sur le camp du Roi, aurait pu donner de l'inquiétude à un général moins vigilant et moins expérimenté. Mais comme il avait pensé de bonne heure à tous les mouvemens que les ennemis pourraient faire pour l'inquiéter, il ne les vit pas plutôt la tête tournée vers Sombreff, qu'il envoya le marquis de Boufflers avec un corps de troupes dans le pays d'entre Sambre et Meuse; et après avoir fait reconnaître les plaines de Saint-Gérard et de Fosse, qui étaient les seuls chemins par où ils auraient pu venir à lui, il ordonna à ce marquis de se saisir du poste d'Auveloy sur la Sambre. Il fit en même tems jeter un pont sur cette rivière, entre l'abbaye de Floreff et Jemeppe, vers l'embouchure du ruisseau d'Aurenault, où la gauche du maréchal de Luxembourg était appuyée. Par ce moyen il mettait ce général en état de passer aisément la

Sambre dès que les ennemis voudraient entreprendre la même chose du côté de Charleroy et de Farsiennes. La seule chose qui était à craindre, c'est que le corps de troupes qu'il avait donné au marquis de Boufflers ne fût pas suffisant pour disputer aux ennemis le passage de la Sambre, et que, s'ils le tentaient si près de lui, on n'eût pas le tems de faire passer d'autres troupes pour le soutenir.

Pour obvier à cet inconvénient, le maréchal eut ordre de lui envoyer son corps de réserve, qui fut suivi peu de tems après des brigades d'infanterie de Champagne et de Bourbonnais, et enfin de l'aile droite de la seconde ligne, commandée par le duc de Vendôme. Toutes ces troupes furent postées sur le bord de la Sambre, proche des ponts de bateaux, à portée, ou de passer en très-peu de tems dans les plaines de Fosse et de Saint-Gérard, ou de repasser à l'armée du maréchal, selon le parti que prendraient les ennemis.

Pendant ces différens mouvemens des armées, les attaques du château de Namur se continuaient avec toute la diligence que les pluies pouvaient permettre, les troupes ne témoignant pas moins de patience que de valeur. Depuis le seizième de juin les assiégés se trouvaient extrêmement res-

serrés dans le Fort-Neuf, où ils commençaient même d'être enveloppés. Le matin du dix-septième, ils firent une sortie de quatre cents hommes de troupes espagnoles et du Brandebourg sur l'attaque gauche, et y causèrent quelque désordre. Mais les Suisses qui y étaient de garde, les repoussèrent aussitôt, et rétablirent en très-peu de tems le travail. Il y eut quarante ou cinquante hommes tués de part et d'autre.

Le dix-huitième et le dix-neuvième, les communications du Fort-Neuf avec le château furent presque entièrement ôtées aux assiégés, et leur artillerie rendue inutile; et enfin le vingtième, toutes les communications des tranchées étant achevées, on se vit en état d'attaquer tout à la fois et le fort et le château. Mais comme vraisemblablement on y aurait perdu beaucoup de monde, le Roi voulut que les choses se fissent plus sûrement. Ainsi on employa toute la nuit du vingtième, et le jour suivant, à élargir et à perfectionner les travaux; et le soir du vingt-unième, toutes choses étant prêtes pour l'attaque, on résolut de la faire, mais seulement au dehors de l'ouvrage neuf.

Huit compagnies de grenadiers commandées, avec les sept des bataillons de la tranchée, com-

mencèrent sur les six heures à occuper tous les boyaux qui enveloppaient les deux ouvrages. Le duc de Bourbon se trouvait encore à cette attaque lieutenant-général de jour, se croyant fort obligé à la fortune de ce qu'en un même siège elle lui donnait tant d'occasions de s'exposer. Le signal donné un peu avant la nuit, il fit avancer les détachemens soutenus des corps entiers. Ils marchèrent en même tems au premier chemin couvert, et en ayant chassé les assiégés, les forcèrent encore dans le second, et, le fossé n'étant pas fort profond, les poursuivirent jusqu'au corps de l'ouvrage, dans lequel même quelques soldats étant montés par une fort petite brèche, les ennemis battirent à l'instant la chamade, et leurs otages furent envoyés au Roi. Mais pendant qu'ils faisaient leur capitulation, on ne laissa pas de travailler dans les dehors de l'ouvrage, et d'y commencer des logemens contre le château.

Le lendemain ils sortirent du fort, au nombre de quatre-vingts officiers et de quinze cent-cinquante soldats en cinq régimens, pour être conduits à Gand. De ce nombre était un ingénieur hollandais, nommé Coehorn, sur les dessins duquel le fort avait été construit, et il en sortit blessé d'un éclat de bombe. Quelques officiers

des ennemis demandèrent à entrer dans le vieux château , pour y servir encore jusqu'à la fin du siège. Mais cette permission ne fut accordée qu'au seul Wimberg , qui commandait les troupes hollandaises.

Le Fort-Guillaume pris , on donna un peu plus de relâche aux troupes , et la tranchée ne fut plus relevée que par quatre bataillons. Mais le château n'en fut pas moins vivement pressé , et les attaques allèrent fort vite , n'étant plus inquiétées par aucune diversion.

Dès le vingt-troisième , on éleva dans la gorge du Fort-Neuf des batteries de bombes et de canons.

Le vingt-quatrième et le vingt-cinquième , on embrassa tout le front de l'ouvrage à cornes , qui faisait , comme j'ai dit , la première enveloppe du château ; et on acheva la communication de la tranchée , qu'on avait conduite par la droite sur la hauteur qui regarde la Meuse , avec la tranchée qui regardait la gauche du côté de la Sambre.

Le Roi alla le vingt-cinquième visiter le Fort-Neuf et les travaux. Comme il avait remarqué que sa présence les avançait extrêmement , il fit la même chose presque tous les jours suivans , malgré les incommodités du tems et l'extrême diffi-

culté des chemins , s'exposant non-seulement au mousquet des ennemis , mais encore aux éclats de ses propres bombes , qui retombaient souvent de leurs ouvrages avec violence , et qui tuèrent ou blessèrent plusieurs personnes à ses côtés et derrière lui.

Le vingt-sixième , les sappes furent poussées jusqu'au pied de la palissade du premier chemin couvert. A mesure qu'on s'approchait , la tranchée devenait plus dangereuse à cause des bombes et des grenades que les ennemis y faisaient rouler à toute heure , surtout du côté du fond qui allait tomber vers la Sambre , et qui séparait les deux forts.

Le vingt-septième , les travaux furent perfectionnés. On dressa deux nouvelles batteries pour achever de ruiner les défenses des assiégés , pendant que les autres battaient en ruine les pointes et les faces des deux demi-bastions de l'ouvrage ; et on disposa enfin toutes choses pour attaquer à la fois tous leurs dehors.

Tant d'attaques qui se succédaient de si près , auraient dû , ce semble , lasser la valeur des troupes ; mais plus elles fatiguaient , plus il semblait qu'elles redoublassent de vigueur ; et en effet , cette dernière action ne fut pas la moins hardie

ni la moins éclatante de tout le siège. Le Roi voulut encore y être présent, et se plaça entre les deux ouvrages.

Ainsi le vingt-huitième à midi, le signal donné par trois salves de bombes, neuf compagnies de grenadiers commandées, avec quatre des bataillons de la tranchée, marchèrent avec leur bravoure ordinaire, l'épée à la main, aux chemins couverts des assiégés. Le premier de ces chemins se trouvant presque abandonné, elles passèrent au second sans s'arrêter, tuèrent tout ce qui osa les attendre, et poursuivirent le reste jusqu'à un souterrain qui les déroba à leur furie.

Les ennemis, ainsi chassés, reparurent en grand nombre sur les brèches, quelques-uns même avec l'épée et le bouclier, et s'efforcèrent, à force de grenades et de coups de mousquet, de prendre leur revanche sur nos travailleurs. Cependant quelques grenadiers de la compagnie de Saillans, du régiment des Gardes, ayant été commandés pour reconnaître la brèche qui était au demi-bastion gauche, ils montèrent jusqu'en haut avec beaucoup de résolution. Il y en eut un entre autres qui y demeura fort long-tems, et y recharga plusieurs fois son fusil avec une intrépidité qui fut admirée de tout le monde. Mais la

brèche se trouvant encore trop escarpée , on se contenta de se loger dans les chemins couverts, dans la contre-garde du demi-bastion gauche, dans une lunette qui était au milieu de la courtine, vis-à-vis du chemin souterrain, et en un mot dans tous les dehors. La perte des assiégés monta à quelque trois cents hommes, partie tués dans les dehors, partie accablés par les bombes dans l'ouvrage même. Les assiégeans n'eurent guères moins de deux ou de trois cents, tant officiers que soldats, tués ou blessés, la plupart après l'action, et pendant qu'on travaillait à se loger.

Peu de tems après, les sapeurs firent la descente du fossé, et dès le soir les mineurs furent attachés en plusieurs endroits, et on se mit en état de faire sauter tout à la fois les deux demi-bastions, la courtine qui les joignait, et la branche qui regardait le Fort-Neuf, et de donner un assaut général.

Néanmoins, comme on se tenait alors sûr d'emporter la place, on résolut de ne faire jouer qu'à la dernière extrémité les fourneaux, qui, en ouvrant entièrement le rempart, auraient obligé à y faire de fort grandes réparations. On espéra qu'il suffirait que le cañon élargît les brèches

qu'il avait déjà faites aux deux faces et aux pointes des demi-bastions, et c'est à quoi on travailla le vingt-neuvième.

La nuit du trentième, le sieur de Rubentel, lieutenant-général de jour, fit monter sans bruit, au haut de la brèche du demi-bastion gauche, quelques grenadiers du régiment Dauphin, pour épier la contenance des ennemis. Ces soldats ayant remarqué qu'ils n'étaient pas fort sur leurs gardes, et qu'ils s'étaient même retirés au dedans de l'ouvrage, appelèrent quelques autres de leurs camarades, qui, étant aussitôt montés, chargèrent avec de grands cris les assiégés, et s'emparèrent d'un retranchement qu'ils avaient commencé à la gorge du demi-bastion, où ils commencèrent à se retrancher eux-mêmes. Ceux des ennemis qui gardaient le demi-bastion de la droite, voyant les Français dans l'ouvrage, et craignant d'être coupés, cherchèrent, comme les autres, leur salut dans la fuite, et laissèrent les assiégeans entièrement maîtres de cette première enveloppe. Il restait encore deux autres ouvrages à peu près de même espèce, non moins difficiles à attaquer que les premiers, et qui avaient de grands fossés très-profonds et taillés dans le roc. Derrière tout cela on trouvait le corps du château capable lui seul

d'arrêter long-tems un ennemi, et de lui faire acheter bien cher les derniers pas qui lui restaient à faire.

Mais le gouverneur, qui vit sa garnison intimidée tant par le feu continuel des bombes et du canon, que par la valeur infatigable des assiégeans, reconnaissant d'ailleurs le peu de fond qu'il y avait à faire sur les vaines promesses de secours dont le prince d'Orange l'entretenait depuis un mois, ne songea plus qu'à faire sa composition à des conditions honorables, et demanda à capituler.

Le Roi accorda sans peine toutes les marques d'honneur qu'on lui demanda, et dès ce jour une porte fut livrée à ses troupes.

Le lendemain, premier jour de juillet, la garnison sortit, partie par la brèche qu'on leur accommoda exprès pour leur en faciliter la descente, partie par la porte vis-à-vis du Fort-Neuf. Elle était d'environ deux mille cinq cents hommes, en douze régimens d'infanterie, un de cavalerie, et quelques compagnies franches de dragons, lesquels, joints aux seize cents qui sortirent du Fort-Neuf, faisaient le reste de neuf mille deux cents hommes qui, comme j'ai dit, se trouvaient dans la place au commencement du siège. Ils pré-

tendaient qu'ils en avaient perdu huit ou neuf cents par la désertion; tout le reste avait péri par l'artillerie ou dans les attaques.

Quelques jours avant que les assiégés battissent la chamade, les confédérés étaient partis tout à coup de Sombreff; et au lieu de faire un dernier effort, sinon pour sauver la place, au moins pour sauver leur réputation, ils avaient en quelque sorte tourné le dos à Namur, et étaient allés camper dans la plaine de Brunehault, la droite à Fleurus, et la gauche du côté de Frasne et de Liberchies. Pendant le séjour qu'ils y firent, le prince d'Orange ne s'était appliqué qu'à ruiner les environs de Charleroy, comme si dès-lors il n'avait plus pensé qu'à empêcher le Roi de passer à de nouvelles conquêtes.

Enfin le soir du dernier jour de juin, ils apprirent, par trois salves de l'armée du maréchal de Luxembourg et de celle du marquis de Boufflers, la triste nouvelle que Namur était rendu; ils en tombèrent dans une consternation qui les rendit comme immobiles durant plusieurs jours, jusques-là que le maréchal de Luxembourg s'étant mis en devoir de repasser la Sambre, ils ne songèrent ni à le troubler dans sa marche, ni à le charger dans sa retraite. Il vint donc tranquille-

ment se poster dans la plaine de Saint-Gérard, tant pour favoriser les réparations les plus pressantes de la place, et les remises d'artillerie, de munitions et de vivres qu'il y fallait jeter, que pour donner aux troupes fatiguées par des mouvemens continuels, par le mauvais tems et par une assez longue disette de toutes choses, les moyens de se rétablir.

Le Roi employa les deux jours qui suivirent la reddition du château, à donner tous les ordres nécessaires pour la sûreté d'une si importante conquête; il en visita tous les ouvrages, et en ordonna les réparations. Il alla trouver à Floreff le maréchal de Luxemborug, qu'il laissait avec une puissante armée dans les Pays-Bas, et lui expliqua ses intentions pour le reste de la campagne. Il détacha différens corps pour l'Allemagne, et pour assurer ses frontières de Flandre et de Luxembourg. Il avait déjà quelque quarante escadrons dans le pays de Cologne, sous les ordres du marquis de Joyeuse, et il les y avait fait rester pendant tout le siège de Namur, tant pour faire payer le reste des contributions qui étaient dues, que pour obliger les souverains de ce pays-là à y laisser aussi un corps de troupes considérable; ce

qui diminuait d'autant l'armée du prince d'Orange.

Enfin, tous les ordres étant donnés, il partit de son camp le troisième de juillet pour retourner, à petites journées, à Versailles, d'autant plus satisfait de sa conquête, que cette grande expédition était uniquement son ouvrage; qu'il l'avait entreprise sur ses seules lumières, et exécutée, pour ainsi dire, par ses propres mains à la vue de toutes les forces de ses ennemis; que par l'étendue de sa prévoyance il avait rompu tous leurs desseins, et fait subsister ses armées; et qu'en un mot, malgré tous les obstacles qu'on lui avait opposés, malgré la bizarrerie d'une saison qui lui avait été entièrement contraire, il avait emporté, en cinq semaines, une place que les plus grands capitaines de l'Europe avaient jugée imprenable; triomphant ainsi non-seulement de la force des remparts, de la difficulté des pays et de la résistance des hommes, mais encore des injures de l'air et de l'opiniâtreté, pour ainsi dire, des élémens.

On a parlé fort diversement dans l'Europe sur la conduite du prince d'Orange pendant ce siège; et bien des gens ont voulu pénétrer les raisons

qui l'ont empêché de donner bataille dans une occasion où il semblait devoir hasarder tout pour prévenir la prise d'une ville si importante, et dont la perte lui serait à jamais reprochée. On en a même allégué des motifs qui ne lui font pas d'honneur. Mais, à juger sans passion d'un prince en qui l'on reconnaît de la valeur, on peut dire qu'il y a eu beaucoup de sagesse dans le parti qu'il a pris, l'expérience du passé lui ayant fait connaître combien il était inutile de s'opposer à un dessein que le Roi conduisait lui-même¹; et il

¹ On sent trop que ce n'est point du tout là un des motifs qui ont empêché le prince d'Orange de donner bataille. Nous concevons à peine même comment Louis XIV, qui ordonna la publication de cette Relation, a pu laisser imprimer ce passage où la flatterie passe toutes les bornes.

La vérité est que Guillaume, qui commandait l'armée des alliés en personne, et l'électeur de Bavière, firent tous leurs efforts pour secourir la place; mais que le maréchal de Luxembourg, qui couvrait le siège, prit si bien ses mesures, qu'il les en empêcha; et que s'ils ne hasardèrent pas alors une bataille, c'est qu'ils la jugèrent inutile, puisqu'elle aurait compromis le sort de leur armée sans sauver la ville (qui était déjà prise), et le château qui, étant à moitié ruiné, et privé de presque tous ses défenseurs, n'aurait pu faire en leur faveur qu'une très-faible diversion. Guillaume attendait, comme on le vit bientôt, une meilleure occasion: elle se présenta à Steenkerque, où,

a jugé Namur perdu dès qu'il a su qu'il l'assiégeait en personne. Et d'ailleurs, le voyant aux portes de Bruxelles avec deux formidables armées, il a cru qu'il ne devait point hasarder un combat dont la perte aurait entraîné la ruine des Pays-Bas, et peut-être sa propre ruine, par la dissolution d'une ligue qui lui a tant coûté de peine à former.

sans le courage et les talens de Luxembourg, et surtout, peut-être, sans la mauvaise conduite du comte de Solms, qui refusa de soutenir le prince de Wurtemberg, l'armée française aurait été totalement défaite.

FRAGMENS

HISTORIQUES.



AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

CE fut en 1747 que *Louis Racine*, devenu, par la mort de son aîné, maître des manuscrits de son père, fit imprimer sous le titre de *Fragmens historiques*, des notes détachées qui se trouvaient parmi ces papiers. Il dit dans un *Avertissement*, « qu'on n'y trouve rien de curieux, attendu que » ce qui pouvait l'être du tems de l'auteur, a été » écrit depuis par différens historiens, et que » d'ailleurs ce ne sont que de courtes notes jetées » sur le papier sans style et sans ordre. Cette » raison, ajoute-t-il, m'oblige à n'en donner » qu'une petite partie, puisqu'on ignore l'usage » qu'un auteur devait faire des choses qu'on » trouve après sa mort, et qu'il n'écrivait que » pour lui seul. Il peut avoir écrit tel fait, non » comme véritable, mais comme débité de son » tems, et dans le dessein de le détruire. »

Quoi qu'en dise Louis Racine, ces *Fragmens* ne nous ayant pas paru assez complets, nous en avons augmenté le nombre, en recueillant quelques autres notes intéressantes, qui existent en manuscrit à la Bibliothèque Royale, et en outre nous avons soigneusement corrigé toutes les fautes échappées aux précédens éditeurs, trompés par des copistes infidèles. Ces *Fragmens* ayant été écrits par l'auteur sur autant de feuilles détachées, l'Éditeur est maître de les ranger dans l'ordre qu'il juge convenable; nous avons usé de cette liberté.

FRAGMENS

HISTORIQUES.

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

LE cardinal de Richelieu se fit donner la commission de chef et surintendant de la marine, parce que le duc de Guise, comme gouverneur de la Provence, prétendait être l'amiral du Levant, et ne point céder à l'amiral dans la Méditerranée; il y a même encore des ancrs à la porte de l'hôtel de Guise. Le gouverneur de Bretagne a aussi des droits de naufrage, etc.; mais le cardinal de Richelieu avait le gouvernement.

Il avait des traits de folie. Un jour Schomberg dit à Villeroy, au sortir de sa chambre : « Le cardinal voudrait pour cent mille écus, que nous ne l'eussions pas vu ce matin. » Il s'était fort emporté.

LE CARDINAL MAZARIN.

Chavigny avait été l'ami intime du cardinal Mazarin, qui lui faisait bassement sa cour sous le

ministère du cardinal de Richelieu. Puis il vit que Chavigny voulait partager sa faveur avec lui, et il le trompa, en lui faisant pourtant de grandes caresses. Chavigny fut averti par Senneterre que Mazarin le jouait, et pour se venger, chercha à précipiter la Reine dans des conseils violens, qui firent enfin chasser le cardinal. Il conseilla l'emprisonnement de Broussel, et en même tems il assistait à des conférences secrètes avec des frondeurs, chez Pierre Longuei ¹.

Le cardinal Mazarin avait connu Le Tellier, en Piémont, et le mit à la place de Des Noyers ². Le Tellier devait donner deux cent mille francs, le Roi cent mille. Des Noyers voulut un évêché pour sa démission, et mourut. Le Tellier eut les cent mille écus.

Quand le cardinal Mazarin sortit de France, il demanda un homme de confiance à M. Le Tellier, qui lui donna Colbert, en priant le cardinal que, quand il recevrait de lui des lettres secrètes, il ne les gardât point, mais les rendît à Colbert. Un jour le cardinal en voulut garder une; Colbert lui résista jusqu'à le mettre en colère; ensuite le cardinal le prit pour son intendant.

¹ Voyez les Mémoires du cardinal de Retz.

² Intendant des finances et secrétaire d'État.

Siri ¹, en cherchant les raisons pourquoi le cardinal abandonna le duc de Guise, dit que peut-être ce cardinal songeait à se faire roi de Naples. Cela est d'autant plus vraisemblable, qu'il avait quelque pratique pour se faire roi de Sicile : témoin, une lettre qu'un certain Antoine d'Aglié lui écrivait de Rome, le 1^{er}. juin 1648, qui lui mandait qu'on avait fort délibéré en Sicile de mettre la couronne de ce royaume sur la tête ou du prince Thomas, ou du connétable Colonne, mais que le cardinal avait été préféré à tout autre; que sans partir de Paris, il n'avait qu'à envoyer une armée pour donner cœur au peuple et à la noblesse, et qu'on lui enverrait aussitôt des ambassadeurs pour le couronner; que s'il ne voulait point quitter la France, il pourrait laisser en Sicile ou son frère, ou le cardinal Grimaldi, avec la qualité de vice-roi. L'auteur croit, pour lui, que le cardinal avait dessein d'envoyer à Naples M. le Prince, afin de l'éloigner de France, avec tous les petits-mâîtres et quantité d'autres gens capables de remuer. Cela est si vrai, qu'après la disgrâce et l'emprisonnement du duc de Guise, le cardinal

¹ Vittorio Siri, auteur des *Mémoires secrets* (Memorie recondite).

envoya l'abbé Bentivoglio, en Flandres, à l'armée de M. le Prince, un peu devant qu'il assiégeât Ypres, pour le tâter, non pas en traitant directement avec lui, mais avec Châtillon, La Mousaye, et les autres petits-maîtres qui l'écoutèrent fort volontiers, se remplissant déjà l'esprit d'idées, ou se flattant de se faire, l'un duc de Calabre, l'autre prince de Tarente. Le cardinal offrait à M. le Prince tous les régimens de Condé et de Conti, et de sa maison, avec une armée navale équipée aux dépens du Roi. Mais les cabales commençaient déjà à éclore, et M. le Prince se défiant et de la proposition et de celui qui la faisait, ne put se résoudre à quitter Paris et la cour.

Le même auteur dit que le cardinal était maître de toutes ses passions, excepté de l'avarice.

Le cardinal de Sainte-Cécile, son frère, étant en mauvaise humeur contre lui, disait à tous les gens de la cour qui venaient lui recommander leurs intérêts, que le moyen le plus sûr d'obtenir de son frère tout ce qu'on voulait, c'était de faire du bruit, parce que son frère était un *coglione*. Ces paroles ne tombèrent pas à terre : et bien des courtisans se résolurent dès-lors de le prendre en hauteur avec le cardinal, et commencèrent à le menacer pour obtenir de lui ce qu'ils voulaient,

Ce cardinal de Sainte-Cécile s'en alla à Rome au sortir de son gouvernement de Catalogne, plein de mauvaise volonté pour son frère, et résolu d'embrasser les intérêts des Espagnols, qui ne manquaient pas de leur côté de lui faire des offres avantageuses. Il mourut peu de jours après qu'il fut arrivé à Rome, où il tomba malade d'une grosse fièvre que lui avait causée la fatigue du chemin et les grandes chaleurs de l'automne.

Les secrets du cardinal Mazarin étaient souvent trahis et révélés aux ennemis, par des domestiques infidèles et intéressés. Le cardinal fermait les yeux pour ne pas voir leurs friponneries; et c'était là la plus grande récompense dont il payait leurs services, comme il punissait leurs infidélités en ne les payant point de leurs gages.

La raison pourquoi le cardinal différait tant à accorder les grâces qu'il avait promises, c'est qu'il était persuadé que l'espérance était bien plus capable de retenir les hommes dans le devoir, que non pas la reconnaissance,

Il ne donna rien au courrier qui lui apporta la nouvelle de la paix de Munster, et ne lui paya pas même son voyage; au lieu que l'Empereur donna un riche présent, et fit mille écus de pension à celui qui la lui apporta. La reine de Suède fit noble

son courrier. Servien était au désespoir de cette vilénie.

Il avait l'artifice de trouver toujours quelques défauts aux plus belles actions des généraux d'armée, non pas tant pour les rendre plus vigilans à l'avenir, que pour diminuer leurs services, et délivrer le Roi de la nécessité de les récompenser. Il en agit ainsi à l'occasion de la prise de Tortose, par le maréchal de Schomberg.

Le cardinal Mazarin destinait à Turenne, s'il eût voulu se faire catholique, les plus grands emplois et les premières dignités du royaume, avec une de ses nièces. Mais mademoiselle de Bouillon, que la conversion de son frère aîné avait mortellement affligée, fit son possible pour traverser cette seconde conversion, et elle aurait mieux aimé voir Turenne sur un échafaud que devenu catholique.

Le cardinal Mazarin dit à Villeroi, quatre jours avant sa mort : « On fait bien des choses en cet état, qu'on ne fait pas se portant bien. Celui qui a les finances peut toujours tromper quand il veut : on a beau tenir les registres. »

Le cardinal Mazarin avait recommandé au Roi trois hommes : Colbert, Lescot joaillier, et Ratabon des Bâtimens. Deux jours avant sa mort,

il vit M. le Prince, M...., leur parla fort long-tems et fort affectueusement, et ils reconnurent après qu'il ne leur avait pas dit un mot de vrai.

M. COLBERT.

M. Colbert disait qu'au commencement que le Roi prit connaissance des affaires, ce prince lui dit, et aux autres ministres : « Je vous avoue » franchement que j'ai un fort grand penchant » pour le plaisir ; mais si vous vous apercevez qu'il » me fasse négliger mes affaires, je vous ordonne » de m'en avertir. »

On prétend que M. Colbert est mort mal content ; que le Roi lui ayant écrit peu de jours avant sa mort, pour lui recommander de manger et de prendre soin de lui, il ne dit pas un mot après qu'on lui eut lu cette lettre. On lui apporta un bouillon là-dessus : il le refusa. Madame Colbert lui dit : « Ne voulez-vous pas répondre au Roi ? » Il lui dit : « Il est bien tems de cela : c'est au Roi des Rois que je songe à répondre. » Comme elle lui disait une autre fois quelque chose de cette nature, il lui dit : « Madame, quand j'étais dans ce cabinet à travailler pour les affaires du Roi, ni vous ni les autres n'osiez y entrer ; et maintenant

qu'il faut que je travaille aux affaires de mon salut, vous ne me laissez point en repos. »

Le vicaire de Saint-Eustache dit à M. Colbert qu'il avertirait les paroissiens de prier Dieu pour sa santé : « Non pas cela, dit M. Colbert : qu'ils prient Dieu de me faire miséricorde. »

Deux jours après sa mort, les bouchers de Paris et les marchands forains avaient abandonné Sceaux et allaient à Poissy. Lettre de cachet, puis arrêt du conseil, pour les obliger de retourner à Paris.

M. Mansard prétend qu'il y a trois ans que Colbert était à charge au Roi pour les bâtimens ; jusque-là que le Roi lui dit une fois : « Mansard, on me donne du dégoût, je ne veux plus songer à bâtir. » La dépense des bâtimens, en 1685, a monté à seize millions.

M. FOUQUET.

La Reine mère savait qu'on arrêterait M. Fouquet. On l'avait dit à Laigues, pour le dire à madame de Chevreuse, afin qu'elle y disposât la Reine : ce qui se fit à Dampierre. Villeroi le sut aussi. Le Roi voulait le faire arrêter dans Vaux : « Quoi ! au milieu d'une fête qu'il vous donne ! lui dit la Reine. »

Le Roi, peu avant le jugement de M. Fouquet, dit à la Reine, dans son oratoire, qu'il voulait qu'elle lui promît une chose qu'il lui demandait : c'était, si Fouquet était condamné, de ne lui point demander sa grâce. Le jour de l'arrêt, il dit chez mademoiselle de la Valière : « S'il eût été condamné à mort, je l'aurais laissé mourir. »

Il dit aussi à Turenne, très-fortement, de ne plus se mêler de cette affaire.

M. DE TURENNE.

M. de Turenne espérait gagner à la disgrâce de Fouquet, et se flattait d'être chef du conseil des affaires étrangères, comme Villeroi des finances; et voyant qu'il n'en était rien, ne le pardonna jamais à M. Le Tellier.

Un peu avant la guerre de Lille, on ôta à la charge de colonel-général de la cavalerie légère la nomination de toutes les charges; et Turenne n'osa souffler, de peur de dégoûter le Roi de lui, et qu'on ne fit point la guerre. Un peu après la revue de Mouchi, le Roi dit à Turenne : « On compte à Paris que voilà la soixantième revue. »

On pensa commencer la guerre dès le commencement de 1666, mais il n'y avait rien de prêt.

Le Roi en avait fort envie. Lorsqu'on la commença , l'artillerie n'était pas prête , et ce fut une des raisons qui fit qu'on s'arrêta à réparer Charleroy , où les Espagnols avaient laissé des demi-lunes entières. De là le Roi alla à Avesnes , où on fit venir la Reine et madame de Montespan. Feu Madame persuada à mademoiselle de la Vallière , qui était à Mouchi , de suivre la Reine , et lui prêta un carrosse. M. l'amiral était de cette armée-là ¹. On aurait pu prendre Gand et Ypres ; mais M. de Turenne eut peur d'attirer les Anglais et les Hollandais , et que la guerre ne finît. Il était haï de tout le monde , surtout des ministres , qu'il insultait tous les jours. M. Le Tellier envoyait toujours demander à d'Humières où l'on allait camper. Il avait décrié tous les maréchaux dans l'esprit du Roi , surtout le maréchal de Grammont , qui était au désespoir , et qui monta la tranchée à la tête des Gardes. Il poussait Duras , et le favorisait en toutes rencontres. Il voulut faire attaquer le château de Tournai par Lauzun déjà favori , quoique d'Humières fût de jour. Bellefonds était aussi fort favorisé du Roi et de M. de Turenne. Bellefonds ne voulut point du com-

¹ Le duc de Beaufort.

mandement de Lille pour ne pas quitter la cour, et Turenne le fit donner à d'Humières, qui se remit en grâce avec lui. D'Humières se plaignait aussi de Duras, à qui, au siège de Tournai, on avait donné une brigade fort bonne, qui était au quartier d'Humières, et qui ne voulut pas laisser aller la brigade de la Vallette et les garda toutes deux.

Pradelle servait aussi de lieutenant-général, brave homme, mais pas plus capable qu'il est aujourd'hui. Le Roi l'aimait assez.

Après la paix, Turenne eut bien du dessous. Il demanda quartier au comte de Grammont, qui l'accablait de plaisanteries. Un jour le Roi pensa dire des rudesses là-dessus à ce comte, à ce que disait Turenne.

M. le Prince entend bien mieux les sièges que M. de Turenne.

Le marquis de Créqui ne parut que sur la fin de la campagne, à l'affaire de Marsin ¹.

On ne fortifia point Alost, place importante, et qui avait coupé tous les Pays-Bas, parce qu'on avait trop peu de troupes pour en mettre dans tant de places.

¹ Le 31 août 1667.

M. de Turenne aurait bien voulu aller reconnaître Termonde avant que de l'attaquer ; mais le Roi voulait être partout. On y alla donc avec l'armée. On n'a jamais conçu l'état des places du Pays-Bas aussi pitoyable qu'il était, même à ce dernier voyage.

Si, avant la guerre de Flandre, on eût donné au Roi Cambrai, ou même Bergues, il se serait peut-être contenté. Lionne, surtout, était au désespoir de la guerre.

La duchesse de Bouillon était aussi zélée catholique que mademoiselle de Bouillon, sa belle-sœur, était zélée huguenote. Celle-ci, extrêmement fière, ne pouvait digérer de voir sa maison dépouillée de la principauté de Sedan, et voulait toujours marcher d'égale avec les maisons souveraines. Aussi fut-elle une des principales causes de tous les partis que le duc de Bouillon et Turenne son frère prirent contre la cour.

La verita si era ancora que les deux frères Bouillon et Turenne, tous deux grands maîtres en fait de guerre, et le premier principalement joignant aux qualités militaires celles de fin courtisan et de très-habile négociateur, avaient hérité la *torbidezza dell'animo* du père, chef de la faction huguenote : de sorte qu'ayant sucé tous deux

avec le lait un esprit de faction et d'ambition, il ne fallait pas grand art ni grande rhétorique pour les engager dans un parti d'où ils attendaient des avantages, comme la *riscossa di Sedano*, et beaucoup d'autres qu'ils espéraient pêcher en eau trouble.

Le brevet qui fit messieurs de Bouillon princes, ne fut point enregistré, comme l'échange l'a été. Ce fut depuis ce brevet que M. de Turenne ne voulut plus prendre la qualité de maréchal de France; et ce fut mademoiselle de Bouillon sa sœur qui l'en détourna. Il ne se trouva plus aux assemblées des maréchaux, et envoyait même leur recommander les affaires pour lesquelles on le sollicitait. Les maréchaux furent sur le point de le citer, mais ils n'osèrent.

M. DE SCHOMBERG ¹.

Son grand-père amena des troupes au service de Henri IV, lorsque le prince Casimir en amena; et M. de Schomberg prétend qu'il lui en est encore dû de l'argent.

Son père fut gouverneur de l'électeur Palatin,

¹ Frédéric-Armand de Schomberg, tué au combat de la Boyne, en Irlande, en 1690.

depuis roi de Bohême, celui qui alla en Angleterre négocier le mariage avec la princesse Elisabeth.

Il eut beaucoup de part aux partis qui se formèrent en Bohême pour l'électeur, et mourut à trente-trois ans, avant que ce prince fût élu-roi.

M. de Schomberg n'avait que sept ou huit mois à la mort de son père. Il dit que l'électeur voulut être son tuteur, et nomma quatre commissaires pour administrer son bien. Il prétend de grandes sommes de M. l'électeur Palatin pour cette administration, dont on ne lui a pas rendu compte.

Il se trouva à seize ans à la bataille de Nordlingen; il se trouva aussi à la fameuse retraite de Mayence; il se trouva à la retraite de devant Dole, sous M. de Rantzau, qui lui avait donné une compagnie dans son régiment.

Hermenstein ayant été pris par les ennemis, le cardinal de Richelieu, piqué au vif de cette perte, donna ordre à M. de Rantzau de lever en Allemagne douze mille hommes. Rantzau fit cette levée fort lentement, s'amusa vers Hambourg, se maria à sa cousine, et se laissa enlever un quartier. Pour avoir sa revanche, il envoya Schomberg avec des troupes pour enlever un quartier des ennemis qui étaient dans Northauzen. Il tomba sur une garde des dragons qui étaient hors de la

place, et entra dedans pêle-mêle avec les fuyards.

Schomberg se maria ; et parce que l'Empereur avait fait confisquer tous ses biens, il quitta le service de la France. Ennuyé d'être sans rien faire, il alla en Hollande, où le prince Henri-Frédéric lui donna une compagnie de cavalerie ; M. de Turenne avait alors un régiment d'infanterie. Il entra dans la confiance du prince Guillaume, qui lui communiqua son projet sur Amsterdam, qui fut entrepris de concert avec la France et la Suède. Schomberg donnait avis de toutes choses à Servien. Ce fut lui qui arrêta dix ou douze membres des États, du nombre desquels était Witt, le père.

Le prince Guillaume mourut : Schomberg avait promis de mener des troupes en Écosse au service du roi d'Angleterre ; mais ce prince, ayant perdu la bataille de Worcester, vint à Paris, où il conseilla à Schomberg, qu'on regardait comme Anglais, et dont la mère était Anglaise en effet ¹, d'acheter la compagnie des gardes écossaises du comte de Grey. Schomberg en donna vingt mille francs, avec six cents écus de pension viagère.

¹ Elle était fille d'Édouard Dudley, pair et second baron d'Angleterre.

Au commencement des guerres civiles, le cardinal Mazarin l'envoya en Poitou ; de là il vint au siège de Réthel, où M. de Turenne lui donna le commandement de l'infanterie, en l'absence des officiers-généraux qui n'étaient pas encore arrivés.

Au secours d'Arras, il commandait la gendarmerie. Le cardinal lui avait donné une commission de lieutenant-général pour l'expédition de Gueldres. Il servit en cette qualité au siège de Landrecies, puis au siège de Saint-Guilain, où il fut blessé ; il eut le gouvernement de la place. Il servit encore au siège de Valenciennes, en qualité de lieutenant-général. Son fils aîné fut tué tout roide dans la tranchée, à sa vue, et comme il lui commandait de poser une fascine à un endroit découvert ; il commanda qu'on l'emportât, et continua à donner ses ordres.

Il était de jour, lorsque M. le Prince attaqua les lignes ; il pensa être prisonnier, et fit enfin sa retraite jusqu'au Quesnoy, avec un bon nombre de régimens, M. de Turenne n'ayant donné aucun ordre pour la retraite.

A la bataille des Dunes, il commandait la seconde ligne de l'aile gauche. Comme il vit que les Anglais de la première ligne étaient maltraités sur les Dunes par les Espagnols, il vint

prendre le second bataillon des Anglais dans la seconde ligne, et les mena au secours des autres, qui chassèrent et défirent les Espagnols.

Ensuite on assiégea Bergues, dont il eut le gouvernement; de là, il fut commandé pour les sièges d'Oudenarde et de Gravelines. Il employait volontiers Vauban dans tous les sièges, parce que le chevalier de Cherville n'allait point lui-même voir les travaux, et que Vauban se trouvait partout.

Après la défaite du prince de Ligne, Schomberg eut ordre de marcher vers Knocke, et d'investir Ypres. On lui avait promis que toutes les places qu'on prendrait de ce côté-là seraient de son gouvernement de Bergues. Cependant M. de Turenne fit donner Ypres à M. d'Humières, qui était dans ses bonnes grâces. Schomberg sut encore que M. de Turenne avait écrit à la cour pour faire que M. de Lillebonne commandât en qualité de capitaine-général : ainsi il n'aurait été que subalterne. Voilà les premiers mécontentemens qu'il eut de M. de Turenne, etc.

Durant qu'on traitait la paix aux Pyrénées, quelques Anglais de Dunkerque s'offrirent de lui donner les clefs d'une des portes de la ville, comme en effet ils les lui mirent entre les mains. Il en écrivit au cardinal qui rejeta cette affaire,

de peur de se brouiller avec les Anglais, quoique Cromwell fût mort. Schomberg proposa la chose au roi d'Angleterre, qui n'y voulut point entendre, parce qu'il était alors d'accord avec Monk.

Prédications de Campanella sur la grandeur future du Dauphin ¹ (page 489).

Présages sur la même chose; Grotius (page 485).

La constellation du Dauphin composée de neuf étoiles, les neuf Muses, suivant les astrologues; environnée de l'aigle, grand génie; de Pégase, puissant en cavalerie; du Sagittaire, infanterie; de l'Aquarius, puissance maritime; du Cygne, poètes, historiens, orateurs qui le chanteront. Le Dauphin touche l'équateur, justice. Né le dimanche, jour du Soleil.

Ad Solis instar, beaturus suo calore ac lumine Galliam Gallicæque amicos Delphinus; jam nonam nutricem sugit: aufugiunt omnes quod mammas earum male tractet: premier janvier 1639 ².

¹ Depuis Louis XIV.

² « Le Dauphin, comme le soleil par sa chaleur et sa lumière, fera le bonheur de la France et des amis de la France; déjà il tette sa neuvième nourrice: elles le fuient toutes, parce qu'il maltraite leurs mamelles. »

VOYAGE DU ROI¹.

Vitry. Affection des habitans; feux de joie, lanternes à toutes les fenêtres. Ils arrachèrent de l'église où le Roi devait entendre la messe, la tombe d'un de leurs gouverneurs qui avait été dans le parti de la Ligue, de peur que le Roi ne vît dans leur église le nom et l'épithape d'un rebelle.

Sermaise, vilain lieu. Le fauteuil du Roi pouvait à peine tenir dans sa chambre.

Commercy. Le bruit de la cour, ce jour-là, était qu'on retournerait à Paris.

Toul. On séjourna un jour. Le Roi fit le tour de la ville, visita les fortifications, et ordonna deux bastions du côté de la rivière.

Metz. On séjourna deux jours. Le maréchal de Créqui s'y rendit, et eut ordre de partir le lendemain. Quantité d'officiers eurent ordre de marcher vers Thionville. Le Roi visita encore les fortifications, qu'il fait réparer. Grand zèle des habitans de Metz pour le Roi.

Verdun. Le Roi y trouva Monsieur, qui avait une grosse fièvre. Il alla visiter la citadelle, où l'on travaille du côté de la prairie.

¹ Le Roi partit de Saint-Germain-en-Laye, le 7 février 1678.

Stenay. Le Roi y arriva avec la Reine , et alla voir les fortifications de la citadelle. Le Roi quitta la Reine et partit le matin à cheval. Il ne trouva point son dîner en chemin : il mangea sous une halle, et but le plus mauvais vin du monde.

Aubigny, méchant village. Le Roi coucha dans une ferme ; il voulait aller le lendemain à Landrecies, mais tout le monde s'écria que c'était trop loin. Il envoya les maréchaux-des-logis à Guise ; il dîna le lendemain à une abbaye , et fit jaser un moine pour se divertir.

Guise. Grand nombre de charités que le Roi faisait en chemin. A une lieue de Guise, une vieille femme demanda où était le Roi, on le lui montra, et elle dit : « Je vous ai déjà vu une fois ; vous êtes bien changé. »

Le Roi , approchant de Valenciennes , reçut la nouvelle que Gand était investi, et qu'il n'y avait dans le château que cent-cinquante hommes d'infanterie et cinq cents chevaux. A une lieue de Valenciennes, le Roi m'a montré sept villes tout d'une vue , qui sont maintenant à lui ; il me dit : « Vous verrez Tournai, qui vaut bien que je hasarde quelque chose pour le conserver. »

Saint-Amand. Le Roi, en arrivant, se trouva si las, qu'il ne pouvait se résoudre à monter jusqu'à sa chambre.

Gand, 4 mars. Le Roi, en arrivant à onze heures du matin, trouva Gand investi par le maréchal d'Humières. Il dîna, et alla donner les quartiers, et faire le tour de la place. Le quartier du Roi était depuis le petit Escaut jusqu'au grand Escaut; M. de Luxembourg, depuis le grand Escaut jusqu'au canal du Sas-de-Gand : la Durne, petite rivière, passait au milieu de son quartier; M. de Schomberg, entre le canal du Sas-de-Gand et le canal de Bruges; M. de Lorge, entre le canal de Bruges et le petit Escaut : la Lys passait au travers de son quartier. M. le maréchal d'Humières était dans le quartier du Roi. Les lignes de circonvallation étaient commencées, et le Roi commanda qu'on les achevât; elles étaient de sept lieues de tour. On travailla dès le soir à préparer la tranchée. M. de Maran fit faire un boyau, dont on s'est servi depuis, et qui a été l'attaque de la droite, qu'on a appelée *l'attaque de Navarre*. Le lendemain 5 mai, la tranchée fut ouverte sur la gauche par le régiment des Gardes, et fut conduite jusqu'auprès d'un fort.

Le Roi a dit, après la prise de Gand, qu'il y avait plus de trois mois que le roi d'Angleterre avait mandé à Villa-Hermosa qu'il avait surtout à craindre pour Gand.

Misérable état des troupes espagnoles : ils se sont rendus faute de pain. Le gouverneur, vieil et barbu, ne dit au Roi que ces paroles : « Je » viens rendre Gand à Votre Majesté ; c'est tout » ce que j'ai à lui dire. »

Pendant que les armes du Roi prospéraient en Allemagne, ses forces maritimes s'accroissaient considérablement, jusqu'à donner déjà de l'inquiétude à ses alliés. Ils s'étaient moqués de tous les projets qu'on faisait en France pour se rendre puissant sur la mer, s'imaginant qu'on se rebuterait bientôt par les difficultés qui se rencontreraient dans l'exécution, et par les horribles dépenses qu'il fallait faire. Ils ne voyaient dans les ports que deux galères et une douzaine de vaisseaux de guerre, dont plus de la moitié tombait, pour ainsi dire, par pièces ; les arsenaux et les magasins entièrement dégarnis, etc.

BONS MOTS DU ROI¹.

Le nonce lui dit que si le doge de Gênes et quatre principaux sénateurs venaient, la république demeurerait sans chefs pour la gouverner ;

¹ Ce titre et le suivant sont sur le manuscrit de Racine.

il répondit : « Il n'est pas mal-à-propos qu'ils les envoient ici pour apprendre à mieux gouverner qu'ils ne font. »

L'évêque de Metz ¹, revenant d'un séminaire , où il avait demeuré dix jours , parlait avec exagération du désintéressement de tous les ecclésiastiques qui ne faisaient aucun cas ni de bénéfices , ni de richesses , et s'en moquaient même ; le Roi lui dit : « Vous vous moquez donc bien d'eux ? »

L'archevêque d'Embrun ² louait fort , au lever , la harangue de l'abbé Colbert. Le Roi dit à M. de Maulevrier : « Promettez-moi de ne pas dire un mot à M. Colbert de tout ce que va dire l'archevêque d'Embrun ; » et ensuite il dit à l'archevêque : « Continuez tant qu'il vous plaira. »

Lorsque le chevalier de Lorraine fut obligé un jour de se retirer , il dit au Roi , en prenant congé de lui , qu'il ne voulait plus songer qu'à son salut. Quand il fut sorti , le Roi dit : « Le chevalier de Lorraine songe à faire une retraite , et emmène avec lui le père Nantouillet ³. »

¹ D'Aubusson la Feuillade.

² Brulart de Genlis.

³ Le chevalier de Nantouillet (François Duprat) , bon officier et bon convive. Il était ami particulier de Boileau.

Quand je lui eus récité mon discours, il me dit devant tout le monde : « Je vous louerais davantage, si vous ne me louiez pas tant. »

En donnant l'agrément et la dispense d'âge à M. Chopin ¹ pour la charge de lieutenant-criminel, le Roi lui dit : « Je vous exhorte à suivre plutôt les maximes de vos ancêtres, que les exemples de vos prédécesseurs. »

PATIENCE DU ROI.

Le Roi se nettoyait les pieds; un valet de chambre qui tenait la bougie, lui laissa tomber sur le pied de la cire toute brûlante; il dit froidement : « Tu aurais aussi bien fait de la laisser tomber à terre. »

A un autre valet de chambre, qui, en hiver, apporta la chemise toute froide, il dit encore, sans gronder : « Tu me la donneras brûlante à la Canicule. »

Un portier du parc, qui avait été averti que le Roi devait sortir par la porte où il était, ne s'y trouva pas, et se fit long-tems chercher. Comme il venait tout en courant, c'était à qui le gronde-

¹ Descendant du célèbre René Chopin.

rait et lui dirait des injures ; le Roi dit : « Pour-
» quoi le grondez-vous ? Croyez-vous qu'il ne soit
» pas assez affligé de m'avoir fait attendre. »

ANECDOTES.

Le Parlement complimenta, par députés, le roi Henri IV sur la mort de madame Gabrielle. Le premier président de Harlay, rendant compte de sa députation, dit : *Laqueus contritus est, et nos liberati sumus* ¹.

Plusieurs choses extravagantes trouvées après la mort de Mezerai dans son inventaire, entre autres, dans un sac de mille francs, ce billet : « C'est ici le dernier argent que j'aie reçu du Roi : » aussi, depuis ce tems-là, n'ai-je jamais dit du » bien de lui ². »

Dans un sac d'écus d'or, il y avait un écu d'or enveloppé seul dans un papier, où était écrit : « Cet écu d'or est du bon roi Louis XII ; et je l'ai » gardé pour louer une place d'où je puisse voir » pendre le plus fameux financier de notre siècle. »

¹ « Le filet est brisé, et nous avons été délivrés. » Ps. CXXIII, v. 7.

² Colbert lui avait ôté sa pension d'historiographe, à cause de la liberté avec laquelle il avait parlé des financiers dans son *Abrégé chronologique*, imprimé en 1668.

On lui trouva plus de cinquante mille francs en argent , derrière des livres et de tous côtés.

Il fit un cabaretier de la Chapelle ¹ son légataire universel.

M. Feuillet ² regardait Monsieur faire collation en carême. Monsieur , en sortant de table, lui montra un petit biscuit qu'il prit encore sur la table, en disant : « Cela n'est pas rompre le jeûne, » n'est - il pas vrai? » Feuillet lui répondit : » Mangez un veau , et soyez chrétien. »

Un officier espagnol, à qui Beauregard avait demandé quartier quand on fut repoussé de l'ouvrage à cornes de Mons, non-seulement le lui donna , mais le défendit l'épée à la main contre les Brandebourgeois qui le voulaient tuer , se fit blesser lui, et l'ayant conduit dans la ville, mit une garde devant la maison. Cet officier sortit de Mons, dans une litière, à cause du coup qu'il avait reçu.

Le comte de la Motte, lieutenant-général, ne voulut jamais quitter le service de M. le Prince ; et quand M. de Louvois lui fit entendre , pour le débaucher , qu'il pourrait même dans la suite

¹ Village près Saint-Denis. Ce cabaretier se nommait Lefau-
cheux.

² Doyen de Saint-Cloud.

être maréchal de France , il fit réponse « que d'être à M. le Prince , ce n'est pas un titre pour être maréchal de France. »

Au siège de Cambrai, Vauban n'était pas d'avis qu'on attaquât la demi-lune de la citadelle, avant qu'il eût bien assuré cette attaque. Du Metz¹, brave homme, mais chaud et emporté, persuada au Roi de ne pas différer davantage. Ce fut dans cette contestation que Vauban dit au Roi : « Vous perdrez peut-être à cette attaque tel homme qui vaut mieux que la place. » Du Metz l'emporta, la demi-lune fut attaquée et prise. Mais les ennemis y étant revenus avec un feu épouvantable, ils la reprirent : et le Roi y perdit plus de quatre cents hommes et quarante officiers. Vauban, deux jours après, l'attaqua dans les formes, et s'en rendit maître, sans y perdre que trois hommes. Le Roi lui promit qu'une autre fois il le laisserait faire.

C'était M. d'Espenan² que M. le Prince et M. de Turenne firent gouverneur de Philisbourg, et qui, dans le temps même qu'ils lui déclaraient qu'ils l'avaient choisi pour cela, et qu'ils lui re-

¹ Pierre-Claude Barbier Du Metz, lieutenant-général des armées du Roi, tué à Fleurus, en 1690.

² Roger de Boussost, comte d'Espenan, qui avait commandé en chef à la bataille de Rocroi. Cette anecdote est de 1664.

commandaient de bien faire son devoir, les interrompit pour aller chasser une chèvre qui mangeait un chou sur un bastion.

En Hongrie, Coligni écrivait en cour tous les jeudis, et donnait ses lettres au courrier ordinaire de l'armée pour les porter à Vienne. La Feuillade écrivait tous les samedis, et les faisait porter par un homme exprès : il feignait de prévoir tout ce que tous les Turcs avaient fait depuis le jeudi jusqu'au samedi.

On prétend que M. de Lauzun avait une extrême passion d'avoir le régiment des Gardes, mais qu'à cause du maréchal de Grammont, il eût bien voulu que le Roi l'en eût pressé. On dit donc qu'il en parla à madame de Montespan, et qu'ensuite il se cacha pour voir comme elle en parlerait au Roi ; qu'ayant vu qu'elle s'était moquée de lui, il lui chanta pouille et la menaça.

Le Roi reconnut, dans le régiment de Hautefeuille un Passe-volant qui était valet-de-chambre de M. de Hautefeuille. Il le reconnut à ses souliers que son maître avait portés.

Le nonce Roberti disait : *Bisogna infarinarsi di teologia, e farsi un fondo di politica* ¹.

¹ « Il faut s'enfariner de théologie, et se faire un fond de politique. »

Le même nonce disait à M. l'abbé Le Tellier, depuis archevêque de Reims, qui lui soutenait l'autorité des conciles au-dessus du Pape : « Ou » n'ayez qu'un bénéfice, ou croyez à l'autorité du » Pape ¹. »

M. l'archevêque de Reims répondit à l'évêque d'Autun ², qui lui montrait un beau buffet d'argent, en lui disant qu'il était pour les pauvres : « Vous pouviez leur en épargner la façon ».

Quand il fut coadjuteur, sous le titre de Nazianze, les révérends Pères..... lui vinrent demander sa protection; il leur dit : « Je n'ai point de » pouvoir à Reims; mais à Nazianze, tant que » vous voudrez. »

On dit qu'à Strasbourg, quand le Roi y fit son entrée, les députés des Suisses l'étant venu voir, l'archevêque de Reims, qui vit parmi eux l'évêque de Bâle, dit à son voisin : « C'est quelque misérable apparemment que cet évêque. » Comment, lui dit l'autre, il a cent mille livres de rente ! « Oh ! Oh ! dit l'archevêque, c'est donc un » honnête homme ! » et il lui fit mille caresses.

¹ La pluralité des bénéfices, interdite par les conciles, n'était tolérée en France qu'en vertu des dispenses du Pape.

² De Roquette.

Milord Roussel, qui a eu depuis peu le cou coupé à Londres, en montant à l'échafaud, donna sa montre au ministre qui l'exhortait à la mort : « Tenez, dit-il, voilà qui sert à marquer le tems ; » je vais compter par l'éternité. » Ce ministre était M. Burnet.

Dikfeld a avoué à un Danois, nommé M. Schell, que ce Grandval, qui fut exécuté en Hollande pour avoir voulu assassiner le prince d'Orange, avait déclaré en mourant que jamais le roi de France n'avait eu connaissance de son dessein ; et que s'étant même voulu adresser à M. de Louvois, celui-ci lui dit que si le Roi savait qu'il eût une pareille pensée, il le ferait pendre.

En 1667, on effaça toutes les couleuvres ou serpens des ornemens qui étaient au Louvre.

En 1672, le Roi voulut que messieurs de Malte se déclarassent aussi contre les Hollandais ; ils dirent qu'ils ne se déclaraient jamais que contre le Turc.

Alexandre VIII, n'étant encore que monsignor Ottoboni, et ayant grande envie d'être cardinal, sans qu'il lui en coûtât rien, avait un jardin près duquel la dona Olimpia ¹ venait souvent. Il avait

¹ Olimpia Maldachini, belle-sœur d'Innocent X, et qui gouvernait le pontificat.

à la cour de cette dame un ami, par le moyen duquel il obtint d'elle qu'elle viendrait un jour faire collation dans son jardin. Il l'attendit en effet avec une collation fort propre, et un beau buffet tout aux armes d'Olimpia. Elle s'aperçut bientôt de la chose, et compta déjà le buffet pour elle : car c'était la mode de lui envoyer des fleurs ou des fruits dans des bassins de vermeil, qui lui demeuraient aussi. Au sortir de chez Ottoboni, l'ami commun dit à ce prélat qu'Olimpia comprenait bien son dessein galant, et en était charmée. Celui-ci mena son ami dans son cabinet, et lui montra un très-beau fil de perles, en disant : *Ceci ira encore avec la credenza*, le buffet. Quinze jours après il y eut une promotion dans laquelle Ottoboni fut nommé ; et il renvoya aussitôt le fil de perles chez le marchand, et fit ôter de sa vaiselle les armes d'Olimpia.

M. Pignatelli ¹, maintenant pape, au retour de sa nonciature de Pologne, n'était guère mieux instruit des affaires de ce pays-là que s'il ne fût jamais sorti de Rome. Un jour qu'on parlait du siège de Belgrade, le pape Innocent X, qui avait fort à cœur la guerre du Turc, dit à M. Pigna-

¹ Innocent XII. Il fut élu le 12 juillet 1691 et mourut en 1700.

telli, qu'il vînt l'après-dînée l'entretenir sur le siège et la situation de Belgrade. Le bon prélat, fort embarrassé, se confia à un capitaine suisse de la garde du Pape, qui avait servi quelques années en Hongrie. Ce capitaine fit ce qu'il put pour lui faire comprendre la situation de cette place; et lui ouvrant les deux doigts de la main, lui disait : *Eccovi la Sava, ecco il Danuvio*; et dans la fourche des deux doigts, *ecco Belgrada*. Pignatelli s'en alla à l'audience, tenant les deux doigts ouverts, et répétant la leçon du Suisse; mais sur le point d'entrer, il oublia lequel de ses deux doigts était la Save ou le Danube, et revint au Suisse lui redemander la position de ces deux rivières; du reste, pape de grande piété, et aimant l'Église.

TAILLES.

- En 1658, cinquante-six millions.
- En 1678, quarante millions.
- En 1679, trente-quatre millions.
- En 1680, trente-deux millions.
- En 1681, trente-cinq millions.
- En 1685, trente-deux millions.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Depuis l'année 1689 jusqu'au 10 octobre 1695, on a fait pour quatre cent-soixante-dix millions d'affaires extraordinaires. Le clergé entre autres, dans ces quatre années, a donné soixante-cinq millions.

Le Roi avait cette année près de cent mille chevaux et quatre cent-cinquante mille hommes de pied; c'était quarante mille chevaux de plus qu'il n'avait dans la guerre de Hollande.

M. de Feuquières avait parlé tout l'hiver à M. de Pomponne de l'avantage qu'on trouverait à porter le fort de la guerre en Allemagne : lorsqu'on fut arrivé au Quesnoi, et qu'on sut la prise de Heidelberg, ces discours furent remis sur le tapis. Le Roi demanda à Chanlai un Mémoire où il expliquât les raisons pour la Flandre ou pour l'Allemagne. Chanlai a avoué qu'il appuya un peu trop pour l'Allemagne. Ainsi on résolut dès-lors de pousser de ce côté-là; et le détachement de Monseigneur fut résolu. Le Roi apprit cette résolution à M. de Luxembourg, près de Mons.

M. le maréchal de Lorges dit qu'il avait proposé tout l'hiver le siège de Mayence, l'estimant beaucoup plus important et plus aisé même que celui

de Heidelberg ; il prétend aussi que Monseigneur lui ayant demandé, au-delà du Rhin, ce qu'il y avait à faire, il lui répondit qu'il fallait faire ce que César avait fait en Espagne contre les lieutenans de Pompée ; c'est-à-dire, faire périr l'armée de M. de Bade, en lui coupant les vivres et les fourrages ; M. de Boufflers fut de son avis. M. de Choiseul dit : *Cela me passe*. La chose aurait pourtant été exécutée, mais les nouvelles d'Italie firent prendre d'autres résolutions. Les prisonniers ont dit que si on eût pris le parti de bloquer M. de Bade dans Hailbron, ce général avait résolu de commencer par faire égorger tous les chevaux de son armée.

CATHERINE DE MÉDICIS.

Catherine de Médicis était fille de Laurent de Médicis, duc d'Urbain, et de Magdeleine de la Tour, de la maison de Boulogne. Le pape Clément VII, son oncle, la dota en la mariant d'une somme de cent mille écus comptant, et Magdeleine de la Tour déclara dans son contrat de mariage qu'elle lui donnait et substituait son droit de succession aux comtés d'Auvergne et de Lauraguais, baronnie de la Tour, et autres terres possédées

alors par Anne de la Tour, sa sœur aînée, laquelle n'avait point d'enfans. En effet, après la mort d'Anne de la Tour, Catherine, comme unique héritière de la maison de Boulogne, entra en possession de toutes ces terres en l'année 1559. Le roi Henri II, son mari, étant mort, le duché de Valois lui fut assigné. En 1582, elle détacha de ce duché la terre de la Ferté-Milon, et l'engagea à madame de Sauve, depuis marquise de Noirmoutier, pour une somme de dix mille écus d'or, que la reine Catherine lui avait accordée pour récompense de ses services. Le roi Henri III, son fils, continua depuis et la donation et l'engagement. Catherine mourut en 1589, et le roi Henri III lui survécut de huit ou neuf mois. Ainsi ce prince a été ou a dû être son héritier. Il est vrai que Catherine fit don, par son testament, des comtés d'Auvergne et de Lauraguais à feu M. le duc d'Angoulême, qui en prit même alors le nom de comte d'Auvergne; mais en 1606, la fameuse reine Marguerite, restée seule des enfans, fit déclarer ce testament nul, et, en vertu de la donation par forme de substitution stipulée dans le contrat de mariage de Catherine, se fit adjuger par le Parlement de Paris, toutes les terres que la reine sa mère avait possédées,

et aussitôt en fit présent au Dauphin, qui depuis a été Louis XIII; de telle façon que ces comtés et cette baronnie ont été réunies à la couronne.

PIERRE DE MARCA.

Il fut nourri de lait de chèvre les quatre premiers mois. Il se maria, eut plusieurs enfans, et demeura veuf en 1632. Il était alors conseiller au conseil de Pau; et lorsqu'en 1640 Louis XIII érigea ce conseil en parlement, il fit Marca président.

On disait que le cardinal de Richelieu, dans le dessein de se faire patriarche en France, avait fait faire par M. Dupuy le livre des Libertés de l'Église gallicane. Il parut un livre intitulé : *Optatus Gallus*, contre le livre de M. Dupuy. Marca répondit à ce livre par ordre du cardinal, et ce fut le sujet qui lui fit faire son livre *de Concordiâ sacerdotii et imperii*, l'an 1641. La même année, le Roi le nomma à l'évêché de Couscrans. On lui refusa assez long-tems ses bulles, à cause de ce livre, dont plusieurs endroits avaient choqué la cour de Rome. Après la mort d'Urbain VIII, Innocent X fit encore examiner ce livre, et apportait bien des longueurs aux bulles de Marca,

qui en ce tems-là même fit un écrit pour expliquer son dessein sur la publication du livre *de Concordiâ*, etc., le soumettre à l'autorité et à la censure du Saint-Siège, et prouver que les rois étaient les défenseurs, et non pas les auteurs des canons ; que les libertés de l'Église gallicane consistaient dans la pratique des canons et des décrétales, et beaucoup d'autres choses peu avantageuses aux rois. Il envoya ce dernier livre à Innocent X, avec une lettre où il désavouait beaucoup de choses qu'il avait avancées dans le premier, demandait pardon des fautes où il était tombé, et déclarait qu'à l'avenir il soutiendrait de toute sa force les droits de l'Église : tout cela, comme il l'avouait lui-même dans une autre lettre, pour avoir ses bulles, qu'il eut en 1647. Il n'était que tonsuré ; il se fit ordonner prêtre après avoir reçu ses bulles à Barcelone, où autrefois Saint Paulin fut ordonné prêtre, mais malgré lui.

Peu de tems après, il écrivit *de singulari primatu Petri*, pour faire plaisir à Innocent X, ensuite une lettre sur l'autorité des papes envers les conciles généraux.

En 1644, il avait été fait visiteur-général de la Catalogne, avec une juridiction sur les troupes, et avec le soin des finances. En 1651, il partit de

Barcelone , et fit son entrée à Couserans. L'année d'après, il fut nommé à l'archevêché de Toulouse. Il écrivit fort humblement à Innocent X pour avoir ses bulles , et se comparait à un Exupère , qui ayant été , disait-il , président en Espagne , fut élevé par Innocent I , à l'évêché de Toulouse ; sur quoi Baluze remarque que son Mécénas (car c'est ainsi qu'il appelle toujours Marca) fit un mensonge de dessein formé pour chatouiller les oreilles du Pape : car l'Exupère qui fut évêque de Toulouse , n'était point l'Exupère qui exerça la magistrature en Espagne. Baluze rapporte qu'ayant appris qu'un auteur l'avait accusé de s'être trompé sur ce fait d'histoire, il riait de la simplicité de cet auteur, qui n'avait pas pris garde qu'il s'agissait d'avoir ses bulles , et qu'il fallait tromper le Pape , qui ne lui était pas d'ailleurs fort favorable.

Le Pape le soupçonnait fort mal à propos d'être Janséniste, et ne lui envoyait point ses bulles ; mais heureusement ce Pape ayant publié alors sa constitution contre Jansénius , et Marca l'ayant reçue avec grande joie , on lui envoya ses bulles.

En 1656 , il fut député à l'assemblée du clergé , où il soutint si vigoureusement les intérêts du Saint-Siège , que le pape Alexandre VII l'en re-

mercia par un bref. C'était lui qui écrivait toutes les lettres du clergé au Pape.

Comme il avait honte d'être si long-tems absent de son diocèse, pour lever son scrupule, on le fit ministre d'État. Durant les conférences de la paix, il fut un des commissaires pour régler les limites des deux royaumes du côté des Pyrénées. Ses décisions furent suivies, c'est-à-dire, que les comtés de Roussillon, de Conflans, le Capsir et le Val-de-Quérol, avec une grande partie de la Cerdagne demeurèrent à la France. Après la mort du cardinal, le Roi le mit de son conseil de conscience, avec l'archevêque d'Auch¹, l'évêque de Rhodéz², et le père Annat. Peu de tems après, il fit un Traité de l'infailibilité du Pape, qui est son dernier ouvrage.

Le 25 février 1662, la duchesse de Retz apporta au Roi la démission du cardinal de Retz pour l'archevêché de Paris, qu'il avait signé à Commercy le 13 février. Le jour même le Roi appela Marca dans son cabinet, lui dit qu'il le faisait archevêque de Paris, et écrivit lui-même au Pape pour avoir ses bulles. Marca tomba malade le 10

¹ Henri de la Mothe-Houdancourt.

² Hardouin de Péréfixe, depuis archevêque de Paris.

mai suivant, reçut le 12 juin des lettres de Rome, qui l'assuraient de sa translation à l'archevêché de Paris, en témoigna une grande joie, et mourut le 28 juillet¹, laissant un fils qui avait sa charge de premier président et l'abbaye de Saint-Albin d'Angers. Marca mourut à soixante-deux ans, et fut enterré dans le chœur de Notre-Dame, au-dessous du trône archiépiscopal.

FRA-PAOLO.

Dans le premier volume des *Memorie Recon-dite*, Siri charge Fra-Paolo de n'avoir pas été bon Catholique. J'ai relu avec attention cet endroit de son histoire, sa narration m'a paru fort embarrassée; et de tout ce qu'il dit, je ne vois pas qu'on puisse tirer aucune démonstration contre la pureté de la foi de Fra-Paolo.

Il dit même deux choses qui semblent se contredire : l'une, que dans le cœur, Fra-Paolo était Luthérien; l'autre, qu'il était en commerce avec des Huguenots de France. Il avance le premier fait sur un simple ouï-dire; il appuie le second

¹ Racine se trompe en disant que Pierre de Marca mourut le 28 juillet. Il mourut le 29 juin 1662.

sur des dépêches de M. Brulart, ambassadeur de France à Venise, qui sont dans la bibliothèque du Roi. Ces dépêches portent, dit Siri, que le nonce du Pape en France ayant surpris des lettres de Fra-Paolo à des Huguenots, forma le dessein de le déferer à l'inquisition de Venise, et en même tems d'en donner avis au sénat, afin que la république connût de quel théologien elle se servait : car Fra-Paolo avait la qualité de théologien de la république. Mais le nonce ayant fait réflexion qu'étant ministre du Pape, le sénat n'aurait pas grand égard à son témoignage, s'adressa à M. Brulart, pour le prier de se charger de la chose, et de se plaindre, tant au nom du Roi son maître que pour l'intérêt de la religion, des cabales que Fra-Paolo faisait avec les Calvinistes de France. M. Brulart, connaissant à quel point la république était prévenue pour Fra-Paolo, ne jugea pas à propos d'intenter cette accusation. Cet ambassadeur, en arrivant à Venise, dit Siri, avait eu la curiosité de voir un homme aussi fameux, et voulut lui rendre visite ; mais Fra-Paolo, qui se tenait toujours sur ses gardes, fit dire à l'ambassadeur qu'étant théologien de la république, il ne lui était pas permis d'avoir commerce avec les ministres des princes, sans permission de ses

supérieurs, c'est-à-dire, du sénat. Siri ajoute que l'ambassadeur, sachant d'ailleurs que c'était un homme sans foi, sans religion, sans conscience, et qui ne croyait pas l'immortalité de l'ame, ne se soucia plus de le connaître, et que la chose en demeura là. Il dit encore que l'ambassadeur avait apporté pour Fra-Paolo des lettres de M. de Thou et de M. l'Echassier, avocat au Parlement, comme voulant insinuer que c'étaient des Calvinistes. Tout cela, ce me semble, ne prouve pas grand-chose; il faudrait avoir rapporté quelques-unes de ces lettres pour juger si elles étaient hérétiques. Un homme peut écrire à des Huguenots sans être Huguenot lui-même : d'autant plus que Siri, comme j'ai déjà remarqué, l'accuse d'avoir été de la confession d'Augsbourg. Siri aurait mieux fait, ou de bien prouver la chose, ou de ne pas noircir légèrement la mémoire d'un homme qui vaut infiniment mieux que lui, et qui, peut-être, avait plus de religion que Siri même. Je ne sais si ce n'est pas même faire tort à la religion de dire qu'un homme si généralement estimé n'a point eu de religion. Les impies peuvent abuser de cet exemple.

DE WITT.

C'était sur le pensionnaire de Witt que roulait la principale conduite des affaires des États : homme zélé pour la république, et ennemi de la maison d'Orange, qu'il tenait le plus bas qu'il pouvait. Il avait hérité ces sentimens de son père, vieux magistrat de Dort, qu'on regardait autrefois comme le chef du parti opposé au prince Guillaume. Ce prince, jeune et entreprenant, fier de l'alliance du roi d'Angleterre, qui lui avait donné sa fille, regardait ce titre de gouverneur et de capitaine-général des États comme trop au-dessous de lui, et aspirait assez ouvertement à la monarchie. Il fit arrêter de Witt dans son hôtel à la Haye, et l'envoya prisonnier, avec des principaux de ce parti, dans son château de Lowestein. En même tems il marcha vers Amsterdam, qu'il avait fait investir, et ne manqua que de quelques heures la prise de cette grande ville. On peut dire, avec assez de certitude, qu'il n'y avait plus de république en Hollande, si la mort de ce prince, qu'on croit même avoir été avancée par quelque breuvage, n'eût interrompu tous ses desseins. Il laissa sa femme enceinte du prince qui vit aujourd'hui.

d'hui , dont elle accoucha deux mois après la mort de son mari. La Zélande et quelques autres provinces voulaient qu'il succédât à toutes les dignités de son père ; mais la province de Hollande , où la faction de Witt était la plus forte , empêcha que cette bonne volonté n'eût aucun effet. La charge de gouverneur et de capitaine-général ne fut pas remplie ; et les États s'emparèrent et de la nomination des magistrats , et de tous les autres privilèges attachés à cette charge. On prétend que le vieux de Witt , avant que de mourir , ne cessait d'encourager son fils à l'abaissement de cette maison , dont il regardait l'élévation comme la ruine de la liberté , et qu'il répétait souvent ces paroles : « Souviens-toi , mon fils , de la prison de Lowestein. »

LES TURCS.

Saint Louis fut le premier qui traita et prit des sûretés pour le commerce avec le Soudan d'Égypte , et fit établir des consuls à Alexandrie , en Egypte , et à Tripoli de Syrie. Les Circassiens et les Mamelucks étaient bien plus traitables et moins injustes que les Turcs. Depuis ce tems-là , les rois de France ont toujours eu un ambassadeur

ou un agent à la Porte, et pour l'intérêt du commerce, et pour détourner les Turcs d'attaquer les terres et les églises.

Tous les chrétiens d'Europe, que depuis Saint Louis on a appelés Francs dans tout le Levant, y ont négocié sous la bannière de France. Les Ragusains sont les premiers qui s'en sont tirés, se prétendant sujets ou sous la protection du Grand-Seigneur : les autres ont tâché successivement de faire leurs affaires à part.

Le roi Charles IX pria la Porte d'envoyer recommander en Pologne les intérêts du duc d'Anjou. Le grand-visir y envoya un chiaoux pour recommander publiquement ce prince, et secrètement un grand seigneur polonais, au cas que la chose pût réussir ; sinon, ordre à lui d'appuyer de tout son pouvoir le duc d'Anjou, et de menacer même de la guerre, si on élisait un Moscovite ou un Autrichien.

L'évêque de Noailles, ambassadeur à la Porte, écrivait à Monseigneur (on appelait ainsi le duc d'Anjou) : « Ramenez bientôt les Français voir les » Palus-Méotides, d'où ils sortirent lorsqu'ils vin- » rent en Franconie avant que de passer le Rhin. »

Cet évêque conseillait fortement à Charles IX de ne point faire de ligue avec les Espagnols et les

Vénitiens , contre le Turc , mais bien plutôt d'entretenir avec lui une bonne correspondance , afin de reprendre sur les Espagnols ce qu'ils avaient pris à la France.

Le duc d'Anjou avait eu dessein de se faire roi d'Alger , à quoi les Turcs ne voulurent point entendre ; mais au lieu de cela , ils offraient à la France , si elle se voulait joindre à eux , de donner au duc tout ce qu'ils prendraient en Italie : et l'évêque de Noailles était de cet avis.

Les Turcs disaient que le duc d'Anjou ne voudrait jamais être leur tributaire : car ils appellent tribut les présens que l'Empereur leur fait , et ceux que la Pologne leur faisait encore.

VIIENNE.

Comme le Roi de Pologne fut monté à cheval pour aller secourir Vienne , la Reine le regardait en pleurant , et embrassant un jeune fils qu'elle avait , le Roi lui dit : « Qu'avez-vous à pleurer , Madame ? » Elle répondit : « Je pleure de ce que » cet enfant n'est pas en état de vous suivre comme » les autres. » Le Roi s'adressant au nonce , lui dit : « Mandez au Pape que vous m'avez vu à cheval , » et que Vienne est secourue. »

Après la levée du siège, il écrivit au Pape : « Je suis venu , j'ai vu , Dieu a vaincu. » Il avait mandé à l'Empereur , lorsqu'il était encore en chemin , qu'il n'y avait qu'à ne point craindre les Turcs, et aller à eux.

J'ai ouï dire à M. le Prince , aux premières nouvelles de ce siège, que si la tête n'avait pas entièrement tourné aux Allemands, le plus grand bonheur pour l'Empereur était que les Turcs eussent assiégé Vienne.

- Les cardinaux ont envoyé à l'Empereur cent mille écus, les dames romaines autant, et le Pape deux fois autant.

Le Roi, dès qu'il eut reçu la nouvelle du siège levé, l'envoya dire au nonce.

Le Roi de Pologne joue tous les soirs à colin-maillard : on dit qu'on le fait jouer de peur qu'il ne s'endorme.

Insolence des bourgeois d'Anvers : à leur feu d'artifice, ils ont représenté le Grand-Turc, un prince d'Europe et le diable, ligués tous trois, qu'on a fait sauter en l'air, avec l'applaudissement de tous les spectateurs.

POLOGNE.

Les Cosaques commencèrent à se soulever en 1648, un peu avant la mort du roi Ladislas.

Ce prince avait dessein de faire la guerre aux Tartares jusque dans leur pays, et voulait mettre à la tête de l'armée des Cosaques, Kmielnischi. La république n'approuva point cette guerre, et le Roi fut obligé de licencier, malgré lui, ses troupes : il en eut tant de dépit, qu'on prétend qu'il excita en secret Kmielnischi à faire révolter les Cosaques, afin d'obliger la république d'avoir malgré elle, sur pied une armée, et de lui en donner le commandement, bien résolu de se joindre avec les Cosaques quand il serait proche d'eux, et de marcher non-seulement contre les Tartares, mais même contre les Turcs. Kmielnischi se voyant sans emploi, et de plus ayant été maltraité dans un grand procès qu'il avait eu pour des terres qui lui appartenaient, commença à cabaler parmi les Cosaques à qui la paix était insupportable, et surtout au peuple de Russie, à cause des duretés et des vexations de la noblesse polonaise. Kmielnischi était fils d'un noble polonais, et dans sa jeunesse, s'était enrôlé dans la milice cosaque, où il s'était

distingué , et était monté à la charge de capitaine. Les Cosaques étaient des brigands sans loi et sans discipline , qui s'amassaient sur les frontières de Russie, pour faire des courses sur les Turcs , par la mer Noire. Etienne Bathori leur donna des lois pour s'en servir dans le besoin de la guerre , et pour garder les avenues de la Russie. Il les plaça dans les îles du Boristène ; ce qui les a fait appeler Cosaques Zaporouschi. Kosa signifie chèvre , et Porouschi, en langage esclavon, signifie écueils, à cause du grand nombre d'écueils qui sont dans le Boristène, et qui le séparent en plusieurs petits bras.

Le courrier de l'évêque de Marseille , M. de Forbin ¹ , qui apporta en France la nouvelle de l'élection de Sobieski pour roi de Pologne , alla descendre chez M. le Tellier , et fut envoyé en Pologne avec une lettre du cardinal de Bonzy pour la reine. Ce cardinal lui mandait que , si le roi son mari voulait, on lui donnerait cent mille écus pour nommer au cardinalat un sujet qui aurait tout l'appui qu'on pouvait désirer pour faire réussir cette nomination : et ce sujet était M. l'archevêque de Reims ².

¹ Plus connu sous le nom de cardinal de Janson.

² Charles-Maurice le Tellier, fils du chancelier, et frère de M. de Louvois.

Le roi de Pologne, Sobieski, ne songeait point à reconnaître le prince d'Orange pour roi d'Angleterre, n'ayant ni besoin en Hollande de lui, ni affaire à lui. Un Polonais, qui avait besoin d'une recommandation auprès du prince d'Orange, donna trois cents pistoles à un religieux qui était auprès du roi de Pologne, et le roi se laissa gagner par ce religieux.

Vesselini était d'abord chef des mécontents; après lui Téléki; puis le premier s'étant tiré adroitement d'affaire, Tékéli¹ prit sa place: homme de fort bonne maison, seigneur d'Huniade, et des descendans du fameux Huniade. Son père était chevalier de la Toison. Il était tout jeune quand on fit le procès à Nadasti et au comte de Sérin, et s'enfuit de Vienne pour se retirer en Transylvanie.

¹ La ressemblance des deux noms Téléki et Tékéli est cause que l'on confond souvent ces deux personnages comme n'en faisant qu'un, entre autres Geoffroy, qui, dans ce passage, a altéré le texte de son auteur d'une manière assez singulière: il a supprimé, de son autorité privée, Téléki pour ne parler que de Tékéli.

Le premier se nommait Michel Téléki, premier ministre de Transylvanie, et le second, qui le remplaça dans le commandement des armées, se nommait Émeric, comte de Tékéli.

Le Grand-Seigneur ne songeait à rien moins qu'à la réduction des Cosaques , quand ils lui envoyèrent demander sa protection. Il était à la chasse à Larisse , vers la fin du siège de Candie. Ce fut le général Tétéra , chef des Cosaques , qui s'y en alla , pour se venger des Polonais qui avaient pris le parti de son secrétaire révolté contre lui. Le Grand-Seigneur leur donna un étendard pour marque qu'il les prenait en sa protection.

Vers le même tems , les Hongrois , irrités de la mort du comte de Sérin , envoyèrent aussi demander au Grand-Seigneur sa protection.

L'Empereur , pour ramener les mécontents , leur écrivait pour les exhorter à venir partager avec lui les grands butins qu'il faisait en France.

HOLLANDE.

Celui qui contribua le plus à séparer la Hollande des intérêts de la France , en 1648 , ce fut un député de Hollande à Munster , nommé Knut. La France lui avait promis une pension de deux mille écus en 1635 , et il n'en toucha jamais que la première année. C'est ce qui l'irrita contre la France , dont il ruina les affaires , autant qu'il put ; et il goûta , dit Siri , la vengeance

la plus douce qu'un particulier puisse goûter, qui est de se venger d'un grand prince qui l'a offensé.

On manqua aussi de payer à la princesse d'Orange quelques sommes promises à son mari, qui les lui avait cédées; et de là vint cette inimitié qu'elle eut toujours depuis contre la France.

La duchesse de Mantoue en usa de même, parce qu'on ne lui paya plus sa pension.

Ces sortes de manquemens de parole que les rois font à des particuliers, leur sont quelquefois rendus avec de grosses usures.

Les Hollandais n'ont aucune religion, et ne connaissent de Dieu que leur intérêt. Leurs propres écrivains confessent que dans le Japon, où l'on punit des plus cruels supplices tout ce qu'on y trouve de chrétiens, il suffit de se dire Hollandais pour être en sûreté; et lorsqu'ils approchaient des côtes de ce royaume, le premier soin de leurs capitaines de vaisseaux était de cacher jusqu'aux monnaies où la croix était empreinte.

La ville d'Amsterdam était celle qui avait le plus conspiré à faire un traité séparé avec l'Espagne, dans l'envie d'attirer à elle tout le commerce d'Espagne durant la guerre entre les deux couronnes, et d'en priver les marchands français; et ce fut là le principal but des Hollandais.

Les privilèges dont les Hollandais jouissaient en France, n'étaient fondés que sur les traités de confédération qu'ils avaient violés.

La haine qu'ils avaient contre les Portugais, et les hostilités même qui s'exerçaient, de part et d'autre, dans le Brésil, n'avaient pu faire résoudre les États à rompre ouvertement avec le Portugal, pour n'être pas privés du commerce de ce royaume, qui aurait passé en d'autres mains. En ce tems-là même, en 1648, ils apprirent la défaite entière de leurs troupes dans le Brésil.

Brasset, dans ce même tems, négocie à la Haye pour la paix entre le Portugal et les États. La compagnie des Indes, insolente dans la prospérité et basse dans l'adversité, demande la paix; mais les États croient qu'il y va de leur honneur.

La France avait intérêt à cette paix dans le Brésil, afin que les Portugais n'eussent plus d'ennemis que les Espagnols.

Les Hollandais, aussitôt après qu'ils eurent traité avec l'Espagne, envoyèrent des ministres dans les terres qui leur étaient cédées, et en firent chasser rigoureusement les ecclésiastiques, sans que les Espagnols osassent protéger le moins du monde les Catholiques.

Brasset, après le traité des Hollandais avec l'Espagne, leur déclara, de la part de la reine,

qu'elle ne pouvait plus observer le traité de marine fait avec eux en 1640, par lequel ils pouvaient porter sur leurs vaisseaux des blés et autres denrées aux Espagnols.

Les Hollandais auraient voulu que toute l'Europe fût en guerre, lorsqu'ils se virent en paix avec l'Espagne; et quelques-uns d'entre eux n'osèrent accepter la commission de plénipotentiaires à Munster, de peur que si la paix générale venait à se faire, ils n'en fussent blâmés par les États.

Le commandeur de Souvray arriva à la Haye le 19 septembre 1648, en qualité d'ambassadeur extraordinaire du grand-maître de Malte, pour demander la restitution des commanderies usurpées par les Hollandais. Les États déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient point le grand-maître, et par conséquent qu'ils ne reconnaissaient point Souvray pour ambassadeur. Grand nombre de chevaliers voulaient qu'on s'emparât des vaisseaux hollandais qu'on trouverait dans la Méditerranée. Mais les autres, plus modérés, furent d'avis de remettre à un autre tems à prendre leur résolution, pour ne pas s'engager dans une guerre dont ils ne sortiraient pas quand ils voudraient.

Charnacé fut le premier qui traita d'altesse le capitaine-général des Provinces-Unies.

D'Avaux et la Thuillerie étant à Venise, ne

donnèrent jamais l'excellence aux ambassadeurs des Etats, quoiqu'ils leur donnassent la main chez eux.

Plainte des plénipotentiaires de France contre les demandes des Hollandais, qui voulaient qu'on les traitât de pair avec Venise.

PORTUGAL.

En 1500, les Portugais découvrirent le Brésil, distant de la Guinée d'environ 450 lieues. Peralverez Cabral, capitaine du roi de Portugal, en prit possession pour le roi son maître, sept ans après la découverte du Nouveau-Monde par Christophe Colomb. Le Pape, pour conserver la paix entre les couronnes de Castille et de Portugal, ordonna que chacune jouirait des terres qu'elle pourrait découvrir, en tirant une ligne d'un pôle à l'autre, qui les séparât des îles Açores et des îles du Cap-Vert, à la distance de cent lieues.

Les Castellans se rendirent maîtres du Brésil, lorsque le Portugal tomba sous la puissance de Philippe II, et tuèrent tout ce qui leur osa faire résistance.

Les Hollandais, vers l'an 1623, non contents de faire la guerre en Europe au roi d'Espagne, voulurent encore la lui faire dans le Nouveau-

Monde. Ils passèrent la ligne, et étant abordés au Brésil, s'emparèrent de Fernambouc, du Récif, du Cap de Saint-Augustin, en un mot, de toute la côte, depuis Ciara jusqu'à la Baie de Tous-les-Saints, qui demeura toujours aux Castillans. Cette conquête s'était faite aux dépens de quelques particuliers, et non point de l'État. Ces particuliers voyant les grandes richesses qu'ils pouvaient tirer du Brésil, tant par le débit de sucre que par le débit du bois de Brésil, demandèrent aux États qu'il leur fût permis d'établir une compagnie, avec pouvoir de nommer des officiers de justice, guerre et marine, dans les Indes, pour trente ans; après quoi tout ce pays qu'ils auraient conquis appartiendrait aux États, auxquels cependant la compagnie prêterait serment de fidélité. Cela fut approuvé : et ainsi fut établie la compagnie des Indes-Occidentales, en 1624. Elle composa un conseil de directeurs, au nombre de dix-neuf, entre lesquels ils mirent par honneur le prince d'Orange. Cette compagnie ne tarda guère à étendre ses conquêtes, et ils s'emparèrent de toute la côte qui est depuis la capitainerie de Siara jusqu'à la Baie de Tous-les-Saints, c'est-à-dire, de plus de trois cents lieues de côtes. Ils établirent un conseil politique qui résidait au Récif, qui

jugeait souverainement de toutes les affaires. Ils exigeaient de grands tributs des Portugais leurs vassaux, qui travaillaient à faire le sucre, descendus de ces premiers Portugais qui découvrirent le Brésil; et de crainte qu'ils ne se révoltassent contre eux, ils leur ôtèrent leurs armes à feu.

En 1641, la Baie de Tous-les-Saints suivit la révolution de Portugal : les Castellans en furent chassés, et on y reconnut don Jean IV. Le gouverneur fit part de ce changement aux Hollandais dans le Récif, avec promesse de bien vivre avec eux. Les Hollandais furent bien aises de la perte que les Castellans faisaient, et cette même année ils firent un traité de trêve pour dix ans avec les Portugais; et la compagnie des Indes voulut que le Brésil fût compris dans ce traité. Dès qu'il fut signé, ils envoyèrent des vaisseaux dans le Brésil, qui, au lieu d'aller droit au Récif, pour y faire publier la trêve, allèrent en Guinée, et se saisirent d'Angola¹, de Soanda, et de quelques autres places des Portugais. Ils crièrent contre cette mauvaise foi; et voyant qu'on ne leur en faisait

¹ Angola est une forteresse et une grande province sur la côte d'Afrique, par-delà la ligne, un peu au-delà de Congo.

(*Note de Racine.*)

point de justice, ils résolurent de s'en venger à la première occasion.

Le vice-roi de la Baie de Tous-les-Saints commença à faire des pratiques parmi ceux de sa nation qui étaient au Récif, à Fernambouc et aux autres places de la nomination des Hollandais. Il gagna surtout Jean-Fernandez Viera, Portugais, qui de simple garçon boucher, s'étant mis au service des Hollandais, s'était extrêmement enrichi, et qui avait grand nombre d'esclaves sous lui, qu'il faisait travailler au sucre, dans plusieurs manufactures de sucre qui lui appartenaient. Cet homme, qui avait beaucoup d'esprit, conspira avec ceux de sa nation pour secouer le joug des Hollandais. Ils gardèrent long-tems ce dessein sans en rien faire paraître. Au contraire, ils flattaient plus que jamais les Hollandais par leur extrême soumission, s'endettant exprès envers eux de grosses sommes, achetant cher toutes les choses que les Hollandais leur vendaient, comme les viandes et l'eau-de-vie. Enfin, ils firent si bien, qu'ils persuadèrent aux Hollandais de leur donner des armes, qu'ils achetaient bien cher, pour se défendre, disaient-ils, contre les Tapuyes et les Brésiliens, qui les haïssaient naturellement, parce qu'ils les avaient autrefois traités avec beaucoup de dureté. Les Hol-

landais se laissent endormir par leurs belles paroles, et surtout par les artifices de ce Viera, qui se rendait fort nécessaire à la compagnie par son intelligence dans le commerce, et par les grands services qu'il leur rendait.

Enfin, toutes choses étant préparées, et les Portugais étant convenus du jour qu'ils devaient faire éclater leur conspiration, et assassiner les chefs du conseil, les Hollandais en eurent avis de plusieurs endroits, et envoyèrent des gardes pour arrêter Viera, qui, s'étant sauvé dans les bois, amassa autour de lui grand nombre de Portugais, s'empara de quelques places qui n'étaient point en défense. Les Hollandais, qui ne s'attendaient point à cette révolte, et qui, au contraire, pour s'épargner de la dépense, avaient renvoyé en Hollande la meilleure partie de leurs garnisons, avec les officiers et le comte de Nassau, se trouvèrent fort embarrassés. Ils envoyèrent à la Baie se plaindre au vice-roi de la révolte de ceux de sa nation. Le vice-roi, feignant de la désapprouver, envoya un grand vaisseau, chargé de douze cents hommes, qui mirent pied à terre et se joignirent aux révoltés. Le fort Saint-Augustin leur fut rendu pour de l'argent; ils prirent aussi Fernambouc, et il ne restait presque plus que le Récif, qu'ils as-

siégèrent. Les Hollandais , qui n'avaient que peu de vivres, envoyèrent porter ces tristes nouvelles à la Haye, et demander du secours.

Les Etats firent grand bruit , ne menaçant pas moins que d'exterminer le roi de Portugal. Le peuple de la Haye se voulut jeter sur l'ambassadeur de ce prince, et le prince d'Orange eut beaucoup de peine à le sauver de leurs mains. Les ministres de France voulurent s'entremettre d'accommodement , disant que les Hollandais et les Portugais ne devaient point rompre pour cela, mais imiter les Français et les Anglais, qui ne laissaient pas d'être en bonne intelligence en Europe, quoiqu'ils fussent presque toujours aux mains à Terre-Neuve en Amérique.

Les Hollandais envoient une flotte au Brésil, au commencement de 1646, sous la conduite de Boucher, amiral de Zélande, qu'ils déclarèrent amiral des mers de Brésil et d'Angola. Cette flotte ne fit pas grand' chose, quoiqu'elle fût de cinquante-deux vaisseaux. La plupart de ceux qui étaient dessus périrent de chaud et de maladie sous la ligne, où ils furent retenus par un calme de six jours. Boucher, l'amiral, fut contremandé peu de tems après son arrivée; et les États, voyant que la compagnie était désormais trop faible pour sou-

tenir cette grande guerre, entreprirent en même tems de la soutenir en leur nom et aux dépens du public.

Cependant l'ambassadeur de Portugal tâchait à la Haye , par ses négociations, de les amuser, et il faisait plusieurs offres qui toutes furent refusées.

Cette guerre du Brésil fut une des principales raisons qui déterminèrent les États à faire leur paix avec l'Espagne. En effet, ils firent comprendre dans leur traité avec les Espagnols, toutes les places que les Portugais avaient prises sur eux dans le Brésil, parmi les places qui appartenaient aux États.

La flotte partit ; et les Hollandais assiégés dans le Récif, pour faire diversion , envoyèrent le colonel Scops'emparer de Taparico, île à trois lieues de la Baie. Il s'y fortifia, et s'y défendit long-tems ; mais enfin il fut obligé de l'abandonner, sur la fin de 1647, après y avoir perdu beaucoup de monde. La flotte de Hollande, forte de trente-deux vaisseaux et de quatre mille soldats, arrive au Récif le 18 mars 1648. Après s'être rafraîchis un mois , les Hollandais se mettent en campagne, au nombre de six mille hommes. Les Portugais révoltés , commandés par Jean Viera et André Vidal, les attendent de pied ferme, quoiqu'ils ne

fussent que deux mille hommes. Le combat se donne le 19 avril; les Portugais gagnent la bataille, avec un grand butin. Les Hollandais y perdent douze cents hommes; leur général Scop, autrement dit Sigismond, y est blessé d'un coup de mousquet à la cuisse. Les Portugais continuent à les tenir enfermés dans le Récif, étant maîtres de tous les forts qui étaient au-dessus et au-dessous. D'un autre côté, la flotte hollandaise, commandée par l'amiral Wittens, tenait la flotte portugaise enfermée dans le port de la Baie; mais, vers le mois d'août, cette flotte trouve moyen de sortir à l'insu des Hollandais.

Sur la fin de la même année 1648, les Portugais reprennent Angola sur les Hollandais, le roi de Portugal seignant de désapprouver le gouverneur de la Rivière de Janeiro, dans le Brésil, qui a fait cette entreprise dans un tems où l'on négociait un accommodement entre les deux nations pour les affaires du Brésil: car quelques sujets de plaintes que les Hollandais eussent contre les Portugais, ils ne pouvaient se résoudre à une guerre ouverte, tant ils craignaient de perdre les avantages que leur rapportait leur commerce avec ce royaume. Surtout la province de Hollande insistait à ne point rompre avec le Portugal, et ne

voulait point qu'on exerçât d'hostilités dans les ports de ce royaume, mais seulement en pleine mer. Mais enfin, les affaires n'ayant pu s'accommoder, et la trêve de dix ans expirant le onzième juin 1651, l'ambassadeur de Portugal s'en retourne, et on se prépare à la guerre des deux côtés.

Néanmoins toute l'année 1652 et celle de 1653 se passent sans aucune hostilité en Europe, et sans aucune expédition considérable dans le Brésil. Enfin, au mois de janvier 1654, François Beretto, qui commandait les Portugais revoltés de Fernambouc, ayant reçu quelque petit renfort de la flotte de la compagnie de Lisbonne, qui vint mouiller auprès du Récif, attaque enfin le Récif même, qui lui est rendu avec toutes les places que les Hollandais occupaient sur les côtes du Brésil, et ils s'en retournent en Hollande avec les meubles et les autres choses que les Portugais leur avaient permis d'emporter, par la capitulation du 16 janvier 1654.

Un mémoire présenté au Roi, de la part du roi de Portugal en 1648, par un Français qui servait en Portugal.

L'état où était alors le Portugal est dépeint dans ce mémoire, et surtout le grand besoin qu'ils avaient d'un secours de cavalerie.

« Le roi de Portugal, depuis les cinq dernières
» années , a fait une distraction de cinq ou six mille
» chevaux , et de quinze ou vingt mille hommes
» de pied, que les Espagnols auraient envoyés
» contre la France, et qui ont été occupés sur les
» frontières de Portugal. Il me souvient, dit celui
» qui présenta le mémoire, qu'en 1638, lorsque
» j'apportai au feu Roi Louis XIII la nouvelle de
» l'intention des Portugais, il me commanda
» d'envoyer un homme exprès, pour les assurer
» que s'ils voulaient s'aider eux-mêmes et faire roi
» le duc de Bragance, la France leur enverrait
» cinq cents cavaliers bien montés et tout armés,
» mille autres avec selles, brides, armes et pisto-
» lets, et dix ou douze mille fantassins. Sur cette
» parole, qui leur fut portée par Tillac, ils m'é-
» crivirent, au commencement de novembre
» 1640, qu'ils étaient prêts à se déclarer, et qu'il
» était tems de faire souvenir le Roi de sa pro-
» messe. Je mis cette lettre à Ruel entre les mains
» de M. des Noyers, sur les dix heures du soir.
» M. des Noyers la fit voir au cardinal duc, qui
» le lendemain de grand matin la porta au Roi à
» Saint-Germain, qui l'a toujours gardée depuis;
» et il commanda au cardinal d'assurer les Portu-
» gais de toute sorte de secours, quand il devrait

» engager la moitié de son royaume. Les Portugais
» ne manquèrent pas de se déclarer au bout d'un
» mois, c'est-à-dire au commencement de décem-
» bre ; et le Roi promit que jamais il ne ferait de
» traité avec les Espagnols que le Portugal n'y fût
» compris. »

Les Portugais, durant qu'on était assemblé à Munster, s'étaient bien gardés de presser les Espagnols avec toutes leurs forces, de peur qu'il ne fissent leur traité avec la France, et qu'ils ne retombassent sur le Portugal.

Un peu avant que la reine de Portugal se séparât du roi son mari, elle avait oublié sous son chevet une longue lettre du comte de Schomberg, où était tout le projet de la révolution qui se devait faire. Elle se souvint de sa lettre à la messe, fit l'évanouie, et se fit reporter sur son lit, où elle trouva sa lettre.

Toute l'affaire fut entreprise et conduite par le père Lami, jésuite, son confesseur.

Un peu avant la séparation, elle avait écrit à madame de Vendôme qu'elle était grosse. Celle-ci montra la lettre à l'ambassadeur de Savoie, afin qu'il fit part de la bonne nouvelle en son pays.

On fait en Portugal des comtes pour la vie,

quelquefois pour deux races, quelquefois pour tous les aînés. M. de Schomberg a été fait comte pour tous les aînés qui descendront de lui.

Trois François de Mello : le premier, celui qui perdit la bataille de Rocroi : le second qui, en 1661, fit le mariage du roi d'Angleterre, et qui fut ensuite assassiné ; le troisième, qui a été depuis en ambassade aussi en Angleterre. Ils n'étaient point parens : le premier, Portugais de grande maison ; les deux autres de médiocre noblesse.

ABRÉGÉ
DE L'HISTOIRE
DE
PORT-ROYAL.



AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

C'EST en 1742 que parut dans le public la première partie de l'*Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*, par *Racine*¹. La seconde fut imprimée peu de tems après. La famille de l'auteur n'eut aucune part à cette publication. Dès que *Louis Racine*, qui était alors directeur des fermes à Soissons, en eut connaissance, il en écrivit à son frère aîné, qui lui fit une réponse datée du 3 septembre, dont nous allons extraire tout ce qui est relatif à cet ouvrage.

¹ Elle fut imprimée à Paris sous l'indication de Cologne. L'Éditeur, qui y a ajouté plusieurs notes, et qui paraît être un zélé Janséniste, ne dit point comment il a eu ce manuscrit; il se contente de dire que *la Providence a fait tomber ce précieux dépôt entre les mains d'une personne amie des Lettres et de la vérité.*

« Je ne suis pas moins surpris que vous de la
» nouvelle que vous me mandez ; je savais que la
» *première partie* de l'ouvrage en question était
» imprimée, mais je ne savais pas que la *seconde*
» le fût ; et je doutais même qu'elle existât. On
» m'apporta, il y a environ trois mois, une copie
» de la *première partie*, pour savoir de moi si elle
» était de mon père. Je répondis que je ne pouvais
» rien assurer là-dessus, n'ayant jamais eu aucune
» connaissance de cet ouvrage ; qu'il était vrai
» que j'en avais souvent entendu parler à M. *Des-*
» *préaux*, qui le vantait fort, comme un morceau
» parfaitement bien écrit ; mais que c'était tout ce
» que j'en savais. J'étais extrêmement jeune quand
» je perdis mon père, et il ne m'a jamais lâché le
» moindre mot de cela. Il est vrai que deux jours
» avant que de mourir, M. *Dodart*¹ étant au
» chevet de son lit, il me dit d'aller chercher
» dans son cabinet une petite cassette noire que
» j'ai encore, et qu'il en tira devant moi un ma-
» nuscrit petit in-folio, qu'il remit entre les mains
» de M. *Dodart*. Je me retirai, et ils furent long-

¹ *Denis Dodart*, médecin de Louis XIV.

» tems à parler ensemble. M. *Dodart* emporta le
» manuscrit, en lui disant qu'il espérait le lui
» rendre. Voilà tout ce que j'entendis. On m'a dit
» depuis que ce même M. *Dodart* avait remis le
» manuscrit entre les mains d'un de ses amis qui
» avait actuellement quatre-vingts ans, mais qui
» n'avait jamais voulu le communiquer à personne.
» Mais de quoi ne viennent point à bout les Jan-
» sénistes, et surtout les Jansénistes imprimeurs?
» Ils disent que cet ouvrage est de mon père; je
» le veux bien croire; mais où en est la preuve?
» à moins qu'ils ne disent d'où et de qui ils le
» tiennent. Il est certain que mon père avait eu
» dessein d'écrire cette histoire, et cela en faveur
» de M. le cardinal *de Noailles*, qui le pria de
» vouloir bien le mettre au fait des affaires des
» Religieuses de Port-Royal, dont il était fort
» peu instruit¹; et c'est ce qui fait qu'après la

¹ C'est le Mémoire imprimé ci-après, qui fut fait à la prière du cardinal de Noailles, et non pas l'Histoire de Port-Royal. Il est dit dans l'ancienne édition de La Harpe, que cette Histoire fut vraisemblablement écrite *avant* que le cardinal de Noailles fût nommé à l'archevêché de Paris.

Nous convenons qu'un passage de cette Histoire fait

» mort de M. le cardinal, je m'adressai au maré-
 » chal de *Noailles* d'aujourd'hui, et lui demandai si
 » parmi les papiers de M. son oncle, il n'en avait
 » rien trouvé. Il me répondit que non. J'en fis de
 » même à la mort de M. *Dodart*¹, et j'en deman-
 » dai des nouvelles au premier médecin son fils,
 » qui me dit qu'il n'en avait jamais entendu parler
 » à son père; si bien que j'ai toujours cru l'ou-
 » vrage perdu, et ne puis deviner par quelle voie
 » il peut être tombé entre les mains des impri-
 » meurs. Je m'en vais tâcher à voir cette *seconde*
 » *partie*, dont je suis fort curieux; car, entre

effectivement présumer que *Racine* y travailla en 1693, époque à laquelle le cardinal de *Noailles* n'était pas encore archevêque de Paris. Ce passage se trouve à la page 318; mais nous observons qu'un autre passage prouve que *Racine* y travailla aussi plusieurs années après cette nomination. C'est celui de la page 307, où il parle de M. Le Nain de Tillemont, comme étant mort à l'époque où l'on écrit. Or, puisqu'on sait qu'il mourut en 1698, il faut en conclure que *Racine* travailla aussi à cette Histoire après la nomination qui eut lieu, en 1695, du cardinal de *Noailles* à l'archevêché de Paris. Voyez une autre note à ce sujet, page 319.

¹ En 1707.

» nous, je doutais fort de son existence, et je
 » croyais que ceux qui nous donnaient la *pre-*
 » *mière*, nous auraient sans doute donné la *se-*
 » *conde*, à moins que ce ne soit une finesse de
 » libraire, pour faire acheter deux fois l'ouvrage.»

Postérieurement à cette lettre, *Louis Racine* acquit des informations qui ne lui permirent plus d'avoir le moindre doute sûr l'existence de cette *seconde partie de l'Histoire de Port-Royal*, puisqu'on en trouve le manuscrit original au nombre de ceux qu'il a déposés à la Bibliothèque. Ce manuscrit est composé, 1°. de vingt-cinq pages in-folio, et six pages in-4°. , écrites de la main de Boileau, qui s'était chargé de revoir et de remettre au net le travail de Racine; 2°. de dix-neuf pages in-folio et quatre pages in-4°. de la main de Racine, toutes couvertes de ratures qui sont chargées de corrections de la même main.

La copie de Boileau contient le commencement de cette *seconde partie*, tel qu'il est imprimé, et continue jusques aux deux tiers environ de l'ouvrage. Le brouillon de Racine fait suite; à cela près des quatre ou cinq dernières pages de l'imprimé, dont il n'existe point de manuscrit. Quant

à celui de la *première partie*, la Bibliothèque royale n'en possède aucun fragment.

On peut donc assurer que la *seconde partie de l'Histoire de Port-Royal* est aussi de Racine; et il n'y a pas de fait littéraire qui soit mieux constaté.

ABRÉGÉ
DE L'HISTOIRE

DE
PORT-ROYAL.

PREMIÈRE PARTIE.

L'ABBAYE de Port-Royal, près de Chevreuse, est une des plus anciennes Abbayes de l'Ordre de Cîteaux. Elle fut fondée en l'année 1204, par un saint Évêque de Paris, nommé Eudes de Sully, de la maison des Comtes de Champagne, proche parent de Philippe Auguste¹. C'est lui dont on

¹ L'abbaye de Port-Royal doit son origine à Mathilde de Garlande, femme de Mathieu I^{er}. de Marly, cadet de la maison de Montmorency. Ce seigneur, en partant pour la Terre-Sainte, laissa à sa femme une somme pour l'employer en des œuvres de piété. Pour suivre l'intention de son mari, Mathilde de Garlande consulta l'évêque de Paris, Eudes de Sully. Ce prélat la porta à fonder un monastère ; et ce fut par son conseil qu'elle acheta le fief de *Porrois*, ou *Port-Royal*, où elle commença la

voit la tombe en cuivre, élevée de deux pieds, à l'entrée du chœur de Notre-Dame de Paris. La fondation n'était que pour douze religieuses; ainsi ce monastère ne possédait pas de fort grands biens. Ses principaux bienfaiteurs furent les seigneurs de Montmorency et les comtes de Montfort. Ils lui firent successivement plusieurs donations, dont les plus considérables ont été confirmées par le roi Saint Louis, qui donna aux Religieuses, sur son domaine, une rente en forme d'aumône, dont elles jouissent encore aujourd'hui; si bien qu'elles reconnaissent avec raison ce saint Roi pour un de leurs fondateurs. Le pape Honoré III accorda à cette Abbaye de grands privilèges, comme, entre autres, celui d'y célébrer l'office divin quand même tout le pays serait en interdit. Il permettait aussi aux Religieuses de donner retraite à des séculières qui, étant dégoû-

fondation d'un monastère de filles de l'ordre de Cîteaux, à six lieues de Paris.

Mathilde de Garlande est donc la véritable fondatrice de cette abbaye, et Eudes de Sully se contenta de lui donner le conseil de la fonder, ce qui est bien différent. D'ailleurs tous les historiens de Port-Royal s'accordent sur ce fait. Si Racine avait eu le tems de mettre la dernière main à cette histoire, il est très-probable qu'il aurait rectifié son erreur.

tées du monde, et pouvant disposer de leurs personnes, voudraient se réfugier dans leur couvent pour y faire pénitence, sans néanmoins se lier par des vœux. Cette bulle est de l'année 1223, un peu après le quatrième concile général de Latran.

Sur la fin du dernier siècle, ce monastère, comme beaucoup d'autres, était tombé dans un grand relâchement : la règle de Saint Benoît n'y était presque plus connue, la clôture même n'y était plus observée, et l'esprit du siècle en avait entièrement banni la régularité. Marie-Angélique Arnauld, par un usage qui n'était que trop commun en ces tems-là, en fut faite Abbessse, n'ayant pas encore onze ans accomplis ¹. Elle n'en avait que huit lorsqu'elle prit l'habit, et elle fit profession à neuf ans entre les mains du Général de Cîteaux, qui la bénit dix-huit mois après. Il y avait peu d'apparencce qu'une fille faite Abbessse à cet âge, et d'une manière si peu régulière, eût été

¹ Elle était née en 1591, plus de vingt ans avant son frère le docteur Antoine Arnauld. Elle prit l'habit à l'Abbaye de Saint-Antoine, à Paris, en 1599, et fit profession à l'Abbaye de Maubuisson, le 29 octobre 1600. C'est le 15 juillet 1602, qu'elle alla prendre possession de l'Abbaye de Port-Royal, après la mort de la dame de Boulhard, dont elle était nommée déjà coadjutrice.

choisie de Dieu pour rétablir la règle dans cette Abbaye. Cependant elle était à peine dans sa dix-septième année, que Dieu, qui avait de grands desseins sur elle, se servit, pour la toucher, d'une voie assez extraordinaire.

Un Capucin qui était sorti de son couvent par libertinage, et qui allait se faire apostat dans les pays étrangers, passant par hasard à Port-Royal, fut prié par l'Abbesse et par les Religieuses de prêcher dans leur église¹. Il le fit, et ce misérable parla avec tant de force sur le bonheur de la vie religieuse, sur la beauté et sur la sainteté de la règle de Saint Benoît, que la jeune Abbesse en fut vivement émue. Elle forma dès-lors la résolution, non-seulement de pratiquer sa règle dans toute sa rigueur, mais d'employer même tous ses efforts pour la faire aussi observer à ses Religieuses. Elle commença par un renouvellement de ses vœux, et fit une seconde profession, n'étant pas satisfaite de la première. Elle réforma tout ce qu'il y avait de mondain et de sensuel dans ses habits, ne portant plus qu'une chemise de serge, ne couchant plus que sur une simple paille ; s'abstint de manger de la viande, et fit fermer de

¹ Ceci arriva en 1608.

bonnes murailles son Abbaye, qui ne l'était auparavant que d'une méchante clôture de terre, éboulée presque partout. Elle eut grand soin de ne point alarmer ses Religieuses par trop d'empressement à leur vouloir faire embrasser la règle ; elle se contentait de donner l'exemple, leur parlant peu, priant beaucoup pour elles, et accompagnant de torrens de larmes le peu d'exhortations qu'elle leur faisait quelquefois. Dieu bénit si bien cette conduite, qu'elle les gagna toutes, les unes après les autres, et qu'en moins de cinq ans la communauté de biens, le jeûne, l'abstinence de viande, le silence, la veille de la nuit, et enfin toutes les austérités de la règle de Saint Benoît, furent établies à Port-Royal de la même manière qu'elles le sont encore aujourd'hui.

Cette réforme est la première qui ait été introduite dans l'Ordre de Cîteaux : aussi y fit-elle un fort grand bruit, et elle eut la destinée que les plus saintes choses ont toujours eue, c'est-à-dire, qu'elle fut occasion de scandale aux uns, et d'édification aux autres. Elle fut extrêmement désapprouvée par un fort grand nombre de moines et d'Abbés même, qui regardaient la bonne chère, l'oisiveté, la mollesse, et en un mot le liberti-

nage, comme d'anciennes coutumes de l'Ordre, où il n'était pas permis de toucher ¹. Toutes ces sortes de gens déclamèrent avec beaucoup d'emportement contre les Religieuses de Port-Royal, les traitant de *folles*, d'*embéguinées*, de *novatrices*, de *schismatiques* même, et ils parlaient de les faire excommunier. Ils avaient pour eux l'Assistant du Général, grand chasseur, et d'une si profonde ignorance, qu'il n'entendait pas même le latin de son *Pater*. Mais heureusement ce Général, nommé dom Boucherat ², se trouva un homme très-sage et très-équitable, et ne se laissa point entraîner à leurs sentimens.

Plusieurs maisons, non-seulement admirèrent cette réforme, mais résolurent même de l'embrasser. Mais on crut partout qu'on ne pouvait réussir dans une si sainte entreprise sans le secours de l'Abbesse de Port-Royal. Elle eut ordre du Général de se transporter dans la plupart de ces maisons, et d'envoyer de ses Religieuses dans tous les

¹ Tout le tems du carnaval se passait en mascarades et en bouffonneries. Les Religieuses se masquaient entre elles et le confesseur en faisait autant avec les valets de la maison. (*Lettre de la Mère Angélique à M. l'avocat-général Bignon*, 1653.)

² Nicolas Boucherat, Abbé de Citeaux, mort en 1625.

couvens où elle ne pourrait aller elle-même. Elle alla à Maubuisson, au Lys¹, à Saint-Aubin², pendant que la Mère Agnès Arnauld sa sœur³ et d'autres de ses Religieuses allaient à Saint-Cyr⁴, à Gomer-Fontaine⁵, à Tard⁶, aux Iles d'Auxerre⁷ et ailleurs. Toutes ces maisons regardaient l'Abbesse et les Religieuses de Port-Royal comme des anges envoyés du ciel pour le rétablissement de la discipline. Plusieurs Abbesses vinrent passer des années entières à Port-Royal, pour s'y instruire à loisir des saintes maximes qui s'y pratiquaient. Il y eut aussi un grand nombre d'Abbayes d'hommes qui se réformèrent sur ce modèle. Ainsi l'on peut dire avec vérité que la maison de Port-Royal fut une source de bénédictions pour tout l'Ordre de Cîteaux, où l'on commença de voir revivre l'esprit de Saint Benoît

¹ Près de Melun.

² Diocèse de Rouen.

³ Agnès Arnauld, née le 31 décembre 1593, avait pris l'habit à l'Abbaye de Saint-Cyr en 1600, et avait fait profession en 1612.

⁴ Les Bénédictines de Saint-Cyr, près Versailles.

⁵ Diocèse de Rouen.

⁶ Abbaye fondée à Tard-sur-Ouche, transférée à Dijon en 1623.

⁷ Notre-Dame-des-Iles, Abbaye de Bernardines à Auxerre.

et de Saint Bernard, qui y était presque entièrement éteint.

De tous les monastères que je viens de nommer, il n'y en eut point où la Mère Angélique trouvât plus à travailler que dans celui de Maubuisson ¹, dont l'Abbesse, sœur de madame Gabrielle d'Estrées, après plusieurs années d'une vie toute scandaleuse, avait été interdite, et renfermée à Paris dans les Filles Pénitentes. A peine la Mère Angélique commençait à faire connaître Dieu dans cette maison, que madame d'Estrées, s'étant échappée des Filles Pénitentes, revint à Maubuisson avec une escorte de plusieurs jeunes gentilshommes accoutumés à y venir passer leur tems, et une des portes lui en fut ouverte par une des anciennes Religieuses. Aussitôt le confesseur de l'Abbaye, qui était un moine, grand ennemi de la réforme, voulut persuader à la Mère Angélique de se retirer; il y eut même un de ces gentilshommes qui lui appuya le pistolet sur la gorge pour la faire sortir. Mais tout cela ne l'étonnant point, l'Abbesse, le confesseur et ces jeunes gens la prirent par force et la mirent hors du cou-

¹ Abbaye de Bernardines, près de Pontoise, fondée en 1240 par la reine Blanche.

rent avec les Religieuses qu'elle y avait amenées, et avec toutes les novices à qui elle avait donné l'habit¹. Cette troupe de Religieuses, destituée de tout secours, et ne sachant où se retirer, s'achemina en silence vers Pontoise, et en traversa tout le faubourg et une partie de la ville, les mains jointes et leur voile sur le visage, jusqu'à ce qu'enfin quelques habitans du lieu, touchés de compassion, leur offrirent de leur donner retraite chez eux. Mais elles n'y furent pas long-tems, car au bout de deux ou trois jours le Parlement, à la requête de l'Abbé de Cîteaux, ayant donné un arrêt pour renfermer de nouveau madame d'Estrées, le Prévôt de l'Ile fut envoyé avec main-forte pour se saisir de l'Abbesse, du confesseur et de la Religieuse ancienne qui était de leur cabale. L'Abbesse s'enfuit de bonne heure par une porte du jardin; la Religieuse fut trouvée dans une grande armoire pleine de hardes, où elle s'était cachée; et le confesseur, ayant sauté par-dessus les murs, s'alla réfugier chez les Jésuites de Pontoise. Ainsi la Mère Angélique demeura paisible dans Maubuisson, et y continua sa sainte mission pendant cinq années.

¹ Ceci se passa le 10 septembre 1619.

Ce fut là qu'elle vit pour la première fois Saint François de Sales ¹, et qu'il se lia entre eux une amitié qui a duré toute la vie du saint Évêque, qui voulut même que la Mère de Chantal ² fût associée à cette union. L'on voit dans les lettres de l'un et de l'autre la grande idée qu'ils avaient de cette merveilleuse fille. De son côté, la Mère Angélique procura aussi à M. Arnauld son père ³, et à toute sa famille, la connaissance de ce saint Prélat. Il fit un voyage à Port-Royal pour y voir la Mère Agnès de Saint Paul, sœur de cette Abbesse; il allait voir très-souvent M. Arnauld son père et M. d'Andilly ⁴ son frère, et à Paris, et à une maison qu'ils avaient à la campagne, charmé

¹ Saint-François de Sales alla pour la première fois à Maubuisson le 5 avril 1619.

² Jeanne-Françoise Frémiot, veuve en 1600 du baron de Chantal, institua en 1610 l'Ordre de la Visitation. Elle mourut en 1641, et fut canonisée en 1767. Madame de Sévigné était sa petite-fille.

³ Avocat célèbre, qui avait plaidé en 1594 pour l'Université contre les Jésuites. Il était fils d'un autre Antoine Arnauld, avocat-général de la Reine Catherine de Médicis, et mourut en 1619. Sa veuve, Catherine Marion, mourut en 1641 à Port-Royal, où elle s'était faite Religieuse. Il était né vingt-deux enfans de leur mariage.

⁴ Robert Arnauld d'Andilly, né en 1588, était l'aîné des fils d'Antoine Arnauld et de Catherine Marion.

de se trouver dans une famille si pleine de vertu et de piété. La dernière fois qu'il les vit, il donna sa bénédiction à tous leurs enfans, et entre autres au célèbre M. Arnauld, docteur de Sorbonne, qui n'avait alors que six ans. La bienheureuse Mère de Chantal vécut encore vingt ans depuis qu'elle eut connu la Mère Angélique; elle ne faisait point de voyage à Paris qu'elle ne vînt passer plusieurs jours de suite avec elle, versant dans son sein ses plus secrètes pensées, et désirant avec ardeur que les Filles de la Visitation et celles de Port-Royal fussent unies du même lien d'amitié qui avait si étroitement uni leurs deux Mères.

Après cinq ans de travail à Maubuisson, la Mère Angélique se trouvant déchargée du soin de cette Abbaye par la nomination que le Roi avait faite d'une autre Abbesse¹ en la place de madame d'Estrées, elle se résolut d'aller trouver sa chère communauté de Port-Royal. Elle ne l'avait pas laissée néanmoins orpheline, l'ayant mise, en partant, sous la conduite de la Mère Agnès dont j'ai parlé; elle était plus jeune de deux ans que la

¹ Charlotte de Bourbon-Soissons, fille naturelle de Charles de Bourbon, comte de Soissons et de Dreux, et de la marquise de Rancher.

Mère Angélique, et avait été faite Abbessse aussi jeune qu'elle ; mais Dieu l'ayant aussi éclairée de fort bonne heure, elle avait remis au Roi l'Abbaye de Saint-Cyr, dont elle était pourvue, pour venir vivre simple Religieuse dans le couvent de sa sœur. Mais la Mère Angélique, pleine d'admiration de sa vertu, avait obtenu qu'on la fît sa coadjutrice ¹. C'est cette Mère Agnès qui a depuis dressé les Constitutions de Port-Royal, qui furent approuvées par M. de Gondi, Archevêque de Paris. On a aussi d'elle plusieurs traités très-édifiants, et qui font connaître tout ensemble l'élévation et la solidité de son esprit ².

Lorsque la Mère Angélique se préparait à partir de Maubuisson, trente Religieuses qui y avaient fait profession entre ses mains, se jetèrent à ses pieds, et la conjurèrent de les emmener avec elle. L'Abbaye de Port-Royal était fort pauvre, n'ayant été fondée, comme j'ai dit, que pour douze Religieuses. Le nombre en était alors considérablement augmenté, et ces trente filles de Maubuisson n'avaient à elles toutes que cinq cents livres

¹ Les bulles en furent expédiées en septembre 1620.

² *L'Image d'une Religieuse parfaite*, etc., et plusieurs autres petits ouvrages destinés à l'instruction des novices.

de pension viagère. Cependant la Mère Angélique ne balança pas un moment à leur accorder leur demande. Elle se contenta d'en écrire à la Mère Agnès; et sur sa réponse, elle les fit même partir quelques jours devant elle. Ces pauvres filles n'abordaient qu'en tremblant une maison qu'elles venaient pour ainsi dire affamer; mais elles y furent reçues avec une joie qui leur fit bien voir que la charité de la Mère s'était aussi communiquée à toute la communauté.

Il était resté à Maubuisson quelques esprits qui n'avaient pu entièrement s'assujétir à la réforme. D'ailleurs, madame de Soissons, qui avait succédé à madame d'Estrées, n'avait pas pris un fort grand soin d'y entretenir la régularité que la Mère Angélique y avait établie; si bien que cette sainte fille ne cessait de demander à Dieu qu'il regardât cette maison avec des yeux de miséricorde. Sa prière fut exaucée.

Cette Abbaye étant venue encore à vaquer au bout de quatre ans par la mort de madame de Soissons¹, le roi Louis XIII fit demander à la Mère Angélique une de ses Religieuses pour l'en faire Abbesse. Elle lui en proposa une qu'on ap-

¹ Morte en octobre 1626.

pelait Sœur Marie des Anges ¹, à qui le Roi donna aussitôt son brevet. (1627).

La plupart des personnes qui connaissaient cette fille, lui trouvaient à la vérité une grande douceur et une profonde humilité, mais elles doutaient qu'elle eût toute la fermeté nécessaire pour remplir une place de cette importance. Le succès fit voir combien la Mère Angélique avait de discernement; car cette fille si humble et si douce sut réduire en très-peu de tems les esprits qui étaient demeurés les plus rebelles, rangea les anciennes sous le même joug que les jeunes, ne s'étonna point des persécutions de certains moines, et même de certains visiteurs de l'Ordre, accoutumés au faste et à la dépense, et qui ne pouvaient souffrir le saint usage qu'elle faisait des revenus de cette Abbaye.

Ce fut de son tems que deux fameuses Religieuses de Montdidier furent introduites à Maubuisson par un de ces visiteurs, pour y enseigner, disait-il, les secrets de la plus sublime oraison.

¹ Marie des Anges Suireau. Elle avait établi la réforme dans l'Abbaye du Lys, près Melun, où elle avait été envoyée, l'année précédente, en qualité de maitresse des novices, par la Mère Angélique. En 1654 elle fut élue Abbessse de Port-Royal, et mourut en décembre 1658.

La Mère des Anges et la Mère Angélique n'étaient point assez *intérieures* au gré de ces Pères, et ils leur reprochaient souvent de ne connaître d'autre perfection que celle qui s'acquiert par la mortification des sens et par la pratique des bonnes œuvres. La Mère des Anges, qui avait appris à Port-Royal à se défier de toute nouveauté, fit observer de près ces deux filles ; et il se trouva que, sous un jargon de *pur amour*, d'*anéantissement* et de *parfaite nudité*, elles cachaient toutes les illusions et toutes les horreurs que l'Église a condamnées de nos jours dans Molinos ¹. Elles étaient en effet de la secte de ces illuminés de Roye, qu'on nommait les *Guerinets* ², dont le cardinal de Richelieu fit faire une si exacte perquisition.

La Mère des Anges ayant donné avis du péril où était son monastère, ces deux Religieuses furent renfermées très-étroitement par ordre de la Cour ; et le visiteur qui les protégeait, eut bien de la peine lui-même à se tirer d'affaire. En un mot, la Mère des Anges, malgré toutes les traverses qu'on lui suscitait, rétablit entièrement dans Maubuisson le véritable esprit de Saint Ber-

¹ En 1687.

² Du nom de Pierre Guérin, chef de cette secte.

nard, qui s'y maintient encore aujourd'hui par les soins de l'illustre Princesse que la Providence en a faite Abbess^e; et après avoir gouverné pendant vingt-deux ans ce célèbre monastère, avec une sainteté dont la mémoire s'y conservera éternellement, elle en donna sa démission au Roi, et vint reprendre à Port-Royal son rang de simple Religieuse; elle demandait même à y recommencer son noviciat, de peur, disait-elle, qu'ayant si long-tems commandé, elle n'eût appris à désobéir.

Cependant la communauté de Port-Royal s'étant accrue jusqu'au nombre de quatre-vingts Religieuses, elles étaient fort serrées dans ce monastère, situé dans un lieu fort humide, et dont les bâtimens étaient extrêmement bas et enfoncés; ainsi les maladies y devinrent fort fréquentes, et le couvent ne fut bientôt plus qu'une infirmerie. Mais la Providence n'abandonna point la Mère Angélique dans ce besoin; elle lui fit trouver des ressources dans sa propre famille. Madame Arnauld sa mère, qui était fille du célèbre M. Ma-

¹ Louise-Marie Hollandine, Princesse palatine de Bavière, nommée en 1664 Abbess^e de Maubuisson, morte en 1709, âgée de quatre-vingt-six ans; elle était petite-fille de Jacques I^{er}, Roi d'Angleterre, et avait embrassé la religion catholique en 1658.

rion, avocat-général, était demeurée veuve depuis quelques années, et avait conçu la résolution, non-seulement de se retirer du monde, mais même, ce qui est assez particulier, de se faire Religieuse sous la conduite de sa fille. Comme elle sut l'extrémité où la communauté était réduite, elle acheta de son argent, au faubourg Saint-Jacques, une maison, et la donna pour en faire comme un hospice. On ne voulait y transporter d'abord qu'une partie des Religieuses; mais le monastère des Champs devenant plus mal-sain de jour en jour, on fut obligé de l'abandonner entièrement, et de transférer à Paris toute la communauté, après en avoir obtenu le consentement du Roi et de l'Archevêque ¹. On se logea comme on put dans cette nouvelle maison : l'on fit un dortoir d'une galerie, on lambrissa les greniers pour y pratiquer des cellules, et la salle fut changée en une chapelle.

La réputation de la Mère Angélique et les merveilles qu'on racontait de la vie toute sainte de ses Religieuses, lui attirèrent bientôt l'amitié de beaucoup de personnes de piété. La reine Marie

¹ La communauté, composée de quatre-vingt-quatre Religieuses, fut transférée à Paris en 1626.

de Médicis les honora d'une bienveillance particulière, et, par des lettres-patentes enregistrées au Parlement, prit le titre de fondatrice et de bienfaitrice de ce nouveau monastère. Elle ne fut pas vraisemblablement en état de leur donner des marques de sa libéralité, mais elle leur procura un bien qu'elles n'eussent jamais osé espérer sans une protection si puissante.

Plus la Mère Angélique avait sujet de louer Dieu des bénédictions qu'il avait répandues sur sa communauté, plus elle avait lieu de craindre qu'après sa mort, et après celle de la Mère Agnès sa coadjutrice, on n'introduisît en leur place quelque Abbesse qui, n'ayant point été élevée dans la maison, détruirait peut-être en six mois tout le bon ordre qu'elle avait tant travaillé à y établir. La reine Marie de Médicis entra avec bonté dans ses sentimens; elle parla au Roi son fils dans le tems qu'il revenait triomphant après la prise de la Rochelle; et lui représentant tout ce qu'elle connaissait de la sainteté de ces filles, elle toucha tellement sa piété, qu'il crut lui-même rendre un grand service à Dieu en consentant que cette Abbaye fût élective et triennale. La chose fut confirmée par le pape Urbain VIII. Aussitôt la Mère Angélique et la Mère Agnès se

démirent, l'une de sa qualité d'Abbesse, et l'autre de celle de coadjutrice, et la communauté élut pour trois ans une des Religieuses de la maison ¹.

La Mère Angélique venait d'obtenir du même Pape une autre grâce qui ne lui parut pas moins considérable. Elle avait toujours eu au fond de son cœur un fort grand amour pour la hiérarchie ecclésiastique, et souhaitait aussi ardemment d'être soumise à l'autorité épiscopale, que les autres Abbesses desirent d'en être soustraites. Son souhait sur cela était d'autant plus raisonnable, que l'Abbaye de Port-Royal, fondée par un Évêque de Paris, avait long-tems dépendu immédiatement de lui et de ses successeurs; mais dans la suite, un de ces Évêques avait consenti qu'elle reconnût la juridiction de l'Abbé de Cîteaux. Elle avait donc fait représenter ces raisons au Pape, qui, les ayant approuvées, remit en effet cette Abbaye sous la juridiction de l'ordinaire, et l'affranchit entièrement de la dépendance de Cîteaux, en y conservant néanmoins tous les privilèges attachés aux maisons de cet Ordre ². M. de

¹ Marie-Généviève de Saint-Augustin Letardif, élue Abbesse en 1630, et continuée jusqu'en 1636.

² Le bref est du mois de juin 1627, et les lettres-patentes du mois de juillet suivant,

Gondi en prit donc en main le gouvernement, en examina et approuva les Constitutions, et en fit faire la visite par M. Maugier ¹, qui fut le premier Supérieur qu'il donna à ce monastère.

Ce fut vers ce tems-là que Louise de Bourbon, première femme du duc de Longueville, Princesse d'une éminente vertu, forma avec M. Zamet, Évêque de Langres ², le dessein d'instituer un Ordre de Religieuses, particulièrement consacrées à l'adoration du mystère de l'Eucharistie; et qui, par leur assistance continuelle devant le Saint-Sacrement, réparassent en quelque sorte les outrages que lui font tous les jours et les blasphêmes des Protestans et les communions sacrilèges des mauvais Catholiques. Ils communiquèrent tous deux leur pensée à la Mère Angélique, et la prièrent, non-seulement de les aider à former cet Institut, mais d'en vouloir même accepter la direction, et de donner quelques-unes de ses Religieuses pour en commencer avec elle l'établissement. Cette proposition fut d'autant plus de son

¹ Étienne Maugier, Abbé de la Charmoie, mort en 1637.

² Sébastien Zamet, fils d'un riche financier qui avait joui d'une haute faveur sous Henri III et sous Henri IV. Cet Évêque, qui était aumônier du Roi, mourut en 1655.

goût, qu'il y avait déjà plus de quinze ans que cette même assistance continuelle devant le Saint-Sacrement avait été établie à Port-Royal, d'abord pendant le jour seulement, et ensuite pendant la nuit même. Toutes les Religieuses de ce monastère ayant appris un si louable dessein, furent touchées d'une sainte jalousie de ce qu'on fondait pour cela un nouvel Ordre, au lieu de l'établir dans Port-Royal même. Elles demandèrent avec instance que, sans chercher d'autre maison que la leur, on leur permît d'ajouter les pratiques de cet Institut aux autres pratiques de leur règle, et de joindre en elles le nom glorieux de Filles du Saint-Sacrement à celui de Filles de Saint-Bernard. La Princesse était d'avis de leur accorder leur demande, mais l'Évêque persista à vouloir un Ordre et un habit particulier.

Ce Prélat était un homme plein de bonnes intentions, et fort zélé, mais d'un esprit fort variable et fort borné. Il avait plusieurs fois changé le dessein de son Institut ; il voulait d'abord en faire un Ordre de Religieux plus retirés et encore plus austères que les Chartreux ; puis il jugea plus à propos que ce fût un Ordre de filles. Sa première vue pour ces filles était qu'elles fussent extrêmement pauvres ; et que, pour mieux ho-

norer le profond abaissement de Jésus-Christ dans l'Eucharistie , elles portassent sur leur habit toutes les marques d'une extrême pauvreté. Ensuite il imagina qu'il fallait attirer la vénération du peuple par un habit qui eût quelque chose d'auguste et de magnifique ; mais la Mère Angélique désira que tout se ressentît de la simplicité religieuse. Il avait fait divers autres réglemens , dont la plupart eurent besoin d'être rectifiés. La Mère Angélique , voyant ces incertitudes, eut un secret pressentiment que cet ordre ne serait pas de longue durée. Mais la Bulle étant arrivée, où elle était nommée Supérieure, et où il était ordonné que ce serait des Religieuses tirées de Port-Royal qui en commenceraient l'établissement , elle se mit en devoir d'obéir. La Bulle nommait aussi trois Supérieurs ; savoir : M. de Gondi, Archevêque de Paris, M. de Bellegarde, Archevêque de Sens ¹, et l'Évêque de Langres. Mais ce dernier, comme fondateur, et d'ailleurs étant grand directeur de Religieuses, eut la principale conduite de ce monastère. La Mère Angélique entra donc avec trois de ses Religieuses et quatre postulantes dans la maison destinée pour cet Ins-

¹ Octave de Bellegarde, mort en 1746.

titut. Cette maison était dans la rue Coquillière , qui est de la paroisse de Saint-Eustache, et le Saint-Sacrement y fut mis avec beaucoup de solennité. Bientôt après on y reçut des novices, et ce fut l'Archevêque de Paris qui leur donna le voile.

La nouveauté de cet Institut donna beaucoup occasion au monde de parler ; et dans ces commencemens la Mère Angélique eut à essayer bien des peines et des contradictions. Son principal chagrin était de voir l'Évêque de Langres presque toujours en différend avec l'Archevêque de Sens, qui ne pouvait compatir avec lui. Leur désunion éclata surtout à l'occasion du Chapelet secret du Saint-Sacrement. Comme cette affaire fit alors un fort grand bruit, et que les ennemis de Port-Royal s'en sont voulu prévaloir dans la suite contre ce monastère, il est bon d'expliquer en peu de mots ce que c'était que cette querelle.

Ce Chapelet secret était un petit écrit de trois ou quatre pages, contenant des pensées affectueuses sur le mystère de l'Eucharistie ; ou, pour mieux dire, c'était comme des élans d'une ame toute pénétrée de l'amour de Dieu dans la contemplation de sa charité infinie pour les hommes dans ce mystère. La Mère Agnès, de qui étaient

ces pensées, n'avait guères songé à les rendre publiques ; elle en avait simplement rendu compte au Père de Gondren son confesseur, depuis général de l'Oratoire ¹, qui, pour sa propre édification, lui avait ordonné de les mettre par écrit. Il en tomba une copie entre les mains d'une sainte Carmélite, nommée la Mère Marie de Jésus ; cette Mère étant morte un mois après, on fit courir sous son nom cet écrit qui avait été trouvé sur elle, mais on sut bientôt qu'il était de la Mère Agnès ². L'Évêque de Langres le trouva merveilleux, et en parla avec de grands sentimens d'admiration. L'Archevêque de Sens, qui en avait été fort touché d'abord, commença tout à coup à s'en dégoûter ; il le donna même à examiner à M. Duval, Supérieur des Carmélites, et à quelques autres Docteurs à qui on ne dit point qui l'avait composé. Ces Docteurs, jugeant à la rigueur de certaines expressions abstraites et relevées, telles que sont à peu près celles des mystiques, le condamnèrent ; d'autres Docteurs, consultés par l'Évêque de Langres ³, l'approuvèrent au contraire avec éloge :

¹ Mort en 1641.

² Il fut imprimé en 1633.

³ Alors Supérieur du monastère de Port-Royal.

tellement que les esprits venant à s'échauffer , et chacun écrivant pour soutenir son avis , la chose fut portée à Rome. Le Pape ne trouva dans l'écrit aucune proposition digne de censure ; mais pour le bien de la paix , et parce que ces matières n'étaient pas de la portée de tout le monde , il jugea à propos de le supprimer , et il le fut en effet.

Entre les théologiens qui avaient écrit pour le soutenir , Jean du Verger de Hauranne , Abbé de Saint-Cyran , avait fait admirer la pénétration de son esprit et la profondeur de sa doctrine. Il ne connaissait point alors la Mère Agnès , et avait même été préoccupé contre le *Chapelet secret* , à cause des différends qu'il avait causés ; mais l'ayant trouvé très-bon , il avait pris lui même la plume pour défendre la vérité qui lui semblait opprimée. Il n'avait point mis son nom à son ouvrage , non plus qu'à ses autres livres ; mais l'Évêque de Langres , ayant su que c'était de lui , l'alla chercher pour le remercier. A mesure qu'il le connut plus particulièrement , il fut épris de sa rare piété et de ses grandes lumières ; et comme il n'avait rien de plus à cœur que de porter les Filles du Saint-Sacrement à la plus haute perfection , il jugea que personne au monde ne pouvait mieux l'aider dans ce dessein que ce grand serviteur de Dieu. Il le

conjura donc de venir faire des exhortations à ces filles, et même de les vouloir confesser. L'Abbé lui résista assez long-tems, fuyant naturellement ces sortes d'emplois, et se tenant le plus renfermé qu'il pouvait dans son cabinet, où il passait pour ainsi dire les jours et les nuits, partie dans la prière, et partie à composer des ouvrages qui pussent être utiles à l'Église. Enfin néanmoins les instances réitérées de l'Évêque lui paraissant comme un ordre de Dieu de servir ces filles, il s'y résolut.

Dès que la Mère Angélique l'eut entendu parler des choses de Dieu, et qu'elle eut connu par quel chemin sûr il conduisait les ames, elle crut retrouver en lui le saint Evêque de Genève ¹, par qui elle avait été autrefois conduite; et les autres Religieuses prirent aussi en lui la même confiance. En effet, pour me servir ici du témoignage public que lui a rendu un Prélat ², non moins considérable par sa piété que par sa naissance, « ce savant homme n'avait point d'autres sentimens que ceux qu'il avait puisés dans l'Écriture-Sainte et

¹ Saint François de Sales; mort en 1622.

² Henri-Marie de Laval de Bois-Dauphin, mort Evêque de la Rochelle en 1693.

» dans la tradition de l'Église ; sa science n'était
» que celle des saints Pères ; il ne parlait point
» d'autre langage que celui de la parole de Dieu ;
» et bien loin de conduire les ames par des voies
» particulières et écartées , il ne savait point
» d'autre chemin pour les mener à Dieu, que celui
» de la pénitence et de la charité. » Toutes ces filles
firent en peu de tems un tel progrès dans la perfection sous sa conduite, que l'Évêque de Langres ne cessait de remercier Dieu du confesseur qu'il lui avait inspiré de leur donner.

Dans le ravissement où était ce Prélat, il proposa plusieurs fois à l'Abbé de souffrir qu'il travaillât pour le faire nommer son coadjuteur à l'Évêché de Langres ; et, sur son refus, il le pressa au moins de vouloir être son directeur. Mais l'Abbé le pria de l'en dispenser, lui faisant entendre qu'il y aurait peut-être plusieurs choses sur lesquelles ils ne seraient point d'accord ; et, avec la sincérité qui lui était naturelle, il ne put s'empêcher de lui toucher quelque chose de la résidence et de l'obligation où il était de ne pas faire de si longs séjours hors de son diocèse. L'Évêque était de ces gens qui, bien qu'au fond ils aient de la piété, n'entendent pas volontiers des vérités qu'ils ne se sentent pas disposés à pratiquer. Cela

commença un peu à le refroidir pour l'Abbé de Saint - Cyran ; bientôt après il crut s'apercevoir que les Filles du Saint-Sacrement n'avaient point pour ses avis la même déférence qu'elles avaient pour cet Abbé ; sa mauvaise humeur était encore fomentée par une certaine dame sa pénitente , qu'il avait fait entrer au Saint-Sacrement , et dont il faisait lui seul un cas merveilleux ; en un mot , ayant , comme j'ai dit , l'esprit fort faible , il entra , contre l'Abbé , dans une si furieuse jalousie , qu'il ne le pouvait plus souffrir. L'Abbé de Saint-Cyran fit d'abord ce qu'il put pour le guérir de ses défiances ; et même voyant qu'il s'aigrissait de plus en plus , cessa d'aller au monastère du Saint-Sacrement. Mais cette discrétion ne servit qu'à irriter cet esprit malade , honteux qu'on se fût aperçu de sa faiblesse , tellement qu'il vint à se dégoûter même de son Institut ; et non content de rompre avec ces filles , il se ligua avec les ennemis de cet Abbé , et , ce qu'on aura peine à comprendre , donna même au cardinal de Richelieu des Mémoires contre lui.

Ce ne fut pas là la seule querelle que lui attira la jalousie de la direction. Le fameux Père Joseph était , comme on sait , fondateur des Religieuses du Calvaire. Quoique plongé fort avant dans les af-

faïres du siècle, il se piquait d'être un fort grand maître en la vie spirituelle, et ne voulait point que ses Religieuses eussent d'autre directeur que lui. Un jour néanmoins, se voyant sur le point d'entreprendre un long voyage pour les affaires du Roi, il alla trouver l'Abbé de Saint-Cyran, pour lui recommander ses chères filles du Calvaire, et obtint de lui qu'il les confesserait en son absence. A son retour il fut charmé du progrès qu'elles avaient fait dans la perfection; mais il crut s'apercevoir bientôt qu'elles avaient senti l'extrême différence qu'il y a d'un directeur partagé entre Dieu et la Cour, à un directeur uniquement occupé du salut des ames. Il en conçut contre l'Abbé un fort grand dépit, et ne lui pardonna pas, non plus que l'Évêque de Langres, cette diminution de son crédit sur l'esprit de ses pénitentes; tellement qu'il ne fut pas des moins ardens depuis ce tems-là à lui rendre de mauvais offices auprès du premier Ministre.

Le cardinal de Richelieu, lorsqu'il n'était qu'Évêque de Luçon, avait connu à Poitiers l'Abbé de Saint-Cyran; et ayant conçu, pour ses grands talens et pour sa vertu, l'estime que tous ceux qui le connaissaient ne pouvaient lui refuser,

il ne fut pas plutôt en faveur , qu'il songea à l'élever aux premières dignités de l'Église. Il le fit pressentir sur l'Évêché de Bayonne qu'il lui destinait , et qui était le pays de sa naissance ¹. Mais son extrême humilité et cette espèce de sainte horreur qu'il eut toute sa vie pour les sublimes fonctions de l'épiscopat , l'empêchèrent d'accepter cette offre. Ce fut le premier sujet de mécontentement que ce Ministre eut contre lui.

Son second crime à son égard fut de passer pour n'approuver pas la doctrine que ce Cardinal avait enseignée dans son catéchisme de Luçon, touchant l'attrition formée par la seule crainte des peines , qu'il prétendait suffire pour la justification dans le Sacrement. Ce n'est pas que l'Abbé de Saint-Cyran fût jamais entré dans aucune discussion sur cette matière , mais il ne laissait pas ignorer qu'il était persuadé que , sans aimer Dieu , le pécheur ne pouvait être justifié. Outre que le Cardinal se piquait encore plus d'être grand théologien que grand politique , il était si dangereux de le contredire sur ce point particulier de l'attrition , que le Père Seguenot de l'Oratoire fut mis à la Bas-

¹ Il y était né en 1581.

tille pour avoir soutenu la nécessité de l'amour de Dieu dans la pénitence ¹, et que ce fut aussi, à ce qu'on prétend, pour le même sujet que le Père Caussin, confesseur du Roi, fut disgracié.

Mais ce qui acheva de perdre l'Abbé de Saint-Cyran dans l'esprit du Cardinal, ce fut une offense d'une autre nature que les deux premières, mais qui le touchait beaucoup plus au vif. On sait avec quelle chaleur ce premier Ministre avait entrepris de faire casser le mariage du duc d'Orléans avec la Princesse de Lorraine sa seconde femme. Pour s'autoriser dans ce dessein, et pour rassurer la conscience timorée de Louis XIII, il fit consulter l'Assemblée générale du Clergé, et tout ce qu'il y avait de plus célèbres théologiens, tant réguliers que séculiers. L'Assemblée, et presque tous ces théologiens, jusqu'au Père Gondren, général de l'Oratoire, et jusqu'au Père Vincent, Supérieur des Missionnaires, furent d'avis de la nullité du mariage; mais quand on vint à l'Abbé de Saint-Cyran, il ne cacha point qu'il croyait que le mariage ne pouvait être cassé.

¹ Dans un livre imprimé en 1638. Il fut mis à la Bastille cette même année, et n'en sortit qu'à la mort du cardinal de Richelieu.

Venons maintenant à la querelle qu'il eut avec les Jésuites ; elle prit sa naissance en Angleterre. Les Jésuites de ce pays-là n'ayant pu se résoudre à reconnaître la juridiction de l'Évêque que le Pape y avait envoyé, non-seulement obligèrent cet Évêque à s'enfuir de ce royaume, mais écrivirent des livres fort injurieux contre l'autorité épiscopale et contre la nécessité même du Sacrement de la Confirmation. Le Clergé d'Angleterre envoya ces livres en France, et ils y furent aussitôt censurés par l'Archevêque de Paris, puis par la Sorbonne, et enfin par une grande Assemblée d'Archevêques et d'Évêques. Les Jésuites de France n'abandonnèrent pas leurs confrères dans une cause que leur conduite, dans tous les pays du monde, fait bien voir qu'ils ont résolu de soutenir. Ils publièrent, contre toutes ces censures, des réponses où ils croyaient avoir terrassé la Sorbonne et les Évêques. Tous les gens de bien frémissaient de voir ainsi fouler aux pieds la hiérarchie que Dieu a établie dans son Église, lorsqu'on vit paraître, sous le nom de *Petrus Aurelius* ¹, un excellent livre qui mettait en poudre toutes les

¹ *P. Aurelii theologi opera*. Ce livre fut imprimé pour la première fois en 1634.

réponses des Jésuites. Ce livre fut reçu avec un applaudissement incroyable : le Clergé de France le fit imprimer plusieurs fois à ses dépens, s'efforça de découvrir qui était le défenseur de l'épiscopat, et ne pouvant percer l'obscurité où sa modestie le tenait caché, fit composer, en l'honneur de son livre, par le célèbre M. Godeau, Évêque de Grasse, un éloge magnifique, qui fut imprimé à la tête du livre même ¹.

Les Jésuites n'étaient pas moins en peine que les Évêques, de savoir qui était cet inconnu. Et comme la vengeance a des yeux plus perçans que la reconnaissance, ils démêlèrent que, si l'Abbé de Saint-Cyran n'était l'auteur de cet ouvrage, il y avait du moins la principale part. On jugera sans peine jusqu'où alla contre lui leur ressentiment, par la colère qu'ils témoignèrent contre M. Godeau, pour avoir fait l'éloge que je viens de dire. Ils publièrent contre ce Prélat si illustre deux satires en latin, dont l'une avait pour titre : *Godellus an poëta?* et c'était leur Père Vavasseur qui était auteur de ces satires. L'Abbé devint, à leur égard, non-seulement un hérétique, mais un hérésiarque abominable, qui voulait faire une

¹ Dans l'édition de 1646.

nouvelle Église, et renverser la religion de Jésus-Christ. C'est l'idée qu'ils s'efforcèrent alors de donner de lui, et qu'ils en veulent donner encore dans tous leurs livres.

Le cardinal de Richelieu, excité par leurs clameurs et par ses ressentimens particuliers, le fit arrêter et mettre au bois de Vincennes¹; il fit aussi saisir tous ses papiers, dont il y avait plusieurs coffres pleins. Mais comme on n'y trouva que des extraits des Pères et des Conciles, et des matériaux d'un grand ouvrage qu'il préparait pour défendre l'Eucharistie contre les ministres huguenots, tous ses papiers lui furent aussitôt renvoyés au bois de Vincennes. On abandonna aussi une procédure fort irrégulière que l'on avait commencée contre lui; mais la liberté ne lui fut rendue que cinq ans après, c'est-à-dire, à la mort du cardinal de Richelieu; Dieu ayant permis cette longue prison pour faire mieux connaître la piété extraordinaire de cet Abbé, à laquelle le fameux Jean de Verth, qui, avec d'autres officiers étrangers, était aussi alors prisonnier au bois de Vincennes, rendit un témoignage très-particulier; car le cardinal de Richelieu ayant voulu qu'il fût

¹ En 1638. Il n'en sortit qu'en février 1643.

spectateur d'un ballet fort magnifique qui était de sa composition , et ce Général ayant vu à ce ballet un certain Évêque qui s'empressait pour en faire les honneurs , il dit publiquement que le spectacle qui l'avait le plus surpris en France , c'était *d'y voir les Saints en prison , et les Évêques à la comédie.*

Ce fut aussi dans cette prison que l'Abbé de Saint-Cyran écrivit ces belles *Lettres chrétiennes et spirituelles*, dont il s'est fait tant d'éditions avec l'approbation d'un fort grand nombre de Cardinaux , d'Archevêques et d'Évêques, qui les ont considérées comme l'ouvrage de nos jours , qui donne la plus haute et la plus parfaite idée de la vie chrétienne.

Il mourut le 11 octobre 1643 , huit mois après qu'il fut sorti du bois de Vincennes , et ses funérailles furent honorées de la présence de tout ce qu'il y avait alors à Paris de Prélats plus considérables. A peine il eut les yeux fermés , que les Jésuites se débordèrent en une infinité de nouvelles invectives contre sa mémoire , faisant imprimer , entre autres , de prétendus interrogatoires qu'ils avaient tronqués et falsifiés ; et quoiqu'il eût reçu avec une extrême piété le viatique des mains du curé de Saint Jacques du Haut-Pas , et que la *Gazette* même en eût informé tout le pu-

blic, ils n'en furent pas moins hardis à publier qu'il était mort sans vouloir recevoir les Sacrements. J'ai cru devoir rapporter tout de suite ces événemens, pour faire mieux connaître ce grand personnage, contre qui la calomnie s'est déchaînée avec tant de licence, et qui a tant contribué, par ses instructions et par ses exemples, à la sainteté du monastère de Port-Royal.

La rupture de l'Évêque de Langres avec les Filles du Saint-Sacrement, et l'emprisonnement de l'Abbé de Saint-Cyran, ne furent pas les seules disgraces dont elles furent alors affligées; elles perdirent aussi la duchesse de Longueville leur fondatrice¹, qui mourut avant que d'avoir pu laisser aucun fonds pour leur subsistance; tellement que, se voyant dénuées de toute protection, et d'ailleurs étant fort incommodées dans la maison où elles étaient, sans aucune espérance de s'y pouvoir agrandir, elles se retirèrent en 1638 à Port-Royal, où il y avait déjà quelques années que la Mère Angélique était retournée.

¹ Louise de Bourbon, fille du comte de Soissons, première femme de Henri d'Orléans II, duc de Longueville, morte le 9 septembre 1637, à l'âge de trente-trois ans. Son mari se remaria en 1642, et eut pour seconde femme la fameuse duchesse de Longueville.

Ce fut alors que les Religieuses de ce monastère renouvelèrent leurs instances, et demandèrent à relever un Institut qui était abandonné, et qu'il semblait que Dieu même eût voulu leur réserver. Henri Arnauld, Abbé de Saint-Nicolas, depuis Evêque d'Angers ¹, était alors à Rome pour les affaires du Roi; elles s'adressèrent à lui, et le prièrent de s'entremettre pour elles auprès du Pape, qui leur accorda volontiers, par un Bref, le changement qu'elles demandaient. Mais l'affaire souffrit à Paris de grandes difficultés, à cause de quelques intérêts temporels qu'il fallait accommoder. Enfin le Parlement ayant terminé ces difficultés, le Roi donna ses Lettres, et l'Archevêque de Paris son consentement. Elles se dévouèrent donc avec une joie incroyable à l'adoration perpétuelle du mystère auguste de l'Eucharistie, et prirent le nom de *Filles du Saint-Sacrement*: mais elles ne quittèrent pas l'habit de Saint Ber-

¹ L'un des frères de la Mère Angélique et du docteur Arnauld. Il fut envoyé à Rome en 1645, et y resta jusques en 1648. Le bref du Pape ne fut accordé qu'en 1647, et ce fut au mois d'octobre de la même année, que les Religieuses de Port-Royal prirent le nom et l'habit de *Filles du Saint Sacrement*. Il y avait alors près de dix ans que l'Institut fondé par la duchesse de Longueville ne subsistait plus.

nard ; elles changèrent seulement leur scapulaire noir en un scapulaire blanc, où il y avait une croix d'écarlate attachée par devant, pour désigner, par ces deux couleurs, le pain et le vin, qui sont les voiles sous lesquels Jésus-Christ est caché dans ce mystère. M. du Saussay ¹ leur Supérieur, alors Official de Paris, et depuis Évêque de Toul, célébra cette cérémonie (en 1647) avec un grand concours de peuple. L'année suivante, M. de Gondi ² bénit leur église, dont le bâtiment ne faisait que d'être achevé, et la dédia aussi sous le nom du *Saint-Sacrement* ³.

¹ André du Saussay, curé de Saint-Leu, et grand-vicaire de l'Archevêque.

² Jean-François de Gondi, premier Archevêque de Paris.

³ L'Église de Port-Royal de Paris fut construite par Antoine le Pautre. Les fondemens furent jetés le 22 avril 1646; elle fut achevée en 1648, et bénite le 7 juin de la même année. Mademoiselle de Longueville, depuis duchesse de Nemours, en avait posé la première pierre.

On trouve dans des Dictionnaires historiques et ailleurs, qu'Antoine le Pautre, célèbre architecte, construisit cette Église en 1625; mais c'est une erreur. En voici la preuve. Les Religieuses de Port-Royal-des-Champs vinrent effectivement s'établir à Paris, au faubourg Saint-Jacques, dans une maison que madame Arnauld avait achetée en 1625; mais Racine dit avec raison, que les Religieuses s'y logèrent comme elles purent, qu'une salle fut changée en une chapelle, et cela en atten-

Pendant cet état florissant de la maison de Paris, les Religieuses n'avaient pas perdu le souvenir de leur monastère des Champs : on n'y avait laissé qu'un chapelain pour y dire la messe et y administrer les Sacremens aux domestiques. Bientôt après, M. le Maistre ¹, neveu de la Mère Angélique, ayant, à l'âge de vingt-neuf ans, renoncé au barreau et à tous les avantages que sa grande éloquence lui pouvait procurer, s'était retiré dans ce désert pour y achever sa vie dans le silence et dans la retraite. Il y fut suivi par un de ses frères, qui avait été jusqu'alors dans la profession des armes ². Quelque tems après, M. de Sacy ³ son autre frère, si célèbre par les livres de piété dont il a enrichi l'Église, s'y retira aussi avec eux pour se préparer dans la solitude à recevoir l'ordre de la prêtrise. Leur exemple y attira encore cinq ou six autres, tant séculiers qu'ecclésiastiques, qui étant, comme eux, dégoûtés du monde, se vin-

dant une Église; ce qui ne veut pas dire qu'on la construisit tout de suite, puisqu'on sait que ce ne fut que long-tems après cette époque, grâce aux différens bienfaiteurs de cette maison.

¹ Il se retira à Port-Royal en 1637.

² Le Maistre de Séricourt, mort en 1650.

³ Isaac-Louis le Maistre de Sacy, enfermé à la Bastille en 1666, mort le 4 janvier 1684.

rent rendre les compagnons de leur pénitence. Mais ce n'était point une pénitence oisive : pendant que les uns prenaient connaissance du temporel de cette Abbaye, et travaillaient à en rétablir les affaires, les autres ne dédaignaient pas de cultiver la terre comme de simples gens de journée; ils réparèrent même une partie des bâtimens qui y tombaient en ruines, et rehaussant ceux qui étaient trop bas et trop enfoncés, rendirent l'habitation de ce désert beaucoup plus saine et plus commode qu'elle n'était. M. d'Andilly, frère aîné de la Mère Angélique, ne tarda guère à y suivre ses neveux, et s'y consacra, comme eux, à des exercices de piété qui ont duré autant que sa vie.

Comme les Religieuses se trouvaient alors au nombre de plus de cent, la même raison qui les avait obligées, vingt-cinq ans auparavant, de partager leur communauté, les obligeant encore de se partager, elles obtinrent, de M. de Gondi, la permission de renvoyer une partie des sœurs dans leur premier monastère, en telle sorte que les deux maisons ne formassent qu'une même Abbaye et une même communauté, sous les ordres d'une même Abbessse. La Mère Angélique, qui l'était alors par élection (en 1648), y alla en personne avec un certain nombre de Religieuses

qu'elle y établit. M. Vialart, Évêque de Châlons, en rebénit l'église qui avait été rehaussée de plus de six pieds, et y administra le Sacrement de Confirmation à quantité de gens des environs. Ce fut vers ce tems-là que la duchesse de Luynes, mère de M. le duc de Chevreuse ¹, persuada au Duc son mari de quitter la Cour, et de choisir à la campagne une retraite où ils pussent ne s'occuper tous deux que du soin de leur salut. Ils firent bâtir pour cela un petit château dans le voisinage et sur le fonds même de Port-Royal-des-Champs; ils firent aussi bâtir à leurs dépens un fort beau dortoir pour les Religieuses. Mais la Duchesse ne vit achever ni l'un ni l'autre de ces édifices, Dieu l'ayant appelée à lui dans une fort grande jeunesse.

Les Religieuses des Champs étaient à peine établies, que la guerre civile s'étant allumée en France, et les soldats des deux partis courant et ravageant la campagne, elles furent obligées en 1652 de chercher leur sûreté dans leur maison de Paris. Plusieurs Religieuses de divers monastères de la campagne s'y venaient aussi réfugier tous les

¹ Marie-Louise Séguier, marquise d'O, première femme de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, morte en 1651, à l'âge de vingt-cinq ans.

jours, et y étaient toutes traitées avec le même soin que celles de la maison. Mais la guerre finie en 1653, on retourna dans le monastère des Champs, qui n'a plus été abandonné depuis ce tems-là. Plusieurs personnes de qualité s'y venaient retirer de tems en tems pour y chercher Dieu dans le repos de la solitude, et pour participer aux prières de ces saintes filles. De ce nombre étaient le duc et la duchesse de Liancourt ¹, si célèbres par leur vertu et par leur grande charité envers les pauvres; ils contribuèrent même à faire bâtir dans la cour du dehors un corps-de-logis, qui est celui qu'on voit encore vis à vis la porte de l'église ². La princesse de Guémené ³, la marquise de Sablé ⁴, et d'autres Dames considé-

¹ Roger du Plessis, duc de Liancourt et de la Roche-Guyon, et pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, et Jeanne de Schomberg sa femme; tous deux moururent en 1674. Mademoiselle de la Roche-Guyon leur petite-fille, mariée à François VII, duc de la Rochefoucauld, fit passer dans cette famille les seigneuries de Liancourt et de la Roche-Guyon.

² Cette maison a été détruite en 1710, avec les autres bâtimens de Port-Royal-des-Champs.

³ Anne de Rohan, morte en 1685.

⁴ Magdelaine de Souvré, veuve de Philippe de Laval, marquis de Sablé, morte en 1678.

rables par leur naissance et par leur mérite, firent aussi bâtir dans les dehors de la maison de Paris, résolues d'y passer leur vie dans la retraite, et attirées par la piété solide qu'elles voyaient pratiquer dans ce monastère.

En effet, il n'y avait point de maison religieuse qui fût en meilleure odeur que Port-Royal. Tout ce qu'on en voyait au dehors inspirait de la piété : on admirait la manière grave et touchante dont les louanges de Dieu y étaient chantées, la simplicité et en même tems la propreté de leur église, la modestie des domestiques, la solitude des parlours, le peu d'empressement des Religieuses à y soutenir la conversation, leur peu de curiosité pour savoir les choses du monde, et même les affaires de leurs proches ; en un mot, une entière indifférence pour tout ce qui ne regardait point Dieu. Mais combien les personnes qui connaissaient l'intérieur de ce monastère y trouvaient-elles de nouveaux sujets d'édification ! Quelle paix ! quel silence ! quelle charité ! quel amour pour la pauvreté et pour la mortification ! Un travail sans relâche, une prière continuelle, point d'ambition que pour les emplois les plus vils et les plus humilians, aucune impatience dans les Sœurs, nulle bizarrerie dans les Mères, l'obéissance toujours

prompte, et le commandement toujours raisonnable.

Mais rien n'approchait du parfait désintéressement qui régnait dans cette maison. Pendant plus de soixante ans qu'on y a reçu des Religieuses, on n'y a jamais entendu parler ni de contrat ni de convention tacite pour la dot de celles qu'on recevait. On y éprouvait les novices pendant deux ans. Si on leur trouvait une vocation véritable, les parens étaient avertis que leur fille était admise à la profession, et l'on convenait avec eux du jour de la cérémonie. La profession faite, s'ils étaient riches, on recevait comme une aumône ce qu'ils donnaient, et on mettait toujours à part une portion de cette aumône pour en assister de pauvres familles, et surtout de pauvres communautés religieuses. Il y a eu telle de ces communautés à qui on transporta tout à coup une somme de vingt mille francs, qui avait été léguée à la maison; et, ce qu'il y a de particulier, c'est que dans le même tems qu'on dressait chez un notaire l'acte de cette donation, le pourvoyeur de Port-Royal, qui ne savait rien de la chose, vint demander à ce même notaire de l'argent à emprunter pour les nécessités pressantes du monastère.

Jamais les grands biens ni l'extrême pauvreté

d'une fille n'ont entré dans les motifs qui la faisaient ou admettre ou refuser. Une Dame de grande qualité avait donné à Port-Royal, comme bienfaitrice, une somme de quatre-vingt mille francs; cette somme fut aussitôt employée, partie en charités, partie à acquitter des dettes, et le reste à faire des bâtimens que cette Dame elle-même avait jugés nécessaires. Elle n'avait eu d'abord d'autre dessein que de vivre le reste de ses jours dans la maison, sans faire de vœux; ensuite elle souhaita d'y être Religieuse. On la mit donc au noviciat, et on l'éprouva pendant deux ans avec la même exactitude que les autres novices. Ce tems expiré, elle pressa pour être reçue professe. On prévint tous les inconvéniens où l'on s'exposerait en la refusant; mais comme on ne lui trouvait point assez de vocation, elle fut refusée tout d'une voix. Elle sortit du couvent, outrée de dépit, et songea aussitôt à revenir contre la donation qu'elle avait faite. Les Religieuses avaient plus d'un moyen pour s'empêcher en justice de lui rien rendre; mais elles ne voulurent point de procès. On vendit des rentes, on s'endetta; en un mot, on trouva moyen de ramasser cette grosse somme, qui fut rendue à cctte Dame par un notaire, en présence de M. le Nain, Maître

des Requêtes, et de M. de Palluau, Conseiller au Parlement, aussi charmés tous deux du courage et du désintéressement de ces filles, que peu édifiés du procédé vindicatif et intéressé de la fausse bienfaitrice.

Un des plus grands soins de la Mère Angélique, dans les urgentes nécessités où la maison se trouvait quelquefois, c'était de dérober la connaissance de ces nécessités à certaines personnes qui n'auraient pas mieux demandé que de l'assister. « Mes filles, disait-elle souvent à ses Religieuses, » nous avons fait vœu de pauvreté; est-ce être » pauvres que d'avoir des amis toujours prêts à » vous faire part de leurs richesses ? »

Il n'est pas croyable combien de pauvres familles, et à Paris et à la campagne, subsistaient des charités que l'une et l'autre maison leur faisaient; celle des Champs a eu long-tems un médecin et un chirurgien qui n'avaient presque d'autre occupation que de traiter les pauvres malades des environs, et d'aller dans tous les villages leur porter les remèdes et les autres soulagemens nécessaires; et depuis que ce monastère s'est vu hors d'état d'entretenir ni médecin ni chirurgien, les Religieuses ne laissent pas de fournir les mêmes remèdes. Il y a au dedans du couvent une

espèce d'infirmerie où les pauvres femmes du voisinage sont saignées et traitées par des Sœurs dressées à cet emploi, et qui s'en acquittent avec une adresse et une charité incroyables. Au lieu de tous ces ouvrages frivoles, où l'industrie de la plupart des autres Religieuses s'occupe pour amuser la curiosité des personnes du siècle, on serait surpris de voir avec quelle industrie les Religieuses de Port-Royal savent rassembler jusqu'aux plus petites rognures d'étoffes pour en revêtir des enfans et des femmes qui n'ont pas de quoi se couvrir; et en combien de manières leur charité les rend ingénieuses pour assister les pauvres, toutes pauvres qu'elles sont elles-mêmes. Dieu les voit agir dans le secret, sait combien de fois elles ont donné pour ainsi dire de leur propre subsistance, et se sont ôtées le pain des mains pour en fournir à ceux qui en manquaient; et il sait aussi les ressources inespérées qu'elles ont plus d'une fois trouvées dans sa miséricorde, et qu'elles ont eu grand soin de tenir secrètes.

Une des choses qui rendait cette maison plus recommandable, et qui peut-être aussi lui a attiré plus de jalousie, c'est l'excellente éducation qu'on y donnait à la jeunesse. Il n'y eut jamais d'asile où l'innocence et la pureté fussent plus à couvert

de l'air contagieux du siècle, ni d'école où les vérités du Christianisme fussent plus solidement enseignées : les leçons de piété qu'on y donnait aux jeunes filles faisaient d'autant plus d'impression sur leur esprit, qu'elles les voyaient appuyées, non-seulement de l'exemple de leurs maîtresses, mais encore de l'exemple de toute une grande communauté, uniquement occupée à louer et à servir Dieu. Mais on ne se contentait pas de les élever à la piété, on prenait aussi un très-grand soin de leur former l'esprit et la raison, et on travaillait à les rendre également capables d'être un jour, ou de parfaites Religieuses, ou d'excellentes mères de famille. On pourrait citer un grand nombre de filles élevées dans ce monastère, qui ont depuis édifié le monde par leur sagesse et par leur vertu. On sait avec quels sentimens d'admiration et de reconnaissance elles ont toujours parlé de l'éducation qu'elles y avaient reçue; et il y en a encore qui conservent, au milieu du monde et de la Cour, pour les restes de cette maison affligée, le même amour que les anciens Juifs conservaient, dans leur captivité, pour les ruines de Jérusalem. Cependant, quelque sainte que fût cette maison, une prospérité plus longue y aurait peut-être à la fin introduit le re-

lâchement ; et Dieu, qui voulait non-seulement l'affermir dans le bien , mais la porter encore à un plus haut degré de sainteté, a permis qu'elle fût exercée par les plus grandes tribulations qui aient jamais exercé aucune maison religieuse. En voici l'origine.

Tout le monde sait cette espèce de guerre qu'il y a toujours eu entre l'Université de Paris et les Jésuites. Dès la naissance de leur Compagnie, la Sorbonne condamna leur Institut par une censure où elle déclarait, entre autres choses, que cette Société était bien plus née pour la destruction que pour l'édification. L'Université s'opposa de tout son pouvoir à son établissement en France ; et n'ayant pu l'empêcher, elle tint toujours ferme à ne passouffrir qu'ils fussent admis dans son corps. Il y eut même diverses occasions, dont on ne veut point rappeler ici la mémoire, où elle demanda avec instance au Parlement qu'ils fussent chassés du Royaume ; et ce fut dans une de ces occasions qu'elle prit pour son avocat Antoine Arnauld, père de la Mère Angélique, l'un des plus éloquens hommes de son siècle. Il était d'une famille d'Auvergne, très-distinguée par le zèle ardent qu'elle avait toujours montré pour la Royauté pendant toutes les fureurs de la Ligue. Antoine Arnauld

passait aussi pour un des plus zélés royalistes qu'il y eût dans le Parlement ; et ce fut principalement pour cette raison, que l'Université remit sa cause entre ses mains. Il plaida cette cause¹ avec une véhémence et un éclat que les Jésuites ne lui ont jamais pardonné. Quoiqu'il eût toujours été très-bon Catholique, né de parens très-Catholiques, leurs écrivains n'ont pas laissé de le traiter de Huguenot, descendu de Huguenots.

Mais cette querelle ne fut que le prélude des grands démêlés que le célèbre Antoine Arnauld son fils, Docteur de Sorbonne, a eus depuis avec cette puissante Compagnie². N'étant encore que bachelier, il témoignait un fort grand zèle contre les nouveautés que leurs auteurs avaient intro-

¹ Les 12 et 13 juillet 1594. Ce plaidoyer a été imprimé plusieurs fois. La dernière édition est de 1717. Le même Arnauld avait publié en 1602, *Le franc et véritable Discours au Roi, sur le rétablissement qui lui est demandé pour les Jésuites.*

² Les premiers commencemens d'Antoine Arnauld n'annonçaient pas le héros de Port-Royal. Voici comme en parle Nicolas Fontaine, l'ami et le compagnon de captivité de M. de Sacy. « M. Arnauld avait des bénéfices considérables et des » dignités dans les églises cathédrales ; il était extrêmement » propre ; il faisait rouler le carrosse à Paris. Ses amis gémissaient de le voir entrer tête baissée dans la voie large et commune. » (*Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal.*)

duites dans la doctrine de la Grâce et dans la Morale. Mais la querelle ne commença proprement qu'au sujet du livre de *La fréquente communion*, que ce Docteur avait composé ¹.

Le but de ce livre était d'établir, par la tradition et par l'autorité des Pères et des Conciles, les dispositions que l'on doit apporter en approchant du Sacrement de l'Eucharistie, et de combattre les absolutions précipitées qu'on ne donne que trop souvent à des pécheurs envieux dans le crime, sans les obliger à quitter leur mauvaise habitude, et sans les éprouver par une sérieuse pénitence. M. Arnauld n'était point l'agresseur dans cette dispute, et il ne faisait que répondre à un écrit qu'on avait fait pour décrier la conduite de quelques ecclésiastiques de ses amis, attachés aux véritables maximes de l'Église sur la pénitence.

Quoique les Jésuites ne fussent point nommés dans ce livre, non pas même le Jésuite dont l'écrit y était réfuté ², on n'ose presque dire avec

¹ Ce livre si fameux dans l'histoire du Jansénisme parut en août 1643.

² C'était le Père de Sesmaisons. Il lui était tombé dans les mains une instruction dressée par l'Abbé de Saint-Cyran, pour sa pénitente madame de Guémené. Le Jésuite publia une

quel emportement ils s'élevèrent et contre l'ouvrage et contre l'auteur. Ils n'eurent aucun égard au jugement de seize, tant Archevêques qu'Évêques, et des vingt-quatre des plus célèbres Docteurs de la Faculté, dont les approbations étaient imprimées à la tête du livre ; ils engagèrent leurs plus fameux écrivains à prendre la plume pour le réfuter, et ordonnèrent à leurs prédicateurs de le décrier dans tous les sermons. Les uns et les autres parlaient du livre comme d'un ouvrage abominable, qui tendait à renverser la Pénitence et l'Eucharistie ; et de l'auteur, comme d'un monstre qu'on ne pouvait trop tôt étouffer, et dont ils demandaient le sang aux Grands de la Terre. Il y eut un de ces prédicateurs qui, en pleine chaire, osa même prendre à partie les Prélats approbateurs ; il s'emporta contre eux à de tels excès, qu'il fut condamné par une Assemblée d'Évêques à leur en faire satisfaction à genoux, et il fallut qu'il subît cette pénitence¹.

réfutation de la doctrine contenue en cette instruction, et attaqua vivement le directeur. Cette agression donna lieu au livre de *La fréquente Communion*.

¹ Le Père Nouet, Jésuite, avait prêché ce sermon dans l'église de Saint-Louis, rue Saint-Antoine. Il demanda pardon à genoux, accompagné de quatre Jésuites.

Les Jésuites n'eurent pas sujet d'être plus contents de la démarche où ils avaient engagé la Reine-Mère, en obtenant de cette Princesse un commandement à M. Arnauld d'aller à Rome pour y rendre compte de sa doctrine. Un pareil ordre souleva contre eux tous les corps, pour ainsi dire, du Royaume. Le Clergé, le Parlement, l'Université, la Faculté de Théologie, et la Sorbonne en particulier, allèrent les uns après les autres trouver la Reine pour lui faire là-dessus leurs très-humbles remontrances, et pour la supplier de révoquer ce commandement, non moins préjudiciable aux intérêts du Roi, qu'injurieux à la Sorbonne et à toute la Nation.

Mais ce fut surtout à Rome où ces Pères se signalèrent contre le livre de *La fréquente communion*, et remuèrent toutes sortes de machines pour l'y faire condamner; ils y firent grand bruit d'un endroit de la Préface qui n'avait aucun rapport avec le reste du livre, et où, en parlant de Saint Pierre et de Saint Paul, il est dit que ce sont deux chefs de l'Église, *qui n'en font qu'un*. Ils songèrent à profiter de l'alarme où l'on était encore en ce pays-là des prétendus desseins du cardinal de Richelieu, qu'on avait accusé de vouloir établir un Patriarche en France; ils faisaient

donc entendre que par cette proposition M. Arnauld voulait attaquer la primauté du Saint-Siège, et admettre dans l'Eglise deux Papes avec une autorité égale. Mais, malgré tous leurs efforts, la proposition ne fut point censurée en elle-même, ni telle qu'elle est dans la Préface de M. Arnauld; l'Inquisition censura seulement la proposition générale qui égalerait de telle sorte ces deux Apôtres, qu'il n'y eût aucune subordination de Saint Paul à l'égard de Saint Pierre dans le gouvernement de l'Eglise universelle¹. Pour ce qui est du livre, il sortit de l'examen sans la moindre flétrissure, et tout le crédit des Jésuites ne put même le faire mettre à l'*Index*. Un grand nombre d'Évêques en France confirma, par des approbations publiques, le jugement qu'en avaient porté leurs confrères; il fut reçu avec les mêmes éloges dans les Royaumes les plus éloignés: on voit aussi, par des lettres du pape Alexandre VII, combien il en approuvait la doctrine, et on peut dire en un mot qu'elle fut dès-lors regardée, et qu'elle l'est encore aujourd'hui, comme la doctrine de l'Eglise même.

Les Religieuses de Port-Royal n'avaient eu au-

¹ Le décret est du 25 janvier 1647.

cune part à toutes ces contestations. Quand même le livre de *La fréquente communion* aurait été aussi plein de blasphêmes contre l'Eucharistie que les Jésuites le publiaient, elles n'en étaient pas moins prosternées jour et nuit devant le Saint-Sacrement. Mais M. Arnauld était frère de la Mère Angélique; il avait sa mère, six de ses sœurs et six de ses nièces Religieuses à Port-Royal; lui-même, lorsqu'il fut fait prêtre, avait donné tout son bien à ce monastère, ayant jugé qu'il devait entrer pauvre dans l'état ecclésiastique; il avait aussi choisi sa retraite dans la solitude de Port-Royal-des-Champs, avec M. d'Andilly son frère aîné, et avec ses deux neveux M. le Maistre et M. de Sacy. C'est de là que sortaient tous ces excellens ouvrages si édifiâns pour l'Église, et qui faisaient tant de peine aux Jésuites. C'en fut assez pour rendre cette maison horrible à leurs yeux; ils s'accoutumèrent à confondre dans leurs idées les noms d'Arnauld et de Port-Royal, et concurrent, pour toutes les Religieuses de ce monastère, la même haine qu'ils avaient pour la personne de ce Docteur.

Ceux qui ne savent pas toute la suite de cette querelle, sont peut-être en peine de ce qu'on pouvait objecter à ces filles dans ces commence-

mens ; car il ne s'agissait point alors de formulaire ni de signature ; et la fameuse distinction du fait et du droit n'avait point encore donné de prétexte aux Jésuites pour les traiter de rebelles à l'Église. Cela n'embarrassa point le Père Brisacier , l'un de leurs plus emportés écrivains ¹ ; c'est lui qu'ils avaient choisi pour aller solliciter à Rome la censure du livre de *La fréquente communion*. Le mauvais succès de son voyage excitant vraisemblablement sa mauvaise humeur , il en vint jusqu'à cet excès d'impudence et de folie , que d'accuser ces Religieuses , dans un livre public , de ne point croire au Saint-Sacrement , de ne jamais communier , non pas même à l'article de la mort ; de n'avoir ni eau bénite ni images dans leur église , de ne prier ni la Vierge ni les Saints , de ne point dire leur chapelet , les appelant *sacramentaires* , des *vierges folles* , et passant même jusqu'à cet excès de vouloir insinuer des choses très-injurieuses à la pureté de ces filles.

Il ne fallait , pour connaître d'abord la fausseté de toutes ces exécrationnelles calomnies , qu'entrer seu-

¹ Jean de Brisacier , mort à Blois en 1668. Il est auteur du *Jansénisme confondu* , et d'un *Sermon prêché à Blois contre les Religieuses de Port-Royal*.

lement dans l'église de Port-Royal. Elle portait, comme j'ai dit, par excellence le nom d'Église du Saint-Sacrement. Le monastère, les Religieuses, tout était consacré à l'adoration perpétuelle du sacré mystère de l'Eucharistie : on n'y pouvait entendre de messe conventuelle qu'on y vît communier un fort grand nombre de Religieuses ; on y trouvait de l'eau bénite à toutes les portes ; elles ne peuvent chanter leur office sans invoquer la Vierge et les Saints ; elles font tous les samedis une procession en l'honneur de la Vierge, et ont pour elle une dévotion toute particulière, dignes filles en cela de leur père Saint Bernard ; elles portent toutes un chapelet, et le récitent très-souvent ; et, ce qui surprendra les ennemis de ces Religieuses, c'est que M. Arnauld lui-même, qu'ils accusaient de leur en avoir inspiré le mépris, a toujours eu un chapelet sur lui, et qu'il n'a guères passé de jour en sa vie sans le réciter.

Le livre du Père Brisacier excita une grande indignation dans le public. M. de Gondi, Archevêque de Paris, lança aussitôt contre ce livre une censure foudroyante ¹, qu'il fit publier au prône dans toutes les paroisses. Il y prenait hautement

¹ Le 29 décembre 1651.

la défense des Religieuses de Port-Royal , et rendait un témoignage authentique et de l'intégrité de leur foi et de la pureté de leurs mœurs. Tous les gens de bien s'attendaient que le Père Brisacier serait désavoué par sa Compagnie , et que , pour ne pas adopter par son silence de si horribles calomnies , elle lui en ferait faire une rétractation publique , puis l'enverrait dans quelque maison éloignée pour y faire pénitence. Mais , bien loin de prendre ce parti , le Père Paulin , alors confesseur du Roi , à qui on parla de ce livre , dit qu'il l'avait lu , et qu'il le trouvait un livre très-modéré. On voit , dans le catalogue qu'ils ont fait imprimer des ouvrages de leurs écrivains , ce même livre du Père Brisacier cité avec éloge. Pour lui , il fut fait alors Recteur de leur collège de Rouen , et , à quelque tems de là , Supérieur de leur maison professe de Paris. Ainsi , sans avoir fait aucune réparation de tant d'impostures si atroces , il continua le reste de sa vie à dire ponctuellement la messe tous les jours , confessant et donnant des absolutions , et ayant sous sa direction les directeurs mêmes de la plus grande partie des consciences de Paris et de la Cour. On n'ose pousser plus loin ces réflexions , et on laisse aux révérends Pères Jésuites à les faire sérieusement devant Dieu.

Le mauvais succès de ces calomnies n'empêcha pas d'autres Jésuites de les répéter en mille rencontres. Il y en eut un, appelé le Père Meynier, qui publia un livre avec ce titre : *Le Port-Royal d'intelligence avec Genève contre le Saint-Sacrement de l'Autel, par le Révérend Père Meynier, de la Compagnie de Jésus*. Le livre était aussi impudent que le titre, et enchérissait encore sur les excès du Père Brisacier : on y renouvelait l'extravagante histoire du prétendu complot formé en 1621 par M. Arnauld, par l'abbé de Saint-Cyran et par trois autres, pour anéantir la religion de Jésus-Christ, et pour établir le déisme, quoique M. Arnauld eût déjà invinciblement prouvé qu'il n'avait que neuf ans l'année où l'on disait qu'il avait formé cette horrible conjuration. Le Père Meynier faisait même entrer dans ce complot la Mère Agnès et les autres Religieuses de Port-Royal.

Quelque absurdes que fussent ces calomnies, à force néanmoins de les répéter, et toujours avec la même assurance, les Jésuites les persuadaient à beaucoup de petits esprits, et surtout à leurs pénitens et à leurs pénitentes, la plupart personnes faibles, et qui ne pouvaient s'imaginer que leurs directeurs fussent capables d'avancer, sans fonde-

ment, de si effroyables impostures ; ils les firent croire principalement dans les couvens qui étaient sous leur conduite ; jusques-là qu'il s'en trouve encore aujourd'hui dans Paris où les Religieuses, quoique d'une dévotion d'ailleurs très-édifiante, soutiennent aux personnes qui les vont voir, qu'on ne communie point à Port-Royal, et qu'on n'y invoque ni la Vierge ni les Saints. Non-seulement on trouve des maisons de Religieuses, mais des communautés entières d'ecclésiastiques, qui, pleines de cette erreur, s'effarouchent encore au nom de Port - Royal, et qui regardent cette maison comme un séminaire de toutes sortes d'hérésies.

On aura peut-être de la peine à comprendre comment une Société aussi sainte dans son institution, et aussi pleine de gens de piété que l'est celle des Jésuites, a pu avancer et soutenir de si étranges calomnies. Est-ce, dira-t-on, que l'esprit de religion s'est tout à coup éteint en eux ? Non, sans doute ; et c'est même par principe de religion que la plupart les ont avancées. Voici comment. La plus grande partie d'entre eux est convaincue que leur Société ne peut être attaquée que par des hérétiques ; ils n'ont lu que les écrits de leurs Pères ; ceux de leurs adversaires sont chez eux des livres défendus. Ainsi, pour savoir si un fait est

vrai, le Jésuite s'en rapporte au Jésuite. De là vient que leurs écrivains ne font presque autre chose dans ces occasions, que se copier les uns les autres, et qu'on leur voit avancer comme certains et incontestables des faits dont il y a trente ans qu'on a démontré la fausseté. Combien y en a-t-il qui sont entrés tout jeunes dans la Compagnie, et qui sont passés d'abord du collège au noviciat ? Ils ont ouï dire à leurs régens, que le Port-Royal est un lieu abominable ; ils le disent ensuite à leurs écoliers. D'ailleurs, c'est le vice de la plupart des gens de communauté, de croire qu'ils ne peuvent faire de mal en défendant l'honneur de leur corps ; cet honneur est une espèce d'idole, à qui ils se croient permis de sacrifier tout, justice, raison, vérité. On peut dire constamment des Jésuites, que ce défaut est plus commun parmi eux que dans aucun corps ; jusques-là que quelques-uns de leurs casuistes ont avancé cette maxime horrible, qu'un Religieux peut en conscience calomnier, et tuer même les personnes qu'il croit faire tort à sa Compagnie ¹.

¹ Voyez à la suite des *Provinciales* l'extrait des propositions tirées des ouvrages des casuistes. Les auteurs y sont cités, et les endroits de leurs livres exactement indiqués. La doctrine dont on parle ici y est établie en termes exprès.

Ajoutez qu'à toutes ces querelles de religion, il se joignait encore entre les Jésuites et les écrivains de Port-Royal une pique de gens de lettres. Les Jésuites s'étaient vus long-tems en possession du premier rang dans les Lettres, et on ne lisait presque d'autres livres de dévotion que les leurs. Il leur était donc très-sensible de se voir déposer de ce premier rang et de cette vogue par de nouveaux venus, devant lesquels il semblait pour ainsi dire que tout leur génie et tout leur savoir se fussent évanouis. En effet, il est assez surprenant que depuis le commencement de ces disputes il ne soit sorti de chez eux aucun ouvrage digne de la réputation que leur Compagnie s'était acquise, comme si Dieu, pour me servir des termes de l'Écriture, leur avait tout à coup ôté leurs prophètes; leur Père Petau même, si célèbre par son savoir, ayant échoué contre le livre de *La fréquente communion*¹, et son livre étant demeuré chez leur libraire avec tous leurs autres ouvrages, pendant que les ouvrages de Port-Royal étaient tout ensemble l'admiration des savans et la consolation de toutes les personnes de piété.

¹ Le livre du Père Petau a été publié en 1644. Il a pour titre : *De la pénitence publique, et de la préparation à la communion.*

Les Jésuites, au lieu d'attribuer cet heureux succès des livres de leurs adversaires à la bonté de la cause qu'ils soutenaient, et à la pureté de la doctrine qui y était enseignée, s'en prenaient à une certaine politesse de langage qu'ils leur ont reprochée long-tems, comme une affectation contraire à l'austérité des vérités chrétiennes. Ils ont fait depuis une étude particulière de cette même politesse; mais leurs livres, manquant d'onction et de solidité, n'en ont pas été mieux reçus du public pour être écrits avec une justesse grammaticale qui va jusqu'à l'affectation.

Ils eurent même peur, pendant quelque tems, que le Port-Royal ne leur enlevât l'éducation de la jeunesse, c'est-à-dire, ne tarît leur crédit dans sa source; car quelques personnes de qualité craignant, pour leurs enfans, la corruption qui n'est que trop ordinaire dans la plupart des collèges, et appréhendant aussi que, s'ils faisaient étudier ces enfans seuls, ils ne manquassent de cette émulation qui est souvent le principal aiguillon pour faire avancer les jeunes gens dans l'étude, avaient résolu de les mettre plusieurs ensemble sous la conduite de gens choisis. Ils avaient pris là-dessus conseil de M. Arnauld et de quelques ecclésiastiques de ses amis, et on leur avait donné des maî-

tres tels qu'ils les pouvaient souhaiter. Ces maîtres n'étaient pas des hommes ordinaires; il suffit de dire que l'un d'entre eux était le célèbre M. Nicole; un autre était ce même M. Lancelot ¹, à qui l'on doit les *Nouvelles Méthodes* grecque et latine, si connues sous le nom de *Méthodes de Port-Royal*. M. Arnauld ne dédaignait pas de travailler lui-même à l'instruction de cette jeunesse par des ouvrages très-utiles; et c'est ce qui a donné naissance aux excellens livres de *la Logique*, de *la Géométrie* et de *la Grammaire générale*. On peut juger de l'utilité de ces écoles par les hommes de mérite qui s'y sont formés : de ce nombre ont été Messieurs Bignon, l'un Conseiller-d'État, et l'autre premier Président du Grand-Conseil; M. de Harlay et M. de Bagnols, aussi Conseillers-d'État; et le célèbre M. le Nain de Tillemont, qui a tant édifié l'Église et par la sainteté de sa vie et par son grand travail sur l'Histoire ecclésiastique ².

Cette instruction de la jeunesse fut, comme j'ai

¹ Dom Claude Lancelot, mort en exil à Quimperlay en 1695, âgé de soixante-dix-neuf ans.

² *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles*. Paris, 1692 et suiv. 16 vol. in-4°.

dit, une des principales raisons qui animèrent les Jésuites à la destruction de Port-Royal, et ils crurent devoir tenter toutes sortes de moyens pour y parvenir. Leurs entreprises contre le livre de *La fréquente communion* ne leur ayant pas réussi, ils dressèrent contre leurs adversaires une autre batterie, et crurent que les disputes qu'ils avaient avec eux sur la Grâce leur fourniraient un prétexte plus favorable pour les accabler. Ces disputes avaient commencé vers le tēms même que *La fréquente communion* parut, et ce fut au sujet de l'*Augustinus* de Jansénius, Évêque d'Ipres. Dans ce livre, imprimé depuis sa mort¹, cet Évêque, en voulant établir la doctrine de Saint Augustin sur la Grâce, y combattait fortement l'opinion de Molina, Jésuite, homme fort audacieux, et qui avait parlé de ce grand Docteur de l'Église avec un fort grand mépris. Les Jésuites, intéressés à soutenir leur confrère sur une doctrine que toute leur école s'était avisée d'embrasser, s'étaient fort déchaînés contre l'ouvrage et contre la personne même de Jansénius, qu'ils traitaient de Calviniste et d'hérétique, comme ils traitent ordinairement

¹ Il parut, pour la première fois, imprimé à Louvain, en 1640. L'auteur était mort en 1638.

tous leurs adversaires. Ils étaient d'autant plus mal fondés à le traiter d'hérétique, que lui-même, par son testament, et dans plusieurs endroits de son livre, déclare qu'il soumet entièrement sa doctrine au jugement du Saint-Siège. Ainsi quand même il aurait avancé quelque hérésie, on ne serait pas en droit pour cela de dire qu'il fut hérétique. M. Arnauld donc, persuadé que le livre de ce Prélat ne contenait que la doctrine de Saint Augustin, pour laquelle il s'était hautement déclaré lui-même plusieurs années avant l'impression de ce livre ¹, avait pris la plume pour le défendre, et avait composé ensuite plusieurs ouvrages sur la Grâce, qui avaient eu un prodigieux succès. Cela avait fort alarmé, non-seulement les Jésuites, mais même quelques professeurs de théologie et quelques autres vieux Docteurs de la Faculté, qui étaient d'opinion contraire à Saint Augustin, et qui craignaient que la doctrine de *la Grâce efficace par elle-même* ne gagnât le dessus dans les écoles. Ils se réunirent donc tous ensemble pour la décréter, et pour en empêcher le progrès. M. Cornet, l'un d'entre eux, qui avait été Jésuite, et qui était alors (en 1649) Syndic

¹ En 1636, dans ses Actes, en Sorbonne.

de la Faculté, s'avisa pour cela d'un moyen tout particulier. Il apporta à la Faculté cinq propositions sur la Grâce pour y être examinées. Ces propositions étaient embarrassées de mots si captieux et si équivoques, que, bien qu'elles fussent en effet très-hérétiques, elles semblaient néanmoins ne dire sur la Grâce que presque les mêmes choses que disaient les défenseurs de Saint Augustin.

M. Cornet n'osa pas avancer qu'elles fussent extraites de Jansénius ; et il déclara même, dans l'Assemblée de la Faculté, qu'il n'était pas question de Jansénius en cette occasion. Mais les Docteurs attachés à la doctrine de Saint Augustin, ayant reconnu l'artifice, se récrièrent que ce n'était point la coutume de la Faculté d'examiner des propositions vagues et sans nom d'auteur ; que celles-ci étaient des propositions captieuses, et fabriquées exprès pour en faire retomber la condamnation sur la *Grâce efficace*. Et voyant qu'on ne laissait pas de nommer des commissaires, soixante-dix d'entre eux appelèrent comme d'abus de tout ce qu'avait fait le Syndic. Le Parlement reçut leur appel, et imposa silence aux deux partis.

Mais les Jésuites et leurs partisans ne s'en tinrent pas là ; ils écrivirent (en 1650) une lettre au pape Innocent X, pour le prier de prononcer sur

ces mêmes propositions. Ils ne disaient pas qu'elles eussent été tirées de Jansénius, mais seulement qu'elles étaient soutenues en France par plusieurs Docteurs, et insinuaient que le livre de cet Évêque y avait excité de fort grands troubles parmi les Théologiens. Cette lettre fut composée par M. Habert, Évêque de Vabres, qui s'était des premiers signalé contre Jansénius, et contre lequel M. Arnauld avait écrit avec beaucoup de force. Quoique l'Assemblée générale du Clergé se tint alors à Paris, ils n'osèrent pas y parler de cette affaire, de peur que la lettre venant à être examinée publiquement et avec un peu d'attention, elle ne révoltât tout ce qu'il y avait de Prélats jaloux de l'honneur de leur caractère, lesquels trouveraient étrange que cette dispute étant née dans le Royaume, elle ne fût pas jugée au moins en première instance par les Évêques du Royaume même. La chose fut donc conduite avec plus de secret, et cette lettre fut portée séparément par un Jésuite, nommé le Père Dinet, à un fort grand nombre de Prélats, tant à Paris que dans les provinces. La plupart d'entre eux ont même depuis avoué qu'ils l'avaient signée, sans savoir de quoi il s'agissait, et par pure déférence pour la signature de leurs confrères.

Les défenseurs de Saint Augustin ayant appris cette démarche , se trouvèrent fort embarrassés : les uns voulaient qu'on ne prît point d'intérêt dans l'affaire, et que , sans se donner aucun mouvement , on laissât condamner à Rome des propositions en effet très-condamnables, et qui , comme elles n'étaient d'aucun auteur, n'étaient aussi soutenues de personne ; les autres, au contraire, appréhendèrent assez mal-à-propos, comme la suite l'a justifié, que la véritable doctrine de la Grâce ne se trouvât enveloppée dans cette condamnation, et furent d'avis d'envoyer au Pape pour lui représenter les artifices et les mauvaises intentions de leurs adversaires. Cet avis l'ayant emporté, M. de Gondrin, Archevêque de Sens, Messieurs de Châlons, d'Orléans, de Cominges, de Beauvais, d'Angers, et huit ou dix autres Prélats, zélés défenseurs de la doctrine de la Grâce efficace, députèrent à Rome trois ou quatre des plus habiles Théologiens attachés à cette doctrine. Ils les chargèrent d'une lettre pour le Pape, où , après s'être plaints à Sa Sainteté qu'on eût voulu l'engager à décider sur des propositions faites à plaisir, et qui , étant énoncées en des termes ambigus , ne pouvaient produire d'elles-mêmes que des disputes pleines de chaleur dans la diversité

des interprétations qu'on leur peut donner, ils la suppliaient de vouloir examiner à fond cette affaire, de bien distinguer les différens sens des propositions, et d'observer, dans le jugement qu'elle en ferait, la forme légitime des jugemens ecclésiastiques, qui consistait principalement à entendre les défenses et les raisons des parties. Ils ne dissimulaient pas même que, dans les règles, cette affaire avait dû être discutée par les Évêques de France avant que d'être portée à Sa Sainteté. On s'imaginera aisément que cette lettre ne fut pas fort au goût de la Cour de Rome, aussi éloignée de vouloir entrer dans les discussions qu'on lui demandait, que prévenue qu'il n'appartient point aux Évêques de faire des décisions sur la doctrine. En effet, leurs députés, pendant près de deux ans qu'ils demeurèrent à Rome, demandèrent inutilement d'être entendus en présence de leurs parties; ils demandèrent, avec aussi peu de succès, que les différens sens que pouvaient avoir les propositions, fussent distingués dans la censure qu'on en ferait.

Le Pape donna sa Constitution ¹, où il condamnait les cinq propositions sans aucune distinc-

¹ Bulle d'Innocent X, du 51 mai 1653.

tion de sens hérétique ni catholique , et se contenta d'assurer publiquement ces députés, lorsqu'ils prirent congé de lui, que cette condamnation ne regardait ni la Grâce efficace par elle-même, ni la doctrine de *Saint Augustin*, qui était, dit-il, et qui serait toujours la doctrine de l'Église.

Si M. Arnauld et ses amis avaient eu un mauvais dessein en demandant l'éclaircissement de ces propositions, et s'ils avaient eu cet orgueil, qui est proprement le caractère des hérétiques, ils auraient pu appeler sur-le-champ de cette décision au Concile, puisque cette décision ne s'était faite que dans une congrégation particulière; et que le Pape, selon la doctrine de France, n'est infallible qu'à la tête d'un Concile. Mais comme ils n'avaient eu en vue que la vérité, et que jamais personne n'a eu plus d'horreur du schisme que M. Arnauld, lui et ses amis reçurent avec un profond respect la Constitution, et reconnurent sincèrement, comme ils avaient toujours fait, que ces propositions étaient hérétiques. A la vérité, ils répétèrent ce qu'ils avaient dit plusieurs fois avant la Constitution, qu'il ne leur paraissait pas que ces propositions fussent dans le livre de Jansénius, où ils s'offraient même d'en faire voir de toutes contraires.

Une conduite si sage et si humble aurait dû faire un fort grand plaisir aux Jésuites, si les Jésuites avaient été des enfans de paix, et qu'ils n'eussent cherché que la vérité. En effet, les cinq propositions étant si généralement condamnées, il n'y avait plus de nouvelle hérésie à craindre. C'est ce qu'on peut voir clairement dans la lettre circulaire qui fut écrite alors par l'Assemblée des Evêques, où la Constitution fut reçue. « Nous voyons, » disent-ils, par la grâce de Dieu, qu'en cette » rencontre tous disent la même chose, et glorifient le Père céleste d'une même bouche aussi » bien que d'un même cœur. » Du reste, il importait peu pour l'Église, que ces propositions fussent ou ne fussent pas dans le livre d'un Evêque qui, comme j'ai dit, avait vécu très-attaché à l'Église, et qui était mort dans une grande réputation de sainteté. Mais il parut bien, par le soin que les Jésuites prirent de perpétuer la querelle, et de troubler toute l'Église pour une question aussi frivole que celle-là, que c'était en effet aux personnes qu'ils en voulaient, et que leur vengeance ne serait jamais satisfaite qu'ils n'eussent perdu M. Arnauld, et détruit une sainte maison contre laquelle ils avaient prononcé cet arrêt dans leur colère : *Exinanite, exinanite usque ad fundamentum in eâ.*

Ils publièrent donc que la soumission de leurs adversaires était une soumission forcée, et qu'ils étaient toujours hérétiques dans le cœur. Ils ne se contentaient pas de les traiter comme tels dans leurs écrits et dans leurs sermons; il n'y eut sorte d'inventions dont ils ne s'avisassent pour le persuader au peuple, et pour l'accoutumer à les regarder comme des gens frappés d'anathème; ils firent graver une planche d'Almanach, où l'on voyait Jansénius en habit d'Évêque avec des ailes de démon au dos, et le Pape qui le foudroyait lui et tous ses sectateurs¹; ils firent jouer, dans leur collège de Paris, une farce où ce même Jansénius était emporté par les diables; et dans une procession publique qu'ils firent faire aux écoliers de leur collège de Mâcon, ils le représentèrent encore chargé de fers et traîné en triomphe par un de ces écoliers qui représentait la *Grâce suffisante*. Peu s'en fallut que Saint Augustin ne fût traité lui-même comme cet Évêque; du moins le Père Adam, et plusieurs autres de leurs auteurs, à l'exemple de Molina, le dégradèrent de sa qualité de Docteur de la Grâce, l'accusant d'être tombé

¹ C'est à cette occasion que le Maître de Sacy composa ses *Enluminures du fameux Almanach des R. P. Jésuites*, en 1654.

en plusieurs excès dans ses écrits contre les Pélagiens, et soutenant qu'il eût mieux valu qu'il n'eût jamais écrit sur ces matières.

Il arriva même, au sujet de ce Saint, un assez grand scandale dans un Acte de Théologie qui se soutenait chez eux (à Caen), et où plusieurs Évêques assistaient ; car un Bachelier, dans la dispute, ayant opposé à leur répondant l'autorité de ce Père sur la doctrine de la Grâce, le répondant eut l'insolence de dire, *transeat Augustinus*, comme si depuis la Constitution l'autorité de Saint Augustin devait être comptée pour rien. Ils faisaient, par une horrible impiété, des vœux publics à la Vierge, pour lui demander que si les Jansénistes continuaient à nier la *Grâce suffisante accordée à tous les hommes*, elle obtînt par ses prières qu'ils fussent exclus eux seuls de la rédemption que Jésus-Christ avait méritée par sa mort à tous les hommes.

Ils commettaient impunément tous ces excès, et en tiraient un grand avantage, qui était de rendre odieux tous ceux qu'ils appelaient Jansénistes, à toutes les personnes qui n'étaient pas instruites à fond sur ces matières : les mots même de *Grâce efficace* et de *Prédestination* faisaient peur à toutes ces personnes. Ils regardaient

comme suspects de l'hérésie des cinq propositions, tous les livres et tous les sermons où ces mots étaient employés ; jusques-là qu'on raconte d'un Prélat, ami des Jésuites, homme fort peu éclairé, qu'étant entré dans le réfectoire d'une Abbaye de son diocèse, et y ayant entendu lire ces paroles qui renfermaient en elles tout le sens de la Grâce efficace, *c'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire*, il imposa silence au lecteur, et se fit apporter le livre pour l'examiner ; mais il fut assez surpris lorsqu'il trouva que c'étaient les *Épîtres de Saint Paul*.

Les prétendus Jansénistes avaient beau affirmer dans leurs écrits, que Dieu ne commande point aux hommes des choses impossibles ; que non seulement on peut résister, mais qu'on résiste souvent à la Grâce ; que Jésus-Christ est mort pour les réprouvés aussi bien que pour les justes : les Jésuites soutenaient toujours que c'étaient des gens qui parlaient contre leur pensée, et ils épuisaient leur subtilité pour trouver, dans ces mêmes écrits, quelque trace des cinq propositions. C'est ainsi qu'ils firent un fort grand bruit contre les *Heures* qu'on appelle *de Port-Royal*¹, parce que, dans

¹ Ces *Heures* ont été composées par le Maître de Sacy à la

la version de deux endroits des hymnes, la rime ou la mesure du vers n'avait pas permis au traducteur de traduire à la lettre le *Christe redemptor omnium*, quoiqu'en plusieurs endroits de ces *Heures* on eût énoncé en propres termes que Jésus-Christ était venu pour sauver tout le monde. Ils n'eurent point de repos qu'ils ne les eussent fait mettre par l'Inquisition à l'*Index*, mais si inutilement pour le dessein qu'ils avaient de les décrier, que ces *Heures*, depuis ce tems-là, n'en ont pas été moins courues de tout le monde, et que c'est encore le livre que presque toutes les personnes de piété portent à l'église, n'y en ayant point dont il se soit fait tant d'éditions. On sait même qu'elles ne furent point mises à l'*Index* pour cette omission que je viens de dire, autrement il y eût fallu mettre le *Bréviaire* de la révision du pape Urbain VIII, qui à cause de la quantité et de la mesure du vers, a aussi retranché des hymnes ce même *Christe redemptor omnium*. Mais la Cour de Rome, je ne sais pas trop pourquoi, avait défendu la traduction de l'Office de la Vierge en langue vulgaire; de sorte que les

prière de madame le Maistre sa mère, morte Religieuse à Port-Royal.

Heures de Port-Royal y furent alors censurées à cause que l'Office de la Vierge y était traduit en français, dans le même tems que les Jésuites assuraient qu'à Port-Royal on ne priait point la Vierge.

Mais, pour reprendre le fil de mon discours, les Jésuites ne se bornaient pas à décrier leurs adversaires sur la seule doctrine de la Grâce; il n'y avait d'hérésie ni sorte d'impiété dont ils ne s'efforçassent de les faire croire coupables. C'était tous les jours de nouvelles accusations : on disait qu'ils n'admettaient chez eux, ni Indulgences ni messes particulières; qu'ils imposaient aux femmes des pénitences publiques pour les péchés les plus secrets, même pour de très-légères fautes; qu'ils inspiraient le mépris de la sainte Communion; qu'ils ne croyaient l'absolution du Prêtre que déclaratoire; qu'ils rejetaient le Concile de Trente; qu'ils étaient ennemis du Pape; qu'ils voulaient faire une nouvelle Église; qu'ils niaient jusqu'à la divinité de Jésus-Christ, et une infinité d'autres extravagances toutes plus horribles les unes que les autres, qui sont répandues dans les écrits des Jésuites, et qu'on trouve ramassées tout nouvellement par un de ces Pères, en un misérable li-

belle en forme de catéchisme ¹, qui se débitait, il y a près d'un an, dans un couvent de Paris,

¹ Il y a apparence que le libelle dont l'auteur parle, est celui qui a pour titre ; *Histoire de Jansénius et de Saint-Cyran, par demandes et par réponses*. Il parut en 1692. (Note de l'édition de 1742.)

Si cette conjecture est vraie, dit-on dans l'ancienne édition de La Harpe, il en résulte que Racine composa, vers 1693, cette *Première partie de l'Histoire de Port-Royal*.

Nous avons déjà prouvé que dans tous les cas, Racine travailla à cette Histoire plusieurs années encore après 1693. Maintenant nous allons plus loin, et nous sommes persuadés que cette Histoire n'a point été composée en 1693, malgré la note de l'ancienne édition de La Harpe, note faite d'après le sentiment de Louis Racine, qui a une certaine apparence de vérité. Voici nos raisons, prises dans les *Mémoires historiques et chronologiques sur Port-Royal*, par Guillebert :

Les Religieuses de Port-Royal-des-Champs ayant été obligées, en l'année 1697 (remarquons cette époque), de présenter un Mémoire au Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, au sujet du partage de leurs biens avec la maison de Port-Royal de Paris, Racine fit pour elles ce Mémoire, contenant en partie une explication de leur recette et de leur dépense. L'Archevêque, après en avoir apparemment goûté le style, en demanda à Racine un autre pour l'instruire de ce qui s'était passé dans cette Maison, depuis la réforme faite par la Mère Angélique Arnauld. Racine, pour satisfaire le Prélat, composa un *Mémoire instructif et sommaire sur Port-Royal*, depuis sa réforme jusqu'au 26 février 1698, qui n'a jamais été rendu public, mais qui donna lieu à l'Histoire de Port-Royal, que l'auteur n'a conduite que jusqu'à l'année 1665.

dont ils sont les directeurs. Aux accusations d'hérésie ils ajoutaient encore celles de crime d'État, voulant faire passer trois ou quatre prêtres, et une douzaine de solitaires qui ne songeaient qu'à prier Dieu et à se faire oublier de tout le monde, comme un parti de factieux qui se formait dans le Royaume. Ils imputaient à cabale les actions les plus saintes et les plus vertueuses. J'en rapporterai ici un exemple, par où on pourra juger de tout le reste.

Feu M. de Bagnols ¹, et quelques autres amis de Port-Royal, ayant contribué jusqu'à une somme de près de quatre cent mille francs pour secourir les pauvres de Champagne et de Picardie pendant la famine de l'année 1652, la chose ne se put faire si secrètement qu'il n'en vînt quelque vent aux oreilles des Jésuites. Aussitôt l'un d'eux, nommé le Père Danjou, qui prêchait dans la paroisse de Saint-Benoît, avança, en pleine chaire, qu'il savait de science certaine que les Jansénistes, sous prétexte d'assister les pauvres, amassaient de grandes sommes qu'ils employaient à faire des cabales contre l'État. Le Curé de Saint-Benoît ne

¹ M. Dugué de Bagnols, maître des requêtes, retiré à Port-Royal, y était mort le 15 mai 1657.

put souffrir une calomnie si atroce, et monta le lendemain en chaire pour en faire voir l'impudence et la fausseté. Mais l'affaire n'en demeura pas là : mademoiselle Viole , fille dévote et de qualité , entre les mains de laquelle on avait remis cette somme , alla trouver le Père Vincent , Supérieur de la Mission , et l'obligea de justifier , par son registre , comme quoi tout cet argent avait été porté chez lui , et comme quoi on l'avait ensuite distribué aux pauvres des deux provinces que je viens de dire. Mais une calomnie était à peine détruite , que les Jésuites en inventaient une autre ; ils ne parlaient d'autre chose que de la *puissante faction des Jansénistes* ; ils mettaient M. Arnauld à la tête de ce parti, et peu s'en fallait qu'on ne lui donnât déjà des soldats et des officiers ¹. Je parlerai ailleurs de ces accusations de cabale , et j'en ferai voir plus à fond tout le ridicule.

Tous ces bruits pourtant, quoique si absurdes, ne laissaient pas que d'être écoutés par les gens du monde, et principalement à la Cour, où l'on pré-

¹ C'est sur ce ton que l'Archevêque d'Embrun (d'Aubusson de la Feuillade) en parlait dans une Requête présentée à Louis XIV, à laquelle Arnauld fit une réponse vigoureuse, qui fut bien accueillie par le Roi.

sume aisément le mal, surtout des personnes qui font profession d'une vie réglée et d'une morale un peu austère. Les Jésuites y gouvernaient alors la plupart des consciences ; ils n'eurent donc pas de peine à prévenir l'esprit de la Reine-Mère , Princesse d'une extrême piété , mais qui avait été fort tourmentée durant sa Régence par des factions qui s'élevèrent , et qu'elle craignait toujours de voir renaître. Ils prirent surtout soin de lui décrier les Religieuses de Port-Royal, et quoiqu'elles fussent encore moins instruites des disputes sur la Grâce , que des autres démêlés, ils ne laissaient pas de lui représenter ces saintes filles comme ayant part à toutes les factions, et comme entrant dans toutes les disputes.

M. Arnauld n'ignorait pas tout ce déchaînement des Jésuites , mais il ne se donnait pas de grands mouvemens pour le réprimer, persuadé que toutes ces calomnies si extravagantes se détruiraient d'elles-mêmes, et qu'il n'y avait qu'à laisser parler la vérité. Il ne songeait donc plus qu'à vivre en repos , et avait résolu de consacrer désormais ses veilles à des ouvrages qui n'eussent pour but que l'édification de l'Église , sans aucun mélange de ces contestations.

Les Jésuites cependant travaillaient puissam-

ment à établir la créance du *fait*, et profitaient de toutes les conjonctures qui pouvaient les favoriser dans ce dessein. Le cardinal Mazarin n'avait pas été d'abord fort porté pour eux, et il était même prévenu de beaucoup d'estime pour le grand mérite de leurs adversaires. D'ailleurs, il voyait avec assez d'indifférence toutes ces contestations, et n'était pas trop fâché que les esprits en France s'échauffassent pour de semblables disputes, qui les empêchaient de se mêler d'affaires qui lui auraient paru plus graves et plus sérieuses; il n'était pas non plus fort porté à faire plaisir au pape Innocent X, qui n'avait jamais témoigné beaucoup de bonne volonté pour lui, et à qui, de son côté, il avait donné long-tems tous les dégoûts qu'il avait pu. Mais depuis l'emprisonnement du Cardinal de Retz, qu'il regardait comme son ennemi capital, il avait gardé plus de mesures avec ce même Pape, de peur qu'il ne voulût prendre connaissance de cette affaire, et qu'il n'en vînt à quelque déclaration qui aurait pu faire de l'embarras.

Là-dessus le Père Annat, nouvellement arrivé de Rome pour être confesseur du Roi, fit entendre à ce premier ministre que la chose du monde qui pouvait plus gagner le Pape, c'était de faire en sorte que sa Constitution fût reçue par toute la

France , sans aucune explication ni distinction. Le Cardinal se résolut donc de faire au Saint-Père un plaisir qui lui coûterait si peu. Il assembla au Louvre en sa présence trente-huit Archevêques ou Evêques qui se trouvaient alors à Paris. Quelques jours auparavant, Le Nonce du Pape avait fait au Roi de fort grandes plaintes d'une lettre pastorale que l'Archevêque de Sens avait publiée au sujet de la Constitution, et dont la Cour de Rome avait été extrêmement piquée. Le Cardinal ne fit aucune mention de cette lettre dans l'assemblée ; mais se plaignant aux Prélats de ce qu'on éludait la Constitution par *des subtilités*, disait-il, *nouvellement inventées*, il les exhorta à chercher les moyens de finir ces divisions, et de donner une pleine satisfaction à Sa Sainteté. Quelques Evêques lui voulurent représenter que tout le monde étant d'accord sur la doctrine, le reste ne valait pas la peine d'être relevé, ni d'exciter de nouvelles contestations ; mais le gros de l'Assemblée fut de l'avis du premier Ministre , et jugea l'affaire très-importante. On nomma huit commissaires , du nombre desquels étaient Messieurs d'Embrun et de Toulouse ¹, pour examiner avec

¹ Georges d'Aubusson la Feuillade, Archevêque d'Embrun ; Pierre de Marca, Archevêque de Toulouse.

soin le livre de Jansénius , et pour en faire leur rapport dans huitaine.

Au bout de ce terme si court , le Cardinal donna à toute l'Assemblée un festin fort magnifique , et au sortir de table on parla des affaires de l'Église. L'Archevêque d'Embrun portant la parole pour tous les commissaires, fit entendre à Messeigneurs, par un discours des plus éloquens, à ce que dit *la relation du Clergé*, non pas qu'ils eussent trouvé dans Jansénius les cinq propositions en propres termes, mais qu'à juger d'un auteur par tout le contexte de sa doctrine, on ne pouvait pas douter qu'elles n'y fussent, et qu'ils y en avaient trouvé même de plus dangereuses; qu'au reste il y avait deux preuves incontestables que les cinq propositions y étaient, et qu'il fallait s'en tenir à ces deux preuves. L'une était les termes mêmes de la Bulle qu'on ne pouvait nier, à moins que d'être très-méchant grammairien, qui ne rapportassent ces propositions à Jansénius, l'autre était les lettres des Évêques de France, écrites à Sa Sainteté avant et après la Constitution, par lesquelles il paraissait visiblement qu'ils avaient tous supposé que les cinq propositions étaient en effet de Jansénius. Sur un tel fondement il fut arrêté, à la pluralité des voix, que l'Assemblée dé-

clarait , par un jugement définitif , que le Pape avait condamné ces propositions comme étant de Jansénius et au sens de Jansénius , et qu'elle écrirait à Sa Sainteté et à tous les Évêques de France, pour les informer de ce jugement. Quatre Prélats de l'assemblée , savoir , l'Archevêque de Sens, et les Évêques de Comminges, de Beauvais et de Valence , refusèrent de signer ces lettres, et ne souffrirent qu'on y mît leurs noms qu'après avoir protesté qu'ils n'y cōsentaient que pour conserver l'union avec leurs confrères.

La lettre au Pape lui fut rendue par l'Évêque de Lodève , depuis Évêque de Montpellier , qui était alors à Rome ¹. La même relation porte que le Pape la baisa avec de grands transports de joie , confessant qu'il n'avait point reçu un plus sensible plaisir de tout son pontificat. Il y fit aussitôt réponse par un Bref daté du 27 septembre 1654, et adressé à l'Assemblée générale du Clergé qui se devait tenir au premier jour. Ce Bref était succinct, et il n'y était pas dit un mot de ce jugement rendu par les Évêques ; le Pape y témoignait seulement sa joie de la soumission des Prélats de France à sa Constitution, dans laquelle il avait ,

¹ François Bosquet.

disait-il, condamné la doctrine de Jansénius. Ce Bref étant arrivé en France avec la nouvelle de la mort du Pape, le cardinal Mazarin, sans attendre l'Assemblée générale, convoqua encore une assemblée particulière de quinze Prélats, en présence desquels le Bref fut ouvert (le 10 mai 1655), et il fut résolu d'envoyer la Constitution et le Bref à tous les Évêques, qui furent exhortés à les faire souscrire par tous les ecclésiastiques et par toutes les communautés tant régulières que séculières de leurs diocèses. C'est la première fois qu'il a été parlé de signature dans cette affaire. Il est assez étrange que quinze Évêques aient voulu imposer à toute l'Église de France une loi que le Pape n'imposait pas lui-même, et dont ni aucun Pape ni aucun Concile ne s'étaient jamais avisés.

La Cour de Rome, devenue plus hardie par la conduite des Prélats de France, fit mettre à l'*Index*, non-seulement la lettre pastorale de l'Archevêque de Sens¹, mais encore celles de l'Évêque de Beauvais² et de l'Évêque de Comminges³, quoiqu'elle n'eût d'autre crime à reprocher à ces deux

¹ Louis-Henri de Gondrin-Pardaillan.

² Nicolas Choart de Buzenval.

Gilbert de Choiseul, depuis Évêque de Tournay.

derniers que d'avoir dit que le Pape , par sa Constitution , n'avait pas prétendu donner atteinte , ni à la doctrine de Saint Augustin , ni au droit qu'ont les Évêques de juger au moins en première instance des causes majeures , et de prononcer sur des questions de foi et de doctrine , lorsque ces questions sont nées ou agitées dans leurs diocèses.

M. Arnauld garda un profond silence sur tout ce qui s'était passé dans ces assemblées , et se contentait de gémir en secret des plaies que cette malheureuse querelle faisait à l'épiscopat et à l'Église. Ce fut vers ce tems-là que lui et ses neveux commencèrent la traduction du *Nouveau-Testament de Mons* , qui n'a été achevée que long-tems depuis. Ils travaillaient aussi à de nouvelles *Vies des Saints* , et préparaient des matériaux pour le grand ouvrage de *La perpétuité*¹. Les Religieuses de Port-Royal donnèrent occasion à la naissance de cet ouvrage , en priant M. Arnauld de faire un recueil des plus considérables passages des Pères sur l'Eucharistie , et de partager ces passages en plusieurs leçons pour les matines de tous les

¹ *La perpétuité de la Foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie.* 1670. 3 vol. in-4^o. Nicole a eu la plus grande part à cet ouvrage , qui décida Turenne à se faire catholique.

jeudis de l'année. Ce recueil est ce qu'on appelle l'*Office du Saint Sacrement*. M. le duc de Luynes¹, qui depuis sa retraite avait fort étudié les Pères de l'Église, et qui avait un très-beau génie pour la traduction, s'employa aussi à ce travail; c'est à quoi il s'appliquait dans sa solitude, et non pas à ces occupations basses et serviles que les courtisans lui attribuaient faussement, pour tourner en ridicule une vie très-noble et très-chrétienne qu'ils ne se sentaient pas capables d'imiter.

Ce fut aussi en ce même tems que l'illustre M. Pascal connut Port-Royal et M. Arnauld. Cette connaissance se fit par le moyen de mademoiselle Pascal sa sœur, Religieuse dans ce monastère. Cette vertueuse fille avait fait beaucoup d'éclat dans le monde par la beauté de son esprit, et par un talent singulier qu'elle avait pour la poésie; mais elle avait renoncé de bonne heure aux vains amusemens du siècle, et était une des plus humbles Religieuses de la maison. Lorsqu'elle y entra, elle avait voulu donner tout son bien au couvent; mais la Mère Angélique et les autres Mères ne

¹ Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, mort en 1690. Son *Recueil de Sentences tirées des Saints Pères* a été imprimé en 1680.

voulurent pas le recevoir , et obtinrent d'elle qu'elle n'apporterait qu'une dot assez médiocre. Un procédé si peu ordinaire à des Religieuses excita la curiosité de M. Pascal , et il voulut connaître plus particulièrement une maison où l'on était si fort au dessus de l'intérêt. Il était déjà dans de grands sentimens de piété , et il y avait même deux ou trois ans que, malgré l'inclination et le génie prodigieux qu'il avait pour les mathématiques , il s'était dégoûté de ses spéculations , pour ne plus s'appliquer qu'à l'étude de l'Écriture et des grandes vérités de la Religion. La connaissance de Port-Royal et les grands exemples de piété qu'il y trouva , le frappèrent extrêmement ; il résolut de ne plus penser uniquement qu'à son salut. Il rompit dès-lors tout commerce avec les gens du monde ; il renonça même à un mariage très-avantageux qu'il était sur le point de conclure, et embrassa une vie très-austère et très-mortifiée, qu'il a continuée jusqu'à la mort. Il était fort touché du grand mérite de M. Arnauld , et avait conçu pour lui une estime qu'il trouva bientôt occasion de signaler.

Le silence que ce Docteur s'était imposé sur les disputes de la Grâce ne fut pas de longue durée , et il fut obligé indispensablement de le rompre,

par une occasion assez extraordinaire. Un prêtre de la communauté de Saint-Sulpice ¹ s'avisa de refuser l'absolution à M. le duc de Liancourt, et lui déclara qu'il lui refuserait aussi la communion s'il se présentait à l'autel. Le sujet qu'il alléguait d'un refus si injurieux, c'est que ce Seigneur retirait chez lui un ecclésiastique ami de Port-Royal, et que mademoiselle de la Roche-Guyon sa petite-fille était pensionnaire dans ce monastère. On n'aurait peut-être pas fait beaucoup d'attention à l'entreprise téméraire de ce confesseur; mais ce qui rendit l'affaire plus considérable, c'est qu'il fut avoué par le Curé et par les autres Supérieurs de ce Séminaire, gens très-dévots, mais fort prévenus contre Port-Royal. M. Arnauld écrivit là-dessus une lettre sans nom d'auteur; elle fit beaucoup de bruit ². Il se crut obligé d'en écrire une seconde beaucoup plus ample ³, où il mit son nom, et où il justifiait à fond la pureté de sa foi et l'innocence des Religieuses de Port-Royal.

Il y avait déjà du tems que ses ennemis atten-

¹ Il se nommait Picoté. Ce scandale eut lieu en 1655.

² *Lettre d'un Docteur de Sorbonne à une personne de condition.* 1655.

³ *Lettre à un Duc et Pair de France.* 1655.

daient avec impatience quelque ouvrage avoué de lui, où ils pussent, soit à droit, soit à tort, trouver une matière de censure. Cette lettre vint très-à-propos pour eux, et ils prétendirent qu'il y avait deux propositions erronées. Dans l'une, qui regardait le *fait* de Jansénius, M. Arnauld disait qu'ayant lu exactement le livre de cet Évêque, il n'y avait point trouvé les cinq propositions, étant prêt du reste de les condamner partout où elles seraient, et dans le livre même de Jansénius si elles s'y trouvaient; l'autre, qui regardait le dogme, était une proposition composée des propres termes de Saint Chrysostôme et de Saint Augustin, et portait *que les Pères nous montrent, en la personne de Saint Pierre, un juste à qui la Grâce, sans laquelle on ne peut rien, avait manqué*. Ces propositions furent déférées à la Faculté par des Docteurs du parti des Jésuites; et ceux-ci firent si bien par leurs intrigues, et en Sorbonne, et surtout à la Cour, qu'ils vinrent à bout de faire censurer la première de ces propositions comme téméraire, et la seconde comme hérétique.

Il n'y eut jamais de jugement moins juridique, et tous les statuts de la Faculté de Théologie y furent violés. On donna pour commissaires à M. Arnauld ses ennemis déclarés, et l'on n'eut égard ni

à ses récusations ni à ses défenses ; on lui refusa même de venir en personne dire ses raisons. Quoique , par les statuts , les moines ne dussent pas se trouver dans les Assemblées au nombre de plus de huit , il s'y en trouva toujours plus de quarante ; et pour empêcher ceux du parti de M. Arnauld de dire tout ce qu'ils avaient préparé pour sa défense , le tems que chaque Docteur devait dire son avis fut limité à une demi-heure. On mit pour cela sur la table une clepsydre , c'est-à-dire , une horloge de sable , qui était la mesure de ce tems : invention non moins odieuse en de pareilles occasions , que honteuse dans son origine , et qui , au rapport du cardinal Palavicini , ayant été proposée au Concile de Trente par quelques gens , fut rejetée avec détestation par tout le Concile. Enfin , dans le dessein d'ôter entièrement la liberté des suffrages , le chancelier Séguier ¹ , malgré son grand âge et ses incommodités , eut ordre d'assister à toutes ces Assemblées. Près de quatre-vingts des plus célèbres Docteurs , voyant une procédure si irrégulière , résolurent de s'absenter , et aimèrent mieux sortir de la Faculté

¹ Il n'avait alors que soixante-huit ans , mais il était fort infirme.

que de souscrire à la censure. M. de Launoy : même , si fameux par sa grande érudition , quoiqu'il fît profession publique d'être sur la Grâce d'autre sentiment que Saint Augustin, sortit aussi comme les autres, et écrivit, contre la censure, une lettre, où il se plaignait, avec beaucoup de force, du renversement de tous les privilèges de la Faculté.

Le jour que cette censure fut signée (en février 1656), parut aux Jésuites un grand jour pour leur Compagnie; non-seulement ils s'imaginaient triompher par là de M. Arnauld et de tous les Docteurs attachés à la Grâce efficace, mais ils croyaient triompher de la Sorbonne même, et s'être vengés de toutes les censures dont elle avait flétri les Garrasses, les Santarels, les Beaunis et plusieurs autres de leurs Pères, puisqu'ils l'avaient obligée de censurer, en censurant M. Arnauld, deux Pères de l'Église, dont sa seconde proposition était tirée, et de se faire à elle-même une plaie incurable, par la nécessité où ils la mirent de retrancher de son corps ses plus illustres membres. D'ailleurs,

¹ Jean de Launoy, qu'on appela le *Dénicheur de Saints*. Ce savant et vertueux prêtre mourut à Paris, en 1678, âgé de soixante-quinze ans.

ils donnaient aussi par là une grande idée de leur pouvoir et du crédit qu'ils avaient à la Cour ; ils confirmaient le Roi et la Reine-Mère dans toutes les préventions qu'ils leur avaient inspirées contre leurs adversaires.

Mais ils songèrent à tirer des fruits plus solides de leur victoire ; ils obtinrent un ordre pour casser ces petits établissemens que j'ai dit qu'on avait faits pour l'instruction de la jeunesse, et qu'ils appelaient des *écoles de Jansénisme*. Le lieutenant-civil ¹ alla à Port-Royal-des-Champs pour en faire sortir les écoliers et les précepteurs, avec tous les solitaires qui s'y étaient retirés. M. Arnauld fut obligé de se cacher ; et il y avait même déjà un ordre signé pour ôter aux Religieuses des deux maisons leurs novices et leurs pensionnaires. En un mot, le Port-Royal était dans la consternation, et les Jésuites au comble de leur joie, lorsque le miracle de la sainte Épine arriva ².

¹ D'Aubray, lieutenant-civil. Il n'y avait point alors de lieutenant de police. Cette exécution eut lieu le 13 mars 1656.

² Cette histoire de la *Sainte Épine* paraîtra aujourd'hui bien ridicule ; et on ne peut disconvenir que ces puérités superstitieuses n'aient plus nui à la religion catholique, que les argumens de ses ennemis. Mais il faut se rapporter au tems où Racine écrivait. Dans ce siècle, les plus grands génies ne rou-

On a donné au public plusieurs relations de ce miracle; entre autres, feu M. l'Évêque de Tournay, non moins illustre par sa piété et par sa doctrine que par sa naissance, l'a raconté fort au long dans un livre qu'il a composé contre les athées¹, et s'en est servi comme d'une preuve éclatante de la vérité de la Religion; mais on pourrait s'en servir aussi comme d'une preuve étonnante de l'indifférence de la plupart des hommes de ce siècle sur la Religion, puisqu'une merveille si extraordinaire, et qui fit alors tant d'éclat, est presque entièrement effacée de leur souvenir. C'est ce qui m'oblige à en rapporter ici jusqu'aux plus petites circonstances, d'autant plus qu'elles contribueront à faire mieux connaître tout ensemble et la grandeur du miracle, et l'esprit et la sainteté du monastère où il est arrivé.

Il y avait à Port-Royal de Paris une jeune pensionnaire de dix à onze ans, nommée mademoiselle Perrier, fille de M. Perrier, Conseiller à la Cour des Aides de Clermont, et nièce de M. Pas-

gissaient pas de montrer une extrême crédulité sur ces sortes de matières; et Bossuet n'a vu nulle difficulté à faire figurer, dans un de ses plus beaux morceaux oratoires, la poule miraculeuse de la Princesse palatine.

¹ *Mémoires touchant la Religion*, 3 vol. in-12, 1685 et 1689.

cal. Elle était affligée depuis trois ans et demi d'une fistule lacrymale au coin de l'œil gauche. Cette fistule, qui était fort grosse au dehors, avait fait un fort grand ravage en dedans ; elle avait entièrement carié l'os du nez , et percé le palais , en telle sorte que la matière qui en sortait à tout moment lui coulait le long des joues et par les narines ; et lui tombait même dans la gorge. Son œil s'était considérablement appetissé ; et toutes les parties voisines étaient tellement abreuvées et altérées par la fluxion, qu'on ne pouvait lui toucher ce côté de la tête sans lui faire beaucoup de douleur. On ne pouvait la regarder sans une espèce d'horreur ; et la matière qui sortait de cet ulcère était d'une puanteur si insupportable, que, de l'avis même des chirurgiens, on avait été obligé de la séparer des autres pensionnaires, et de la mettre dans une chambre avec une de ses compagnes beaucoup plus âgée qu'elle, en qui on trouva assez de charité pour vouloir bien lui tenir compagnie. On l'avait fait voir à tout ce qu'il y avait d'oculistes, de chirurgiens, et même d'opérateurs plus fameux ; mais les remèdes ne faisant qu'irriter le mal , comme on craignait que l'ulcère ne s'étendît enfin sur tout le visage , trois des plus habiles chirurgiens de Paris , Cressé, Guillard et

Dalencé, furent d'avis d'y appliquer au plus tôt le feu. Leur avis fut envoyé à M. Perrier, qui se mit aussitôt en chemin pour être présent à l'opération, et on attendait de jour à autre qu'il arrivât.

Cela se passa dans le tems que l'orage dont j'ai parlé était tout près d'éclater contre le monastère de Port-Royal. Les Religieuses y étaient dans de continuelles prières; et l'Abbesse d'alors, qui était cette même Marie des Anges qui l'avait été de Maubuisson, l'Abbesse, dis-je, était dans une espèce de retraite, où elle ne faisait autre chose jour et nuit que lever les mains au ciel, ne lui restant plus aucune espérance de secours de la part des hommes.

Dans ce même tems il y avait à Paris un ecclésiastique de condition et de piété, nommé M. de la Potterie¹, qui, entre plusieurs saintes reliques qu'il avait recueillies avec grand soin, prétendait avoir une des épines de la couronne de Notre-Seigneur. Plusieurs couvens avaient eu une sainte curiosité de voir cette relique. Il l'avait prêtée, entre autres, aux Carmélites du faubourg Saint-

¹ Pierre Leroi de la Potterie, mort à Paris en 1670. Son corps fut porté à Port-Royal-des-Champs.

Jacques , qui l'avaient portée en procession dans leur maison. Les Religieuses de Port-Royal , touchées de la même dévotion, avaient aussi demandé à la voir , et elle leur fut portée le vingt-quatrième de mars 1656, qui se trouvait alors le vendredi de la troisième semaine de carême, jour auquel l'Église chante à l'*Introit* de la messe ces paroles tirées du Psaume LXXXV, *fac mecum signum in bonum, etc.* « Seigneur, faites éclater un prodige en ma faveur, afin que mes ennemis le voient et soient confondus. Qu'ils voient, mon Dieu, que vous m'avez secouru et que vous m'avez consolé. »

Les Religieuses ayant donc reçu cette sainte Épine, la posèrent au dedans de leur chœur, sur une espèce de petit autel contre la grille, et la communauté fut avertie de se trouver à une procession qu'on devait faire après vêpres en son honneur. Vêpres finies, on chanta les hymnes et les prières convenables à la sainte couronne d'épines et au mystère douloureux de la Passion ; après quoi elles allèrent, chacune en leur rang, baiser la relique, les Religieuses professes les premières, ensuite les novices, et les pensionnaires après. Quand ce fut le tour de la petite Perrier, la maîtresse des pensionnaires qui s'était tenue debout auprès de

la grille pour voir passer tout ce petit peuple , l'ayant aperçue , ne put la voir , défigurée comme elle était , sans une espèce de frissonnement mêlé de compassion , et elle lui dit : *Recommandez-vous à Dieu , ma fille , et faites toucher votre œil malade à la sainte Épine*. La petite fille fit ce qu'on lui dit , et elle a depuis déclaré qu'elle ne douta point , sur la parole de sa maîtresse , que la sainte Épine ne la guérît. Après cette cérémonie , toutes les autres pensionnaires se retirèrent dans leur chambre. Elle n'y fut pas plutôt , qu'elle dit à sa compagne : *Ma sœur , je n'ai plus de mal ; la sainte Épine m'a guérie*. En effet , sa compagne l'ayant regardée avec attention , trouva son œil gauche tout aussi sain que l'autre , sans tumeur , sans matière et même sans cicatrice. On peut juger combien , dans tout autre maison que Port-Royal , une aventure si surprenante ferait de mouvement , et avec quel empressement on irait en avertir toute la communauté. Cependant parce que c'était l'heure du silence , et que ce silence s'observe encore plus exactement le carême que dans les autres tems , que d'ailleurs toute la maison était dans un plus grand recueillement qu'à l'ordinaire , ces deux jeunes filles se tinrent dans leur

chambre , et se couchèrent sans dire un seul mot à personne.

Le lendemain matin, une des Religieuses, employée auprès des pensionnaires , vint pour peigner la petite Perrier; et comme elle appréhendait de lui faire du mal, elle évitait, comme à son ordinaire, d'appuyer sur le côté gauche de la tête; mais la jeune fille lui dit : *Ma sœur, la sainte Épine m'a guérie. — Comment, ma sœur, vous êtes guérie!* — *Regardez et voyez*, lui répondit-elle. En effet, la Religieuse regarda, et vit qu'elle était entièrement guérie. Elle alla en donner avis à la Mère Abbesse, qui vint et qui remercia Dieu de ce merveilleux effet de sa puissance, mais elle jugea à propos de ne le point divulguer au dehors, persuadée que, dans la mauvaise disposition où les esprits étaient alors contre leur maison, elles devaient éviter sur toutes choses de faire parler le monde. En effet, le silence est si grand dans ce monastère, que plus de six jours après ce miracle, il y avait des sœurs qui n'en avaient point entendu parler.

Mais Dieu, qui ne voulait pas qu'il demeurât caché, permit qu'au bout de trois ou quatre jours, Dalencé, l'un des trois chirurgiens qui avaient

fait la consultation que j'ai dite, vint dans la maison pour une autre malade. Après sa visite il demanda aussi à voir la petite fille qui avait la fistule. On la lui amena ; mais, ne la reconnaissant point, il répéta encore une fois qu'il demandait la petite fille qui avait une fistule. On lui dit tout simplement que c'était celle qu'il voyait devant lui. Dalencé fut étonné, regarda la Religieuse qui lui parlait, et s'alla imaginer qu'on avait fait venir quelque charlatan qui, avec un palliatif, avait suspendu le mal. Il examina donc sa malade avec une attention extraordinaire, lui pressa plusieurs fois l'œil pour en faire sortir de la matière, lui regarda dans le nez et dans le palais, et enfin, tout hors de lui, demanda ce que cela voulait dire. On lui avoua ingénument comme la chose s'était passée ; et lui courut aussitôt tout transporté chez ses deux confrères, Guillard et Cressé. Les ayant ramenés avec lui, ils furent tous trois saisis d'un égal étonnement, et après avoir confessé que Dieu seul avait pu faire une guérison si subite et si parfaite, ils allèrent remplir tout Paris de la réputation de ce miracle. Bientôt M. de la Potterie, à qui on avait rendu sa relique, se vit accablé d'une foule de gens qui venaient lui demander à la voir. Mais il en fit présent aux Religieuses de Port-Royal,

croyant qu'elle ne pouvait pas être mieux révéérée que dans la même Église où Dieu avait fait pareille un si grand miracle. Ce fut donc pendant plusieurs jours un flot continuel de peuple qui abordait dans cette église, et qui venait pour y adorer et pour y baiser la sainte Épine; et on ne parlait d'autre chose dans Paris.

Le bruit de ce miracle étant venu à Compiègne, où était alors la Cour, la Reine-Mère se trouva fort embarrassée; elle avait peine à croire que Dieu eût si particulièrement favorisé une maison qu'on lui dépeignait depuis si long-tems comme infectée d'hérésie, et que ce miracle, dont on faisait tant de récit, eût même été opéré en la personne d'une des pensionnaires de cette maison, comme si Dieu eût voulu approuver par là l'éducation que l'on y donnait à la jeunesse. Elle ne s'en fia ni aux lettres que plusieurs personnes de piété lui en écrivaient, ni au bruit public, ni même aux attestations des chirurgiens de Paris; elle y envoya M. Félix, premier chirurgien du Roi¹, estimé généralement pour sa grande habileté dans son art et pour sa probité singulière, et le chargea de

¹ Charles-François Félix, seigneur de Stains, père de celui qui fit à Louis XIV l'opération de la fistule, en 1686.

lui rendre un compte fidèle de tout ce que lui paraîtrait de ce miracle. M. Félix s'acquitta de sa commission avec une fort grande exactitude ; il interrogea les Religieuses et les chirurgiens , se fit raconter la naissance , le progrès et la fin de la maladie , examina attentivement la pensionnaire , et enfin déclara que la nature ni les remèdes n'avaient eu aucune part à cette guérison , et qu'elle ne pouvait être que l'ouvrage de Dieu seul.

Les Grands-Vicaires de Paris , excités par la voix publique , furent obligés d'en faire aussi une exacte information. Après avoir rassemblé les certificats d'un grand nombre des plus habiles chirurgiens et de plusieurs médecins , du nombre desquels était M. Bouvard , premier médecin du Roi ¹ , et pris l'avis des plus considérables Docteurs de Sorbonne , ils donnèrent une sentence qu'ils firent publier , par laquelle ils certifiaient la vérité du miracle , exhortaient les peuples à en rendre à Dieu des actions de grâces , et ordonnaient qu'à l'avenir tous les vendredis la relique de la sainte Épine serait exposée dans l'église de de Port-Royal à la vénération des fidèles. En exé-

¹ Charles-Michel Bouvard , seigneur de Fourqueux , à qui l'on doit l'établissement du Jardin des Plantes.

cution de cette sentence, M. de Hodenck, Grand-Vicaire, célébra la messe dans l'église avec beaucoup de solennité, et donna à baiser la sainte relique à toute la foule du peuple qui y était accourue.

Pendant que l'Église rendait à Dieu ces actions de grâces, et se réjouissait du grand avantage que ce miracle lui donnait sur les athées et sur les hérétiques, les ennemis de Port-Royal, bien loin de participer à cette joie, demeuraient tristes et confondus, selon l'expression du psaume. Il n'y eut point d'efforts qu'ils ne fissent pour détruire dans le public la créance de ce miracle. Tantôt ils accusaient les Religieuses de fourberie, prétendant qu'au lieu de la petite Perrier elles montraient une sœur qu'elle avait, et qui était aussi pensionnaire dans cette maison; tantôt ils assuraient que ce n'avait été qu'une guérison imparfaite, et que le mal était revenu plus violent que jamais; tantôt que la fluxion était tombée sur les parties nobles, et que la petite fille en était à l'extrémité. Je ne sais point positivement si M. Félix eut ordre de la Cour de s'informer de ce qui en était; mais il paraît, par une seconde attestation signée de sa main, qu'il retourna encore à Port-Royal, et qu'il certifia de nouveau et la vérité du miracle et la

parfaite santé où il avait trouvé cette demoiselle.

Enfin il parut un écrit , et personne ne douta que ce ne fût du Père Annat , avec ce titre ridicule : *Le Rabat-Joie des Jansénistes , ou Observations sur le miracle qu'on dit être arrivé à Port-Royal , composé par un Docteur de l'Église catholique*. L'auteur faisait judicieusement d'avertir qu'il était catholique , n'y ayant personne qui , à la seule inspection de ce titre , et plus encore à la lecture du livre , ne l'eût pris pour un protestant très-envenimé contre l'Église. Il avait assez de peine à convenir de la vérité du miracle ; mais enfin , voulant bien le supposer vrai , il en tirait la conséquence du monde la plus étrange , savoir , que Dieu , voyant les Religieuses infectées de l'hérésie des *cinq propositions* , avait opéré ce miracle dans leur maison pour leur prouver que Jésus-Christ était mort pour tous les hommes. Il faisait là-dessus un grand nombre de raisonnemens , tous plus extravagans les uns que les autres , par où il ôtait à la véritable Religion l'une de ses plus grandes preuves , qui est celle des miracles. Pour conclusion , il exhortait les fidèles à se bien donner de garde d'aller invoquer Dieu dans l'église de Port-Royal , de peur qu'en y cherchant la santé du corps , ils n'y trouvassent la perte de leurs ames.

Mais il ne parut pas que ces exhortations eussent fait une grande impression sur le public. La foule croissait de jour en jour à Port-Royal, et Dieu même semblait prendre plaisir à autoriser la dévotion des peuples par la quantité de nouveaux miracles qui se firent en cette église. Non-seulement tout Paris avait recours à la sainte Épine et aux prières des Religieuses, mais de tous les endroits du Royaume on leur demandait des linges qui eussent touché à cette relique; et ces linges, à ce qu'on raconte, opéraient plusieurs guérisons miraculeuses.

Vraisemblablement la piété de la Reine-Mère fut touchée de la protection visible de Dieu sur ces Religieuses. Cette sage Princesse commença à juger plus favorablement de leur innocence : on ne parla plus de leur ôter leurs novices ni leurs pensionnaires, et on leur laissa la liberté d'en recevoir tout autant qu'elles voudraient; M. Arnauld même recommença à se montrer, ou, pour mieux dire, s'alla replonger dans son désert avec M. d'Andilly son frère, ses deux neveux¹, et M. Nicole, qui depuis deux ans ne le quittait plus, et qui était devenu le compagnon inséparable de ses travaux.

¹ Antoine le Maistre et le Maistre de Sacy.

Les autres solitaires y revinrent aussi peu à peu , et y recommencèrent leurs mêmes exercices de pénitence.

On songeait si peu alors à inquiéter les Religieuses de Port-Royal , que le cardinal de Retz leur ayant accordé un autre supérieur en la place de M. du Saussay , qu'il avait destitué de tout emploi dans le diocèse de Paris , on ne leur fit aucune peine là-dessus , quoique M. Singlin ¹ , qui était ce nouveau Supérieur , ne fût pas fort au goût de la Cour , où les Jésuites avaient pris un fort grand soin de le décrier. Il y avait déjà plusieurs années qu'il était confesseur de la maison de Paris , et ses sermons y attiraient quantité de monde , bien moins par la politesse de langage , que par les grandes et solides vérités qu'il prêchait. On les a depuis donnés au public sous le nom d'*Instructions chrétiennes* ; et ce n'est pas un des livres les moins édifiants qui soient sortis de Port-

¹ Antoine Singlin , fils d'un marchand de vin de Paris. Il savait peu de latin et de théologie , n'ayant commencé ses études qu'à vingt-deux ans. La piété et le grand sens dont il était doué lui tinrent lieu de savoir. Il fut très-persécuté , et mourut en 1664 , caché dans la maison de madame Vitart , tante de Racine , où il s'était retiré pour se soustraire à la Bastille.

Royal. Mais le talent où il excellait le plus, c'était dans la conduite des ames : son bon sens, joint à une piété et une charité extraordinaires, imprimaient un tel respect, que, bien qu'il n'eût pas la même étendue de génie et de science que M. Arnauld, non - seulement les Religieuses, mais M. Arnauld lui-même, M. Pascal, M. le Maistre, et tous ces autres esprits si sublimes, avaient pour lui une docilité d'enfant, et se conduisaient en toutes choses par ses avis.

Dieu s'était servi de lui pour convertir et attirer à la piété plusieurs personnes de la première qualité ; et comme il les conduisait par des voies très-opposées à celles du siècle, il ne tarda guères à être accusé de maximes outrées sur la pénitence. M. de Gondi, qui s'était d'abord laissé surprendre à ses ennemis, lui avait interdit la chaire¹ ; mais ayant bientôt reconnu son innocence, il le rétablit trois mois après, et vint lui-même grossir la foule de ses auditeurs. Il vécut toujours dans une pauvreté évangélique, jusques-là qu'après sa mort on ne lui trouva pas de quoi faire les frais pour l'enterrer, et qu'il fallut que les Religieuses assistassent de leurs charités quelques-uns de ses plus

¹ En 1649.

proches parens , qui étaient aussi pauvres que lui. Les Jésuites néanmoins passèrent jusqu'à cet excès de fureur que de lui reprocher , dans plusieurs libelles , de s'être enrichi aux dépens de ses pénitens , et de s'être approprié plus de huit cent mille francs sur les grandes restitutions qu'il avait fait faire à quelques-uns d'entre eux ¹ ; et il n'y a pas eu plus de réparation des outrages faits au confesseur , que des faussetés avancées contre les Religieuses. Le cardinal de Rëtz ne pouvait donc faire à ces filles un meilleur présent que de leur donner un Supérieur de ce mérite , ni mieux marquer qu'il avait hérité de toute la bonne volonté de son prédécesseur ² .

Comme c'est cette bonne volonté dont on a fait le plus grand crime aux prétendus Jansénistes , il est bon de dire ici jusqu'à quel point a été leur liaison avec ce Cardinal. On ne prétend point le justifier de tous les défauts qu'une violente ambition entraîne d'ordinaire avec elle ; mais tout le monde convient qu'il avait de très-excellentes qua-

¹ Les immenses restitutions que fit la duchesse de Longueville avaient toutes passé par les mains de ce digne prêtre , qui mourut dans la plus grande pauvreté.

² Le cardinal de Retz avait succédé à son oncle Jean-François de Gondi, premier Archevêque de Paris, mort en 1654.

lités , entre autres une considération singulière pour les gens de mérite, et un fort grand désir de les avoir pour amis. Il regardait M. Arnauld comme un des premiers Théologiens de son siècle, étant lui-même un Théologien fort habile, et il lui a conservé jusqu'à la mort cette estime qu'il avait conçue pour lui dès qu'ils étaient ensemble sur les bancs; jusques-là qu'après son retour en France, il a mieux aimé se laisser rayer du nombre des Docteurs de la faculté, que de souscrire à la censure dont nous venons de parler, et qui lui parut toujours l'ouvrage d'une cabale.

La vérité est pourtant que, tandis qu'il fut coadjuteur, c'est-à-dire, dans le tems qu'il était à la tête de la *Fronde*, Messieurs de Port-Royal eurent très-peu de commerce avec lui, et qu'il ne s'amusait guères alors à leur communiquer ni les secrets de sa conscience, ni les ressorts de sa politique. Et comment les leur aurait-il pu communiquer ? Il n'ignorait pas, et personne dès-lors ne l'ignorait, que c'était la doctrine de Port-Royal, qu'un sujet, pour quelque occasion que ce soit, ne peut se révolter en conscience contre son légitime Prince; que quand même il en serait injustement opprimé, il doit souffrir l'oppression, et n'en demander justice qu'à Dieu, qui seul a droit de

faire rendre compte aux Rois de leurs actions. C'est ce qui a toujours été enseigné à Port-Royal, et c'est ce que M. Arnauld a fortement maintenu dans ses livres, et particulièrement dans son *Apolo-
gie pour les Catholiques* ¹, où il a traité la question à fond. Mais non-seulement Messieurs de Port-Royal ont soutenu cette doctrine, ils l'ont pratiquée à la rigueur. C'est une chose connue d'une infinité de gens, que pendant les guerres de Paris, lorsque les plus fameux directeurs de conscience donnaient indifféremment l'absolution à tous les gens engagés dans les deux partis, les ecclésiastiques de Port-Royal tinrent toujours ferme à la refuser à ceux qui étaient dans le parti contraire à celui du Roi. On sait les rudes pénitences qu'ils ont imposées et au prince de Conti ² et à la duchesse de Longueville, pour avoir eu part aux troubles dont nous parlons, et les sommes im-

¹ Cet ouvrage est un de ceux qui fait le plus d'honneur au talent d'Arnauld, mais il en fait surtout à son ame. Tout esprit de parti y cède au besoin de venger l'innocence. Huit Jésuites avaient péri sur l'échafaud, comme complices de la *conspiration papiste* en Angleterre; les autres Jésuites étaient persécutés. Arnauld prend la plume pour les défendre, et jamais il n'avait déployé plus d'énergie et d'éloquence.

² Armand, frère du grand Condé et de la duchesse de Longueville, mort en 1666.

menses qu'il en a coûté à ce Prince pour réparer , autant qu'il était possible , les désordres dont il avait pu être cause pendant ces malheureux tems. Les Jésuites ont eu peut-être plus d'une occasion de procurer à l'Église de pareils exemples ; mais, ou ils n'étaient pas persuadés des mêmes maximes qu'on suivait là-dessus à Port-Royal , ou ils n'ont pas eu la même vigueur pour les faire pratiquer.

Quelle apparence donc que le cardinal de Retz ait pu faire entrer dans une faction contre le Roi des gens remplis de ces maximes, et prévenus de ce grand principe de Saint Paul et de Saint Augustin, qu'il n'est pas permis de faire même un petit mal afin qu'il en arrive un grand bien ? On veut pourtant bien avouer que lorsqu'il fut Archevêque après la mort de son oncle , les Religieuses de Port-Royal le reconnurent pour leur légitime pasteur, et firent des prières pour sa délivrance ¹. Elles s'adressèrent aussi à lui pour les affaires spirituelles de leur monastère , du moment qu'elles surent qu'il était en liberté. On ne nie pas même qu'ayant su l'extrême nécessité où il était après qu'il eut disparu de Rome, elles et leurs amis ne

¹ Lorsqu'il fut arrêté au Louvre, et détenu successivement à Vincennes et à Nantes.

lui aient prêté quelque argent pour subsister, ne s'imaginant pas qu'il fut défendu, ni à des ecclésiastiques, ni à des Religieuses, d'empêcher leur Archevêque de mourir de faim. C'est de là aussi que leurs ennemis prirent occasion de les noircir dans l'esprit du cardinal Mazarin, en persuadant à ce Ministre qu'il n'avait point de plus grands ennemis que les Jansénistes; que le cardinal de Retz n'était parti de Rome que pour se venir jeter entre leurs bras; qu'il était même caché à Port-Royal; que c'était là que se faisaient tous les manifestes qu'on publiait pour sa défense; qu'ils lui avaient déjà fait trouver tout l'argent nécessaire pour une guerre civile, et qu'il ne désespérait pas, par leur moyen, de se rétablir à force ouverte dans son siège. On a bien vu dans la suite l'impertinence de ces calomnies; mais pour en faire mieux voir le ridicule, il est bon d'expliquer ici ce que c'était que M. Arnauld, qu'on faisait l'auteur et le chef de toute la cabale.

Tout le monde sait que c'était un génie admirable pour les lettres, et sans bornes dans l'étendue de ses connaissances; mais tout le monde ne sait pas (ce qui est pourtant très-véritable) que cet homme si merveilleux était aussi l'homme le plus simple, et le plus incapable de finesse et de dissi-

mulation, et le moins propre en un mot à former ni à conduire un parti ¹; qu'il n'avait en vue que la vérité, et qu'il ne gardait sur cela aucune mesure, prêt à contredire ses amis lorsqu'ils avaient tort, et à défendre ses ennemis s'il lui paraissait qu'ils eussent raison; qu'au reste, jamais Théologien n'eut des opinions si saines et si pures sur la soumission qu'on doit au Roi et aux puissances; que non-seulement il était persuadé, comme nous l'avons déjà dit, qu'un sujet, pour quelque occasion que ce soit, ne peut point s'élever contre son Prince, mais qu'il ne croyait pas même que dans la persécution il put murmurer.

¹ C'est ici le lieu de placer une anecdote que rapporte Louis Racine, et qui montre combien Arnauld était peu propre à soutenir le moindre déguisement. Pendant qu'il était caché chez la duchesse de Longueville pour éviter l'effet des ordres donnés contre lui, il fut attaqué de la fièvre. La Princesse lui envoya Brayer son médecin. Arnauld en habit gris, en perruque carrée, et l'épée au côté, passait pour un gentilhomme protégé de la Princesse. Quand Brayer eut examiné l'état du malade, on parla de nouvelles, et bientôt on en vint à un livre récemment sorti de Port-Royal, et qui faisait bruit dans le monde. « On ne sait trop, dit Brayer, s'il est de M. Arnauld » ou de M. de Sacy; pour moi, je ne puis le croire de M. de » Sacy; il est trop bien écrit pour cela. — Qu'appellez-vous? » repart brusquement Arnauld, sans songer au rôle qu'il avait » à jouer, mon neveu écrit beaucoup mieux que moi. »

Toute la conduite de sa vie a bien fait voir qu'il était dans ces sentimens. En effet, pendant plus de quarante ans qu'on a abusé, pour le perdre, du nom et de l'autorité du Roi, a-t-il manqué une occasion de faire éclater et son amour pour sa personne, et son admiration pour les grandes qualités qu'il reconnaissait en lui ? Obligé de se retirer dans les pays étrangers pour se soustraire à la haine implacable de ses ennemis, à peine y fut-il arrivé, qu'il publia son *Apologie pour les Catholiques*; et l'on sait qu'une partie de ce livre est employée à justifier la conduite du Roi à l'égard des Huguenots, et à justifier les Jésuites mêmes. M. le marquis de Grana, ayant su qu'il était caché dans Bruxelles, le fit assurer de sa protection; mais il témoigna en même temps un fort grand désir de voir ce Docteur, dont la réputation avait rempli toute l'Europe. M. Arnauld ne refusa point sa protection; mais il le fit prier de le laisser dans son obscurité, et de ne point l'obliger à voir un Gouverneur des Pays-Bas espagnols, pendant que l'Espagne était en guerre avec la France; et M. de Grana fut assez galant homme pour approuver la délicatesse de son scrupule.

¹ Voyez sa lettre écrite de Bruxelles, le 15 juillet 1693, que nous avons insérée au tome VIII, sixième recueil des Lettres.

Lorsque le prince d'Orange se fut rendu maître de l'Angleterre, les Jésuites, qu'on regardait partout comme les principales causes des malheurs du roi Jacques, ne furent pas, à ce qu'on prétend, les derniers à vouloir se rendre favorable le nouveau Roi. Mais M. Arnauld, qui avait tant d'intérêt à ne pas s'attirer son indignation, ne put retenir son zèle ; il prit la plume, et écrivit avec tant de force ¹ pour défendre les droits du roi Jacques, et pour exhorter tous les Princes catholiques à imiter la générosité avec laquelle le Roi l'avait recueilli en France, que le prince d'Orange exigea de tous ses alliés, et surtout des Espagnols, de chasser ce Docteur de toutes les terres de leur domination. Ce fut alors qu'il se trouva dans la plus grande extrémité où il se fût trouvé de sa vie, la France lui étant fermée par les Jésuites, et tous les autres pays par les ennemis de la France.

On a su de quelques amis, qui ne le quittèrent point dans cette extrémité, qu'un de leurs plus grands embarras était d'empêcher que, dans tous les lieux où il cherchait à se cacher, son trop grand zèle pour le Roi ne le fît découvrir ; il était si persuadé que ce Prince ne pouvait manquer dans la

¹ Dans un écrit ayant pour titre : *Le prince d'Orange, nouvel Absalon, nouvel Hérode, nouveau Cromwell.* 1683.

conduite de ses entreprises, que sur cela il entreprenait tout le monde; jusques-là que sur la fin de ses jours, étant sujet à tomber dans un assoupissement que l'on croyait dangereux pour sa vie, ces mêmes amis ne savaient point de meilleur moyen pour l'en tirer, que de lui crier, ou que les Français avaient été battus, ou que le Roi avait levé le siège de quelque place; et il reprenait toute sa vivacité naturelle pour disputer contre eux, et leur soutenir que la nouvelle ne pouvait pas être vraie. Il n'y a qu'à lire son testament, où il déclare à Dieu le fond de son cœur: on y verra avec quelle tendresse, bien loin d'imputer au Roi toutes les traverses que lui ou ses amis ont essuyées, il plaide pour ainsi dire devant Dieu la cause de ce Prince, et justifie la pureté de ses intentions.

Oserai-je parler ici des épreuves extraordinaires où l'on a mis son amour inébranlable pour la vérité? De grands Cardinaux, très-instruits des intentions de la Cour de Rome, n'ont point caché qu'il n'a tenu qu'à lui d'être revêtu de la pourpre de Cardinal, et que, pour parvenir à une dignité qui aurait si glorieusement lavé tous les reproches d'hérésie que ses ennemis lui ont osé faire, il ne lui en aurait coûté que d'écrire contre les propositions du Clergé de France touchant l'autorité du

Pape ¹. Bien loin d'accepter ces offres, il écrivit même contre un Docteur flamand, qui avait traité d'hérétiques ces propositions ². Un des Ministres du Roi, qui lut cet écrit, charmé de la force de ses raisonnemens, proposa de le faire imprimer au Louvre ; mais la jalousie des ennemis de M. Arnauld l'emporta et sur la fidélité du Ministre et sur l'intérêt du Roi même. Voilà quel était cet homme qu'on a toujours dépeint comme si dangereux pour l'État, et contre lequel les Jésuites, peu de tems avant sa mort, firent imprimer un livre avec cet infâme titre : *Antoine Arnauld, fugitif pour se dérober à la justice du Roi.*

Je ne saurais mieux finir cette longue digression que par les propres paroles que le cardinal de Retz dit à quelques-uns de ses plus intimes amis, qui, en lui parlant de ses aventures passées, lui demandaient si en effet en ces tems-là il avait reçu quelques secours de la cabale des Jansénistes. « Je me » connais, leur répondit-il, en cabale, et, pour » mon malheur, je ne m'en suis que trop mêlé.

¹ Les quatre articles de 1682, bases des libertés de l'Église gallicane.

² *Éclaircissemens sur l'autorité des Conciles généraux et des Papes, contre M. de Schelstrate.* Cet écrit n'a été imprimé qu'en 1711.

» J'avais autrefois quelque habitude avec les gens
» dont vous parlez, et je voulus les sonder pour
» voir si je les pourrais mettre à quelque usage ;
» mais vous pouvez vous en fier à ma parole ; je
» ne vis jamais de gens qui, par inclination et par
» incapacité, fussent plus éloignés de tout ce qui
» s'appelle cabale. » Ce même Cardinal leur
avoua aussi qu'il avait auprès de lui pendant sa
disgrace deux Théologiens réputés jansénistes,
qui ne purent jamais souffrir que, dans l'extrême
besoin où il était, il prît de l'argent que les Espa-
gnols lui faisaient offrir, et qu'il se vit par là obligé
à en emprunter de ses amis. Quelques-uns de ceux
à qui il tint ce discours vivent encore, et ils sont
dans une telle réputation de probité, que je suis
bien sûr qu'on ne récuserait pas leur témoignage.

Mais, pour reprendre le fil de notre narration,
le miracle de la sainte Épine ne fut pas la seule
mortification qu'eurent alors les Jésuites ; car ce
fut dans ce tems-là même que parurent les fameuses
*Lettres provinciales*¹, c'est-à-dire, l'ouvrage qui a
le plus contribué à les décrier. M. Pascal, auteur
de ces Lettres, avait fait les trois premières pen-
dant qu'on examinait en Sorbonne la *Lettre* de

¹ Les premières parurent en 1656, par feuilles détachées in-4^o.

M. Arnauld¹. Il y avait expliqué les questions sur la Grâce avec tant d'art et de netteté, qu'il les avait rendues non-seulement intelligibles, mais agréables à tout le monde. M. Arnauld y était pleinement justifié de l'erreur dont on l'accusait, et les ennemis mêmes de Port-Royal avouaient que jamais ouvrage n'avait été composé avec plus d'esprit et de justesse. M. Pascal se crut obligé d'employer ce même esprit à combattre un des plus grands abus qui se soit jamais glissé dans l'Église, c'est à savoir, la morale relâchée de quantité de casuistes, et dont les Jésuites faisaient le plus grand nombre, qui, sous prétexte d'éclaircir les cas de conscience, avaient avancé dans leurs livres une multitude infinie de maximes abominables qui tendaient à ruiner toute la morale de Jésus-Christ².

On avait déjà fait plusieurs écrits contre ces maximes, et l'Université avait présenté plusieurs requêtes au Parlement, pour intéresser la puis-

¹ Voyez ci-dessus, page 400.

² Voyez à la suite des *Provinciales*, une partie de ces propositions extraites des livres des casuistes. On y remarque, entre autres, ce cas de conscience : *Il est douteux si un Religieux, ayant abusé d'une femme, ne la peut point tuer quand elle publie ce qui est arrivé.* Extrait de la *Théologie fondamentale de Caramuel Lobkowitz.*

sance séculière à réprimer l'audace de ces nouveaux Docteurs. Cela n'avait pas néanmoins produit un fort grand effet ; car ces écrits, quoique très-solides, étant fort secs, n'avaient été lus que par très-peu de personnes. On les avait regardés comme des traités de scholastique, dont il fallait laisser la connaissance aux Théologiens ; et les Jésuites, par leur crédit, avaient empêché toutes les requêtes d'être répondues. Mais M. Pascal venant à traiter cette matière avec sa vivacité merveilleuse et cet heureux agrément que Dieu lui avait donnés, fit un éclat prodigieux, et rendit bientôt ces misérables casuistes l'horreur et la risée de tous les honnêtes gens.

On peut juger de la consternation où ces *Lettres* jetèrent les Jésuites, par l'aveu sincère qu'ils en font eux-mêmes ; ils confessent, dans une de leurs réponses, que les exils, les emprisonnemens et tous les plus affreux supplices n'approchent point de la douleur qu'ils eurent de se voir moqués et abandonnés de tout le monde ; en quoi ils font connaître tout ensemble et combien ils craignent d'être méprisés des hommes, et combien ils sont attachés à soutenir leurs méchans auteurs. En effet, pour regagner cette estime du public, à laquelle ils sont si sensibles, ils n'avaient qu'à désa-

vouer de bonne foi ces mêmes auteurs, et à remercier l'auteur des *Lettres* de l'ignominie salutaire qu'il leur avait procurée. Bien loin de cela, il n'y a point d'invectives à quoi ils ne s'emportassent contre sa personne, quoiqu'elle leur fût alors entièrement inconnue. Le père Annat disait que, pour toute réponse à ses *quinze premières Lettres*, il n'y avait qu'à lui dire quinze fois qu'il était un Janséniste¹; et l'on sait ce que veut dire un Janséniste au langage des Jésuites. Ils voulurent même l'accuser de mauvaise foi dans la citation des passages de leurs casuistes; mais ils les réduisit au silence par ses réponses. D'ailleurs, il n'y avait qu'à lire leurs livres pour être convaincu de son exacte fidélité; et, malheureusement pour eux, beaucoup de gens eurent alors la curiosité de les lire: jusques-là que, pour satisfaire l'empressement du public, il se fit une nouvelle édition de la *Théologie morale d'Escobar*, laquelle est comme le précis de toutes les abominations des casuistes; et cette édition fut débitée avec une rapidité étonnante.

Dans ce tems-là même il arriva une chose qui acheva de mettre la vérité dans tout son jour. Un

¹ Voyez les 17^e. et 18^e. des *Lettres provinciales*, qui sont adressées au Père Annat.

des principaux Curés de Rouen, qui avait lu les *petites Lettres*, fit, en présence de son Archevêque en un synode de plus de huit cents Curés, un discours fort pathétique sur la corruption qui s'était depuis peu introduite dans la morale. Quoique les Jésuites n'eussent point été nommés dans ce discours, le Père Brisacier, qui était alors Recteur du collège des Jésuites à Rouen, n'en eut pas plutôt avis, que sa bile se réchauffa; il prit la plume, et fit un libelle en forme de requête, où il déchirait ce vertueux ecclésiastique avec la même fureur qu'il avait déchiré les Religieuses de Port-Royal.

Les autres Curés, touchés du traitement indigne qu'on faisait à leur confrère, eurent soin, avant toutes choses, de s'instruire à fond du sujet de leur querelle. Ils prirent d'un côté les *Lettres provinciales*, et de l'autre les livres des casuistes, résolus de poursuivre, ou la condamnation de ces *Lettres* si les casuistes y étaient cités à faux, ou la condamnation des casuistes si ces citations étaient véritables. Ils y trouvèrent, non-seulement tous les passages qui étaient rapportés, mais encore un grand nombre de beaucoup plus horribles que M. Pascal avait fait scrupule de citer. Ils dressèrent un extrait de tous ces passages, et le pré-

sentèrent avec une requête à M. de Harlay ¹, alors leur Archevêque, qui a été depuis Archevêque de Paris. Mais lui, jugeant que cette affaire regardait toute l'Église, les renvoya à l'Assemblée générale du Clergé, et y députa même un de ses Grands-Vicaires, avec ordre d'y présenter et l'extrait et la requête ².

Les Curés de Rouen écrivirent aussitôt à ceux de Paris, pour les prier de les aider de leurs lumières et de leur crédit, et même de se joindre à eux dans une cause qui était, disaient-ils, la cause de l'Évangile. Les Curés de Paris n'avaient pas attendu cette lettre pour s'élever contre la morale des nouveaux casuistes. Ils s'étaient déjà assemblés plusieurs fois sur ce sujet, tellement qu'ils n'eurent pas de peine à se joindre avec leurs confrères. Ils dressèrent aussi de leur côté un extrait de plus de quarante propositions de ces casuistes, et le présentèrent à l'Assemblée du Clergé pour en demander la condamnation, en même tems que la requête des Curés de Rouen y fut présentée.

Comme c'est principalement aux Évêques à

¹ François de Harlay de Chanvallon, qui avait succédé à son oncle en 1651.

² Voyez cette requête à la suite des *Lettres provinciales*, où se trouve aussi l'avis des Curés de Paris.

maintenir dans l'Église la saine doctrine, tout le monde s'attendait que le zèle des Prélats éclaterait encore plus fortement que celui de tous ces Curés. En effet, quelle apparence que ces mêmes Évêques, qui se donnaient alors tant de mouvement pour faire condamner dans Jansénius cinq propositions équivoques qu'on doutait qui s'y trouvassent, pussent hésiter à condamner dans le livre des casuistes un si grand nombre de propositions, toutes plus abominables les unes que les autres, qui y étaient énoncées en propres termes, et qui tendaient au renversement entier de la morale de Jésus-Christ? A la vérité, il paraît, par les témoignages publics de quelques Prélats députés à l'Assemblée dont nous parlons, qu'ils ne purent entendre sans horreur la lecture de ces propositions des casuistes, et qu'ils furent sur le point de se boucher les oreilles, comme firent les Pères du Concile de Nicée lorsqu'ils entendirent les propositions d'Arius. Mais les égards qu'on avait pour les Jésuites prévalurent sur cette horreur; l'Assemblée se contenta de faire dire aux Curés, par les commissaires qu'elle avait nommés pour examiner leur requête, qu'étant sur le point de se séparer, et l'affaire qu'ils lui proposaient étant d'une grande discussion, elle n'avait plus assez de

tems pour y travailler. Du reste, elle ordonna aux Agens du Clergé de faire imprimer les *Instructions de Saint Charles sur la Pénitence*, et de les envoyer dans tous les diocèses, « afin que cet excellent ouvrage servît comme de barrière pour arrêter le cours des nouvelles opinions sur la morale. »

Quoique les Jésuites n'eussent pas lieu de se plaindre de la sévérité des Prélats, ils furent néanmoins très-mortifiés de la publication de ce livre, sur lequel ils n'ignoraient pas que toute la doctrine du livre de *La fréquente communion* était fondée; mais ils se plainquirent surtout de l'Abbé de Ciron¹, qu'ils accusèrent d'avoir composé la *Lettre circulaire des Evêques*, qui accompagnait ce même livre. Et plût à Dieu que leur animosité contre cet Abbé se fût arrêtée à sa personne, et ne se fût pas étendue sur un saint établissement de filles (les Filles de l'Enfance) dont il avait dressé les Constitutions, et qu'ils ont eu le crédit de faire détruire, au grand regret de la province de Languedoc et de toute l'Église même, qui en recevait autant d'utilité que d'édification².

¹ Gabriel de Ciron, chancelier de l'Église et de l'Université de Toulouse.

² Voyez l'Histoire de cette Congrégation, par Simon Re-

Comme tous ces extraits des Curés avaient achevé de convaincre tout le monde de la fidélité des citations de M. Pascal, les Jésuites prirent un parti tout contraire à celui qu'ils avaient pris jusqu'alors. Ils entreprirent de défendre ouvertement la doctrine de leurs auteurs; c'est ce qui leur fit publier le livre de l'*Apologie des Casuistes*, composé par le Père Pirot, ami du Père Annat, et qui enseignait la théologie au collège de Clermont¹. Comme ils n'avaient pu obtenir de privilège pour l'imprimer, on n'y voyait ni nom d'auteur ni nom d'imprimeur; mais ils le débitèrent publiquement dans leur collège; ils en distribuèrent eux-mêmes plusieurs exemplaires aux amis de la Société, tant à Paris que dans les provinces. Le Père Brisacier le fit lire en plein réfectoire dans le collège de Rouen; il avait plus de raison qu'un autre de soutenir ce bel ouvrage, puisqu'on y renouvelait contre les Religieuses de Port-Royal, et contre

boulet, qui a été imprimée plusieurs fois à Toulouse et à Amsterdam. Cette Histoire est remplie de faits faux et calomnieux qui ont été réfutés par l'abbé de Juliard, neveu de madame de Mondonville, fondatrice de cette Congrégation.

¹ Ce livre scandaleux, qui parut en 1657, a fourni matière à divers écrits publiés au nom des Curés de Paris, et qui sont attribués à Arnauld, Nicolle et Pascal.

leurs Directeurs, les mêmes impostures dont il pouvait se dire l'inventeur.

Mais sa Compagnie n'eut pas long-tems sujet de s'applaudir de la publication de ce livre : jamais ouvrage n'a excité un si grand soulèvement dans l'Église. Les Curés de Paris dressèrent d'abord deux requêtes pour les présenter, l'une au Parlement, l'autre aux Grands-Vicaires. Le Père Annat, pour parer ce coup, obtint qu'ils fussent mandés au Louvre, pour rendre raison de leur conduite. Mais cela ne fit que hâter la condamnation de cet exécrationnable livre. En effet, le cardinal Mazarin ayant demandé aux Curés, en présence du Roi et des principaux Ministres de son Conseil, pourquoi ils voulaient s'adresser au Parlement au sujet d'un livre de théologie, ils répondirent avec une fermeté respectueuse, qu'il ne s'agissait point dans ce livre de simples questions de théologie, mais que la doctrine qu'il contenait, ne tendait pas moins qu'à autoriser les plus grands crimes, tels que le vol, l'usure, le duel, l'adultère et l'homicide ; et que la sûreté des sujets du Roi, et celle de Sa Majesté même, étant intéressée à sa condamnation, ils s'étaient crus en droit de porter leurs plaintes aux mêmes tribunaux qui avaient autrefois condamné les Santarel, les Ma-

riana et les autres dangereux auteurs de cette même Société. On n'eut pas la moindre réponse à leur faire. Le Chancelier, qui était présent, déclara qu'il avait refusé le privilège de ce livre. Enfin le Roi, après avoir exigé des Curés, qu'ils se contenteraient de s'adresser aux juges ecclésiastiques, leur promit d'envoyer ses ordres en Sorbonne pour y examiner l'*Apologie*. Le Roi tint parole, et toutes les brigues des Jésuites et des Docteurs de leur parti ne purent empêcher que la Faculté ne fit une censure, et que cette censure ne fût publiée. Les Grands-Vicaires de Paris en publièrent aussi une de leur côté ; et presque en même tems plus de trente Archevêques et Evêques, quelques-uns même de ceux que les Jésuites croyaient le plus dans leur dépendance, foudroyèrent à l'envi et l'*Apologie* et la méchante morale des casuistes.

Les Jésuites perdaient patience pendant ce soulèvement si universel ; mais ils ne purent jamais se résoudre à désavouer l'*Apologie*. Le Père Annat fit plusieurs écrits contre les Curés, et il les traita avec la même hauteur que les Jésuites traitent ordinairement leurs adversaires. Mais ceux-ci le réfutèrent courageusement, et le couvrirent de confusion sur tous les points dont on les vou-

lait accuser. D'autres Jésuites s'attaquèrent aux Évêques mêmes, et écrivirent contre leurs censures ; ils publiaient hautement que ce n'était point aux Évêques à prononcer sur de telles matières, et que c'étaient des causes majeures qui devaient être renvoyées à Rome, comme on y avait renvoyé les cinq propositions. Ils furent fort mortifiés lorsqu'au bout de six mois, ils virent leur livre condamné par un décret de l'Inquisition ; ils trouvaient néanmoins encore des raisons de se flatter, disant que l'Inquisition n'avait supprimé l'*Apologie* que pour des considérations de police. Enfin le pape Alexandre VII, auprès duquel ils avaient toujours été en si grande faveur, frappa d'anathême quarante-cinq propositions de leurs casuistes ; quelques années après il condamna encore le livre d'un Père Moya, Jésuite espagnol, qui, sous le nom d'Amadæus Guimenius, enseignait la même doctrine que l'*Apologie*¹, et censura de même le fameux Caramuel, grand défenseur de toutes les méchantes maximes

¹ Le livre du Père Guillaume de Moya, intitulé *Amadæi Guimenii Lomariensis opusculum, adversus quorundam expostulationes*, etc., ne fut définitivement condamné que par un décret d'Innocent XI, du 16 septembre 1680.

des *casuistes* ¹. Pour achever de purger l'Église de cette pernicieuse doctrine, le pape Innocent XI, en l'année 1679, fit un décret ² où il condamnait à la fois soixante-cinq propositions aussi tirées des *casuistes*, avec excommunication encourue *ipso facto* par ceux qui, directement ou indirectement, auront la hardiesse de les soutenir.

Qui n'eût cru qu'une Compagnie qui fait un vœu particulier d'obéissance et de soumission aveugle au Saint-Siège, garderait du moins le silence sur une doctrine si solennellement condamnée, et ferait désormais enseigner dans ses écoles une morale plus conforme et à l'Évangile et aux décisions des Papes? Mais le faux honneur de la Société l'a emporté encore en cette occasion sur toutes les raisons de religion et de politique, et même sur les Constitutions fondamentales de la Société; il ne s'est presque point passé d'années

¹ Auteur du livre intitulé *Theologia fundamentalis*, imprimé en 1652, où est exposée la doctrine du *probabilisme*.

² Bulle du 2 mars 1679. Dans la première édition de cette *Histoire de Port-Royal*, en 1742, il s'est glissé une faute typographique, qui donne à ce décret d'Innocent XI la date de 1668. Quoique cette faute fût bien choquante, puisque Innocent XI n'a été élu Pape qu'en 1676, elle n'en a pas moins été répétée dans toutes les éditions postérieures.

depuis ce tems-là, que les Jésuites, soit par de nouveaux livres, soit par des thèses publiques, n'aient soutenu les mêmes méchantes maximes. On sait avec combien d'Évêques ils se brouillent encore tous les jours sur ce sujet. Peu s'en est fallu enfin qu'ils n'aient déposé leur propre Général pour avoir fait imprimer, avec l'approbation du Pape, un livre contre la *probabilité*, laquelle est regardée à bon droit comme la source de toute cette horrible morale.

Mais pendant que les Jésuites soutenaient avec cette opiniâtreté les erreurs de leurs casuistes, et ne se rendaient, ni sur le *fait* ni sur le *droit*, aux censures des Papes et des Évêques, ils n'en poursuivaient pas avec moins d'audace la condamnation de leurs adversaires. Ce ne fut pas assez pour le Père Annat d'avoir fait juger dans l'Assemblée du Louvre, que les propositions étaient dans Jansénius, et d'avoir ensuite fait ordonner dans l'Assemblée des quinze Évêques, que la Constitution et le Bref seraient signés par tout le Royaume; il entreprit encore d'établir un Formulaire ou profession de foi qui comprît également la créance du fait et du droit, et d'en faire ordonner la souscription sous les peines portées contre les hérétiques. C'est ce fameux Formulaire

qui a tant causé de troubles dans l'Église , et dont les Jésuites ont tiré un si grand usage pour se venger de toutes les personnes qu'ils haïssent. Tout le monde convient que ce fut M. de Marca qui dressa ce Formulaire avec le Père Annat, et qui le fit recevoir dans l'Assemblée générale de 1655.

Ce Prélat était un homme de beaucoup d'esprit, très-habile dans le Droit canon et dans tout ce qui s'appelle la police extérieure de l'Église, sur laquelle il avait même fait des livres très-savans et fort opposés aux prétentions de la Cour de Rome ¹; mais il savait fort peu de théologie, ne s'étant destiné que fort tard à l'état ecclésiastique, et ayant passé plus de la moitié de sa vie dans des emplois séculiers, d'abord Président au Parlement de Pau, puis Intendant en Catalogne, d'où il avait été élevé à l'Évêché de Couserans, et ensuite à l'Archevêché de Toulouse ². Sa grande habileté, jointe à l'extrême passion qu'il témoignait contre les Jansénistes, lui donnait un grand

¹ Son ouvrage le plus remarquable est : *De Concordiâ sacerdotii et imperii, seu de libertatibus Ecclesiæ gallicanæ*, imprimé en 1641.

² En 1652.

crédit dans les Assemblées du Clergé ; il en dressait tous les actes, et en formait pour ainsi dire toutes les décisions.

M. de Marca et le Père Annat convenaient dans le dessein de faire déclarer hérétiques les défenseurs de Jansénius, mais ils ne convenaient pas dans la manière de tourner la chose. Le Père Annat prétendait que, les Papes étant infailibles aussi bien sur le fait que sur le droit, on ne pouvait nier, sans hérésie, un fait que le Pape avait décidé. Mais cela n'accommodait pas M. de Toulouse, qui avait soutenu très-fortement l'opinion contraire dans ses livres, et cela fondé sur l'autorité de tout ce qu'il y a de plus habiles écrivains, de ceux même qui sont le plus attachés à la Cour de Rome, tels que les cardinaux Baronius, Bellarmin, Palavicini, le Père Petau et plusieurs autres savans Jésuites, qui tous ont enseigné que l'Église n'exige point la créance des faits non révélés, et qui n'ont point fait difficulté de contester des faits très-importans décidés dans des Conciles généraux. Les censeurs mêmes de la *seconde lettre* de M. Arnauld, quelque animés qu'ils fussent contre sa personne, n'avaient qualifié que de *téméraire* la proposition de ce Docteur, où il disait qu'il n'avait point trouvé dans Jansénius les

propositions condamnées. Les Jansénistes donc ne pouvaient, même selon leurs ennemis, être traités tout au plus que de *téméraires*, et le Père Annat voulait qu'ils fussent déclarés *hérétiques*.

Dans cet embarras, M. de Marca s'avisa d'un expédient dont il s'applaudit fort ; il prétendit que le fait de Jansénius était un *fait certain*, d'une nature particulière, et qui était tellement lié avec le *droit*, qu'ils ne pouvaient être séparés. Le Pape, disait ce Prélat, déclare qu'il a condamné comme hérétique la doctrine de Jansénius. Or, les Jansénistes soutiennent la doctrine de Jansénius : donc les Jansénistes soutiennent une doctrine hérétique. C'était un des plus ridicules sophismes qui se pût faire, puisque le Pape n'expliquant point ce qu'il entendait par la doctrine de Jansénius, la même question de *fait* subsistait toujours entre ses adversaires et ses défenseurs, dont les uns croyaient voir dans cette doctrine tout le venin des cinq propositions, et les autres n'y croyaient voir que la doctrine de Saint Augustin. Il n'est pas croyable néanmoins combien de gens se laissèrent éblouir à ce faux argument : le Père Annat le répétait à chaque bout de champ dans ses livres, et ce ne fut qu'a-

près un nombre infini de réfutations qu'il fut obligé de l'abandonner.

Cependant lui et M. de Toulouse ayant préparé tous les matériaux pour faire accepter leur Formulaire dans l'Assemblée générale, deux Prélats, envoyés par le Roi, y vinrent exhorter les Évêques, de la part de Sa Majesté, à chercher les moyens d'extirper l'hérésie du *Jansénisme*. En même tems tous les Prélats qui se trouvaient alors à Paris (en 1656) eurent aussi ordre de se rendre dans la grande salle des Augustins. Alors M. de Toulouse présenta à l'Assemblée une ample relation qu'il avait composée à sa mode de toute l'affaire de Jansénius. Cette relation étant lue, on fit aussi lecture de la Constitution et du Bref, des Déclarations du Roi et de toutes les Lettres des Assemblées précédentes. M. de Marca fit un grand discours sur l'autorité de la présente Assemblée, qu'il égalait à un Concile national. Tout cela, comme on peut le penser, fut fort long, et occupa presque toutes les deux séances dans lesquelles cette grande affaire fut terminée, en telle sorte que ceux qui y étaient présens n'eurent autre chose à faire qu'à écouter et à signer. Il n'y eut pour ainsi dire ni examen ni délibération; ceux qui

n'étaient pas de l'avis du Formulaire furent entraînés par le grand nombre. On confirma les délibérations des Assemblées précédentes ; le Formulaire fut approuvé, et on résolut qu'il serait envoyé à tous les Évêques absens, avec ordre à eux d'exécuter les résolutions de l'Assemblée, sous peine d'être exclus de toute Assemblée du Clergé, soit générale, soit particulière, et même des Assemblées provinciales. Tout cela se fit le premier et le deuxième jour de septembre.

En même tems l'Assemblée écrivit au nouveau Pape pour lui rendre compte de tout ce qu'elle avait fait contre les Jansénistes. Ce Pape, qui s'appelait auparavant Fabio Chigi, avait pris le nom d'Alexandre VII. Je ne puis m'empêcher de rapporter à son sujet une chose assez particulière, que le cardinal de Retz raconte dans l'Histoire qu'il a composée du Conclave où ce même Pape fut élu. Il dit que le cardinal François Barberin, dont le parti était fort puissant dans le Conclave, fut long-tems sans se pouvoir résoudre de donner sa voix à Chigi, craignant que son étroite liaison avec les Jésuites ne l'engageât, quand il serait Pape, à donner quelque atteinte à la doctrine de Saint Augustin, pour laquelle Barberin avait toujours eu un fort grand respect. Chigi, ajoute le

cardinal de Retz, n'ignora pas ce scrupule. Quelques jours après, s'étant trouvé à une conversation où le cardinal Albizzi, passionné partisan des Jésuites, parlait de Saint Augustin avec beaucoup de mépris, il prit avec beaucoup de chaleur la défense de ce saint Docteur, et parla de telle sorte que non-seulement le cardinal Barberin fut entièrement rassuré, mais qu'on se flatta même que Chigi serait homme à donner la paix à l'Église.

Il est évident que jamais les Jésuites ne furent plus puissans à Rome que sous son pontificat. Il ne tarda guères à publier une Constitution où, non content de confirmer la Bulle d'Innocent X contre les cinq propositions, il traitait d'*enfants d'iniquité* tous ceux qui osaient dire que ces propositions n'avaient point été extraites de Jansénius, ni condamnées *au sens* de cet Évêque, assurant qu'il avait assisté lui-même au jugement de toute cette affaire, et que l'intention de son prédécesseur avait été de condamner *la doctrine de Jansénius*. Il y a de l'apparence qu'il disait vrai ; cependant l'Assemblée du Clergé rapporte dans son procès-verbal une chose assez surprenante, c'est que M. l'Évêque de Lodève ¹, dans le compte

¹ Le savant Bosquet, mort en 1676, Évêque de Montpellier.

qu'il rendit à Messeigneurs d'un entretien qu'il avait eu avec Innocent X, leur dit que ce Pape l'avait assuré de sa propre bouche, que son intention n'avait point été de toucher ni à la personne, ni à la mémoire de Jansénius, ni même précisément à la question de fait.

Mais l'Assemblée ne se mit pas fort en peine d'accorder ces contrariétés ; elle ne se plaignit pas même de certains termes de la nouvelle Bulle, qui étaient très-injurieux à l'Épiscopat, et se contenta de les adoucir le mieux qu'elle put dans la version française qu'elle en fit faire. Du reste, elle reçut avec de grands témoignages de respect la Constitution, en fit faire mention dans le Formulaire où il ne fut plus parlé du Bref d'Innocent X, et résolut de supplier le Roi de la faire enregistrer dans son Parlement. On appréhenda que le Parlement ne rejetât cette Bulle pour plusieurs raisons, et entre autres pour les mêmes causes qui avaient empêché qu'on n'y présentât la Bulle d'Innocent X, je veux dire, parce qu'elle était faite par le Pape seul, sans aucun Concile, sans avoir pris même l'avis des Cardinaux, et, comme on dit, *motu proprio* ; ce qu'on ne reconnaît point en France. Mais le Roi l'ayant lui-même portée au Parlement, sa présence empêcha toutes les op-

positions qu'on aurait pu faire. Tous les Évêques la firent publier dans leurs diocèses. Mais pour le Formulaire, ils en firent eux-mêmes si peu de cas, qu'il ne paraît point qu'aucun d'eux en ait exigé la souscription, non pas même l'Archevêque de Toulouse, qu'on en regardait comme l'inventeur. Ainsi les choses demeurèrent au même état où elles se trouvaient avant l'Assemblée, tout le monde étant d'accord sur le dogme, et ceux qui doutaient du fait ne se croyant pas obligés de reconnaître plus d'infailibilité sur ce fait dans Alexandre VII, que dans son prédécesseur. Le cardinal Mazarin lui-même, soit que les grandes affaires de l'État l'occupassent alors tout entier, soit qu'il ne fût pas toujours d'humeur à accorder aux Jésuites tout ce qu'ils lui demandaient, ne donna aucun ordre pour exécuter les décisions de l'Assemblée, et parut être retombé, pour cette querelle, dans la même indifférence où il avait été dans les commencemens.

Les choses demeurèrent en cet état jusques vers la fin de décembre de l'année 1660, auquel tems l'Assemblée générale, dont l'ouverture s'était faite au commencement de cette même année, eut ordre de remettre sur le tapis l'affaire du *Jansénisme*. Aussitôt tous les Prélats de dehors furent

mandés pour y travailler, et entre autres l'Archevêque de Toulouse, qui n'était point de cette Assemblée, mais qui y vint plaider avec beaucoup de chaleur la cause de son Formulaire. Il fit surtout de grandes plaintes d'un écrit qu'on avait fait contre ce Formulaire, dont on avait renversé tous les principes par les propres principes que M. de Toulouse avait autrefois enseignés dans ses livres. Cet écrit était du même M. de Launoy, dont nous avons déjà parlé, qui ne prenait, comme j'ai dit, aucun intérêt à la doctrine de Saint Augustin, mais qui, par la même raison qu'il n'avait pu souffrir de voir renverser par la censure de Sorbonne tous les privilèges de la Faculté, n'avait pu digérer aussi de voir toutes les libertés de l'Église Gallicane et toute l'ancienne doctrine de la France, renversées par le Formulaire du Clergé.

Celui qui présidait à l'Assemblée de 1660 était M. de Harlay, Archevêque de Rouen. On peut juger qu'il ne négligea pas cette grande occasion de se signaler. Il eut plusieurs prises avec les plus illustres députés du premier et du second ordre, qui lui semblaient trop favorables aux Jansénistes; fit sonner fort haut dans tous ses avis la volonté du Roi et les intentions de M. le cardinal Mazarin. Tout cela n'empêcha pas M. l'Évêque de

Laon, depuis cardinal d'Estrées, M. de Bassompierre, Évêque de Xaintes, et d'autres Évêques des plus considérables, de s'élever avec beaucoup de fermeté contre le nouveau joug qu'on voulait imposer aux fidèles, en leur prescrivant la même créance pour les faits non révélés, que pour les dogmes. La brigue contraire l'emporta néanmoins sur toutes leurs raisons, et le plus grand nombre fut à l'ordinaire de l'avis du Président, c'est-à-dire, de l'avis de la Cour. On enchérit encore sur les résolutions des dernières Assemblées; on ordonna de nouvelles peines contre ceux qui refuseraient de se soumettre; on comprit dans le nombre de ceux qui seraient obligés de signer le Formulaire, non-seulement les Religieuses, mais même les Régens et les maîtres d'écoles: chose jusqu'alors inouïe dans l'Église catholique, et qui n'avait été pratiquée que par les Protestans d'Allemagne.

Le cardinal Mazarin mourut quinze jours après ces délibérations ¹. Les défenseurs de Jansénius s'étaient d'abord flattés que cette mort apporterait quelque changement favorable à leurs affaires; mais lorsqu'ils virent de quelles personnes le Roi

¹Il mourut à Vincennes, le 9 mars 1661.

avait composé son *Conseil de conscience*, et que c'était M. de Marca et le Père Annat qui y avaient la principale autorité, ils jugèrent bien qu'ils ne devaient plus mettre leur confiance qu'en Dieu seul, et que toutes les autres voies, pour faire connaître leur innocence, leur étaient fermées.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

ABRÉGÉ
DE L'HISTOIRE
DE
PORT-ROYAL.

SECONDE PARTIE.

Nous avons vu jusqu'ici la calomnie employer tous ses efforts pour décrier le monastère de Port-Royal; nous allons voir maintenant tomber sur cette maison l'orage qui se formait depuis tant d'années, et la passion des Jésuites armée pour la perdre, non plus simplement de l'autorité du premier Ministre, mais de toute la puissance royale. Je ne doute pas que la postérité, qui verra un jour, d'un côté, les grandes choses que le Roi a faites pour l'avancement de la Religion catholique, et de l'autre les grands services que M. Arnauld a rendus à l'Église, et la vertu extraordinaire qui a éclaté dans la maison dont nous parlons, n'ait peine à comprendre comment il s'est

pu faire que , sous un Roi si plein de piété et de justice , une maison si sainte ait été détruite , et que ce même M. Arnauld ait été obligé d'aller finir sa vie dans les pays étrangers. Mais ce n'est pas la première fois que Dieu a permis que de fort grands Saints aient été traités en coupables par des Princes très-vertueux : l'Histoire ecclésiastique est pleine de pareils exemples ; et il faut avouer que jamais prévention n'a été fondée sur des raisons plus apparentes que celles du Roi contre tout ce qui s'appelle *Jansénisme* ; car bien que les défenseurs de la Grâce n'aient jamais soutenu les cinq propositions en elles-mêmes , ni avoué qu'elles fussent d'aucun auteur ; bien qu'ils n'eussent , comme j'ai déjà dit , envoyé leurs Docteurs à Rome que pour exhorter Sa Sainteté à prendre bien garde , en prononçant sur ces propositions chimériques , de ne point donner d'atteinte à la véritable doctrine de la Grâce , le Pape néanmoins les ayant condamnées sans aucune explication comme extraites de Jansénius , il semblait que les prétendus Jansénistes eussent entièrement perdu leur cause ; et la plupart du monde , qui ne savait pas le nœud de la question , croyait que c'était en effet leur opinion que le Pape avait condamnée. La distinction même du *fait* et du *droit*

qu'ils alléguaient , paraissait une adresse imaginée après coup pour ne point se soumettre. Il n'est donc pas surprenant que le Roi , à qui ses grands emplois ne laissaient pas le tems de lire leurs nombreuses justifications , crût , sur tant de circonstances si vraisemblables et si peu vraies , qu'ils étaient dans l'erreur. D'ailleurs , quelques grands principes qu'on eût à Port-Royal sur la fidélité et sur l'obéissance qu'on doit aux puissances légitimes , quelque persuadé qu'on y fût qu'un sujet ne peut jamais avoir de justes raisons de s'élever contre son Prince , le Roi était prévenu que les Jansénistes n'étaient pas bien intentionnés pour sa personne et pour son État ; et ils avaient eux-mêmes , sans y penser , donné occasion à lui inspirer ces sentimens par le commerce , quoique innocent , qu'ils avaient eu avec le cardinal de Retz , et par leur facilité plus chrétienne que judicieuse à recevoir beaucoup de personnes , ou dégoûtées de la Cour , ou tombées dans la disgrâce , qui venaient chez eux chercher des consolations , quelquefois même se jeter dans la pénitence. Joignez à cela qu'encore que les principaux d'entre eux fussent fort réservés à parler et à se plaindre , ils avaient des amis , moins réservés et indiscrets , qui tenaient quelquefois des discours très-peu

excusables. Ces discours, quoique avancés souvent par un seul particulier, étaient réputés des discours de tout le corps : leurs adversaires prenaient grand soin qu'ils fussent rapportés au Ministre ou au Roi même.

On sait que Sa Majesté a toujours eu un Jésuite pour confesseur ¹. Le Père Annat, qui l'a été fort long-tems, outre l'intérêt général de sa Compagnie, avait encore un intérêt particulier qui l'animait contre les gens dont nous parlons. Il se piquait d'être grand théologien et grand écrivain ; il entassait volume sur volume, et ne pouvait digérer de voir ses livres (malgré tous les mouvemens que sa Compagnie se donnait pour les faire valoir) méprisés du public, et ceux de ses adversaires dans une estime générale. Tous ceux qui ont connu ce Père, savent qu'étant assez raisonnable dans les autres choses, il ne connaissait plus ni raison ni équité quand il était question de Jansénistes. Tout ce qui approchait du Roi, mais

¹ Le Père Annat, qui était confesseur du Roi dès 1657, fut renvoyé en 1670, et remplacé par le Jésuite Ferrier, mort en 1674, auquel succéda le Jésuite la Chaise. Enfin après celui-ci, mort en 1707, vint le fameux Père le Tellier, qui survécut à Louis XIV. C'est ce qui explique cette incroyable persécution de cinquante années contre Port-Royal.

surtout les gens d'Église, n'osaient guères lui parler sur ce chapitre que dans les sentimens de son confesseur. Il ne se tenait point d'Assemblée d'Évêques où l'on ne fit des délibérations contre la prétendue *nouvelle hérésie* ; et ils comparaient dans leurs harangues quelques déclarations qu'on avait obtenues de Sa Majesté contre les Jansénistes, à tout ce que les Constantin, les Théodose avaient fait de plus considérable pour l'Église. Les Papes mêmes excitaient, dans leurs Brefs, son zèle à exterminer une *secte si pernicieuse*. C'étaient tous les jours de nouvelles accusations. On lui présentait des livres où on assurait que, pendant les guerres de Paris, les ecclésiastiques de Port-Royal avait offert au duc d'Orléans de lever et d'entretenir douze mille hommes à leurs dépens, et qu'on en donnerait la preuve dès que Sa Majesté en voudrait être informée. On eut l'impudence d'avancer, dans un de ces livres, que M. de Gondrin, Archevêque de Sens, qu'on appelait l'un des apôtres du *Jansénisme*, avait chargé, l'épée à la main, et taillé en pièces, dans une ville de son diocèse, un régiment d'Irlandais qui était au service de Sa Majesté. Tous ces ouvrages se débitaient avec privilège ; et les réponses où l'on couvrait de confusion de si ridicules calomnia-

teurs, étaient supprimées par autorité publique, et quelquefois même brûlées par la main du bourreau.

Quel moyen donc que la vérité pût parvenir aux oreilles du Roi ! Le peu de gens qui auraient pu avoir assez de fermeté pour la lui dire, étaient retirés de la Cour, ou décriés eux-mêmes comme Jansénistes. Et qui est-ce qui aurait pu être à couvert d'une pareille diffamation, puisqu'on a vu un Pape, pour avoir fait écrire une lettre un peu obligeante à M. Arnauld, diffamé lui-même publiquement comme fauteur des Jansénistes ?

Ainsi une des premières choses à quoi Sa Majesté se crut obligée, prenant l'administration de ses affaires après la mort du cardinal Mazarin, ce fut de délivrer son État de cette prétendue secte. Il fit donner un Arrêt dans son Conseil d'État², pour faire exécuter les résolutions de l'Assemblée du Clergé, et écrivit à tous les Archevêques et

¹ Clément X, qui témoignait la plus haute estime pour Arnauld, lui fit demander ses ouvrages, et lui adressa une lettre de remerciement dans les termes les plus flatteurs. La lettre qu'Innocent XI fit écrire à ce Docteur par le cardinal Cibo, est également pleine d'estime pour la personne et les ouvrages d'Arnauld.

² Le 13 avril 1661.

Évêques de France à ce qu'ils eussent à s'y conformer, avec ordre à chacun d'eux de lui rendre compte de sa soumission deux mois après qu'ils auraient reçu sa lettre. Mais les Jésuites n'eurent rien plus à cœur que de lui faire ruiner la maison de Port-Royal. Il y avait long-tems qu'ils la lui représentaient comme le centre et la principale école de la *nouvelle hérésie*. On ne se donna pas même le tems de faire examiner la foi des Religieuses; le Lieutenant-civil, le Procureur du Roi, eurent ordre des'y transporter pour en chasser toutes les pensionnaires et les postulantes, avec défense d'en plus recevoir à l'avenir; et un Commissaire du Châtelet alla faire la même chose au monastère des Champs. L'Abbesse, qui était alors la Mère Agnès, sœur de la Mère Angélique, reçut avec un profond respect les ordres du Roi, et sans faire la moindre plainte de ce qu'on les condamnait ainsi avant que de les entendre, demanda seulement au Lieutenant-civil si elle ne pourrait pas donner le voile à sept de ses postulantes qui étaient déjà au noviciat, et que la communauté avait admises à la vêtue. Il n'en fit point de difficulté; et, sur la parole de ce magistrat, quatre de ces filles prirent l'habit le lendemain, qui était le jour de *Quasimodo*, et les trois autres le prirent aussi

le lendemain qui était le jour de Saint Marc. Cette affaire fut rapportée au Roi d'une manière si odieuse, qu'il renvoya sur-le-champ le Lieutenant-civil avec une lettre de cachet pour faire ôter l'habit à ces novices. L'Abbesse se trouva dans un fort grand embarras, ne croyant pas qu'ayant donné à des filles le saint habit à la face de l'Église, il lui fût permis de le leur ôter sans qu'elles se fussent attiré ce traitement par quelque faute. Elle écrivit au Roi une lettre très-respectueuse pour lui expliquer ses raisons, et pour le supplier aussi de vouloir considérer si Sa Majesté, sans aucun jugement canonique, pouvait en conscience, en leur défendant de recevoir des novices, « sup-
» primer et éteindre un monastère et un Institut
» légitimement établis pour donner des servantes
» à Jésus-Christ dans la suite de tous les siècles. » Mais cette lettre ne produisit d'autre fruit que d'attirer une seconde lettre de cachet, par laquelle le Roi réitérait ses ordres à l'Abbesse d'ôter l'habit aux sept novices, et de les renvoyer dans vingt-quatre heures, sous peine de désobéissance et

¹ Cette lettre, du 6 mai 1661, est un imprimé de deux pages et demie in-4°.

d'encourir son indignation. Du reste, il lui déclarait qu'il n'avait pas prétendu supprimer son monastère par une défense absolue d'y recevoir des novices à l'avenir, mais seulement jusqu'à nouvel ordre, lequel serait donné par autorité ecclésiastique, « lorsqu'il aura été pourvu à votre couvent » (ce sont les termes de la lettre) d'un Supérieur » et Directeur d'une capacité et piété reconnues, » et duquel la doctrine ne sera point soupçonnée » de Jansénisme ; à l'établissement duquel nous » entendons qu'il soit procédé incessamment par » les Vicaires-généraux et l'Archevêque de Paris.»

Après une telle lettre on n'osa plus garder les sept novices, et on les rendit à leurs parens ; mais on ne put jamais les faire résoudre à quitter l'habit ; elles le gardèrent pendant plus de trois ans, attendant toujours qu'il plût à Dieu de rouvrir les portes d'une maison où elles voyaient que leur salut était attaché.

L'une de ces novices était cette mademoiselle Perrier, qui avait été guérie par la sainte Épine ; et Dieu a permis qu'elle soit restée dans le siècle, afin que plus de personnes pussent apprendre de sa bouche ce miracle si étonnant. Elle est encore vivante au moment que j'écris ceci ; et sa piété

exemplaire, très-digne d'une vierge chrétienne, ne contribue pas peu à confirmer le témoignage qu'elle rend à la vérité ¹.

Les pensionnaires et les postulantes chassées, on chassa aussi le Supérieur et les confesseurs. Alors M. de Contes, Doyen de Notre-Dame, l'un des Grands-Vicaires, amena aux Religieuses, par ordre du Roi, M. Bail, curé de Montmartre, et Sous-Pénitencier, pour être leur Supérieur et leur confesseur. Celui-ci nomma deux prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet pour être leurs confesseurs sous lui. On ne pouvait guères choisir de gens plus prévenus contre les Jansénistes; M. Bail surtout leur était fort opposé; ses cheveux se hérissaient au seul nom de Port-Royal, et il avait toute sa vie ajouté une foi entière à tout ce que les Jésuites publiaient contre cette maison; très-dévoit d'ailleurs, et qui avait fort étudié les casuistes.

Six semaines après qu'il eut été établi Supérieur, M. de Contes et lui eurent ordre de faire la visite des deux maisons, et ils commencèrent par la maison de Paris. Ils y trouvèrent la célèbre

¹ Mademoiselle Perrier ne mourut qu'en 1733, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. C'est par erreur que Voltaire (*Siècle de Louis XIV*) a daté cette mort de 1728.

Mère Angélique, qui était dangereusement malade, et qui mourut même pendant le cours de cette visite. Mais comme cette sainte fille a eu tant de part à tout le bien que Dieu a opéré dans ce monastère, je crois qu'il ne sera pas hors de propos de raconter ici avec quelle fermeté héroïque elle soutint cette désolation de sa maison, et de toucher quelques-unes des principales circonstances de sa mort.

Elle avait passé tout l'hiver à Port-Royal-des-Champs, avec une santé fort faible et fort languissante, ne s'étant point bien rétablie d'une grande maladie qu'elle avait eue l'été précédent. Il y avait déjà du tems qu'elle exhortait ses Religieuses à se préparer, par beaucoup de prières, aux tribulations qu'elle prévoyait qui leur devaient arriver. On lui avait pourtant écrit de Paris que les affaires s'adoucissaient; mais elle n'en avait rien cru, et disait toujours que le tems de la souffrance était arrivé. En effet, elle apprit dans la semaine de Pâques, les résolutions qui avaient été prises contre ce monastère. Malgré ses grandes infirmités et l'amour qu'elle avait pour son désert, elle manda à la Mère Abbessé, que si l'on jugeait à Paris sa présence nécessaire dans une conjoncture si importante, elle s'y ferait porter. Elle le fit en effet,

sur ce qu'on lui écrivit qu'il était à propos qu'elle vînt. Elle apprit en chemin que ce jour-là même M. le Lieutenant-civil était venu dans la maison de Paris, et les ordres qu'il y avait apportés. Elle se mit aussitôt à réciter le *Te Deum*, avec les sœurs qui l'accompagnaient dans le carrosse, leur disant qu'il fallait remercier Dieu de tout, en tout tems. Elle arriva avec cette tranquillité dans la maison ; et comme elle vit des Religieuses qui pleuraient : « Quoi, dit-elle, mes filles ! je pense que l'on » pleure ici ! et où est votre foi ? » Cette grande fermeté cependant n'empêcha pas que les jours suivans ses entrailles ne fussent émues, lorsqu'elle vit sortir toutes ces pauvres filles qu'on venait enlever les unes après les autres, et qui, comme d'innocens agneaux, perçaient le ciel de leurs cris en venant prendre congé d'elle, et lui demander sa bénédiction. Il y en eut trois entre autres pour qui elle se sentait particulièrement attendrir, c'étaient mesdemoiselles de Luynes¹ et mademoiselle de Bagnols². Elle les avait élevées toutes trois

¹ L'une des deux fut mariée au marquis de Lavardin, l'autre fut Religieuse à Jouarre.

² Elle était alors orpheline, son père, Guillaume Dugué de Bagnols, étant mort en 1657, à Port-Royal, et sa mère, Ga-

presque au sortir du berceau, et ne pouvait oublier avec quels sentimens de piété leurs parens, qui avaient fait beaucoup de bien à la maison, les lui avaient autrefois recommandées pour en faire des offrandes dignes d'être consacrées à Dieu dans son monastère. Elles étaient sur le point de prendre l'habit, et attendaient ce jour avec bien de l'impatience.

L'heure étant venue qu'il fallait qu'elles sortissent, la Mère Angélique, qui sentit son cœur se déchirer à cette séparation, et que sa fermeté commençait à s'ébranler, tout à coup s'adressa à Dieu pour le prier de la soutenir, et prit la résolution de les mener elle-même à la porte, où leurs parens les attendaient. Elle les leur remit entre les mains avec tant de marques de constance, que madame de Chevreuse, qui venait quérir mesdemoiselles de Luynes, ne put s'empêcher de lui faire compliment sur son grand courage. « Madame, lui dit la Mère Angélique d'un ton qui acheva de la remplir d'admiration, « tandis que Dieu sera » Dieu, j'espérerai en lui, et ne perdrai point cou- » rage. » Ensuite s'adressant à mademoiselle de

brielle Feydeau, en 1648. Elle se nommait Gabrielle, comme sa mère, et mourut en 1686, à quarante-quatre ans.

Luynes l'aînée ¹, qui fondait en larmes : « Allez, » ma fille, lui dit-elle, espérez en Dieu, et mettez en lui votre confiance ; nous nous reverrons ailleurs, où il ne sera plus au pouvoir des hommes de nous séparer. »

Mais dans tous ces combats de la foi et de la nature, à mesure que la foi prenait le dessus, à mesure aussi la nature tombait dans l'accablement ; et l'on s'aperçut bientôt que sa santé dépérissait à vue d'œil. Ajoutez à tous ces déchiremens de cœur le mouvement continuel qu'il fallait qu'elle se donnât dans ce tems de trouble et d'agitation, étant obligée à toute heure, tantôt d'aller au parler, tantôt d'écrire des lettres, soit pour demander conseil, soit pour en donner. Il n'y avait point de jour qu'elle ne reçût des lettres des Religieuses des Champs, chez qui il se passait les mêmes choses qu'à Paris, et qui n'avaient recours qu'à elle dans tout ce qui leur arrivait. Elle était de toutes les processions qu'on faisait alors pour implorer la miséricorde de Dieu.

La dernière où elle assista, ce fut à celle pour les sept novices, afin qu'il plût à Dieu d'exaucer les prières qu'elles lui faisaient pour demeurer

¹ Morte en 1670, marquise de Lavardin.

dans la maison : on lui donna à porter une relique de la vraie croix , et elle y alla nus pieds comme toutes les autres Religieuses : elle se traîna, comme elle le put, le long des cloîtres dont on faisait le tour ; mais en rentrant du cloître dans le chœur, elle tomba en faiblesse , et il fallut la reporter dans sa chambre et dans son lit , d'où elle ne se releva plus. Il lui prit une fort grande oppression accompagnée de fièvre ; et cette oppression, qui était continuelle , avait des accès si violens , qu'on croyait à tout moment qu'elle allait mourir : en telle sorte que , dans l'espace de deux mois, on fut obligé de lui apporter trois fois le Saint-Viatique.

Mais la plus rude de toutes les épreuves, tant pour elle que pour toute la Communauté, ce fut l'éloignement de M. Singlin et des autres confesseurs, du nombre desquels étaient M. de Sacy et M. de Sainte-Marthe¹, deux des plus saints prêtres qui fussent alors dans l'Église. Il y avait plus de vingt ans que la Mère Angélique se confessait à M. Singlin, et l'on peut dire qu'après Dieu elle avait remis en lui toute l'espérance de son salut.

¹ Claude de Sainte-Marthe, mort en 1690, âgé de soixante-dix ans.

On peut juger combien il lui fut sensible d'être privée de ses lumières et de ses consolations, dans un tems où elles lui étaient si nécessaires, surtout sentant approcher l'heure de sa mort. Cependant elle supporta cette privation si douloureuse avec la même résignation que tout le reste ; et voyant ses Religieuses qui s'affligeaient de n'avoir plus personne pour les conduire, et qui se regardaient comme des brebis sans pasteur, « il ne s'agit pas, » leur disait-elle, de pleurer la perte que vous » avez faite en la personne de ces vertueux ecclésiastiques, mais de mettre en œuvre les saintes » instructions qu'ils vous ont données. Croyez- » moi, mes filles, nous avons besoin de toutes les » humiliations que Dieu nous envoie. Il n'y avait » point de maison en France plus comblée des » biens spirituels que la nôtre, ni où il y eût plus » de connaissance de la vérité; mais il eût été dangereux pour nous de demeurer plus long-tems » dans l'abondance; et si Dieu ne nous eût abaissées, nous serions peut-être tombées. Les » hommes ne savent pas pourquoi ils font les choses; mais Dieu, qui se sert d'eux, sait ce qu'il » nous faut. » Mais tous ces sentimens dont son cœur était rempli, paraîtront encore mieux dans une lettre qu'elle écrivit alors à un des amis

de la maison, très-vivement touché de tout ce qui se passait. Voici cette lettre :

« Enfin, Monsieur, Dieu nous a dépouillées
 » de pères, de sœurs et d'enfans : son saint nom
 » soit béni ! La douleur est céans, mais la paix y
 » est aussi dans une soumission entière à sa divine
 » volonté. Nous sommes persuadées que cette vi-
 » site est une grande miséricorde de Dieu sur
 » nous, et qu'elle nous était absolument néces-
 » saire pour nous purifier et nous disposer à faire
 » un saint usage de ses grâces que nous avons re-
 » çues avec tant d'abondance ; car, croyez-moi,
 » si Dieu daigne avoir sur nous de plus grands
 » desseins de miséricorde, la persécution ira plus
 » avant. Humilions-nous de tout notre cœur pour
 » nous rendre dignes de ses faveurs, si vérita-
 » bles et si inconnues aux hommes. Pour vous,
 » je vous supplie d'être le plus solitaire que vous
 » pourrez, et de parler fort peu, surtout de nous.
 » Ne racontez point ce qui se passe, si l'on ne
 » vous en parle ; écoutez, et répondez le moins
 » que vous pourrez. Souvenez-vous de cette ex-
 » cellente remarque de M. de Saint-Cyran, que
 » l'Évangile et la Passion de Jésus-Christ est
 » écrite dans une très-grande simplicité et sans
 » aucune exagération. L'orgueil, la vanité et l'a-

» mour-propre se mêlent partout ; et puisque
» Dieu nous a unies par sa sainte charité , il faut
» que nous le servions dans l'humilité. Le plus
» grand fruit de la persécution c'est l'humiliation ;
» l'humilité se conserve dans le silence ; gardons-
» la donc aux pieds de Notre-Seigneur , et atten-
» dons de sa bonté notre force et notre soutien. »

C'est dans ce même esprit qu'elle répondit un jour à quelques sœurs qui lui demandaient ce qu'elle pensait qu'elles deviendraient toutes , et si on ne leur rendrait point leurs novices et leurs pensionnaires :

« Mes filles , ne vous tourmentez point de tout
» cela ; je ne suis pas en peine si on vous rendra
» vos novices et vos pensionnaires , mais je suis en
» peine si l'esprit de la retraite , de la simplicité
» et de la pauvreté se conservera parmi vous.
» Pourvu que ces choses subsistent, moquez-vous
» de tout le reste. »

Il n'y avait presque point de jours qu'on ne lui vînt annoncer quelques nouvelles affligeantes : tantôt on lui disait que le Lieutenant-civil était dans la clôture avec des maçons pour faire murer jusques aux portes par où entraient les charrois pour les nécessités du jardin et de la maison ; tantôt que ce magistrat faisait , avec des archers , des

perquisitions dans les maisons voisines , pour voir si quelques-uns des confesseurs n'y seraient point cachés ; un autre fois , qu'on viendrait enlever et disperser toutes les Religieuses. Mais elle demeurait toujours dans le calme , ne permettant jamais qu'on se plaignît même des Jésuites, et disant toujours : « Prions Dieu et pour eux et pour nous. » Cependant comme il était aisé de juger , par tous ces traitemens extraordinaires , qu'il fallait qu'on eût étrangement prévenu l'esprit du Roi contre la maison , on crut devoir faire un dernier effort pour détromper Sa Majesté. Toute la Communauté s'adressa donc à la Mère Angélique, et on l'obligea d'écrire à la Reine-Mère , dont elle était plus connue que du Roi, et qui avait toujours conservé beaucoup de bonté pour M. d'Andilly son frère. Comme cette lettre a été imprimée, je n'en rapporterai ici que la substance. Elle y représentait une partie des bénédictions que Dieu avait répandues sur elle et sur son monastère , et entre autres le bonheur qu'elle avait eu d'avoir Saint François de Sales pour directeur, et la bienheureuse Mère de Chantal pour intime amie. Elle rappelait ensuite toutes les calomnies dont on l'avait déchirée et ses Religieuses, la protection que leur innocence avait trouvée auprès de feu M. de Gondi

leur Archevêque et leur Supérieur, et les censures dont il avait flétri les infâmes libelles de leurs accusateurs, qui n'avaient pas laissé de continuer leurs impostures. Elle rapportait les témoignages que ce Prélat et tous les Supérieurs qu'il leur avait donnés, avaient rendus de la pureté de leur foi, de leur soumission au Pape et à l'Église, et de l'entière ignorance où on les avait toujours entretenues touchant les matières contestées; jusques-là qu'on ne leur laissait pas lire le livre de *La fréquente communion*, à cause des disputes auxquelles il avait donné occasion. Elle faisait souvenir la Reine de la manière miraculeuse dont Dieu s'était déclaré pour elles, et la suppliait enfin de leur accorder la même protection que Philippe II, roi d'Espagne, son aïeul, avait accordée à Sainte Thérèse, qui malgré son éminente sainteté, s'était vue calomniée aussi bien que les Pères de son Ordre, et noircie auprès du Pape par les mêmes accusations d'hérésie dont on chargeait les Religieuses de Port-Royal et leurs Directeurs.

La Mère Angélique dicta cette lettre à plusieurs reprises, étant interrompue presque à chaque ligne par des syncopes et des convulsions violentes que causait sa maladie. La lettre étant écrite, elle ne voulut plus entendre parler d'aucune affaire, et ne

songea plus qu'à l'éternité. Bien qu'elle eût passé sa vie dans des exercices continuels de pénitence , et n'eût jamais fait autre chose que de travailler à son salut et à celui des autres , elle était si pénétrée de la sainteté infinie de Dieu , et de sa propre indignité , qu'elle ne pouvait penser sans frayeur au moment terrible où elle comparaitrait devant lui. La sainte confiance qu'elle avait en sa miséricorde gagna enfin le dessus ; son extrême humilité la rendit fort attentive , dans les derniers jours de sa vie , à ne rien dire , à ne rien faire de trop remarquable , ni qui donnât occasion de parler d'elle avec estime après sa mort. Et sur ce qu'on lui rappelait un jour que la Mère Marie des Anges , qu'elle estimait , et qui était morte il y avait trois ans , avait dit , avant que de mourir , beaucoup de choses dont on se souvenait avec édification , elle répondit brusquement : « Cette » Mère était fort simple et fort humble , et moi je » ne le suis pas. »

Quelques semaines avant sa mort ses oppressions diminuèrent beaucoup , et on la crut presque hors de péril ; mais bientôt les jambes lui enflèrent , et ensuite tout le corps , et tous ses maux se changèrent en une hydropisie qui fut jugée sans remède.

Dans ce tems, le même M. de Contes et M. Bail qui commençaient leur visite, étant entrés dans la chambre, et M. de Contes lui ayant demandé comment elle se trouvait, elle lui répondit d'un fort grand sang-froid : « Comme une fille, Mon- » sieur, qui va mourir. — Eh quoi ! ma Mère, s'é- » cria M. de Contes, vous dites cela comme une » chose indifférente ! La mort ne vous étonne- » t-elle point ? — Monsieur, lui dit-elle, je suis » venue ici pour me préparer à mourir ; mais je n'y » étais pas venue pour y voir tout ce que j'y vois. » M. de Contes, à ces mots, haussant les épaules sans répliquer : « Monsieur, lui dit la Mère, je » vous entends : voici le jour de l'homme ; mais le » jour de Dieu viendra, qui découvrira bien des » choses. »

Il est incroyable combien ses souffrances augmentèrent dans les trois dernières semaines de sa maladie, tant par les douleurs de son enflure, que parce que son corps s'écorcha en plusieurs endroits ; ajoutez à cela un si extrême dégoût, que la nourriture lui était devenue un supplice. Elle endurait tous ces maux avec une paix, une douceur étonnante, et ne témoigna jamais d'impatience que du trop grand soin qu'on prenait de chercher des moyens de la mettre plus à son aise.

« Saint Benoît nous ordonne, disait-elle, de traiter les malades comme Jésus-Christ même ; mais cela s'entend des soulagemens nécessaires, et non pas des raffinemens pour flatter la sensualité. » On la voyait dans un recueillement continu toujours les yeux levés vers le ciel, et n'ouvrant la bouche que pour adresser à Dieu des paroles courtes et enflammées, la plupart tirées des psaumes et des autres livres de l'Écriture.

La veille de sa mort, les médecins jugeant qu'elle ne pouvait plus aller guères loin, on lui apporta, pour la troisième fois, comme j'ai déjà dit, le Saint-Viatique. Bien loin de se plaindre de n'être pas secourue en cette occasion par les ecclésiastiques en qui elle avait eu tant de confiance, elle remercia Dieu de ce qu'elle mourait pauvre de tout point, et également privée des secours spirituels et des temporels. Elle reçut le Saint-Viatique avec tant de marques de paix, de fermeté et d'anéantissement, que, long-tems après sa mort, les Religieuses disaient que pour s'exciter à communier dignement, elles n'avaient qu'à se représenter la manière édifiante dont leur sainte Mère avait communié devant elles. Bientôt après elle entra dans l'agonie, qui fut d'abord très-douloureuse ; mais enfin toutes ses souffrances se ter-

minèrent en une espèce de léthargie, pendant laquelle elle s'endormit du sommeil des justes, le soir du sixième d'août, jour de la Transfiguration, âgée de soixante-dix ans moins deux jours : fille véritablement illustre, et digne par son ardente charité envers Dieu et envers le prochain, par son extrême amour pour la pauvreté et pour la pénitence, et enfin par les grands talens de son esprit, d'être comparée aux plus saintes fondatrices.

Le bruit de sa mort s'étant répandu, et son corps ayant été le lendemain, vers le soir, exposé à la grille, selon la coutume, l'église fut en un moment pleine d'une foule de peuple, qui venaient bien moins en intention de prier Dieu pour elle, que de se recommander à ses prières. Ils demandaient tous avec instance qu'on fît toucher à cette Mère, les uns leur chapelet et leur médaille, les autres leurs Heures, quelques-uns même leurs mouchoirs qu'ils présentaient tout trempés de leurs larmes. On en fit d'abord quelque difficulté ; mais ne pouvant résister à leur empressement, deux sœurs ne firent autre chose tout ce soir, et le lendemain depuis le point du jour jusqu'à son enterrement, que de recevoir et de rendre ce que l'on passait ; et l'on voyait ce peuple bai-

ser avec transport les choses qu'on leur rendait, l'appelant , les uns leur *bonne mère* , les autres *la mère des pauvres* . Il n'y eut pas jusqu'aux ecclésiastiques qui entrèrent pour l'enterrer , qui ne purent s'empêcher , quoiqu'ils ne fussent point de la maison , de lui baiser les mains comme celles d'une sainte . Dieu a bien voulu confirmer sa sainteté par plusieurs miracles , et l'on en pourrait rapporter un grand nombre , sans le soin particulier que les Religieuses de Port-Royal ont toujours eu , non-seulement de cacher le plus qu'elles peuvent leur vie austère et pénitente aux yeux des hommes , mais de leur dérober même la connaissance des merveilles que Dieu a opérées de tems en tems dans leur monastère .

Revenons maintenant à la visite . Elle dura près de deux mois , et pendant tout ce tems M. de Contes et M. Bail visitèrent exactement les deux maisons , et interrogèrent toutes les Religieuses les unes après les autres , même les converses . M. Bail surtout y apportait une application extraordinaire , fort étonné de trouver les choses si différentes de ce qu'il se l'était imaginé . Il tendait même des pièges à la plupart de ces filles dans les questions qu'il leur faisait , comme s'il eût été bien aise de les trouver dans quelque opinion qui eût l'apparence

d'hérésie. Il y en eut à qui il demanda, « puis-
» qu'elles croyaient que Jésus-Christ était mort
» pour tous les hommes, si elles ne croyaient pas
» aussi qu'il fût mort pour le diable ? » Enfin, ne
pouvant résister à la vérité, il leur rendit justice,
et signa, avec M. de Contes, la carte de visite,
dont j'ai cru devoir rapporter cet article tout entier.

« Ayant trouvé, par la visite, cette maison en
» un état régulier, bien ordonné, une exacte ob-
» servance des règles et des Constitutions, une
» grande union et charité entre les Sœurs, et la
» fréquentation des Sacremens dignes d'approba-
» tion, avec une soumission due à notre Saint
» Père le Pape et à tous ses décrets par une foi
» orthodoxe et une obéissance légitime; n'ayant
» rien trouvé ni reconnu en l'un et l'autre monas-
» tère qui soit contraire à ladite foi orthodoxe et
» à la doctrine de l'Église catholique, apostoli-
» que et romaine, ni aux bonnes mœurs, mais
» plutôt une grande simplicité, sans curiosité
» dans les questions controversées dont elles ne
» s'entretiennent point, les Supérieurs ayant eu
» soin de les en empêcher, nous les exhortons
» toutes, par les entrailles de Jésus-Christ, d'y
» persévérer constamment, et la Mère Abbessse
» d'y tenir la main ».

Voilà en peu de mots l'apologie des Religieuses de Port-Royal; les voilà reconnues pour très-pures dans leur foi et dans leurs mœurs, très-soumises à l'Église, et très-ignorantes des matières contestées; et voilà par conséquent les Jésuites déclarés de très-grands calomniateurs, par l'homme même que les Jésuites avaient fait nommer pour examiner ces filles.

Vraisemblablement on se garda bien de montrer au Roi cette carte de visite, qui aurait été capable de lui donner, contre les persécuteurs de ces Religieuses, toute l'indignation qu'ils lui avaient inspirée contre elles. Je ne sais point si M. Bail prit, pour les justifier, les soins que sa conscience l'obligeait de prendre. La vérité est que, depuis ce tems-là, il les traita assez doucement; il faisait même assez volontiers, pour les consoler dans l'affliction où il les voyait, ce qu'il pouvait: et pour cela il leur apportait quelquefois des *Cantiques spirituels* dont il avait fait les airs et les paroles, et voulait les leur faire chanter à la grille.

Cependant le Formulaire commençait à exciter beaucoup de troubles. Plusieurs Évêques refusèrent de le faire signer dans leurs diocèses, et écrivirent au Roi pour se plaindre des entreprises

de l'Assemblée du Clergé, qui, méritant à peine le nom de *simple Synode*, prétendait s'ériger en *Concile national*, prescrivait des formules de foi, et décernait des peines contre les Prélats qui refuseraient de se soumettre à ses décisions. Le premier qui écrivit fut Messire Nicolas Pavillon, Évêque d'Aleth¹, qui était alors regardé comme le Saint Charles de l'Église de France. Il y avait vingt-deux ans qu'il était Évêque, et depuis ce tems-là il n'était jamais sorti de son diocèse que pour assister aux États de la province.

Le grand amour pour la résidence, joint à la sainteté extraordinaire de sa vie et à un zèle ardent pour la discipline, le faisait dès-lors traiter de Janséniste; il avait été néanmoins dans l'opinion qu'on devait aux Constitutions une soumission pleine et entière, sans aucune distinction du *fait* et du *droit*. Mais il rapporte lui-même, dans une lettre qu'il écrivit à M. de Péréfixe, qu'ayant examiné à fond la matière, et demandé à Dieu, par beaucoup de prières, qu'il voulût l'éclairer, il avait reconnu qu'il s'était trompé, et que le fait de Jansénius était de telle nature, qu'on n'en

¹ Lettre de M. l'Évêque d'Aleth, à M. l'Évêque de Châlons-sur-Marne (Félix Vialart de Herse), du 22 mai 1661.

pouvait exiger par autorité ni la créance ni la souscription. Ce fut donc dans ce même sens qu'il écrivit au Roi et aux Prélats de l'Assemblée¹. Son exemple fut suivi par les Évêques de Comminges, de Beauvais, d'Angers et de Vence². Ce dernier représentait avec beaucoup de douleur, qu'on avait surpris la piété de Sa Majesté en lui faisant croire qu'il y avait dans son Royaume une *nouvelle hérésie* ; ajoutant que le Formulaire avait été regardé par la plupart des Prélats, même de l'Assemblée, comme une semence malheureuse de troubles et de divisions. Tous ces Évêques que je viens de nommer écrivirent aussi au Pape, pour lui faire les mêmes plaintes contre le Formulaire, et pour lui demander la conduite qu'ils devaient tenir en cette rencontre.

Mais rien ne fit mieux connaître combien tout le monde était soumis sur la doctrine, que tous les applaudissemens qu'on donna au Mandement des Grands-Vicaires de Paris³, où la distinction

¹ Lettres du 22 juin 1661.

² Gilbert de Choiseul, Choart de Buzenval, Henri Arnauld, Antoine Godeau.

³ Ce Mandement des Grands-Vicaires du cardinal de Retz, alors Archevêque de Paris, est du 8 juin 1661.

du *fait* et du *droit* était établie. On courait en foule signer le Formulaire, selon la distinction de ce Mandement; déjà même plusieurs Prélats de l'Assemblée déclaraient tout haut qu'ils n'avaient jamais prétendu exiger d'autre signature. Les Jésuites virent avec douleur cette soumission universelle, et que dans deux mois, si le Mandement subsistait, il n'y avait plus de Jansénistes dans le Royaume. Le Père Annat alla trouver ses bons amis, M. de Marca, auteur du Formulaire, et M. l'Archevêque de Rouen¹, Président de l'Assemblée. Ceux-ci firent aussitôt parler les Agens du Clergé; on fit entendre au Roi que le Mandement des Grands-Vicaires avait excité un fort grand scandale, qu'il éludait le sens des Constitutions, et rendait inutiles toutes les délibérations des Prélats et des arrêts de Sa Majesté. Là-dessus les Grands-Vicaires sont mandés à Fontainebleau, où était la Cour, et où étaient aussi en grand nombre Messieurs les Prélats.

M. de Marca, toujours entêté de sa prétendue

¹ François de Harlay, depuis Archevêque de Paris. Cet Archevêque, dont les mœurs furent si corrompues, et la vie si scandaleuse, fut celui qui refusa avec opiniâtreté à Molière les simples honneurs de la sépulture.

inséparabilité du fait et du droit, fit un grand discours pour persuader aux Grands-Vicaires qu'ils n'avaient point dû séparer ces deux questions. Après qu'il eut fini, ils lui demandèrent par grâce qu'il voulût mettre ses raisons par écrit, afin qu'ils les pussent examiner plus à loisir. M. de Marca, de concert avec le Père Annat, fit l'écrit qu'on lui demandait, et le lendemain les Grands-Vicaires apportèrent leurs observations, où toutes ses raisons étaient détruites de fond en comble. Il voulut leur répliquer par un autre écrit, mais en moins de vingt-quatre heures cet écrit fut encore réfuté par de nouvelles observations, plus foudroyantes que les premières.

Alors Messieurs les Prélats, reconnaissant qu'ils ne pouvaient l'emporter par la raison, eurent recours à la force. Ils firent *casser et déclarer nul*, par un arrêt du Conseil, le Mandement des Grands-Vicaires, avec défense à tout le monde de le signer ¹. En même tems le Mandement fut envoyé à Rome, et le Roi écrivit au Pape pour le faire révoquer. Les Grands-Vicaires, de leur côté, écrivirent au Pape une grande lettre ², où

¹ Cet arrêt du Conseil-d'État est du 15 juillet 1661.

² Lettre du 6 août 1661, signée de Contes et le Hodencq.

ils lui rendaient compte de leur Mandement, « qui, en faisant rendre, disaient-ils, aux Con- » titutions tout le respect qui leur était dû, au- » rait mis le calme dans l'Église s'il n'avait été » traversé par des gens ennemis de la paix, et » par des Évêques trop amoureux de leur formule » de foi qu'ils s'étaient avisés de proposer à tout » le Royaume, et dans laquelle ils avaient ajouté » aux Constitutions, des choses qui n'y étaient » pas ». Cette lettre était accompagnée d'un acte signé par tous les Curés de Paris ¹, qui déclaraient que le Mandement, bien loin d'avoir excité le scandale, avait été d'une fort grande édification pour tout le diocèse, et était regardé de tous les gens de bien comme l'unique moyen de pacifier l'Église. On peut dire que la politique de l'Église de Rome ne parut jamais mieux qu'en cette occasion. Elle était bien éloignée d'approuver que des Évêques s'ingérassent de faire des professions de foi pour les faire signer à tous leurs confrères; mais elle était aussi trop éclairée sur ses intérêts pour ne pas approuver la conduite de ces Évêques, qui donnaient par là au Pape une infaillibilité sans bornes. Le Pape écrivit aux Grands-

¹ Du 20 juillet 1661.

Vicaires un Bref extrêmement sévère, les traitant d'*enfants de Bélial*; mais, sans dire un mot, ni du Formulaire ni des décisions de l'Assemblée, il les exhortait, en termes généraux, à revenir à résipiscence, et à imiter l'obéissance des Évêques et la piété du Roi; après quoi il leur donnait sa bénédiction. Il ne fit réponse ni à l'Évêque d'Angers, ni aux autres Prélats qui s'étaient adressés à lui pour le consulter. Il se contenta de faire écrire au Nonce par le cardinal Chigi; et ce Nonce avait ordre de renvoyer tous ces Évêques au Bref que Sa Sainteté avait écrit aux Grands-Vicaires de Paris, et de leur dire de s'y conformer. Ces Prélats demeurèrent fermes dans la résolution qu'ils avaient prise de ne point déférer aux décisions de l'Assemblée; mais les Grands-Vicaires firent un autre Mandement, par lequel ils révoquaient le premier, et ordonnaient la signature pure et simple du Formulaire; et en même tems ils eurent ordre de le faire signer aux Religieuses de Port-Royal.

Le premier Mandement avait déjà causé beaucoup de trouble parmi ces filles, qui appréhendaient, en le signant, de blesser la vérité. Mais comme c'est cette crainte, et, si l'on veut, ce scrupule qui leur a dans la suite attiré tant de

persécutions, et qui a en quelque sorte causé la ruine de leur maison, il est bon de dire ici d'où venait en elles une si grande délicatesse de conscience.

Les Religieuses de Port-Royal, comme j'ai dit, et comme il paraît par la carte de visite que j'ai rapportée, n'avaient originairement aucune connaissance des matières contestées; leurs Directeurs ne les en entretenaient point, et ne leur en avaient appris que ce qui était absolument nécessaire pour leur salut. Mais en récompense ils les avaient instruites à fond des devoirs de leur profession et des maximes de l'Évangile; on leur avait fortement imprimé dans l'esprit ces grands principes de Saint Paul et de Saint Augustin, « qu'il » n'est point permis de pécher pour quelque oc- » casion que ce soit; qu'il vaudrait mieux s'expo- » ser à tous les plus grands supplices, que de faire » un léger mensonge; que Dieu et la vérité n'é- » tant qu'un, on ne saurait la blesser sans le bles- » ser lui-même; qu'on ne peut point déposer » pour un fait dont on n'est point instruit; et » que, d'attester qu'on croit ce qu'on ne croit » pas, c'est un crime horrible devant Dieu et de- » vant les hommes ». Surtout on leur avait ins- » piré une extrême horreur pour toutes ces restric-

tions mentales, et pour toutes ces fausses adresses inventées par les casuistes modernes, dans la vue de pallier le mensonge et d'é luder la vérité. Cela étant, on peut aisément concevoir d'où venait la répugnance de ces filles à signer le Formulaire. La nécessité où on les réduisait les avait enfin obligées, malgré elles, de s'instruire de la contestation qui faisait tant de bruit dans l'Église, et qui les jetait dans de si grands embarras. Elles avaient appris que deux Papes, à la sollicitation des Jésuites et de plusieurs Évêques, avaient condamné, comme extraites de Jansénius, Évêque d'Ypres, cinq propositions très-abominables; que tout le monde avouait que ces propositions étaient bien condamnées; mais qu'un grand nombre de Docteurs distingués par leur piété et par leur mérite, du nombre desquels étaient les Directeurs de leur maison, soutenaient qu'elles n'étaient point dans le livre de cet Évêque, où ils offraient même d'en faire voir de toutes contraires; qu'il s'était fait sur cela de part et d'autre quantité de livres où ceux-ci paraissaient avoir eu tout l'avantage. Il y avait donc lieu de douter, et elles doutaient effectivement que ces propositions fussent dans le livre de cet Évêque, mort en odeur de sainteté, et qui, dans son ouvrage même,

paraissait soumis jusqu'à l'excès au Saint-Siège. Ainsi, soit qu'elles se trompassent ou non, pouvaient-elles en sûreté de conscience signer le Formulaire? N'était-ce pas attester qu'elles croyaient le contraire de ce qu'en effet elles pensaient? On répondait qu'elles devaient se fier à la décision de deux Papes; mais elles avaient appris de toute l'Église, que les Papes, ni même des Conciles, ne sont point infailibles sur des faits non révélés. Et y a-t-il quelqu'un, si ce n'est les Jesuites, qui le puisse soutenir? Le contraire n'est-il pas aujourd'hui avoué de toute la terre? Et n'était-il pas alors aussi vrai qu'il l'est maintenant? Il est donc constant que ces filles ne refusaient de signer, que parce qu'elles craignaient de faire un mensonge. Mais leur délicatesse sur cela était si grande, que, quelque tour que les Grands-Vicaires eussent donné à leur premier Mandement, plusieurs Religieuses néanmoins, sur la seule peur d'être obligées de le signer, tombèrent malades; et il prit à la sœur de M. Pascal, qui s'appelait en religion Sœur Euphémie, et qui était alors Sous-Prieure à Port-Royal-des-Champs, une fièvre dont elle mourut ¹. Les autres ne consenti-

¹ Le 4 octobre 1661.

rent à signer qu'après avoir mis à la tête de leurs souscriptions, deux ou trois lignes qui portaient qu'elles embrassaient absolument et sans réserve la foi de l'Église catholique, qu'elles condamnaient toutes les erreurs qu'elle condamne, et que leur signature était un témoignage de cette disposition.

Ou peut juger par là de l'effet que fit sur elles le second Mandement. « Que veut-on de nous » davantage, disaient-elles aux Grands-Vicaires? » N'avons-nous pas rendu un témoignage sincère » de notre soumission pour le Saint-Siège? Veut- » on que nous portions témoignage d'un livre que » nous n'entendons point, et que nous ne pou- » vons entendre? » Là-dessus elles prenaient à témoin M. de Contes¹, de la pureté de leur foi, et de l'ignorance où il les avait trouvées sur toutes ces contestations. Les Grands-Vicaires étaient fort fâchés de les voir dans cette agitation, et de leur persévérance dans un refus qui allait vraisemblablement attirer la ruine de l'une des plus saintes Communautés qu'il y eût dans l'Église; ils épuisèrent leur esprit à chercher des tempéramens qui pussent sauver ces filles; ils les conju-

¹ L'un des deux Grands-Vicaires.

rèrent de s'aider un peu elles-mêmes, et de faire quelque chose qui leur donnât occasion de les servir. A la fin elles s'offrirent de signer avec cette espèce de préambule : « Nous, Abbessé, Prieures » et Religieuses des deux monastères de Paris et » des Champs, etc., considérant que, dans l'igno- » rance où nous sommes de toutes les choses qui » sont au-dessus de notre profession et de notre » sexe, tout ce que nous pouvons faire est de ren- » dre témoignage de notre foi ; nous déclarons » très-volontiers, par notre signature, qu'étant » soumises avec un très-profond respect à notre » Saint-Père le Pape, et n'ayant rien de si pré- » cieux que la foi, nous embrassons sincèrement » et de cœur tout ce que Sa Sainteté et le pape » Innocent X en ont déjà décidé, et rejetons » toutes les erreurs qu'ils ont jugées y être con- » trairees ».

Les Grands-Vicaires portèrent à la Cour cette déclaration, et employèrent tous leurs efforts pour l'y faire approuver. Ils y portèrent en même tems une déclaration à peu près semblable, que les Religieuses du Val-de-Grâce et celles de plusieurs autres convents leur avaient aussi présentée, et sans laquelle elles refusaient de signer. On ne leur parla point de ces autres Religieuses ; mais

ils eurent ordre de ne point admettre l'explication de celles de Port-Royal, et d'exiger d'elles une souscription *pure et simple*. Mais sur ces entre-faites, le cardinal de Retz ayant donné sa démission de l'Archevêché de Paris ¹, et le Roi ayant nommé un autre Archevêque, il ne fut plus question du Mandement de ces Grands-Vicaires.

Cependant les Jésuites, pour autoriser toutes ces violences, s'opiniâtraient à vouloir de plus en plus faire du fait de Jansénius un dogme de foi. Comme ils voyaient avec quelle facilité leurs adversaires avaient ruiné toutes les frivoles raisons sur lesquelles M. de Marca avait voulu fonder ce nouveau dogme, ils crurent que tout le mal venait de ce que ce Prélat biaisait trop, et ne parlait pas assez nettement. Pour y remédier, ils firent soutenir publiquement dans leur collège de Clermont une thèse, où ils avancèrent en propres termes cette proposition : « Que Jésus-Christ, en » montant au ciel, avait donné à Saint Pierre et » à ses successeurs la même infailibilité et dans » le fait et dans le droit qu'il avait lui-même ² ».

¹ En février 1662.

² Ce fut le 12 décembre 1661, que cette thèse parut sous le titre d'*Assertion catholique de l'incarnation contre les principales*

D'où ils concluaient très-naturellement que « le » Pape ayant décidé que les cinq propositions » étaient dans Jansénius, on ne pouvait nier, sans » hérésie, qu'elles n'y fussent ». C'est ainsi que ces Pères, dans la passion de rendre hérétiques leurs adversaires, se rendaient eux-mêmes coupables d'une très-dangereuse hérésie, et non-seulement d'une hérésie, mais d'une impiété manifeste, en égalant à Dieu la créature, et voulant qu'on rendît à la simple parole d'un homme mortel le même culte que l'on doit rendre à la parole

hérésies de tous les siècles. Chaque position de cette thèse répondait à chacun des seize siècles qui se sont écoulés depuis la naissance de Jésus-Christ. La dernière, dont il s'agit ici, était conçue en ces termes : « Ce fut en ce siècle que le schisme de » Photius se fortifiant, sépara les Grecs du chef de l'Église. » Pour nous, nous reconnaissons que Jésus-Christ en est tellement le chef, qu'il en a laissé le gouvernement, premièrement à Saint Pierre, et puis à ses successeurs, et qu'il leur a accordé, toutes les fois qu'ils parleraient, la même infailibilité qu'il avait lui-même. Il y a donc en l'Église romaine un juge infailible des controverses de la foi, même hors le Concile général, tant dans les questions de droit que de fait : c'est pourquoi, depuis les constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, on peut croire de foi divine que le livre qui a pour titre *l'Augustin de Jansénius*, est hérétique, et que les cinq propositions tirées de ce livre sont de Jansénius, et condamnées en ce sens. »

éternelle. Mais ils n'étaient pas moins criminels envers le Roi et envers l'État, par les avantages que la Cour de Rome pouvait tirer de cette thèse, plus préjudiciable à la souveraineté des Rois, que les opinions des Mariana et des Santarel, tant condamnées par le Clergé de France, par le Parlement et par la Sorbonne. Aussi excita-t-elle un fort grand scandale. Voici ce que le célèbre M. Godeau, Évêque de Vence, en écrivit à un de ses amis : « Où est l'ancienne Sorbonne qui a » foudroyé par avance cette proposition ? Où » sont les Servin, les Marion¹, les Harlay ? Où » sont les Évêques de l'Assemblée de Melun² ? » Où est enfin notre honneur et notre conscience » de nous taire, quand il y a un si grand sujet » de parler ? Qu'il est fâcheux de vivre en un si » mauvais tems ! Et à quoi, mon Dieu, nous ré- » servez-vous ? Mais espérons en celui qui mor- » tifie et qui vivifie ; il laisse aujourd'hui prévaloir » les ténèbres, mais il saura en tirer la lumière ».

¹ Simon Marion, avocat-général au Parlement de Paris, était l'aïeul du célèbre Arnauld.

² Le Clergé de France assemblé à Melun en 1579, par permission du roi (Henri III), lui adressa des plaintes et remontrances sur lesquelles fut rendu le célèbre *Edit de Melun*, du mois de février 1580.

Cependant (le pourra-t-on croire ?) les Évêques , la Sorbonne et le Parlement gardèrent sur cette thèse un profond silence ; les Jansénistes seuls se remuèrent , et il n'y eut que ces prétendus ennemis de l'Église et de l'État qui , joints aux Curés de Paris , eurent assez de courage pour défendre alors l'État et l'Église. Ils dénoncèrent la thèse à tous les Évêques ; ils s'adressèrent au Parlement même , et découvrirent par un excellent écrit ¹ les conséquences de cette pernicieuse doctrine ; encore le crédit des Jésuites fut-il assez grand pour faire brûler cet écrit par la main du bourreau.

Ils eurent dans ce tems-là un nouveau sujet de triomphe par la nomination que le Roi fit de M. de Marca à l'Archevêché de Paris. Pouvait-on douter qu'étant , comme nous l'avons vu , le principal auteur du Formulaire , il n'en exigeât la signature avec toute la rigueur imaginable ? Déjà même les nouveaux Grands-Vicaires que le Chapitre avait nommés comme pendant la vacance ,

¹ Il parut le premier février 1662 , sous ce titre : *Les pernicieuses conséquences contre le Roi et contre l'État , de la nouvelle hérésie des Jésuites , soutenue publiquement à Paris dans le collège de Clermont , dénoncées à tous les Évêques de France.* Cet écrit est de Nicole et Arnauld. Il a été réimprimé en 1664.

s'empessant à lui faire leur cour, avaient publié un troisième Mandement qui jetait la terreur dans tout le diocèse de Paris; ils y réformaient tout ce qui leur semblait de trop modéré dans les précédens, réputaient nulles toutes les signatures faites avec restriction ou explication, et déclaraient suspens et interdits, *ipso facto*, tous les ecclésiastiques qui dans quinze jours n'auraient pas signé leur ordonnance. Mais ce zèle précipité n'eut aucune suite : on leur prouva leur incompetence par de bonnes raisons, et leur Mandement tomba de lui-même. Si l'on en croit de fort grands Prélats qui ont très-particulièrement connu M. de Marca, cet Archevêque était fort changé sur le sujet de son Formulaire; ils prétendent même qu'il était sérieusement touché du trouble que cette affaire avait excité, et qu'il n'attendait que ses Bulles pour essayer tous les moyens de terminer les choses par la douceur. Quelles que fussent ses intentions, Dieu ne lui permit pas de les exécuter, et il mourut le jour même que ses Bulles arrivèrent ¹.

¹ Il mourut, comme nous l'avons déjà dit, le 29 juin 1662. La veille de sa mort, il avait pris, par procureur, possession de son Archevêché.

Sa mort fut suivie de près de celle de l'illustre M. Pascal ¹. Il n'était âgé que de trente-neuf ans ; mais , quoique encore jeune , ses grandes austérités et son application continuelle aux choses les plus relevées , l'avaient tellement épuisé , qu'on peut dire qu'il mourut de vieillesse , et laissa imparfait un grand ouvrage qu'il avait entrepris contre les athées. Les fragmens qu'on en trouva dispersés dans ses papiers , et qui ont été donnés au public sous le nom de *Pensées* de M. Pascal , peuvent faire juger et du mérite qu'aurait eu tout l'ouvrage s'il eût eu le tems de l'achever , et de l'impression vive que les grandes vérités de la Religion avaient faite sur son esprit. On publia que , sur la fin de sa vie , il avait rompu tout commerce avec Messieurs de Port-Royal , parce qu'il ne les trouvait pas , disait-on , assez soumis aux Constitutions , et on citait là-dessus le témoignage du Curé de Saint-Étienne-du-Mont , qui lui avait administré dans sa maladie les derniers Sacramens.

La vérité est qu'un peu avant sa mort , M. Pascal eut quelque dispute avec M. Arnauld sur le sujet des Constitutions : mais bien loin de préten-

¹ Mort le 19 août 1662 , âgé de trente-neuf ans et deux mois.

dre qu'on se devait soumettre aveuglément aux Constitutions, il trouvait au contraire qu'on s'y soumettait trop; car appréhendant, comme on peut le voir dans les *Provinciales*, que les Jésuites n'abusassent un jour, contre la doctrine de Saint Augustin, de la condamnation des cinq propositions, il voulait non-seulement qu'en signant le Formulaire on fit la distinction du *fait* et du *droit*, mais qu'on déclarât qu'on ne prétendait en aucune sorte donner atteinte à la *Grâce efficace par elle-même*, parce qu'à son avis, plutôt que de laisser flétrir une si sainte doctrine, il fallait souffrir tous les plus mauvais traitemens, et même l'excommunication. M. Arnauld soutenait au contraire que c'était faire injure à la véritable doctrine de la Grâce, de témoigner quelque défiance qu'elle eût pu être condamnée, et qu'elle était assez à couvert et par la déclaration d'Innocent X et par le consentement de toute l'Église; qu'au reste le schisme était le plus grand de tous les maux, que l'ombre même en était horrible, et qu'il fallait sur toutes choses éviter d'y donner occasion. Ces deux grands hommes écrivirent sur cela l'un et l'autre, mais sans sortir des bornes de la charité, et sans blesser le moins du monde l'estime mutuelle dont ils étaient liés, et qu'ils ont conservée

jusqu'au dernier soupir. M. Pascal mourut entre les bras de M. de Sainte-Marthe, ami intime de M. Arnauld, et l'un des plus zélés défenseurs des Religieuses de Port-Royal. Mais voici ce qui a donné lieu à croire le contraire de ce que nous disons.

M. Pascal, dans quelques entretiens qu'il eut avec le Curé de Saint-Étienne, lui toucha quelque chose de cette dispute, sans lui particulariser de quoi il s'agissait; de sorte que ce bon Curé, qui ne supposait pas que M. Arnauld eût pu pécher par trop de déférence aux Constitutions, s'imagina que c'était tout le contraire. Non-seulement il le dit ainsi à quelques-uns de ses amis, mais il l'attesta même par écrit. Mais les parens de M. Pascal, touchés du tort que ce bruit faisait à la vérité, allèrent trouver ce bon homme, lui montrèrent les écrits qui s'étaient faits sur cette dispute, et le convinquirent si bien de sa méprise, qu'il rétracta aussitôt sa déposition par des lettres qu'il leur permit de rendre publiques ¹.

Après la mort de M. de Marca, il se passa près de dix-huit mois, pendant lesquels on ne pressa

¹ La déclaration et la rétractation se trouvent dans le *Supplément au Nécrologe de Port-Royal*, pag. 280 et suiv.

point la signature : on crut même un tems que les affaires allaient changer de face ; car la Cour de Rome , pendant qu'on élevait en France son autorité, outragea le Roi en la personne du duc de Créqui son Ambassadeur ¹. Le Roi ressentit vivement cette offense, et résolut d'en tirer raison. Comme la querelle pouvait aller loin par l'opiniâtreté du Pape à soutenir les auteurs de cet attentat, le Parlement et les Ministres du Roi commencèrent à ouvrir les yeux sur le trop grand cours qu'ils avaient laissé prendre à ce qu'on appelle en France les opinions *ultramontaines*. On ne dit pourtant rien aux Jésuites ; mais sur l'avis que l'on eut d'une thèse qu'un Bachelier breton se préparait à soutenir, où il y avait des propositions moins exorbitantes, à la vérité, que celles du collège de Clermont, mais qui étaient contraires aux libertés de l'Église gallicane, et qui, en donnant au Pape une autorité souveraine sur l'Église, établissaient son infailibilité et détruisaient la nécessité des Conciles, le Parlement prit cette occasion d'agir. Il manda le syndic de la Faculté qui avait signé la thèse, le Bachelier qui la devait soutenir, et le Docteur qui devait y prési-

¹ Le 20 août 1662.

der ; et après leur avoir fait les réprimandes qu'ils méritaient , il donna un arrêt par lequel la thèse était supprimée , avec défense d'enseigner , lire et soutenir dans les écoles et ailleurs aucune proposition de cette nature ; et il était ordonné que cet arrêt serait lu en pleine assemblée de la Faculté , et inséré dans ses registres.

A peine cet arrêt venait d'être rendu , que l'on eut avis d'une autre thèse à peu près semblable , qui avait été soutenue au collège des Bernardins , signée encore du même syndic de la Faculté. Le Parlement donna un second arrêt , plus sévère que le premier , contre le répondant et le président ; et par cet arrêt , le syndic fut suspendu pour six mois des fonctions de son syndicat.

Ce syndic était le Docteur Grandin ¹ , fameux moliniste , et qui avait eu la principale part à tout ce qui s'était fait en Sorbonne contre M. Arnauld. Lui et les autres partisans des Jésuites souffrirent beaucoup de voir ainsi attaquer la doctrine de *l'infailibilité* , qui était leur doctrine favorite. Ils firent même , quoique inutilement , plusieurs efforts pour empêcher la Faculté d'enregistrer ces

¹ Nicolas Grandin , mort en 1691 , après avoir professé en Sorbonne pendant plus de cinquante ans.

arrêts; mais la plus saine partie des Docteurs saisit cette occasion de laver la Faculté du reproche qu'on lui faisait publiquement d'avoir abandonné son ancienne doctrine. Ils travaillèrent avec tant de succès, que la Faculté dressa la fameuse Déclaration de ses sentimens ¹, contenus en six articles, dans lesquels elle exposait combien elle était éloignée d'enseigner ni que le Pape eût aucune autorité sur le temporel des Rois, ni qu'il fût infailible et supérieur aux Conciles. Elle présenta elle-même ces six articles au Roi, et ensuite au Parlement, qui la félicita d'être rentrée dans ses véritables maximes, et de s'être assurée contre toutes ces nouveautés dangereuses que la cabale des moines et de quelques particuliers liés d'intérêt avec eux, avait depuis vingt ans introduites dans les écoles.

Presque en même tems il y eut un autre arrêt

¹ Cette Déclaration a servi de base aux quatre célèbres articles arrêtés en l'Assemblée du Clergé de 1682, qui ont été revêtus d'une Déclaration du Roi, portant injonction à toutes les écoles de théologie et de droit canon de les enseigner. Le Parlement enregistra la Déclaration du Roi le 23 mars de la même année, en ordonna l'exécution, et se transporta, par députés, avec le Procureur-Général, à l'Université, en Sorbonne et à la Faculté de droit, pour faire insérer le tout dans leurs registres, avec injonction de s'y conformer.

pour réduire, selon l'ancien usage, le nombre des Docteurs mendiants à deux de chaque ordre dans les Assemblées de théologie. Quelques moines voulurent protester contre cet arrêt, et l'un d'eux eut l'audace de reprocher à la Faculté, que, sans leur grand nombre, on ne serait jamais venu à bout de condamner les Jansénistes. Le Roi publia une Déclaration, par laquelle il ordonnait que les six articles seraient enregistrés dans tous les Parlemens et dans toutes les Universités du Royaume, avec défense d'enseigner d'autre doctrine que celle qui y était contenue. Ils le furent sans aucune opposition; il y eut seulement un Jésuite à Bordeaux, nommé le Père Camin, qui se démena fort pour empêcher l'Université de cette ville de les recevoir. Quelques remontrances que le Recteur lui pût faire, il persista toujours dans son opposition; et il est marqué au bas de l'acte d'enregistrement, que le Père Camin a refusé de le signer ¹.

¹ « Et la chose en est demeurée là, quelques plaintes qu'en ait faites l'Université; car il est permis de croire que le Roi est assujéti à un autre Prince, et que tous les Parlemens sont hérétiques, pourvu qu'on ne doute point que les cinq propositions sont dans Jansénius.... Au reste, le Père Camin est louable d'être sincère, et de n'avoir pas trahi sa conscience par une signature forcée. » (*Imaginaires, Lettre IV.*)

Ce Jésuite ne faisait en cela que suivre l'esprit de sa Compagnie ; car dans le même tems que l'on prenait en France ces précautions contre les entreprises des *ultramontains*, les Jésuites du collège de Clermont, à l'occasion d'une thèse de mathématiques, soutinrent publiquement une proposition, où ils donnaient en quelque sorte au tribunal de l'Inquisition la même infailibilité qu'ils avaient donnée au Pape dans leur thèse du mois de décembre 1661 ; et ce qu'il y eut de singulier, c'est qu'ils la firent soutenir par le fils de M. de Lamoignon, premier Président. La proposition fut aussitôt déférée à la Faculté, qui se préparait à la condamner ; mais le premier Président, pour ne pas vraisemblablement voir flétrir une thèse que son fils avait soutenue, empêcha la censure, et fit donner, sur la requête du syndic, un arrêt qui imposait silence à la Faculté.

Pendant que ces choses se passaient, il y avait eu un projet d'accommodement pour terminer l'affaire et la querelle du Jansénisme ; les premières propositions en furent jetées par le Père Ferrier, Jésuite de Toulouse ¹. Ce Jésuite, homme très-

¹ Jean Ferrier, qui devint confesseur du Roi en 1670, et mourut en 1674.

fin , et qui songeait à se faire connaître à la Cour , crut ne pouvoir mieux y réussir qu'en se mêlant d'une querelle si célèbre. Il le fit trouver bon au Père Annat, qui avait une grande idée de lui , et qui ne croyait pas que la cause des Jésuites pût périlcliter en de si bonnes mains. Le Père Ferrier s'adressa donc à M. de Choiseul, Évêque de Comminges, et s'offrit d'entrer en conférence avec les défenseurs de Jansénius, sur les moyens de donner la paix à l'Église. Ce prélat en écrivit aussitôt à M. Arnauld. Quelque défiance que ce Docteur et les autres Théologiens qui étaient dans la même cause, eussent de la bonne foi de ces Pères , dans l'envie néanmoins d'assurer la paix de l'Église , ils offrirent de conférer, à condition qu'il ne serait point fait mention du formulaire, et qu'on n'exigerait rien d'eux dont leur conscience pût être blessée. Le Père Ferrier parut approuver cette condition , et bientôt après M. de Comminges reçut ordre du Roi de se transporter à Paris , où le Père Ferrier s'était déjà rendu.

Messieurs Lalanne et Girard ¹, deux célèbres

¹ Noël de Lalanne, Docteur de la société de Navarre, et Claude Girard, licencié en Sorbonne. Leur déclaration, présentée au Roi par l'Évêque de Comminges, est du 24 septembre 1663.

Docteurs, se trouvèrent aux conférences au nom des défenseurs de Jansénius, et le Père Ferrier au nom des Jésuites. Ces deux Docteurs présentèrent cinq articles, qui contenaient toute leur doctrine sur la matière des cinq propositions. Ce sont ces mêmes articles que les Docteurs de Louvain ont encore, depuis quelques années, présentés au Pape, et qui ont eu l'approbation de toute l'Église. Le Père Ferrier n'osa pas nier qu'ils ne fussent très-catholiques, bien que très-opposés à la doctrine de Molina, disant qu'il importait peu à l'Église que ses enfans fussent de l'opinion des Thomistes ou de celle des Jésuites. Il y eut seulement un endroit de l'un de ces articles où il souhaita quelque adoucissement, qui lui fut aussitôt accordé. Ainsi, tout le monde étant d'accord sur la doctrine, l'Évêque de Comminges jugea l'affaire terminée, et il le fit ainsi entendre au Roi. Mais ce Père Ferrier qui, comme nous avons dit, ne pensait à rien moins qu'à un accommodement, trouva bientôt moyen de le rompre; et, contre la parole donnée, déclara qu'il fallait encore convenir que la doctrine condamnée dans les cinq propositions était celle de Jansénius. On eut beau s'écrier qu'on avait stipulé, avant toutes choses, qu'on ne parlerait point de cet article, il

soutint hardiment que cela n'était point véritable; de sorte que ces conférences n'aboutirent qu'à un nouveau démêlé avec ce Jésuite. Il écrivit, et on fit contre lui quantité d'ouvrages pleins de raisons très-convaincantes, auxquelles il répondit sur le ton ordinaire de sa Société, c'est-à-dire, avec beaucoup d'injures.

L'Évêque de Comminges, fort irrité de la tromperie qu'on lui avait faite, songea néanmoins à accommoder l'affaire par une autre voie. Il se fit mettre entre les mains un écrit signé par les principaux défenseurs de Jansénius, par lequel ils lui donnaient plein pouvoir d'envoyer en leur nom au Pape les cinq articles dont nous avons parlé, déclarant qu'ils les soumettaient de bonne foi à son jugement; qu'au reste ils suppliaient très-humblement Sa Sainteté de croire qu'ils avaient une véritable douleur de toutes les fâcheuses et importunes disputes qui troublaient depuis si long-tems l'Église; qu'ils n'avaient jamais eu la moindre pensée de blesser en rien l'autorité du Saint-Siège, pour lequel ils avaient toujours eu et auraient toute leur vie un entier dévouement; que bien loin de s'opposer aux deux dernières Constitutions, ils étaient prêts d'y déférer avec tout le respect et la soumission que demandait Sa Majesté et la sou-

veraine autorité du Saint-Siège apostolique ; enfin que si Sa Sainteté voulait encore exiger d'eux une plus grande preuve de la sincérité avec laquelle ils adhéraient à la foi établie par ces Constitutions , ils consentaient de la lui donner. Les principaux défenseurs de Jansénius avaient eu assez de peine à souscrire à ce dernier article, qui mettait le Pape en droit pour ainsi dire de leur imposer telle loi qu'il voudrait. Cependant l'Évêque de Comminges ne laissa pas d'envoyer cet écrit à Sa Sainteté , avec une lettre très-respectueuse qu'il lui écrivait sur ce sujet. Il y avait apparence que cela serait reçu très-agréablement à Rome.

En effet , que pouvait-on exiger de plus précis des défenseurs de Jansénius , qu'une explication si orthodoxe de leur doctrine , et une soumission si sincère aux Constitutions du Saint-Siège ? Il arriva néanmoins tout le contraire de ce qu'on espérait ; car dans ce tems-là même, le Père Ferrier ayant aussi envoyé à Rome une relation fautive et très-odieuse de tout ce qui s'était passé dans les conférences, le Pape, prévenu contre l'Évêque de Comminges, qu'il regardait comme un des chefs du Jansénisme, crut que toutes ces soumissions n'avaient en effet rien de sincère. Au lieu donc de faire réponse à ce Prélat, il se contenta d'écrire

un Bref aux Évêques de France en général, où, sans leur parler de formulaire, il les louait fort de leur zèle à faire exécuter en France les Constitutions du Saint-Siège, reconnaissant que c'était par leurs soins et leur bonne conduite, que les principaux d'entre les Jansénistes, revenus enfin à une plus saine doctrine, avaient tout nouvellement offert de se soumettre à tout ce que le Saint-Siège voudrait leur prescrire. Il les exhortait donc à poursuivre un ouvrage si bien commencé, et à chercher les moyens les plus propres pour obliger les fidèles à exécuter de bonne foi les deux dernières Constitutions.

L'Évêque de Comminges fut fort piqué du mépris que le Pape lui avait témoigné en ne daignant pas lui faire réponse. Pour justifier donc, et sa conduite dans toute cette affaire, et le procédé des défenseurs de Jansénius, il apporta au Roi un nouvel acte signé d'eux, qui contenait des protestations encore plus humbles et plus soumises que celles qu'ils avaient envoyées au Pape; car ils déclaraient par cet acte, qu'ils condamnaient sincèrement les cinq propositions, et qu'ils ne les soutiendraient jamais, sous prétexte de quelque sens et de quelque interprétation que ce fût; qu'ils n'avaient point d'autres sentimens sur ces proposi-

tions , que ceux qui étaient exprimés dans les cinq articles qu'ils avaient soumis à Sa Sainteté, et dont par son Bref, elle témoignait n'être pas mécontente ; qu'à l'égard des décisions de *fait*, comprises dans la Constitution d'Alexandre VII, ils auraient toujours pour ces décisions toute la déférence que l'Église exige des fidèles en de pareilles rencontres, avouant de bonne foi qu'il n'appartenait pas à des Théologiens particuliers de s'élever contre les décisions du Saint-Siège, de les combattre ou d'y résister ; enfin, qu'ils étaient dans une ferme résolution de ne jamais contribuer à renouveler ces sortes de disputes, dont ils voyaient avec regret l'Église agitée depuis si longtemps. Le Roi fut assez satisfait de cette déclaration, mais ne voulut rien ordonner de son chef sur une matière purement ecclésiastique ; il renvoya tout à l'Assemblée du Clergé, qui se tenait alors à Paris : c'était tout ce que demandait le Père Annat. En effet, comme cette Assemblée était composée de personnes entièrement opposées à Jansénius, le Bref y fut reçu avec un applaudissement général, et regardé comme une tacite approbation du Formulaire. Au contraire ; la déclaration des défenseurs de Jansénius fut jugée captieuse, conçue en des termes pleins d'artifice,

et cachant , sous l'apparence d'une soumission en paroles , tout le venin de l'hérésie. Il fut donc arrêté que , suivant les exhortations du Saint-Père , on chercherait les voies les plus propres pour extirper entièrement cette hérésie ; et n'y en ayant point de plus courte que la signature du Formulaire , il fut résolu qu'on la poursuivrait de nouveau plus fortement qu'on n'avait fait jusqu'alors. On écrivit pour cela une nouvelle *lettre circulaire* à tous les Évêques de France , et le Roi fut très-humblement supplié de convertir les arrêts de son Conseil , qui ordonnaient cette signature , en une Déclaration authentique. En effet , peu de jours après , le Roi apporta lui-même au Parlement cette Déclaration : on la fit publier dans toutes les provinces du Royaume , mais on songea surtout à la faire exécuter dans le diocèse de Paris.

M. Hardouin de Péréfixe avait tout nouvellement reçu ses Bulles , et venait d'y être installé Archevêque. C'était un Prélat beaucoup plus instruit des affaires de la Cour , que des affaires ecclésiastiques , mais au fond très-bon homme , fort ami de la paix , et qui eût bien voulu , en contentant les Jésuites , ne point s'attirer les défenseurs de Jansénius sur les bras. Il chercha donc des biais pour satisfaire le uns et les autres , et entra même

pour cela en quelques pour-parlers avec ces derniers. La dispute, comme nous l'avons dit, avait alors changé de face; l'opinion de M. de Marca sur l'*Inséparabilité du fait et du droit* avait été en quelque sorte abandonnée, et on convenait que c'était un *fait* dont il était question; mais les ennemis de Jansénius persistaient à soutenir que l'Église, en quelques occasions, pouvait ordonner la créance des faits, même non révélés, et obliger les fidèles, non-seulement à condamner les erreurs enseignées par les hérétiques, mais à reconnaître que ces hérétiques les avaient enseignées; quelques-uns osaient encore avancer qu'on devait croire, *de foi intérieure et divine*, les faits décidés par les Papes, à qui, disaient-ils, l'inspiration du Saint-Esprit ne manquait jamais. Mais cette opinion n'étant pas soutenable, les plus sensés se contentaient de dire qu'à la vérité on devait une foi à ces décisions, mais une foi simplement *humaine et naturelle*, fondée sur la vraisemblance de la chose. Cette distinction plaisait merveilleusement au nouvel Archevêque; il se flatta qu'en la bien établissant, il accommoderait sans peine toutes choses, et engagerait tout le monde à signer. Il fit donc un Mandement, par lequel il ordonnait de nouveau à tous Doyens, etc.,

de souscrire , dans un mois, le Formulaire de foi mis au bas de son ordonnance, etc., à faute de quoi, etc. Mais dans ce même Mandement il déclarait qu'à l'égard du *fait*, non-seulement il n'exigeait pas une *foi divine*, mais qu'à moins d'être ignorant ou malicieux, on ne pouvait dire que les Constitutions du Pape, ni le Formulaire des Évêques, l'eussent jamais exigée, demandant seulement une *foi humaine et ecclésiastique*, qui obligeait à soumettre son jugement à celui de ses Supérieurs. C'étaient ses termes.

Les défenseurs de Jansénius triomphaient fort de cette ordonnance, qui établissait si nettement la distinction du *fait* et du *droit*, et qui traitait d'ignorante ou de malicieuse une doctrine tant de fois avancée par leurs adversaires, et que les Jésuites avaient soutenue dans des thèses publiques. Mais en même tems ils firent paraître quantité d'écrits, où ils montraient invinciblement que l'Église ni les Papes n'étant point infallibles sur les faits non révélés, on n'était pas plus obligé de croire ces faits *de foi humaine*, que *de foi divine*; et qu'en un mot personne n'étant obligé de croire *de foi humaine* que les cinq propositions fussent dans Jansénius, ceux qui n'étaient pas persuadés qu'elles y fussent, ne pouvaient, sans blesser leur

conscience et sans rendre un faux témoignage , reconnaître qu'elles y étaient , c'est-à-dire signer le Formulaire ¹. Et , à dire vrai , si les défenseurs de la Grâce s'étaient un peu moins attachés aux règles étroites de leur dialectique et à la sévérité de leur morale , il était aisé de voir que , par cette *foi humaine* , l'Archevêque n'exigeait guères autre chose d'eux que cette même soumission de respect et de discipline qu'ils avaient tant de fois offerte. Mais ils voulaient qu'il le dît en termes précis , et ni l'Archevêque ne voulait entièrement s'expliquer là-dessus , ni les défenseurs de Jansénius entièrement l'entendre.

Celles pour qui l'ordonnance avait été faite , et qui s'accommodaient le moins de ces distinctions , étaient les Religieuses de Port-Royal , persuadées qu'il ne fallait point biaiser avec Dieu , et qu'on ne pouvait trop nettement dire sa pensée. L'Archevêque se flattait pourtant de les réduire. Aussitôt après la publication de son ordonnance , il s'était transporté lui-même chez elles , et n'avait rien oublié , tant que dura sa visite , pour les engager à se soumettre à son Mandement sur le Formulaire ².

¹ *Traité de la Foi humaine* , par Nicole et Arnauld.

² Ce Mandement est du 7 juin 1664. Dès le 9 , l'Archevêque se transporta à Port-Royal.

Sa première entrée dans cette maison fut fort pacifique; il en admira la régularité, et non content d'en témoigner sa satisfaction de vive voix, il le fit même par un acte signé de sa main; en un mot, il déclara aux Religieuses, qu'il ne trouvait à redire en elles que le refus qu'elles faisaient de signer le Formulaire; et sur ce qu'elles lui représentèrent que ce refus n'était fondé que sur la crainte qu'elles avaient de mentir à Dieu et à l'Église en attestant un fait dont elles n'avaient aucune connaissance, il leur répéta plusieurs fois une chose qu'il s'est bien repenti de leur avoir dite; c'est à savoir: « qu'elles feraient un fort grand péché de signer ce fait si elles ne le croyaient pas; » mais qu'elles étaient obligées d'en avoir la créance humaine qu'il exigeait par son Mandement. » Là-dessus il les quitta, en leur disant qu'il leur accordait un mois pour faire leurs réflexions, et pour profiter des avis de deux savans ecclésiastiques qu'il leur donnait pour les instruire.

Ces deux ecclésiastiques étaient M. Chamillard, Vicairé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet¹, qu'il leur donna même pour être leur confesseur, et le Père

¹ Celui dont il est question dans les *Lettres à l'auteur des Imaginaires*.

Esprit, Prêtre de l'Oratoire¹. Il ne pouvait guères choisir deux hommes moins propres à travailler de concert dans cette affaire ; car M. Chamillard, convaincu que le Pape ne peut jamais errer sur quelque matière que ce soit, était si attaché à cette doctrine de l'*infaillibilité*, qu'il en fut même le martyr dix-huit ans après, ayant mieux aimé se faire exiler que de consentir en Sorbonne à l'enregistrement des propositions de l'Assemblée de 1682. Le Père Esprit était au contraire là-dessus dans les sentimens où a toujours été l'Église de France ; mais comme c'était un bon homme, plein d'une extrême vénération pour ces filles, il eût bien voulu qu'elles se fussent un peu accommo-dées au tems, et qu'elles eussent signé par déférence pour leur Archevêque. Cette diversité de sentimens était cause que ces deux Messieurs se contredisaient assez souvent l'un l'autre en parlant aux Religieuses. Enfin, après plusieurs conférences, ils se réduisirent à leur proposer de signer avec de certaines expressions générales, qui, sans blesser, disaient-ils, leur conscience, pourraient contenter M. l'Archevêque, et ôter à leurs ennemis tous moyens de leur nuire. Mais elles per-

¹ Frère de Jacques Esprit, de l'Académie française.

sistèrent toujours à ne vouloir point tromper l'Église par des termes où il pourrait y avoir de l'équivoque; et de quelque grand péril qu'on les menaçât, elles ne purent jamais se résoudre à offrir autre chose à M. l'Archevêque, que la même signature à peu près qu'elles avaient offerte aux Grands-Vicaires du cardinal de Retz, c'est-à-dire, un entier acquiescement sur le *droit*, et pour ce qui regarde le *fait*, un respect et un silence convenables à leur ignorance et à leur état.

L'Archevêque, fort surpris de la fermeté de ces filles, vit bien qu'il s'était engagé dans une affaire d'autant plus fâcheuse, que les monastères des Religieuses n'ayant point été compris dans la dernière Déclaration du Roi sur le Formulaire, il n'était pas en droit de les forcer à signer; mais, excité par les instances continuelles du Père Annat, qui ne cessait de lui reprocher sa trop grande indulgence, et d'ailleurs justement rempli de la haute idée qu'il avait de sa dignité, il crut qu'il y allait de son honneur de n'avoir pas le dementi. Il résolut donc d'en venir à tout ce que l'autorité peut avoir de plus terrible. Il se rendit à Port-Royal¹, et ayant fait venir à la grille toute la Com-

¹ Le 21 août 1664.

munauté, comme il vit leur résolution à ne rien changer à la signature qu'elles lui avaient fait offrir, il ne garda plus aucune mesure ; il les traita de rebelles et d'opiniâtres, et leur dit cette parole, qu'il a depuis répétée en tant de rencontres : « Qu'à » la vérité elles étaient pures comme des anges, » mais qu'elles étaient orgueilleuses comme des » démons ; » et sa colère s'échauffant à mesure qu'on lui alléguait quelques raisons, il descendit jusqu'aux injures les plus basses et les moins séantes à un Archevêque, et finit en leur défendant d'approcher des Sacremens ; après quoi il sortit brusquement pour n'être pas témoin de leurs larmes et de leurs gémissemens, en leur faisant entendre qu'elles auraient bientôt de ses nouvelles.

Il leur tint parole, et, huit jours après¹, il revint accompagné du Lieutenant-Civil, du Prévôt de l'Île, du Chevalier du Guet, de plusieurs, tant exempts que commissaires, et de plus de deux cents archers, dont une partie investit la maison, et l'autre se rangea, le mousquet sur l'épaule, dans la cour. En cet équipage il se fit ouvrir la porte du monastère, et alla droit au chapitre, où il avait fait venir toutes les Religieuses. Là, après

¹ Cette exécution eut lieu le 26 août 1664.

leur avoir tout de nouveau reproché leur désobéissance, il tira de sa poche et lut tout haut une liste de douze des principales Religieuses, au nombre desquelles était l'Abbesse, qu'il avait résolu de disperser en différens monastères. Il leur commanda de sortir sur-le-champ de leur monastère, et d'entrer dans les carrosses qui les attendaient pour les mener dans les couvens où elles devaient être renfermées. Ces douze victimes obéirent sans qu'il leur échappât la moindre plainte, et firent seulement leurs protestations contre la violence qui les arrachait de leur couvent, et tout le reste de la Communauté fit les mêmes protestations. Il n'y a point de termes qui puissent exprimer l'extrême douleur de celles qui demeuraient; les unes se jetaient aux pieds de l'Archevêque, les autres se jetaient au cou de leurs Mères, et toutes ensemble citaient M. l'Archevêque au tribunal du souverain Juge, puisque tous les autres tribunaux leur étaient fermés. Elles s'attendrissaient surtout à la vue de la Mère Agnès de Saint-Paul, qu'on enlevait ainsi à l'âge de soixante et onze ans, accablée d'infirmités, et qui avait eu tout nouvellement trois attaques d'apoplexie¹. Tout ce qu'il

¹ Elle mourut le 19 février 1671. Quand elle demanda au

y avait là de gens qui étaient venus avec l'Archevêque, ne pouvaient eux-mêmes retenir leurs larmes. Mais l'objet, à mon avis, le plus digne de compassion, était l'Archevêque lui-même, qui, sans avoir aucun sujet de mécontentement contre ces filles, et seulement pour contenter la passion d'autrui, faisait en cette occasion un personnage si peu honorable pour lui, et même si opposé à sa bonté naturelle.

Quelques-uns de ses ecclésiastiques le sentirent, et ne purent même s'en taire à des Religieuses qu'ils voyaient fondre en larmes auprès d'eux. Pour lui, il était au milieu de cette troupe de Religieuses en larmes, comme un homme entièrement hors de lui; il ne pouvait se tenir en place, et se promenait à grands pas, caressant hors de propos les unes, rudoyant les autres sans sujet, et de la plus grande douceur passant tout d'un coup au plus violent emportement. Au milieu de tout ce trouble, il arriva une chose qui fit bien voir l'amour que ces filles avaient pour la

Lieutenant-Civil (d'Aubray) ce qui pouvait motiver des ordres si violens, le Magistrat lui répondit par cette froide et cruelle ironie : « Tous les Saints, ma Mère, ont été persécutés; ne » voulez-vous pas bien l'être aussi comme eux? (*Nécrologe de Port-Royal*, page 88.)

régularité. Elles entendirent sonner Nones, et en un instant, comme si leur maison eût été dans le plus grand calme, elles disparurent toutes du chapitre, et allèrent à l'église; où elles prirent chacune leur place, et chantèrent l'Office à leur ordinaire.

Au sortir de Nones, elles furent fort surprises de voir entrer dans leur monastère six Religieuses de la Visitation, que M. l'Archevêque avait fait venir pour remettre entre leurs mains la conduite de Port-Royal. La principale d'entre elles était une Mère Eugénie ¹, qui, étant une des plus anciennes de son Ordre, avait été témoin de l'étroite liaison qu'il y avait eu entre la Mère Angélique et la Mère de Chantal. Mais les Jésuites, à la direction de qui cette Mère Eugénie s'était depuis abandonnée, avaient pris grand soin d'effacer de son esprit toutes ces idées, et lui avaient inspiré, et à tout son couvent, qui était celui de la rue Saint-Antoine, autant d'éloignement pour Port-Royal, que leur saint fondateur et leur bienheureuse Mère avaient eu d'estime pour cette maison. Les Religieuses de Port-Royal ne les virent pas plutôt, qu'elles se crurent obligées de recom-

¹ Elle se nommait Eugénie de Fontaine.

mencer leurs protestations , représentant que c'était à elles à se nommer des Supérieures, et que ces Religieuses, étant des étrangères et d'un autre Institut que le leur, n'étaient point capables de les gouverner. Mais M. l'Archevêque se moqua encore de leurs protestations ; ensuite il fit la visite des cloîtres et des jardins, accompagné du Chevalier du Guet et de tous les autres officiers de justice qu'il avait amenés. Comme il était sur le point de sortir, les Religieuses se jetèrent de nouveau à ses pieds, pour le conjurer de permettre au moins qu'elles cherchassent, dans la participation des Sacremens, la seule consolation qu'elles pouvaient trouver sur la terre; mais il leur fit réponse qu'avant toutes choses il fallait *signer*, leur donnant à entendre que, jusqu'à ce qu'elles l'eussent fait, elles étaient excommuniées. Cependant, comme si Dieu l'eût voulu démentir par sa propre bouche, en les quittant il se recommanda avec instance à leurs prières.

Quoique les Religieuses ne fussent guères en état d'espérer aucune justice de la part des hommes, elles se crurent néanmoins obligées, pour leur propre justification, et pour empêcher, autant qu'elles pourraient, la ruine de leur monastère, d'appeler comme d'abus de toute la procé-

dure de leur Archevêque. A la vérité, il n'y en eut jamais de moins régulière ni de plus insoutenable ; il interdisait les Sacremens à des filles dont il reconnaissait lui-même que la foi et les mœurs étaient très-pures ; il leur enlevait leur Abbessse et leurs principales Mères , introduisait dans leur maison des Religieuses étrangères , sans parler du scandale que causait cette troupe d'archers et d'officiers séculiers dont il se faisait accompagner, comme s'il se fût agi de détruire quelque maison diffamée par les plus grands désordres et par les plus énormes excès : tout cela sans aucun examen juridique, sans plainte et sans réquisition de son Official, et sans avoir prononcé aucune sentence ; et le crime pour lequel il les traitait si durement, était de n'avoir pas la *créance humaine* que des propositions étaient dans un livre qu'elles n'avaient point lu , et qu'elles n'étaient point capables de lire , et qu'il n'avait vraisemblablement jamais lu lui-même. Elles dressèrent donc, dès le lendemain de l'enlèvement de leurs Mères, un procès-verbal fort exact de tout ce qui s'était passé dans cette action ; elles en avaient déjà dressé un autre de la visite où M. l'Archevêque leur avait interdit les Sacremens. Elles signèrent ensuite une procuration pour obtenir, en leur nom, un

relief d'appel comme d'abus. Elles l'obtinrent en effet, et le firent signifier à M. l'Archevêque, qui fut assigné à comparoître au Parlement: Il ne fut pas difficile à ce Prélat, comme on peut penser, d'évoquer toute cette affaire au Conseil, où il les fit assigner elles-mêmes. Mais comment auraient-elles pu se défendre? Il y avait des ordres très-sévères pour leur interdire toute communication avec les personnes du dehors, et on mit même à la Bastille un très-honnête homme qui, depuis plusieurs années, prenait soin, par pure charité, de leurs affaires temporelles. Ainsi il ne leur restait d'autre parti que celui de souffrir et de prier Dieu. Il arriva néanmoins que, sans leur participation, quelques copies de leurs procès-verbaux tombèrent entre les mains de quelques personnes, et bientôt furent rendues publiques. Ce fut une très-sensible mortification pour M. l'Archevêque. En effet, rien ne pouvait lui être plus désagréable que de voir ainsi révéler tout ce qui s'était passé en ces occasions. Comme il n'y eut jamais d'homme moins maître que lui quand il était une fois en colère, et que d'ailleurs il n'avait pas cru devoir être beaucoup sur ses gardes en traitant avec de pauvres Religieuses qui étaient à sa merci, et qu'il pouvait pour ainsi dire écraser

d'un seul mot, il lui était échappé, dans ces deux visites, beaucoup de paroles très-basses et très-peu convenables à la dignité d'un Archevêque, et même très-puériles, dont il ne s'était pas souvenu une heure après ; tellement qu'il fut fort surpris, et en même tems fort honteux de se voir, dans ces procès-verbaux, jouant pour ainsi dire le personnage d'une petite femmelette, pendant que les Religieuses, toujours maîtresses d'elles-mêmes, lui parlaient avec une force et une dignité tout édifiante. Il fit partout des plaintes amères contre ces deux actes, qu'il traitait de libelles pleins de mensonges, et en parla au Roi avec un ressentiment qui fit contre ces filles, dans l'esprit de Sa Majesté, une profonde impression qui n'est pas encore effacée. Il se flatta néanmoins qu'elles n'auraient jamais la hardiesse de lui soutenir en face les faits avancés dans ces pièces, et il ne douta pas qu'il ne leur en fît faire une rétractation authentique. Il les fit venir à la grille, et leur tint tous les discours qu'il jugea les plus capables de les effrayer. Mais, pour toute réponse, elles se jetèrent toutes à ses pieds, et, avec une fermeté accompagnée d'une humilité profonde, lui dirent qu'il ne leur était pas possible de reconnaître pour fausses des choses qu'elles avaient vues de

leurs yeux et entendues de leurs oreilles. Cette réponse si peu attendue lui causa une telle émotion, qu'il lui prit un saignement de nez ou plutôt une espèce d'hémorragie si grande, qu'en très-peu de tems il remplit de sang jusqu'à trois serviettes qu'on lui passa l'une sur l'autre. Les Religieuses, de leur côté, étaient plus mortes que vives, et même il y en eut une, nommée sœur Jeanne de la Croix, qui mourut presque subitement de l'agitation que cette affaire lui avait causée. Elles ne furent pas long-tems sans recevoir de nouvelles marques du ressentiment de M. l'Archevêque, et dès l'après-dînée du jour dont nous parlons, il fit ôter le voile aux novices qui restaient dans la maison, et les fit mettre à la porte. Il destitua toutes les officières qui avaient été nommées par l'Abbesse, et mit, de son autorité, dans les charges toutes celles qui avaient commencé à se laisser gagner par M. Chamillard, et fit encore enlever cinq ou six Religieuses qu'il croyait les plus capables de fortifier les autres.

De toutes les afflictions qu'eurent alors les Religieuses, il n'y en eut point qui leur causa un plus grand déchirement de cœur, que celle de se voir abandonnées par cinq ou six de leurs sœurs qui commencèrent, comme je viens de dire, à se

séparer du reste de la Communauté, et à rompre cette heureuse union que Dieu y entretenait depuis tant d'années. Elles furent surtout étonnées au dernier point de la défection de la sœur Flavie : cette fille, qui autrefois avait été Religieuse dans un autre couvent, avait désiré, avec une extrême ardeur, d'entrer à Port-Royal, et y avait été reçue avec une fort grande charité. Comme elle était d'un esprit fort insinuant, et qu'elle témoignait un fort grand zèle pour la régularité, elle avait trouvé moyen de se rendre très-considérable dans la maison; il n'y en avait point qui parût plus opposée à la signature, jusques-là qu'elle ne pouvait souffrir qu'on se soumît pour le *droit*, sans faire quelque restriction qui marquât qu'on ne voulait point donner atteinte à la Grâce efficace : là-dessus elle citait les écrits que nous avons dit que M. Pascal avait faits pour combattre le sentiment de M. Arnauld, et elle citait même de prétendues révélations où elle assurait que l'Évêque d'Ypres lui était apparu. Ce zèle si immodéré, et ces révélations auxquelles on n'ajoutait pas beaucoup de foi, commencèrent à ouvrir les yeux aux Mères, qui, reconnaissant beaucoup de légèreté dans cet esprit, l'éloignèrent peu à peu de leur confiance. Ce fut pour elle une injure qui

lui parut insupportable; et voyant qu'elle n'avait plus la même considération dans la maison, elle songea à se rendre considérable à M. Chamillard. Non-seulement elle prit le parti de signer, mais elle se joignit même à ce Docteur et à la Mère Eugénie pour leur aider à persécuter ses sœurs, dont elle se rendit l'accusatrice, donnant des Mémoires contre elles, et leur reprochant, entre autres, certaines dévotions qui étaient très-innocentes dans le fond, et à la plupart desquelles elle-même avait donné lieu. Nous verrons dans la suite l'usage que les ennemis des Religieuses voulurent faire de ces Mémoires, et la confusion dont ils furent couverts, aussi bien que la sœur Flavie¹.

Revenons maintenant aux Religieuses qui avaient été enlevées. Dans le moment de l'enlèvement, M. d'Andilly, qui était dans l'église, s'approcha de la Mère Agnès, qui pouvait à peine marcher, et lui fit ses adieux. Il vit aussi ses trois filles, les Sœurs Angélique de Saint-Jean, Marie

¹ Catherine de Sainte-Flavie Passart. Elle avait été quinze ans maîtresse des novices. L'histoire de ses petites intrigues dans le couvent, et de la correspondance qu'elle entretenait avec Desmarêts de Saint-Sorlin, le plus fougueux ennemi de Port-Royal, se trouve racontée fort au long dans les *quatrième et cinquième Visionnaires* de Nicole.

de Sainte-Thérèse et Marie de Sainte-Claire, qui sortirent l'une après l'autre. Elles se jetèrent à ses pieds, et lui demandèrent sa bénédiction, qu'il leur donna avec la tendresse d'un bon père et la constance d'un chrétien plein de foi. Il les aida à monter en carrosse. L'Archevêque voulut lui en faire un crime auprès du Roi, l'accusant d'avoir voulu exciter une sédition ; mais la Reine-Mère assura que M. d'Andilly n'en était pas capable. En dispersant ainsi ces Religieuses, il espérait les affaiblir en les tenant dans une dure captivité, privées de tout conseil et de toute communication.

Pendant qu'on tourmentait ainsi les Religieuses de Port-Royal de Paris pour la signature, on fut trois mois entiers sans rien dire à celles des Champs, quoiqu'elles eussent déclaré par divers actes, qu'elles étaient dans les mêmes sentimens que leurs sœurs, et qu'elles eussent même appelé comme d'abus de tout le traitement qu'on avait fait à leurs Mères. Quelques personnes crurent que l'Archevêque les ménageait à cause du cardinal de Retz, dont la nièce était Supérieure de ce monastère¹. Mais il y a plus d'apparence que,

¹ Henriette d'Angennes du Fargis, dite la Mère Marie de

comme elles n'avaient point eu de part aux procès-verbaux, ce Prélat, à qui tout le reste était indifférent, ne se pressait pas de leur faire de la peine. A la fin cependant il leur fit signifier une sentence, par laquelle il les déclarait désobéissantes, et, comme telles, les privait des Sacremens, et de toute voix active et passive dans les élections. Sur cette sentence elles se crurent obligées de lui présenter une requête, pour le supplier de vouloir leur expliquer en quoi consistait la désobéissance qu'il leur reprochait, et qu'il punissait si sévèrement; car si, en exigeant la signature, il exigeait la *créance* antérieure du *fait*, elles le priaient de se souvenir qu'il leur avait fait entendre lui-même qu'elles feraient un fort grand crime de *signer ce fait sans le croire*; et il était à souhaiter pour elles que toute l'Église sût que la seule raison pour laquelle on leur interdisait les

Sainte-Magdelaine, morte le 3 juin 1691. Elle était fille de Charles d'Angennes du Fargis et de Magdelaine de Silly, comtesse de la Rochepot, laquelle était sœur de Françoise-Marguerite de Silly, dame de Commerci, femme de Philippe-Emanuel de Gondi, et mère du cardinal de Retz. Ainsi la Mère du Fargis, Supérieure du monastère des Champs en 1664, était cousine-germaine et non pas nièce du cardinal de Retz.

Cette ordonnance est du 17 novembre 1664.

Sacremens , c'était pour avoir obéi à leur Archevêque, en ne voulant pas faire un mensonge. Si au contraire, comme il l'avait déclaré depuis peu à plusieurs personnes, et comme il l'avait dit même expressément dans sa lettre à l'Evêque d'Angers, il ne demandait, par la signature, que le silence et le respect sur le *fait*, elles étaient toutes prêtes de signer en ce sens, pourvu qu'il eût la bonté de leur marquer qu'il n'avait point d'autre intention que celle-là.

Cette requête était fort embarrassante pour l'Archevêque, qui dans le fond ne tenait pas toujours un langage fort uniforme sur la signature, disant aux uns qu'il en fallait croire la décision du Pape, et aux autres, qu'il savait bien que l'Église n'avait jamais exigé la décision des faits non révélés. Il y eut même quelques-unes des Religieuses de Paris qui ne s'engagèrent à signer que parce qu'il leur déclara qu'il leur permettait de demeurer dans leur doute, et qu'il ne leur demandait leur souscription que comme une marque de la déférence et du respect qu'elles avaient pour l'autorité de leur Supérieur. L'Archevêque, dans cet embarras, crut devoir prendre le parti de ne point répondre à cette requête, et il fit semblant qu'il ne l'avait point reçue. Mais les Religieuses

des Champs n'en demeurèrent pas là, et ne pouvant supporter, sans une extrême peine, d'être privées des Sacremens, surtout à la fête de Noël qui était proche, elles lui écrivirent lettres sur lettres, pour le conjurer de les mettre en état de lui obéir. Enfin il leur écrivit; mais au lieu de leur donner l'explication qu'elles lui demandaient, il se contenta de leur reprocher en termes généraux leur orgueil et leur opiniâtreté, les traitant de *demi-savantes* qui avaient l'insolence de demander à leur Archevêque des explications sur des choses si faciles à entendre, et qu'elles entendaient aussi bien que lui. Mais cette réponse ne le tira point encore d'affaire; elles lui présentèrent une seconde requête, plus pressante que la première, le conjurant, au nom de Jésus-Christ, de ne les point séparer des Sacremens sans leur expliquer le crime pour lequel on les en séparait. Ces requêtes firent grand bruit; et l'Archevêque, qui vit que la requête et la demande des Religieuses paraissaient raisonnables à tout le monde, conçut bien qu'il ne lui était plus permis de demeurer plus long-tems dans le silence. Il écrivit donc aux Religieuses, qu'il était juste de les satisfaire sur les difficultés qu'elles lui proposaient, et qu'il y satisferait dès que les grandes affaires

des Religieuses de Paris lui en donneraient le loisir. Mais cet éclaircissement ne vint point, non plus que les réponses qu'il avait promis de faire à l'Évêque d'Aleth et à d'autres Prélats qui lui avaient écrit sur la même affaire ; et cependant les Religieuses des Champs demeurèrent séparées des Sacremens, aussi bien que leurs sœurs de Paris.

L'Archevêque sentait bien, par toutes les raisons que l'on objectait tous les jours contre son Mandement, et par la nécessité où il était de se contredire lui-même en mille rencontres, que la *foi humaine* n'était pas si claire qu'il s'était imaginé, et il eut le déplaisir de la voir en peu de tems aussi décriée que la *foi divine* de M. de Marca son prédécesseur. Pas un Évêque en France ne s'avisa de la demander, ou, pour mieux dire, il n'y avait guères que le diocèse de Paris où l'on fût inquiété pour le Formulaire. Le Père Annat crut enfin que tout le mal venait de ce qu'on ne voulait point reconnaître l'autorité des Assemblées qui en avaient ordonné la souscription, et jugea qu'il fallait s'adresser au Pape pour lui demander qu'il confirmât le Formulaire, ou qu'il en fit un qui contînt les mêmes choses.

Le Roi fit donc prier le Pape, par son Amba-

sadeur, qu'il lui plût d'envoyer un Formulaire qui contînt le *fait* et le *droit* comme celui de l'Assemblée, et d'obliger tous les ecclésiastiques du Royaume, tant séculiers que réguliers, même les Religieuses et les maîtres d'école, de le signer, sous les peines que les Canons ordonnent contre les hérétiques. Nous avons déjà dit que le Pape n'avait jamais approuvé que les Évêques s'ingé-rassent de signer des Formulaires de foi, ni d'en exiger la souscription, et que dans tous les Brefs qu'il avait écrits aux Assemblées du Clergé, pour les louer du grand zèle qu'elles apportaient à faire exécuter sa Constitution et celle de son prédéces-seur, il s'était bien gardé de leur dire un mot de leur Formulaire. Ce fut donc pour lui un fort grand sujet de joie que, regardant comme inutile cet ouvrage qui avait occupé tant d'Assemblées, on eût enfin recours à l'autorité du Saint-Siège.

La Cour de Rome ne pouvait surtout se lasser d'admirer qu'après tout l'éclat qu'on venait de faire en France contre l'infailibilité du Pape, même dans les choses de foi, après qu'on avait fait enregistrer dans tous les Parlemens et dans toutes les Universités les articles de la Sorbonne sur cette matière, on en vînt à supplier le Pape d'établir cette même *infailibilité* dans les faits non

révélés, et d'obliger toute la France à reconnaître cette doctrine, sous peine d'hérésie. Le Pape envoya le Formulaire tel qu'on le lui demandait, c'est-à-dire, tout semblable à celui des Évêques, excepté que, pour en rendre la signature plus authentique, il y ajouta un serment par lequel ceux qui signaient, prenaient Dieu à témoin de la sincérité de leur souscription, et ce Formulaire fut inséré dans un Bref que Sa Sainteté adressait au Roi ¹.

Mais ce Bref étant arrivé, on s'aperçut tout à coup qu'on n'en pouvait faire aucun usage, à cause que le Parlement, où on voulait le faire enregistrer, ne reconnaît d'autres expéditions de Rome que ce qu'on appelle des *constitutions plombées*. Il fallut donc renvoyer le Bref, et prier le Pape de le changer en une Bulle. Le Roi porta lui-même cette Bulle au Parlement, et y joignit une Déclaration, la plus foudroyante que l'on pût faire, pour obliger tout le monde à la signature. Cette Déclaration enchérissait beaucoup sur la Bulle : on y défendait toutes sortes d'explications et de restrictions, sous les mêmes peines qui

¹ C'est le 15 février 1665 qu'Alexandre VII envoya le Formulaire en France.

étaient portées contre ceux qui refuseraient de souscrire. Tous les ecclésiastiques y étaient obligés par la privation de leurs bénéfices, les Évêques eux-mêmes par la saisie de leur temporel ; et personne ne pouvait plus être reçu au sous-diaconat sans avoir signé.

Cependant toutes ces précautions n'empêchèrent pas qu'il n'y eût beaucoup de diversité dans la manière dont les Évêques exigeaient les signatures dans leurs diocèses ; plusieurs d'entre eux reçurent les restrictions et les explications sur le *fait* ; il y en eut un grand nombre qui déclarèrent de bouche à leurs ecclésiastiques, que l'Église ne demandant sur les faits que le simple respect, on ne s'obligeait point à autre chose par les souscriptions. Il y en eut même qui insérèrent ces déclarations dans les procès-verbaux qui demeurèrent dans leurs greffes. Et enfin quatre Évêques, les plus célèbres qui fussent en France pour leur piété, je veux dire les Évêques d'Aleth, de Beauvais, d'Angers et de Pamiers, firent ces déclarations par des Mandemens qu'ils firent publier dans leurs diocèses. L'Évêque de Noyon¹ fit aussi la même chose. Nous verrons dans la suite

¹ François de Clermont-Tonnerre.

l'effet que produisirent ces Mandemens. L'Archevêque de Paris ne fut pas peu embarrassé sur la manière dont il tournerait le sien ; il n'avait garde d'exiger la même créance sur le *fait* que sur le *droit*, après avoir accusé d'extravagance et de malice ceux qui confondaient ces deux choses ; il n'osait pas non plus reparler de sa *foi humaine*, qu'il voyait abandonnée de tout le monde. Voici l'expédient qu'il prit pour essayer de se tirer d'affaire. Il distingua le *fait* et le *droit* dans son Ordonnance, mais il se servit pour cela de termes si obscurs, qu'on ne savait précisément ce qu'il demandait, disant qu'il fallait une soumission de foi divine pour les dogmes, et, quant au fait, *une véritable soumission par laquelle on acquiesce* ¹.

L'obscurité de cette Ordonnance et le serment dont j'ai parlé, rendirent aux Religieuses de Port-Royal la signature de ce second Formulaire bien plus difficile que celle du premier. Mais, avant que de passer plus loin, il est bon de dire ici en quel état étaient ces filles quand la nouvelle Bulle arriva en France.

¹ Nicole composa une *Requête des Religieuses de Port-Royal* à M. l'Archevêque de Paris, pour lui demander la signification du mot *Acquiescement*.

Nous avons vu que l'Archevêque en avait fait enlever jusqu'au nombre de dix-huit, qu'il avait dispersées en différens couvens. L'Abbesse¹ fut conduite à Meaux par l'Évêque de Meaux son frère, à qui on l'avait confiée, et qui la mit dans le couvent de la Visitation qui est dans cette ville. La Mère Agnès fut renfermée dans le couvent de la Visitation du faubourg Saint-Jacques, avec une de ses nièces qu'on voulut bien laisser auprès d'elle pour la servir. Les autres furent séparées en différens monastères, tant à Paris qu'à Saint-Denis, et principalement dans les couvens d'Ursulines, de Célestes ou Filles-Bleues, et de la Visitation. On les avait voulu loger dans d'autres maisons, entre autres chez les Carmélites; mais comme on savait l'intention de M. l'Archevêque, qui était de détenir ces filles dans une très-rude captivité, on avait fait de grandes difficultés, dans la plupart de ces maisons, de les recevoir et de contribuer aux mauvais traitemens qu'on leur voulait faire. Il y eut entre autres une Abbesse à qui on en voulut donner une; mais elle déclara,

¹ C'était Magdelaine de Sainte-Agnès de Ligny-Séguier, sœur de Dominique de Ligny, Évêque de Meaux. Elle mourut à Port-Royal en 1675.

en la recevant, qu'elle prétendait lui donner la même liberté qu'elle aurait pu avoir à Port-Royal, et la traiter comme une de ses filles. Elle tint parole, et fit tant d'honneurs à cette Religieuse, que l'Archevêque la lui ôta au bout de deux jours. On ne peut s'empêcher aussi de rendre justice à la Mère de Lafayette ¹, Supérieure de Chaillot, qui, ayant été obligée de recevoir une de ces Religieuses, la traita avec une charité extraordinaire tout le tems qu'elle fut dans son monastère. Il n'en fut pas de même des autres maisons où ces Religieuses furent enfermées : on peut voir, dans la *Relation de la sœur Angélique Arnauld* ², la manière dont elle fut traitée chez les Filles-Bleues de Paris. La plupart des autres le furent à peu près de la même sorte.

La signature de ce second Formulaire fut même, à quelques-unes qui avaient signé, une occasion de comprendre la faute qu'elles avaient faite, et de la réparer. Ainsi tout ce que fit l'Archevêque pour engager ces saintes filles à signer

¹ Louise de Lafayette, qui avait été fille d'honneur d'Anne d'Autriche.

² Angélique de Saint-Jean Arnauld, seconde fille d'Arnauld l'Andilly, Abbessse en 1678, morte en 1684, âgée de cinquante-neuf ans.

son nouveau Mandement et le Formulaire d'Alexandre VII , fut absolument inutile.

Le très-grand nombre, tant de celles qui furent dispersées, que de celles qui demeurèrent dans leur monastère, se soutint au milieu de cette violence et de cette séduction. La sagesse et le courage que montrèrent ces Religieuses est un miracle de la main du Tout-Puissant, qui a peu d'exemples dans l'histoire de l'Église. Elles avaient dressé diverses relations ¹ de ce qui se passa dans cette persécution : on y voit les attaques qu'elles ont eu à soutenir, les situations étranges où se sont trouvées celles qui étaient captives dans différens couvens, les sentimens et les lumières par lesquels Dieu les soutenait dans leur affliction. C'était par obéissance à leurs Supérieures qu'elles avaient dressé ces relations, qui contiennent un portrait bien naturel de leur esprit et de leur cœur. On y trouve, avec une simplicité et une candeur inimitables, une sublimité de vues, une générosité, une sagesse, une piété, une lumière, qui feraient presque douter que ce fût l'ouvrage de ces filles à ceux qui ne connaîtraient pas l'esprit de Port-Royal, et qui ne feraient pas réflexion

¹ Toutes ces relations ont été réunies et imprimées en 1724.

que Dieu se plaît souvent à faire éclater la force de sa grâce dans ce qu'il y a de plus faible.

Une société d'hommes superbes osait disputer à Dieu sa toute-puissance sur les cœurs; il était digne de Dieu d'en donner une preuve éclatante, en remplissant de simples filles, persuadées de leur néant, et qui attendaient tout de la grâce, d'une sagesse et d'une magnanimité qui fait encore le sujet de l'admiration et de la confusion des hommes les plus forts et les plus éclairés. Ce que nous venons de dire ne paraîtra pas exagéré à quiconque lira les *Relations de Port-Royal*, ou seulement celle de la Mère Angélique de Saint-Jean, fille de M. d'Andilly.

Dieu soutenait et conduisait par lui-même ces admirables vierges. Les grands hommes qui auraient pu les éclairer et les encourager, étaient eux-mêmes obligés de se cacher pour éviter les violences que l'on voulait exercer contre eux. Ainsi ils ne pouvaient que rarement, et avec une extrême difficulté, faire parvenir leurs avis jusqu'à ces Religieuses; et ils ne le pouvaient en aucune sorte, à l'égard de celles qui étaient captives en différens couvens. Dans le peu de commerce qu'ils avaient avec les deux monastères de Port-

Royal, ils étaient plus occupés à modérer leur courage, qu'à leur en inspirer. Elles avaient en effet une peine infinie à entrer dans les condescendances et les tempéramens que des Théologiens croyaient permis. On peut voir dans l'*Apologie de Port-Royal* quelle peine elles eurent de signer le premier Mandement des Grands-Vicaires du cardinal de Retz, tant elles craignaient tout ce qui semblait leur faire prendre quelque part à l'espèce de conspiration formée contre la vérité.

Quelques-unes cédèrent ; on ne doit point en être surpris. Ce qui est étonnant, c'est qu'il y en ait eu si peu qui aient succombé à une si terrible tentation. Parmi quatre-vingts Religieuses de chœur qui étaient dans les deux maisons quand la persécution commença en 1661, il était difficile qu'il ne s'en trouvât pas quelque'une, ou qui n'eût pas une vertu solide, ou qui ne l'eût pas à l'épreuve d'une telle tempête. Dans la privation totale de tout conseil, quelques-unes des captives se déterminèrent à signer, parce qu'on s'étudia à embrouiller cette affaire par des subtilités qu'elles ne pouvaient démêler, et qui leur cachaient le véritable état des choses. L'Archevêque même, pour les porter à la signature, leur déclarait ver-

bablement qu'il ne demandait pas d'elles la créance du *fait*. Mais quelque pardonnable qu'eût leur faute, elles en conçurent une vive douleur dès qu'elles connurent l'état des choses, et que le trouble où elles s'étaient trouvées se fut dissipé. Il y en eut deux dans la maison de Paris, les sœurs Flavie et Dorothée ¹, dont la chute fut bien plus funeste, parce que l'ambition en fut le principe. Elles signèrent le Formulaire, et contribuèrent à séduire huit ou dix de leurs sœurs, qui étaient des esprits faibles, et dont il y en avait deux d'imbécilles. Elles agirent ensuite de concert avec M. l'Archevêque et les Filles de la Visitation, pour tourmenter celles qui demeureraient fidèles à leurs devoirs et à leur conscience. Cependant la cause de ces saintes Religieuses, ou plutôt celle de l'Église, était défendue par des écrits lumineux. M. Arnauld, aidé de M. Nicole, entreprit de faire connaître leur innocence : l'A-

¹ Flavie Passart (*voyez* çï-dessus, page 528) et Dorothée Perdreau, qui fut ensuite élue Abbessè par les Religieuses signataires restées dans la maison de Paris. « La dispersion des » Religieuses, dit Voltaire (*Siècle de Louis XIV*), intéressa » tout Paris. Sœur Perdreau et sœur Passart, qui signèrent et » en firent signer d'autres, furent l'objet des plaisanteries et » des chansons. »

apologie de Port-Royal ¹, les *Imaginaires* ², et tant d'autres ouvrages solides et convaincans, manifestaient à toute la terre l'injustice de cette persécution. Mais comme on ne pouvait montrer l'innocence des Religieuses sans dévoiler la turpitude de leurs persécuteurs, ces mêmes écrits qui justifiaient les Religieuses opprimées, mettaient en fureur leurs ennemis, qui les persécutaient encore avec plus de chaleur.

Au reste, M. de Péréfixe lui-même faisait leur apologie, en avouant qu'il n'avait rien trouvé que de régulier et d'édifiant dans la visite qu'il avait faite. Il publiait souvent, dans le tems même qu'il les traitait avec la plus grande rigueur, que *ces filles étaient pures comme des anges*, mais il ajoutait *qu'elles étaient orgueilleuses comme des démons*, parce qu'il lui plaisait de traiter d'orgueil insupportable le refus d'obéir à un comman-

¹ *Apologie pour les Religieuses de Port-Royal, contre les injustices dont on a usé envers ce monastere.* 1665. Ce livre est divisé en quatre parties, qui ont paru successivement. Nicole, Arnauld et Claude de Sainte-Marthe ont fait cet ouvrage en commun.

² Les *Imaginaires* ou *Lettres sur l'hérésie imaginaire*, 1664, 1665 et 1666. Ce livre de Nicole a été l'occasion des deux Lettres de Racine, qui se trouvent au commencement de ce volume.

dement qu'il n'aurait pas dû leur faire ; qui , quand il aurait été juste, n'était d'aucune utilité, et auquel elles ne pouvaient se soumettre sans blesser la sincérité. D'ailleurs, il avouait qu'elles n'étaient attachées à aucune erreur, et qu'il se trouvait quelquefois embarrassé quand elles le pressaient d'expliquer nettement ce qu'il leur demandait ; c'est ce que nous avons vu en parlant des requêtes que lui présentèrent les Religieuses du monastère des Champs.

FIN.

ADDITIONS

DE L'ÉDITEUR,

CONTENANT LE PRÉCIS DES ÉVÈNEMENS QUI ONT SUIVI JUSQU'À
SA DESTRUCTION DE PORT-ROYAL, EN 1710.

AU mois de juillet 1665, les Religieuses qui avaient été enlevées de la maison de Paris en août et novembre précédens, sont amenées à Port-Royal-des-Champs. On renferme avec elles, dans le même monastère, celles de la maison de Paris qui avaient refusé de signer. Au moyen de cette réunion, les Religieuses se trouvent au nombre de soixante et onze Religieuses de chœur et dix-sept Converses. A l'exil succède alors la captivité la plus dure. L'exempt Saint-Laurent, à la tête de quatre gardes, s'empare des clés, même de celles de la clôture, et s'établit en garnison dans le couvent. On interdit aux Religieuses toute communication avec leurs parens et leurs amis, même par écrit; il est défendu aux ouvriers et aux domestiques, de remettre des lettres sous peine

d'être jugés prévôtalement à Saint-Germain , et pendus dans les vingt-quatre heures.

A ce premier genre de persécutions, l'autorité ecclésiastique joint aussi les siennes. Les Sacrements sont refusés même aux mourantes. Après la mort, elles sont privées des prières et des bénédictions de l'Église. On défend aux Religieuses de psalmodier, de sonner leurs offices, de former chœur, etc., sous peine d'excommunication. Chamillard établit dans la maison, sous le titre de confesseur et de chapelain, un nommé Du Saugot, qui s'applique à harceler la patience des Religieuses, et à les tourmenter par des contrariétés dans tous leurs exercices de piété.

Vainement voudraient-elles invoquer les tribunaux, et y faire parvenir leurs réclamations. Un Arrêt du Conseil du 12 février 1666 défend à tous Juges de connaître de leur cause. Il leur est signifié par un huissier qui a ordre de ne recevoir aucune réponse.

Tant de violence et d'injustice portent ces malheureuses filles au dernier degré d'exaltation. Opprimées par l'autorité, persécutées par leur Archevêque, repoussées par tous les tribunaux, elles espèrent que le ciel va prendre leur défense. Le 31 juillet 1666, elles rédigent un appel au tribu-

nal de Jésus-Christ. A cette époque il meurt une d'entre elles, qui doit être enterrée, comme toutes les réfractaires, sans messe, sans chant, sans prières, sans assistance de prêtres. On porte ce corps au chapitre. Là les Religieuses signent toutes une procuration à la défunte, pour relever au tribunal de Jésus-Christ l'appel qu'elles y ont porté, et elles l'ensevelissent après lui avoir placé ce papier dans les mains ¹.

Tandis que ces choses se passaient à Port-Royal-des-Champs, l'Archevêque de Paris avait fait élire une Abbesse, dans la maison de Paris, par neuf à dix Religieuses qui y étaient restées. Cette élection, à laquelle il avait présidé lui-même, s'était faite le 16 novembre 1665, et le choix était tombé sur la sœur Marie-Dorothée Perdreau. Cette sœur eut, trois ans après, le même titre par nomination royale, le Roi ayant déclaré, par Lettres-

¹ Cette étrange pièce existe en manuscrit à la Bibliothèque royale. La défunte y est chargée de dire à Jésus-Christ de la part de toutes les captives : « Seigneur, il est tems que vous » agissiez, car ils ont dissipé votre loi. Repoussées par tous les » juges de la terre, nous avons appelé au souverain juge, et » jusqu'ici il a demeuré dans le silence. Il semble qu'il méprise » nos prières. Nous craignons qu'à la fin le monde ne dise, en » insultant à nos malheurs : Où est donc leur Dieu? »

Patentes du mois de mai 1668, qu'il voulait rentrer dans le droit de nomination à l'Abbaye de Port-Royal.

Cependant la paix de l'Église se négocie, et, malgré la vive opposition des Jésuites, les Religieuses de Port-Royal y sont comprises. En conséquence de l'Arrêt du Conseil du 23 octobre 1668, rendu sur le Bref de Clément IX du 28 septembre précédent, les querelles du Formulaire sont assoupies par la signature d'une adhésion pure et simple à la Constitution, sans aucune mention, soit explicative, soit restrictive du fait de Jansénius. Le 3 décembre, les Religieuses donnent à l'Archevêque une nouvelle déclaration, conforme à celle dont Sa Sainteté s'était trouvée satisfaite, et qui est telle qu'elles l'avaient toujours offerte. Sur cette déclaration, l'Archevêque rend son Ordonnance le 17 février 1669; il reconnaît la pureté de leurs sentimens et la sincérité de leur soumission, les restitue à la participation des Sacremens, et les déclare capables de former Corps de Communauté avec plein exercice de voix active et passive.

Trois mois après, un Arrêt du Conseil sépare les deux maisons en deux abbayes totalement indépendantes l'une de l'autre; la première sous le

titre de Port-Royal-de-Paris, à nomination royale; la seconde sous celui de Port-Royal-des-Champs, élective et triennale. Par suite de cette séparation des deux abbayes, on partage les biens. L'abbaye des Champs, qui avait huit fois plus de Religieuses que celle de Paris, obtient à peine un tiers de la mense. Ces opérations sont confirmées par une Bulle de Clément X du 23 septembre 1671, fulminée par l'Archevêque le 20 avril 1672, et sur laquelle sont données des Lettres-Patentes enregistrées au Grand-Conseil le 22 décembre 1672.

Malgré ces désavantages, la maison de Port-Royal-des-Champs, qui n'avait besoin que de calme, refleurit bientôt avec plus d'éclat que jamais. Une foule de personnes pieuses, distinguées par le mérite et la naissance, viennent y prendre retraite. Ses ennemis sont contenus par la puissante protection de la duchesse de Longueville (Anne-Genève de Bourbon, sœur du Grand Condé), qui s'était fait bâtir un château près du monastère.

Mais le 15 avril 1679, la mort de cette Princesse enlève aux Religieuses leur premier appui. Un mois après cet événement, Harlay de Chanvalon, Archevêque de Paris, qui avait succédé à Péréfixe en 1671, se transporte à Port-Royal-

des-Champs, en fait sortir les pensionnaires et les personnes qui s'y étaient retirées, et signifie aux Religieuses une défense verbale de recevoir des novices jusqu'à ce que la Communauté, qui était alors composée de soixante et treize Religieuses, fût réduite, par les décès, au nombre de cinquante; prétextant que la volonté du Roi était de réduire à ce nombre toutes les Communautés du Royaume. Mais quand les Religieuses se trouvèrent par la suite réduites à ce nombre, et qu'elles demandèrent à l'Archevêque de leur rendre la permission de recevoir des novices, on prétendit que les sœurs converses étaient aussi comprises dans le nombre de cinquante, et la permission leur fut refusée.

Cependant Harlay de Chanvallon meurt en 1695, et madame de Maintenon lui fait nommer pour successeur Louis-Antoine de Noailles, Évêque de Châlons, qui depuis fut Cardinal.

Racine, dévoué à Port-Royal-des-Champs, reçoit du nouvel Archevêque les assurances de sa protection pour cette maison ¹. Les Religieuses de Port-

¹ La lettre écrite par cet Archevêque aux Religieuses, le 21 septembre 1695, commence ainsi : « Mes Révérendes Mères » et mes très-honorées Sœurs, M. Racine a pu non-seulement

Royal de Paris présentent au Roi, en 1696, une requête pour revenir contre le partage fait en 1669 des biens des deux maisons. Elles n'avaient assurément aucun droit d'en demander un nouveau, puisque le premier était une chose fixe à perpétuité, tant de la cour de Rome que de celle de France, et que d'ailleurs il avait été fait tout à leur avantage. Racine, toujours empressé à rendre service aux Religieuses de Port-Royal-des-Champs, présente pour elles à l'Archevêque, un Mémoire ¹. Le Roi charge l'Archevêque de nommer des commissaires, pour examiner les revenus des deux maisons. Ces Commissaires font conjointement la visite, dressent leurs procès-verbaux, au mois de mars 1697, et les présentent à l'Archevêque. Celui-ci fait son rapport au Roi, qui juge les prétentions des Religieuses de Port-Royal de Paris mal fondées; et il n'y a aucun égard. Les choses en restent là jusqu'en 1702. Elles font assigner au mois

» vous assurer du plaisir avec lequel j'ai reçu vos complimens,
 » mais aussi de la disposition où je suis de traiter votre monas-
 » tère avec toute l'estime et la distinction qu'il mérite. »

(*Nécrologe de Port-Royal*. Préface, page 51.)

¹ Nous le donnons ci-après, et l'on y voit que, loin d'attaquer, les Religieuses de Port-Royal-des-Champs ne font que se défendre.

de juillet de cette année 1702 les Religieuses de Port-Royal-des-Champs, au Grand Conseil, pour les obliger de leur remettre tous leurs titres, papiers, etc., et à se contenter d'une pension viagère de deux cents livres : mais elles sont encore déboutées de leur demande, et condamnées aux dépens par Arrêt rendu à l'Audience du 22 février 1703. Ces moyens sont insuffisans pour parvenir à la destruction de la maison des Champs; mais on en emploie d'autres qui réussissent; comme on le verra par la suite. Reprenons notre récit à l'année 1701.

On s'avise à cette époque de proposer en Sorbonne un cas de conscience, qui consiste à savoir si l'ecclésiastique qui ne croit pas un fait contenu dans une Constitution apostolique, peut, lors de son adhésion à cette Constitution, faire une restriction mentale, et si un silence respectueux sur le fait est une soumission suffisante. Quarante Docteurs décident pour l'affirmative; d'autre part on crie au Jansénisme. Le cardinal de Noailles exige que ces Docteurs se rétractent. On dispute de nouveau, et la guerre recommence.

A l'instigation de Godet Desmarais, Évêque de Chartres, le Roi sollicite de Clément XI une Bulle qui prononce sur la suffisance ou l'insuffisance du silence respectueux à l'égard des points de fait

renfermés dans les Constitutions apostoliques. Le 15 juillet 1705, Clément XI donne sa Bulle commençant par ces mots : *Vineam Domini Sabaoth* ; mais fidèle au système de la Cour de Rome, il se garde bien de distinguer les points de foi d'avec ceux qui ne sont que de fait, quoique cette distinction fût le pivot sur lequel roulaient, depuis cinquante ans, ces querelles théologiques.

La Bulle fut publiée en France ; mais le Pape ni les Évêques n'en ordonnèrent la signature. Toutefois le cardinal de Noailles exige celle des Religieuses de Port-Royal. Celles-ci se soumettent à l'ordre de leur Archevêque, en ajoutant seulement cette réserve : « Sans déroger à ce qui s'est passé à notre » égard à la paix de l'Église sous Clément IX. » Cette clause déplut à la cour de France, mais ne fut point désapprouvée par celle de Rome, malgré toutes les intrigues qu'on y fit jouer.

Au défaut des foudres de l'Église, on recourt donc aux coups d'autorité. En avril 1706, on signifie aux Religieuses un Arrêt du Conseil portant défense de recevoir des novices, défense sous laquelle ces Religieuses gémissaient depuis vingt-sept ans, quoique jusques-là elle n'eût été que verbale.

Dans ce même mois meurt leur Abbesse, Éli-

sabeth de Sainte-Anne Boulard , qui avait succédé à la Mère Agnès de Sainte-Thècle Racine. Les Religieuses sollicitent vainement de leur Archevêque la permission de procéder à l'élection d'une autre Abbesse.

Enfin, on se prépare à porter les derniers coups. Le Port-Royal de Paris demande la révocation de l'Arrêt de partage de 1669, la suppression de l'Abbaye des Champs, et la réunion de tous ses biens à la maison de Paris. Le Conseiller - d'État Voysin est commis par le Roi pour prendre connaissance de l'état temporel des deux maisons; mais la séparation des deux Abbayes avait été faite avec le concours de la puissance ecclésiastique. On recourt donc au Pape; on sollicite une Bulle, et on la sollicite de la part du Roi. Elle est accordée le 27 mars 1708.

Vainement les malheureuses victimes adressent leurs réclamations au cardinal de Noailles, au cardinal d'Estrées, au Nonce, au Pape, au Roi, au Parlement. Leur perte, jurée depuis soixante ans, est consommée le 15 décembre 1708, par l'enregistrement des Lettres-Patentes rendues sur la Bulle qui autorisait la suppression. En conséquence le Cardinal de Noailles fait procéder à l'enquête *de commodo et incommodo*. Les

témoins entendus dans cette information sont les Curés de quelques paroisses voisines, tout prêts à régler leur témoignage sur les intentions de leur Archevêque. Le Décret de suppression de l'Abbaye de Port-Royal-des-Champs et de réunion de ses biens à l'Abbaye de Paris est rendu le 11 juillet 1709. Les Religieuses des Champs appellent de ce Décret à la Primatie de Lyon ; l'Official refuse de recevoir leur appel. Elles se pourvoient au Parlement par appel comme d'abus de ce déni de justice. La Cour craignit les suites du procès qui allait s'engager au Parlement sur cet appel ; elle eut recours à des voies plus promptes et plus efficaces.

Le samedi 26 octobre 1709, le Conseil du Roi rend un Arrêt qui ordonne la perquisition de tous les papiers qui se trouvent à Port-Royal, la saisie et transport de tout le mobilier, et enfin l'enlèvement des Religieuses et leur dispersion dans différentes maisons hors du diocèse de Paris ; le tout, dit l'Arrêt, pour des raisons mûrement délibérées, et pour le bien de l'État.

Le mardi suivant 29, le Lieutenant de Police, d'Argenson, muni de cet Arrêt, porteur de vingt-deux lettres de cachet, accompagné de deux commissaires du Châtelet et d'un greffier, escorté du

Prévôt de la maréchaussée et de trois cents archers , se transporte , à sept heures du matin , au couvent de Port-Royal. Il investit la maison , s'empare des portes , consigne les domestiques , se fait d'abord remettre les titres et tous les papiers , pose des scellés partout , et , quand cette première partie de sa commission est remplie , il annonce aux religieuses les autres ordres dont il est chargé. Elles étaient en tout quinze Religieuses de chœur y compris la Prieure ¹ , et sept Converses. Sans résistance , sans protestations , sans murmures , toutes se résignent à leur sort en récitant leur office accoutumé au milieu des archers qui les conduisent. Il y en avait quelques-unes si vieilles et si infirmes , qu'on ne put les transporter que sur des litières. Elles furent conduites chacune dans

¹ Elle se nommait Claude-Louise de Sainte-Anastasie du Mesnil de Courtiaux. Elle fut exilée à Blois chez les Ursulines. C'est là qu'elle mourut le 18 mars 1716, persévérant dans les sentimens qui avaient attiré la persécution, ou plutôt qui en avaient été le prétexte. A sa mort, l'Évêque de Blois, Bertier, lui refusa impitoyablement les Sacremens et la sépulture des Catholiques, parce que cette vertueuse fille refusait une signature que sa conscience aurait démentie. On dira qu'il y avait des deux parts puérilité et sottise : soit ; mais , ce point accordé , on verra aussi d'un côté la malice et la rage des démons , et de l'autre la constance des héros et la pureté des anges.

autant de maisons différentes, à Nevers, Autun, Moncenis, Rouen, Amiens, Compiègne, Blois, Chartres, etc., afin qu'il n'en restât pas deux réunies pour se consoler ensemble.

Quand elles sont toutes en marche, d'Argenson envoie un courrier à la Cour pour annoncer le succès de son expédition.

Un mois après, l'Abbesse de Port-Royal de Paris¹ se rend au monastère des Champs, accompagnée de ses gens d'affaires, et emmène avec elle plus de cent voitures chargées de meubles, effets, ornemens d'église et provisions de toutes sortes. Une partie fut vendue sur les lieux.

Mais les implacables persécuteurs de Port-Royal n'oublièrent pas que, quarante ans auparavant, ils avaient vu cette maison presque anéantie, et que, peu de tems après, elle s'était relevée plus triomphante. Pour ôter aux exilées et à leurs amis tout espoir de retour, ils résolurent de faire disparaître les bâtimens; c'est ce qui fut ordonné par un autre Arrêt du Conseil du 22 janvier 1710, dont l'exécution fut prompte. Le vénérable mo-

¹ Louise-Françoise Rousselet de Château-Renaud, qui venait de succéder à Marie-Anne Harlay de Chanvallon, nièce de l'ancien Archevêque de Paris.

nastère fut démoli , ainsi que tous les édifices qui y avaient été successivement ajoutés. On vendit les matériaux, et on tâcha d'effacer jusqu'aux vestiges des constructions.

Ce sol nu était encore une terre sacrée ; il renfermait les dépouilles des Le Maistre, des Arnauld, des Racine, et de tant d'illustres personnages dont les malheurs de Port-Royal relevaient encore la mémoire. En 1711, on ouvrit les sépultures, on exhuma ces morts qui avaient voulu être éternellement réunis, et on les dispersa dans les églises de Paris et dans les cimetières des villages voisins.

MÉMOIRE

POUR

LES RELIGIEUSES DE PORT-ROYAL-DES-CHAMPS¹.

LE monastère de Port-Royal-des-Champs et celui de Port-Royal de Paris ne faisaient originai-
rement qu'une seule Communauté, dont tous les
revenus et les intérêts étaient unis et confon-
dus, et qui était gouvernée par une même Ab-
besse, laquelle était élective et triennale. Mais la
division s'y étant mise (en 1664) pour les raisons
qui sont connues de tout le monde, et la plus
grande partie des Religieuses ayant été transférées
et renfermées dans le Port-Royal-des-Champs,
celles qui étaient restées à Paris, quoiqu'elles ne
fussent que sept du chœur et trois Converses, élu-

¹ Le brouillon de ce Mémoire, écrit de la main de Racine, avec beaucoup de ratures chargées de corrections de la même main, existe à la Bibliothèque royale. Nous avons dit ci-dessus à quelle occasion il composa ce Mémoire.

rent entre elles (en 1665) une Abbesse nommée sœur Marie-Dorothée, et cette élection fut autorisée par M. de Péréfixe, alors Archevêque de Paris, et par un Arrêt du Conseil (en 1666), qui débouta les Religieuses des Champs des oppositions qu'elles crurent devoir faire à cette nouveauté. M. de Péréfixe rendit même celles de Paris entièrement maîtresses de tous les biens des deux monastères, à condition qu'elles donneraient vingt mille livres par an pour la subsistance de ce grand nombre de Religieuses qu'il tenait, comme nous l'avons dit, renfermées dans la maison des Champs. Toutefois les Religieuses de Paris ne jouirent pas long-tems de leur prétendu droit d'élection ; car le Roi ayant cru devoir rentrer dans son droit de nomination à l'égard de leur maison, sœur Marie-Dorothée lui remit entre les mains sa démission, au moyen de quoi elle fut continuée par la nomination de Sa Majesté, qui obtint (en 1668) des Bulles du Pape pour cette nouvelle Abbesse.

Enfin, les Religieuses des Champs ayant été comprises dans la paix de l'Église, et rétablies dans leur liberté et dans leurs droits, sans que leur Archevêque leur demandât autre chose que ce qu'elles lui avaient tant de fois offert, le Roi, ju-

geant à propos que les deux maisons demeurassent séparées comme elles étaient, ordonna qu'on fît la distraction des revenus qu'elles avaient possédés en commun, et nomma pour cela des commissaires, du nombre desquels était M. Pussort, qui fut chargé de faire son rapport au Conseil de tout ce qui se passerait dans cette affaire.

Les revenus des deux monastères montaient alors à 29,500 liv. ¹, sur quoi il fallait déduire environ 7,000 liv. qu'ils étaient chargés de payer tous les ans.

Les Religieuses de Paris n'étaient que dix, comme nous avons dit, en comptant trois Converses, et celles des Champs étaient au nombre de soixante-neuf Professes du chœur, et de vingt-cinq ou trente Converses, tant Professes que Postulantes. Cependant on donna aux Religieuses de Paris dix mille livres de rente, tant en fonds de terre qu'en rentes et en pensions, c'est-à-dire, plus du tiers des revenus, sans compter tous les grands corps-de-logis bâtis dans le dehors de leur maison, et dont elles furent bientôt en état de tirer de

¹ A l'époque de ce partage, le marc d'argent monnayé ne se comptait que 28 liv. 13 s. environ. Ainsi une somme d'argent qu'on appelait alors 1000 liv. s'appellerait aujourd'hui 1880 fr.

grands loyers , par la mort ou par la retraite des personnes qui les avaient fait bâtir. On leur laissa aussi toute l'argenterie de la sacristie , et elles retinrent plus de deux tiers des meubles , quoique l'Arrêt de partage ne leur en eût attribué que le tiers. Les 19,500 liv. restantes furent données aux Religieuses des Champs, et les charges furent partagées à proportion des revenus.

L'Arrêt portait que , moyennant ce partage , les deux maisons demeureraient à perpétuité divisées , séparées , indépendantes l'une de l'autre , sans qu'à l'avenir aucune pût rien prétendre sur ce qui serait attribué à l'autre , sous quelque cause ou prétexte que ce fût ; et cette clause fut insérée principalement pour prévenir les justes plaintes que les Religieuses des Champs pourraient faire contre la lésion qu'elles souffraient dans un partage si inégal. L'Arrêt leur fut signifié (7 juin 1669) par ordre exprès du Roi , et elles n'eurent d'autre parti à prendre que celui de la soumission et du silence. Le tout fut enregistré au Parlement, et Sa Majesté se chargea de le faire approuver à Rome.

On ne sait pas en quel état sont maintenant les revenus de la maison de Paris : ce qu'on peut

dire , c'est qu'ayant toujours eu la liberté de recevoir des pensionnaires et des novices , les biens de cette maison auraient dû considérablement augmenter.

Il n'en est pas de même des Religieuses des Champs. Il y a dix-sept ans qu'on leur donna ordre de renvoyer leurs novices et leurs pensionnaires , et qu'on leur fit défendre de recevoir des novices , jusqu'à ce qu'elles fussent réduites à cinquante Professes du chœur. Ainsi leur Communauté n'ayant reçu aucun nouveau secours depuis ce tems-là , il n'est pas étrange que leurs revenus soient diminués , comme ils le sont en effet , d'autant plus qu'il leur a fallu emprunter plus de quarante mille livres pour les seuls amortissemens qu'elles ont été obligées de payer.

Quoi qu'il en soit , il est aisé de justifier qu'en déduisant les charges à quoi elles sont tenues, leur revenu ne monte pas présentement à plus de 9,500 livres, sans y comprendre deux fermes qu'elles font valoir par leurs mains et qui coûtent autant que le produit qui en revient , à cause de la mauvaise qualité des terres.

Sur cette somme il faut qu'elles vivent, et elles sont encore quarante Religieuses du chœur et qua-

torze Converses. Il leur faut de plus nourrir et entretenir quantité de filles qu'elles sont obligées de prendre pour leur aider à faire les ouvrages nécessaires de la maison. Comme elles sont la plupart âgées et infirmes, elles ne peuvent plus guères faire autre chose que de vaquer à l'Office du chœur qu'elles n'ont point encore interrompu, non plus que les veilles devant le Saint-Sacrement. Au lieu qu'autrefois les ecclésiastiques, les médecins et les personnes qui desservaient leur maison, bien loin de leur être à charge, leur payaient même pension la plupart, il faut qu'elles paient aujourd'hui tous ceux qui les servent. Il y a plus de cinq ans qu'elles n'ont chez elles ni médecin ni chirurgien, se contentant d'envoyer chercher du secours, ou à Paris ou ailleurs, le plus rarement qu'elles peuvent, et dans leurs plus pressantes nécessités. Ajoutez à cela le grand nombre de bâtimens et fermes qu'elles sont obligées d'entretenir, et ceux qu'elles ont été obligées de faire construire au dedans de leur maison, qui ne suffisait pas pour loger un si grand nombre de Religieuses.

C'est à Monseigneur l'Archevêque à juger si, étant chargées de tant de dépenses inévitables, on peut retrancher sur un revenu si modique sans

les réduire à la dernière nécessité. Elles ont lieu d'espérer que , s'il n'est pas en état de leur faire le bien que sa charité voudrait peut-être leur faire, du moins il ne voudra pas achever de les accabler.

Arundinem quassatam non confringet et linum fumigans non extinguet.

SUPPLÉMENT¹.

LETTRE

*A la Mère Agnès de Sainte-Thècle Racine,
Abbesse de Port-Royal-des-Champs.*

30 août 1695.

J'AI eu l'honneur de voir, ma très-chère tante, M. l'Archevêque de Paris, et de l'assurer de vos très-humbles respects et de ceux de votre maison. Je lui ai dit même toutes les actions de grâces que vous aviez rendues à Dieu, pour avoir donné à son Église un prélat selon son cœur. Il a reçu tout cela avec une bonté extraordinaire. Il m'a

¹ CES CINQ LETTRES, adressées par Racine à l'Abbesse de Port-Royal, sa tante, font connaître la part qu'il a prise aux événemens arrivés dans Port-Royal. Leur authenticité est prouvée.

La première est tirée de l'*Histoire de Port-Royal*, en dix volumes, par dom Clémencet.

Les quatre autres, avec les explications nécessaires, relatives à M. Louis-Simon Roynette, Grand-Vicaire de Paris, sont tirées des *Mémoires historiques et chronologiques sur Port-Royal*, par Pierre Guillebert.

Nous pouvons assurer que ces Lettres ne se trouvent dans aucune édition des *Œuvres de Racine*.

chargé d'assurer votre maison qu'il l'estimait très-particulièrement, me répétant plusieurs fois qu'il espérait vous en donner des marques dans tout ce qui dépendrait de lui. Ensuite, je lui ai rendu compte de toutes les démarches que vous aviez faites auprès de son prédécesseur, pour obtenir de lui un Supérieur. Je ne lui ai rien caché de tous les entretiens que j'avais eus avec lui sur ce sujet, et du dessein que vous aviez eu enfin de lui demander M. le curé de Saint-Séverin. Il me dit que le choix était très-bon, et que c'était un très-vertueux ecclésiastique. Je lui ai demandé là-dessus son conseil sur la conduite que vous aviez à tenir en cette occasion, et lui ai dit que, comme vous aviez une extrême confiance en sa justice et en sa bonté, vous pensiez ne devoir rien faire sans son avis; que d'ailleurs, n'étant pas tout-à-fait pressées d'avoir un supérieur, vous aimeriez bien autant attendre qu'il eût ses Bulles, s'il le jugeait à propos, afin de vous adresser à lui-même. Il m'a répondu, en souriant, qu'il croyait en effet que vous feriez bien de ne vous point presser, et de demeurer comme vous étiez, en attendant qu'il pût lui-même suppléer aux besoins de votre maison. Je lui témoignai l'appréhension où vous étiez que des personnes séculières ne prissent ce

tems-là pour obtenir des permissions d'entrer chez vous. Il loua extrêmement votre sagesse dans cette occasion, et m'assura qu'il seconderait de tout son pouvoir votre zèle pour la régularité, laquelle ne s'accordait pas avec ces sortes de visites. Je lui demandai s'il ne trouvait pas bon, au cas qu'on importunât MM. les Grands-Vicaires pour de semblables permissions, que vous vous servisiez de son nom, et que vous fissiez entendre à ces Messieurs que ce n'était point son intention qu'on en donnât à personne. Il répondit qu'il voulait très-bien que vous fissiez connaître ses sentimens là-dessus, si vous jugiez qu'il en fût besoin. Je lui dis enfin que vous aviez dessein de lui envoyer M. Eustace votre confesseur. Il me dit que cela était inutile ; qu'il était persuadé de tout ce que je lui avais dit de votre part ; il ajouta encore une fois, en me quittant, *que votre maison serait contente de lui*. Je crois, en effet, ma très-chère tante, que vous avez tout lieu d'être en repos. Je sais même, par des personnes qui connaissent à fond ses sentimens, qu'il est très-résolu de vous rendre justice ; mais ces personnes vous conseillent de le laisser faire, et de ne point témoigner au public une joie et un empressement qui ne serviraient qu'à le mettre hors d'état d'exécuter ses

bonnes intentions. Je sais qu'il n'est pas besoin de vous donner de tels avis, et qu'on peut s'en reposer sur votre extrême modération. Mais on craint avec raison l'indiscrete joie de quelques-uns de vos amis et de vos amies, à qui on ne peut trop recommander de garder un profond silence sur toutes vos affaires.

LETTRES

À la Mère Agnès de Sainte-Thècle Racine, Abbessede Port-Royal-des-Champs, relatives à M. Louis-Simon Roynette, Grand-Vicaire de Paris.

En 1696.

LA MÈRE Racine était Abbessede élective et triennale de Port-Royal-des-Champs, depuis six ans, au mois de février 1696. Son tems étant terminé à cette époque, elle fut continuée ; mais comme il fallait alors, dans l'absence d'un Supérieur, quelqu'un de la part de l'Archevêque de Paris, pour présider à cette élection, on désira que ce fût M. Roynette, l'un de ses Grands-Vicaires. Racine en parla à l'Archevêque qui agréa aussitôt la proposition. Ensuite, il vit M. Roynette le 30 jan-

vier de cette année 1696, et écrivit aussitôt à l'Abbesse sa tante, la réussite de cet entretien.

« Je sors, dit-il, de chez M. Roynette avec
 » qui j'ai été près de deux heures. C'est une de
 » mes plus anciennes connaissances, que j'ai vu
 » dès ma jeunesse chez M. du Gué de Bagnols. Il
 » m'a parlé avec grand sentiment d'estime et de
 » vénération de votre maison, et pour toutes les
 » personnes dont la mémoire y est chère. J'ai tout
 » lieu de croire que vous serez aussi satisfaite de
 » lui, qu'il espère être édifié de toute la commu-
 » nauté, etc. »

Ce Grand-Vicaire se rendit le 4 février à Port-Royal-des-Champs. On procéda à l'élection où la Mère Racine fut nommée pour un troisième triennal. Elle écrivit ensuite à son neveu que toute la communauté et elle avaient été si édifiées et si satisfaites de M. Roynette, qu'après tout le bien qu'on leur en avait dit, elles ne croyaient pas pouvoir faire un meilleur choix pour remplacer leur Supérieur ; qu'elles le priaient de s'employer auprès de l'Archevêque qu'elles n'osaient importuner d'une lettre pour l'obtenir. Le mercredi 15 février, Racine fit la réponse suivante :

« J'ai eu l'honneur de voir M. l'Archevêque
 » samedi tout au soir 11 du courant. Il m'a paru

» très-content de ce qui s'était passé à l'élection,
» et des témoignages avantageux que M. le Grand-
» Vicaire lui a rendus de la maison. Il me de-
» manda si l'on était aussi content de M. le Grand-
» Vicaire qu'il l'était de vous. Je lui fis réponse
» qu'on ne pouvait être plus édifié qu'on l'avait
» été de lui. Je le priai même de lire la lettre que
» vous m'aviez écrite à son sujet, et qu'il connaî-
» trait mieux par elle vos sentimens que par tout
» ce que je pourrais lui dire ; qu'en un mot toute
» la maison le demandait pour Supérieur. M. l'Ar-
» chevêque me dit qu'il lirait votre lettre, et qu'il
» y ferait ses réflexions. Il ne me voulut pas dire
» positivement qu'il vous accordait votre de-
» mande, parce qu'il voulait vraisemblablement
» en parler auparavant à M. le Grand-Vicaire,
» lequel de son côté, est venu me chercher à
» Paris, pendant que j'étais à Versailles ; et ne
» m'ayant pas trouvé, il voulut voir ma femme,
» et lui parla de toute votre communauté avec les
» termes du monde les plus remplis d'estime et
» de vénération. Vous devez vous assurer qu'il a
» toute l'intention possible de vous servir. Je ne
» douté pas qu'il ne consente très-volontiers à
» être votre supérieur. Je n'ai encore pu lui ren-
» dre sa visite ; mais j'irai le chercher au plus tard

» après demain. Je vous rendrai compte de toutes
 » choses , etc. »

Dès le dimanche suivant, 19 février, Racine manda à sa tante : « J'ai vu M. Roynette. Il fait
 » des vœux pour le rétablissement de la maison ,
 » et croit que le bien de l'Église voudrait qu'on
 » y élevât la jeunesse comme autrefois. Il déplore
 » la manière peu chrétienne dont elle est élevée
 » dans la plupart des maisons religieuses. Il est
 » cependant un peu sensible à cette terreur uni-
 » verselle qui fait craindre de passer pour favora-
 » ble à une maison qui a des ennemis si puissans.
 » Je lui ai persuadé autant que j'ai pu qu'on pou-
 » vait prendre des biais qui le mettraient à cou-
 » vert de tout soupçon ; qu'il pourrait être nommé
 » par M. l'Archevêque pour lui rendre compte
 » de l'état où se trouve la communauté, et de ses
 » besoins , en attendant que M. l'Archevêque
 » puisse s'y transporter, et en prendre connaissance
 » par lui-même ; ce qu'il ne pouvait pas s'empêcher
 » de faire, et ce qu'il fera infailliblement ».

Le tems était enfin venu. Port-Royal-des-Champs eut un Supérieur, et M. Roynette agréa cette place vacante depuis dix-huit mois. On en fut informé à Port-Royal par la lettre suivante de Racine du 5 mars.

« Je ne doute pas que vous n'ayez déjà appris
» que M. l'Archevêque vous a enfin donné le Su-
» périeur que vous lui avez demandé. Je lui avais
» fait présenter, il y a cinq à six jours, par ma-
» dame la Duchesse de Noailles sa belle-sœur, un
» Mémoire que j'avais écrit à Marly, dans lequel
» je lui marquais que la communauté persévérerait
» à lui demander M. Roynette pour Supérieur,
» ou du moins qu'il lui ordonnât d'en faire les
» fonctions, sans en avoir le titre, si l'on jugeait
» que ce titre pût lui faire tort dans l'esprit des
» gens prévenus contre votre maison; qu'il suf-
» fisait que M. Roynette fût chargé de prendre
» connaissance de vos besoins et de l'état de votre
» communauté, pour en rendre compte à M. l'Ar-
» chevêque, et que ce fût aussi par lui que
» M. l'Archevêque vous fît connaître ses volon-
» tés; qu'on ne prétendait point exposer la santé
» de M. le Grand-Vicaire, en l'obligeant de faire
» de fréquens voyages à Port-Royal; que ce se-
» rait assez qu'il en fût un présentement, pour
» prendre une connaissance exacte de la maison;
» ensuite de quoi il pourrait, s'il voulait, n'y
» point aller qu'à la première élection, c'est-à-
» dire, apparemment dans trois ans; si pourtant
» on pouvait supposer que cette pauvre commu-

» nauté, qui n'est plus à proprement parler,
» qu'une infirmerie, durerait encore trois années.
» Voilà à peu près ce que contenait mon Mémoire,
» et j'ai mis ces dernières paroles, parce que je
» savais de fort bonne part, qu'on avait ouï dire
» à M. l'Archevêque que ce serait dommage de
» laisser périr une maison où la jeunesse était au-
» trefois si bien instruite dans les principes du
» christianisme. M. Roynette chargea avant hier
» M. Vilbaut, l'un des secrétaires de l'Archevê-
» ché, de me dire que M. l'Archevêque l'avait en
» effet pressé de consentir à être votre Supérieur;
» et qu'après avoir représenté au Prélat les raisons
» qu'il avait de refuser cette commission, fondées
» principalement sur son peu de capacité, car
» c'est ainsi que son humilité le fait parler, et
» encore sur ses infirmités, voyant que M. l'Ar-
» chevêque persistait à l'en presser, il l'avait ac-
» ceptée, et qu'il ferait de son mieux pour s'en
» bien acquitter. Il ne reste donc plus qu'à prier
» Dieu qu'il entretienne dans le cœur de ce nou-
» veau Supérieur, les bons sentimens que je lui
» vois pour votre maison. Ce qui est certain, c'est
» qu'il me revient de toutes parts, qu'il est très-sage,
» très-doux, et plein de justice et de probité ».

NOTICE ¹

SUR QUELQUES ÉCRITS SORTIS DE PORT-ROYAL,
ET SUR LEURS AUTEURS.

LES *Constitutions de Port-Royal* sont de la Mère Agnès ², excepté l'*Institution des Novices*, qui était de la sœur Gertrude ³. M. de Pontchâteau ⁴ les fit imprimer en Flandre. Les deux volumes de *Traité de piété* ⁵ sont de M. Hamon ⁶, excepté le *Traité de la charité*, qui est à la tête du pre-

¹ Cette notice, dont le manuscrit autographe est à la Bibliothèque royale, paraît être le résultat d'entretiens particuliers avec Nicole. Racine a écrit à la tête du manuscrit, en marge : M. Nicole.

² Arnauld.

³ Marguerite de Sainte-Gertrude Dupré, morte en 1666.

⁴ Sébastien-Joseph du Cambout de Pontchâteau, oncle du duc et du cardinal de Coislin; il mourut en 1690.

⁵ Imprimés en 1675, 2 vol. in-12.

⁶ Jean Hamon, médecin, mort en 1687. Racine avait été son élève, et voulut être enterré à ses pieds.

mier volume. M. Fontaine prit soin de l'impression de ce premier volume, et M. Nicole du second, qui est beaucoup plus exact.

La Religieuse parfaite ² a été recueillie par la sœur Euphémie ³ sous la Mère Agnès, lorsque celle-ci était maîtresse des novices.

M. Nicole a fait toutes les Préfaces des *Apolo- gies des Religieuses de Port-Royal*, et de plus, en commun, la première et la seconde partie. M. Arnauld a fait la troisième, c'est-à-dire, les *Lettres de M. d'Angers*, et toute la quatrième, hormis les deux chapitres où est l'histoire de Théodoret, etc. ⁴.

M. Nicole a fait les trois volumes de *la Perpétuité*, hormis un chapitre dans la première partie

¹ Nicolas Fontaine, mort à Melun en 1709, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Il fut l'ami de le Maistre de Sacy, et le compagnon de toutes ses infortunes. Il est auteur de la *Bible de Royaumont* et de *Mémoires sur Port-Royal*.

² Voyez le *Dictionnaire des livres anonymes et pseudonymes*, nos. 920, 3179 et 3930. On voit que l'abbé Goujet a eu connaissance de cette notice de Racine.

³ Jacqueline de Sainte-Euphémie Pascal, sœur de l'illustre Pascal; elle mourut âgée de trente-six ans, un an avant son frère.

⁴ En cet endroit du manuscrit, Racine a mis en marge : « Il faut encore interroger là-dessus M. Nicole. »

qu'y fourra M. Arnauld, et qui donna le plus de peine à défendre. M. Arnauld ne lut pas même le second volume ; il était occupé alors à faire des Mémoires pour des Évêques.

M. d'Aleth¹ lui demanda un Rituel ; mais M. Arnauld n'étant pas assez préparé sur cette matière, M. Nicole persuada à M. d'Aleth de s'adresser à M. de Saint-Cyran², et de lui écrire pour cela une lettre pleine d'estime. M. de Saint-Cyran prit cette lettre pour une vocation, et fit le livre. M. Arnauld le revit avec M. Nicole, et adoucit plusieurs choses qui auraient paru excessives. Entre autres, M. de Saint-Cyran avait écrit un peu librement sur l'abstinence de la viande pendant le carême, et prétendait que l'Église ne pouvait pas faire des règles qui obligeassent sous peine de péché mortel.

Le *Nouveau-Testament de Mons* a été l'ouvrage de cinq personnes : M. de Sacy, M. Arnauld, M. le Maistre, M. Nicole et M. le duc de Luynes. M. de Sacy faisait le canevas, et ne le

¹ Nicolas Pavillon, mort en 1677. Il était oncle d'Étienne Pavillon, de l'Académie française.

² Martin de Barcos, qui fut abbé de Saint-Cyran après son oncle du Verger de Hauranne. Il mourut en 1678.

reportait presque jamais tel qu'il l'avait fait ; mais il avait lui-même la principale part aux changemens, étant assez fertile en expressions. M. Arnauld était celui qui déterminait presque toujours le sens. M. Nicole avait devant lui Saint Chrysostôme et Béze ; ce dernier afin de l'éviter ; ce qu'on a fait le plus qu'on a pu.

M. de Sacy a fait les Préfaces, aidé par des vues et par des avis que lui avaient donnés M. Arnauld et M. Nicole.

Depuis peu quelqu'un a fait des remarques sur cette traduction, et M. Arnauld en a pris ce qu'il croyait le meilleur ; ce qu'il a toujours fait très-volontiers. M. de Sacy était moins souple, témoin sa roideur sur les remarques du Père Bouhours, dont il n'a jamais voulu suivre aucune. M. Nicole au contraire a profité, dans ses *Essais de morale*, de celles qui lui ont paru bonnes.

Il n'a plus osé écrire contre M. Jurieu depuis qu'il a vu M. de Meaux aux mains avec lui¹, ne voulant pas donner d'ombrage à ce Prélat. M. de Sacy n'avait de déférence au monde que pour

¹ C'est en 1689 que Bossuet commença à attaquer directement le ministre Jurieu, qui s'était élevé contre le livre de *l'Histoire des variations des Églises protestantes*.

M. Singlin ¹, homme en effet merveilleux pour le droit sens et le bon esprit. Celui-ci avait de grands égards pour M. de Saint-Cyran (de Barcos), qui était son directeur, homme pur dans sa vie et d'un grand savoir, mais qui avait souvent des opinions très-particulières, et toujours très-attaché à ses opinions.

Un jour, entre autres, il voulait opiniâtement que, pour défendre Jansénius, on avançât que cet auteur ayant suivi pied à pied Saint Augustin, et n'étant que l'historien de sa doctrine, il lui avait été impossible de s'en écarter. M. Arnauld fit un écrit où il renversait entièrement cette opinion, c'est-à-dire, où il montrait que cette défense aurait été trouvée ridicule, n'étant pas impossible que Jansénius n'eût pris un sens pour l'autre, et ne se fût trompé, comme le prétendaient le Pape et les Évêques. M. de Saint-Cyran fit une réponse où il traitait ces démonstrations de simples difficultés, qui ne devaient pas empêcher qu'on ne se soumît à son avis. M. Pascal leva l'embarras ; il prit le Mémoire de M. de Saint-Cyran, alla trouver M. Singlin, et lui dit que jamais il ne rendrait ce Mémoire qu'il traita de ridicule.

¹ Voyez page 417 de ce volume.

M. Pascal était respecté parce qu'il parlait fortement, et M. Singlin se rendait dès qu'on lui parlait avec force.

La Mère Angélique de Saint-Jean ¹ faisait en quelque sorte sa cour à M. Pascal, et voulait se servir de lui pour mettre de la division entre M. Arnauld et M. Nicole ; car ni elle ni beaucoup d'autres ne pouvaient souffrir cette liaison, ni que M. Nicole gouvernât M. Arnauld.

Ils furent tous deux cachés pendant cinq ans à l'hôtel de Longueville, et, excepté les six premiers mois, y vécurent toujours à leurs dépens. Madame de Longueville était pour lors occupée de ses restitutions ², et peut-être n'eût pas été bien aise de cette nouvelle dépense. Ils l'entretenaient tous les jours de cinq à six heures. M. Arnauld s'endormait souvent après avoir roulé ses jarretières devant elle ; ce qui la faisait un peu souffrir. M. Nicole était le plus poli des deux, et était plus à son goût. Madame de Longueville se dégoûtait fort aisément, et, d'une grande envie de voir les gens, passait tout à coup à une fort grande peine de les voir.

¹ Voyez page 539 de ce volume.

² Voyez page 419 de ce volume.

M. Nicole fut toujours bien avec elle ; elle trouvait qu'il avait raison dans toutes ses disputes. Il dit qu'à sa mort il perdit beaucoup de considération. « J'y perdis même, dit-il, mon abbaye ; car » on ne m'appelait plus M. l'abbé Nicole¹, mais » M. Nicole tout simplement. »

Elle était quelquefois jalouse de mademoiselle de Vertus², qui était plus égale et plus attirante.

Grand différend contre M. Pascal. Il voulait qu'on défendît toujours les propositions par le bon sens qu'elles avaient, et qu'on n'en signât point la condamnation. M. Arnauld et M. Nicole étaient d'avis contraire. M. Arnauld, entre autres, fit un écrit où il terrassait M. Pascal, qui était petit devant lui³ ; c'est ce qui a donné lieu au bruit qui se répandit que M. Pascal avait abjuré le Jansénisme. Celui-ci, dans sa dernière maladie, ayant lâché quelques mots de ce différend au Curé de Saint-Étienne, ce curé comprit que, puisque M. Pascal avait été de contraire avis avec ces Messieurs, il avait été d'avis de l'entière soumis-

¹ Nicole ne fut jamais dans les Ordres. Quand il subit son examen pour le sous-diaconat, il fut si embarrassé de répondre, qu'on le refusa. Il ne se présenta plus.

² Celle dont Racine a fait l'épitaphe.

³ Quel homme, que celui devant lequel Pascal était petit !

sion au Formulaire. Feu M. de Paris en tira avantage, et fit signer cette déposition par le Curé, qui, ayant été depuis convaincu du contraire, voulut en vain revenir contre sa signature ¹. M. l'Archevêque se moqua de lui.

M. Nicole appelle tout cela les *guerres civiles* de Port-Royal. La Mère Angélique de Saint-Jean était entêtée aussi qu'elles ne devaient signer en aucune sorte, et quand l'accommodement fut fait, elle persistait toujours dans son opinion. M. d'Aleth lui écrivit, M. Arnauld, M. de Sacy ; tout cela inutilement. M. Nicole eut ordre de faire un écrit pour la convaincre. Enfin, elle se rendit, il ne sait comment, en disant qu'elle n'était nullement convaincue.

Il estime qu'elle avait plus d'esprit que M. Arnauld ²; très-exacte à ses devoirs, très-sainte, mais naturellement un peu scientifique, et qui n'aimait pas à être contredite. Madame de Longueville ne l'aimait pas, et pourtant convenait de toutes ses bonnes qualités. Elle avait plus de goût

¹ Cette déposition et la rétractation se trouvent dans le *Supplément au Nécrologe de Port-Royal*, imprimé en 1735.

² C'est d'elle qu'Arnaud d'Andilly, son père, disait : « Tous mes frères, mes enfans et moi, nous ne sommes que des sots » en comparaison d'Angélique. »

pour la Mère du Fargis ¹, qui savait beaucoup mieux vivre.

Deux partis dans la maison : l'un, la Mère Angélique, la sœur Briquet ² et M. de Sacy ; l'autre, la Mère du Fargis, M. de Sainte-Marthe et M. Nicole. Ces derniers avaient toujours raison ; mais, pour l'union, M. de Sainte-Marthe céda toujours.

M. Nicole dit que c'est le plus saint homme qu'il ait vu à Port-Royal. Il sautait par-dessus les murs pour aller porter la Communion aux Religieuses malades, et cela de l'avis de M. d'Aleth ; en sorte qu'il n'en est pas morte une sans Sacramens. Cependant la Mère Angélique de Saint-Jean n'avait nul goût pour lui, et quoiqu'il le sût, il n'en était pas moins prêt à se sacrifier pour la maison.

M. Arnauld, le plus souvent, n'avait nulle voix au chapitre. On le croyait trop bon, et c'était assez qu'il dît du bien d'une Religieuse, pour que

¹ Voyez page 529 de ce volume.

² Magdelaine de Sainte-Christine Briquet, fille d'Étienne Briquet, avocat-général au Parlement de Paris, petite-fille, par sa mère, du célèbre Jérôme Bignon, et héritière d'une immense fortune. Elle mourut en 1689, âge de quarante-sept ans.

l'on n'en fît plus de cas. Ainsi il prônait fort la sœur Gertrude, et la Mère Angélique de Saint-Jean se retirait d'elle.

Cette Mère Angélique, à force de se confier à la sœur Christine ¹, et de la vouloir former aux grandes choses, comme une Abbesse future, lui inspira un peu trop de mépris pour les autres Mères, en telle sorte qu'elle était en grande froideur pour la Mère du Fargis, et mourut sans lui en demander pardon. Madame de Fontpertuis ² contribuait un peu à tout cela ; bonne femme, bonne amie, mais un peu portée à l'intrigue, et ne haïssant pas à se faire de fête, surtout avec les grands seigneurs.

M. de Pomponne demandait un jour à M. Nicole : « Tout de bon, croyez-vous que ma sœur ³ » ait autant d'esprit que madame du Plessis-Guénégaud ⁴ ? » M. Nicole traita d'un grand mépris une pareille question.

¹ Briquet.

² Angran de Fontpertuis. Son fils s'attacha au duc d'Orléans, et accompagna ce Prince en Espagne. On connaît un trait de Louis XIV à cette occasion, qui marque combien sa prévention contre les Jansénistes était forte, et en même temps aveugle. (*Mémoires de Saint-Simon*, liv. VIII, §. 12.)

³ Angélique de Saint-Jean.

⁴ Élisabeth de Choiseul-Praslin, fille du maréchal Charles de

On subsistait comme on pouvait des livres et des écrits qu'on faisait. Les *Apologies des Religieuses* valurent cinq mille francs ¹. Les *Imaginaires*, cinq cents écus. Bien des gens croyaient que M. Nicole, en tirant quelque profit de *la Perpétuité* ², s'enrichissait du travail de M. Arnauld, et il souffrait tout cela. On tira des *Traités de piété* seize cents francs. M. Nicole les fit donner à M. Guelphe ³, et celui-ci, y ayant joint quelques trois ou quatre mille francs de M. Arnauld, les prêta à un nommé Martin, qui leur a fait banqueroute.

Lorsque les Religieuses étaient renfermées au Port-Royal de Paris, elles trouvaient moyen de faire tenir tous les jours de leurs nouvelles à M. Arnauld, et d'en recevoir. M. Nicole dit que c'étaient des lettres merveilleuses et toutes pleines d'esprit. La sœur Briquet y avait la principale part. La sœur de Brégy ⁴ voulait aussi s'en mêler.

Choiseul, et mariée à Henri du Plessis-Guénégaud. Elle mourut le 10 août 1677. *Voyez* les Lettres de madame de Sévigné, à la date de cette mort.

¹ *Voyez* la note, page 562 de ce volume.

² *Voyez* la note, page 397 de ce volume.

³ François Guelphe, dont il sera parlé dans les Lettres d'Arnauld, qui se trouvent à la fin du tome VIII.

⁴ Anne-Marie de Sainte-Eustoquie de Flécelles de Brégy,

Elle avait quelque vivacité ; mais son tour d'esprit était faux, et n'avait rien de solide.

Elles confièrent deux ou trois coffres de papiers à M. Arnauld lorsqu'elles furent dispersées. C'est par ce moyen qu'on a eu les *Constitutions de Port-Royal*, et d'autres Traités qu'on a imprimés.

M. Nicole a travaillé seul aux Préfaces de *la Logique* et à toutes les additions. La première partie, la seconde et la troisième ont été composées en commun ; M. Arnauld a fait toute la quatrième.

morte en 1684, à l'âge de cinquante-un ans. Elle était fille de cette comtesse de Brégy, qui s'est fait connaître dans les Lettres par quelques poésies, et qui était nièce du savant Claude Saumaise.

ÉPITAPHE

DE MADEMOISELLE DE VERTUS ¹.

ICI repose Catherine-Françoise de Bretagne, demoiselle de Vertus. Elle passa sa plus tendre jeunesse dans le désir de se donner à Dieu, pratiquant dès-lors avec un goût particulier la règle de Saint Benoît dans un monastère. Mais engagée dans le monde par ses parens, les flatteries des gens du siècle, et cette estime dangereuse que lui attiraient les grâces de sa personne et les agrémens de son esprit, l'emportèrent bientôt sur ses premiers sentimens, dont elle ne laissait pas d'être toujours combattue. Pour surcroît de malheur, se trouvant mêlée fort avant dans les cabales qui divisaient alors la Cour, elle prit, hélas! trop de

¹ Cette pièce existe en manuscrit à la Bibliothèque royale. Mademoiselle de Vertus, pour qui elle fut faite, était sœur de cette duchesse de Montbazon qui, par sa beauté et ses intrigues, parvint à jouer un rôle dans les troubles de la Fronde.

part et aux plaisirs et aux intrigues que dans son ame elle condamnait. Mais Dieu, qui ne voulait pas qu'elle pérît, jeta une amertume salutaire sur ces vaines occupations, et permit que, rebutée de leur mauvais succès, elle en connût mieux le néant, et qu'elle lui rendît tout son cœur. Elle eut le bonheur, dans les premiers tems de sa conversion, de fortifier par son exemple et par ses conseils la duchesse de Longueville, dans le dessein qu'elle forma aussi de se convertir, et fut l'ange visible dont Dieu se servit pour aider cette Princesse à trouver la voie étroite du salut. Catherine, malgré ses continuelles infirmités, affligait son corps par des austérités continuelles, goûtait une paix profonde et une solitude intérieure au milieu des troubles et des orages dont elle voyait avec douleur l'Église agitée; veillant sans cesse à tous les besoins de cette épouse de Jésus-Christ, et de ses membres, surtout de ceux qui souffraient pour la défense des vertus chrétiennes, et fut rendue digne par cette charité si compatissante de contribuer à la paix qui calma pour un tems toutes ces tempêtes. Alors, persuadée qu'elle n'avait plus autre chose à faire que de consommer sa pénitence, elle se retira dans cette maison dont elle embrassa toutes les pratiques, et

où ses violentes maladies, qui l'attachèrent au lit pendant les onze dernières années de sa vie, l'empêchèrent seules de faire profession ; mais elles n'empêchèrent pas sa régularité à réciter tous les jours de l'Office aux mêmes heures de la Communauté, son attention aux nécessités du prochain, sa charité pour toutes les sœurs, et surtout son amour pour Dieu, qui ne cessa de s'accroître au milieu de tous ces maux qu'elle souffrit avec une extrême humilité et avec une patience incroyable. Enfin, âgée de soixante-quatorze ans, après avoir laissé ce qui lui restait de bien aux pauvres, et vécu elle-même en pauvre, elle rendit son ame à Dieu, munie de tous les Sacremens des mourans, au milieu de toutes les Sœurs, le ¹ (21 novembre 1692.)

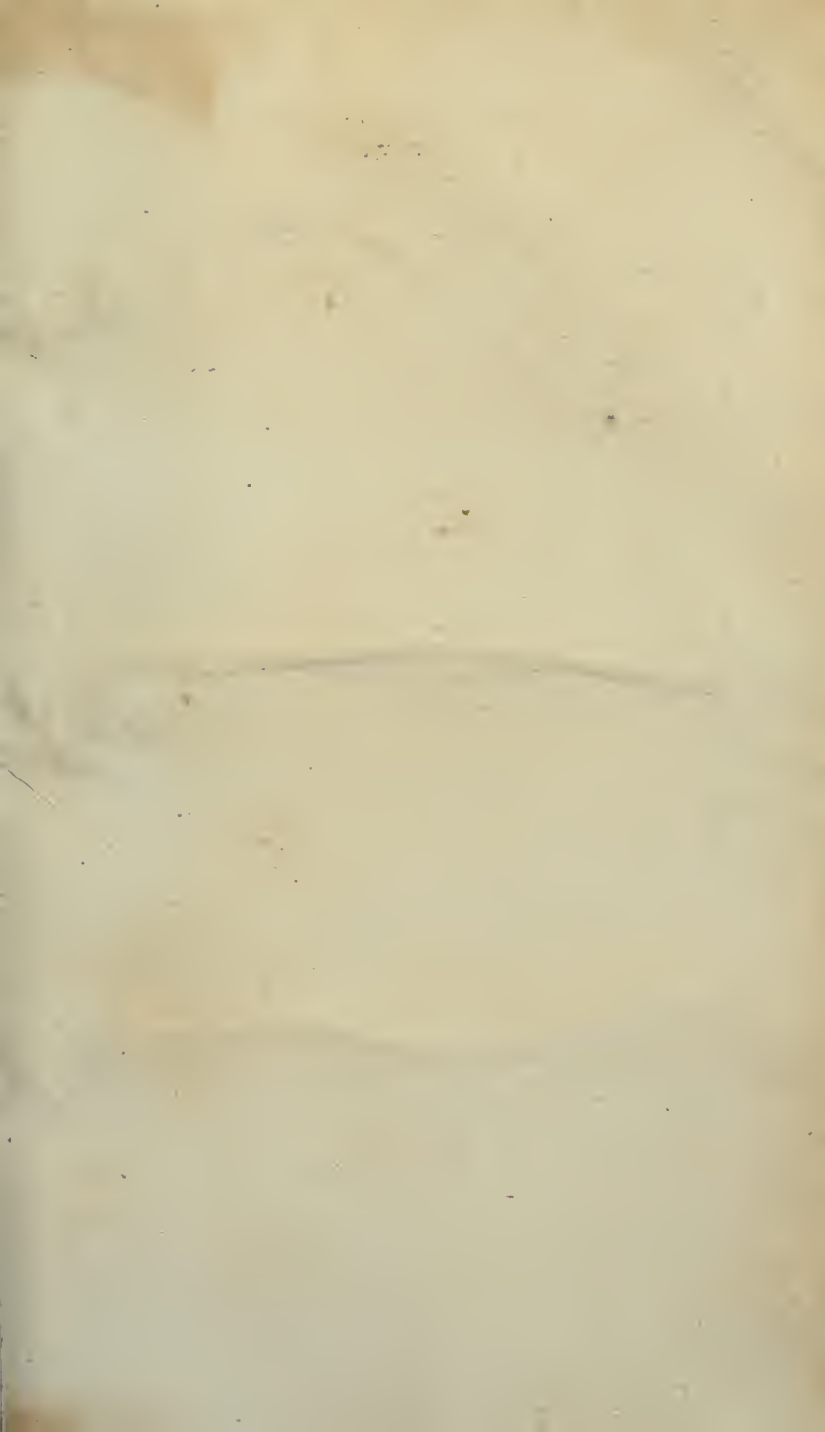
¹ La date manque dans le manuscrit.

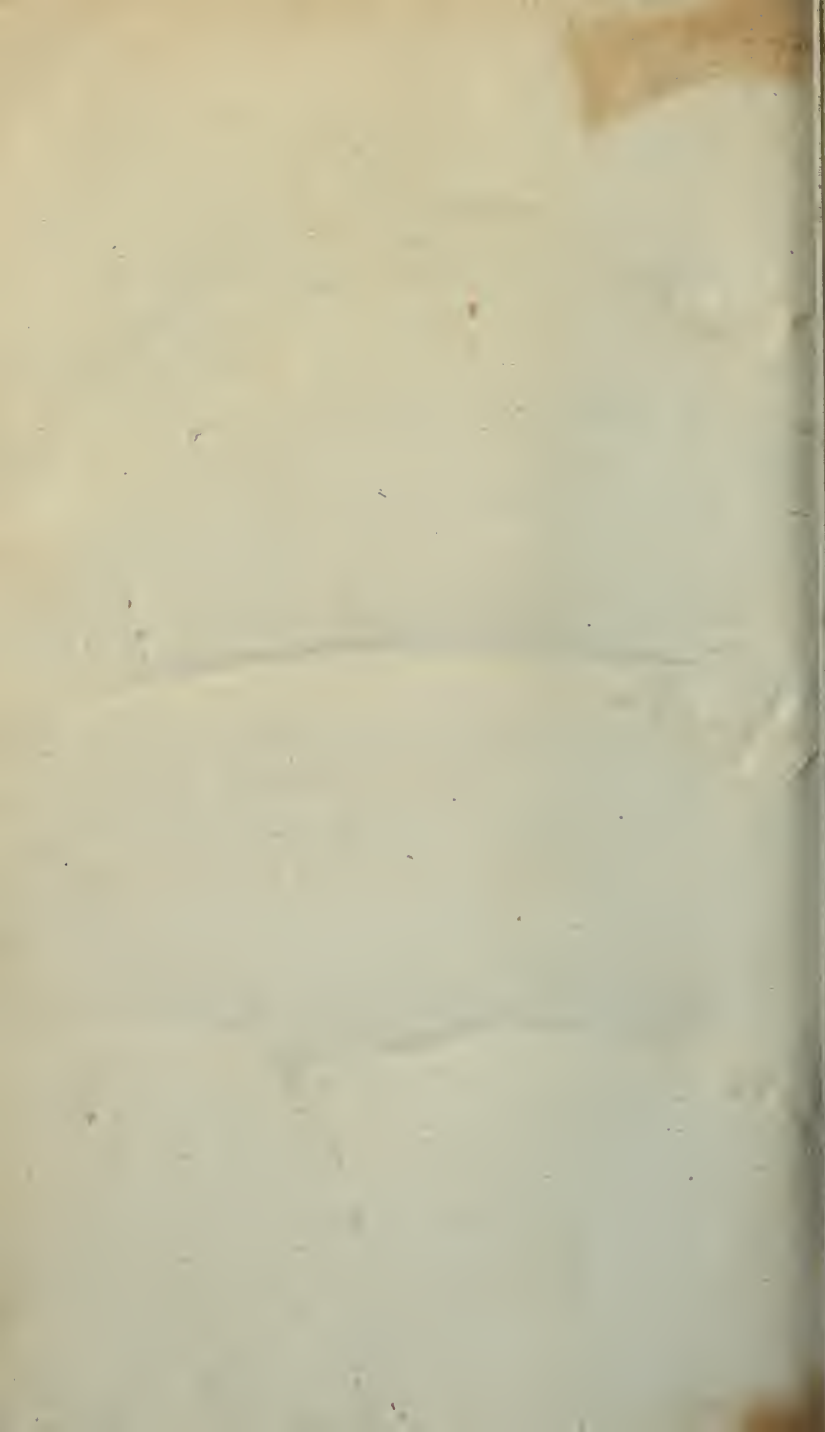
TABLE DU TOME SEPTIÈME.

| | Pages. |
|--|--------|
| LETTRES à l'auteur des Imaginaires et des deux Visionnaires..... | 1 |
| AVERTISSEMENT de l'Éditeur sur la première Lettre à l'auteur des Imaginaires et des Visionnaires... | 3 |
| PREMIÈRE Lettre à l'auteur des Imaginaires et des Visionnaires..... | 9 |
| PREMIÈRE Réponse à la Lettre précédente, par Du Bois..... | 25 |
| SECONDE Réponse, par Barbier d'Aucourt..... | 51 |
| AVERTISSEMENT de l'Éditeur sur la seconde Lettre et sur sa Préface..... | 79 |
| PRÉFACE pour une édition des deux Lettres à l'au- teur des Imaginaires..... | 85 |
| SECONDE Lettre de Racine, en réplique aux deux Réponses précédentes..... | 93 |
| MORCEAUX d'histoire..... | 107 |
| AVERTISSEMENT de l'Éditeur sur le Précis historique des campagnes de Louis XIV, de 1671 à 1678. | 109 |
| PRÉCIS historique des campagnes de Louis XIV, depuis 1672 jusqu'en 1678..... | 115 |
| RELATION de ce qui s'est passé au siège de Namur. | 177 |
| AVERTISSEMENT de l'Éditeur..... | 179 |
| FRAGMENS historiques..... | 233 |
| AVERTISSEMENT de l'Éditeur..... | 235 |

| | Pages. |
|--|--------|
| ABRÉGÉ de l'histoire de Port-Royal..... | 303 |
| AVERTISSEMENT de l'Éditeur..... | 305 |
| PREMIÈRE partie..... | 311 |
| SECONDE partie..... | 454 |
| ADDITIONS de l'Éditeur, contenant le précis des événemens qui ont suivi jusqu'à la destruction de Port-Royal, en 1710..... | 546 |
| MÉMOIRE pour les Religieuses de Port-Royal-des- Champs..... | 560 |
| LETTRE à la Mère Agnès de Sainte-Thècle Racine, Abbessé de Port-Royal..... | 567 |
| LETTRES à la Mère Agnès de Sainte-Thècle Racine, Abbessé de Port-Royal-des-Champs, relatives à M. Louis-Simon Roynette, Grand-Vicaire de Paris..... | 570 |
| NOTICE sur quelques écrits sortis de Port-Royal, et sur leurs auteurs..... | 576 |
| ÉPITAPHE de mademoiselle de Vertus..... | 589 |

FIN DE LA TABLE.





150

150

